ATLAS DES PAYSAGES DE LA SARTHE

S Sommaire

P Carte des Unités Paysagères

C Contacts

I Imprimer l'Atlas

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
direction départementale de l'Équipement Sarthe

Conseil général Sarthe

Direction Régionale de l'Environnement
PAYS-DE-LA-LOIRE

Juin 2005

CONNAÎTRE POUR MIEUX AGIR

Le paysage, «patrimoine commun de la nation» selon le Code de l'urbanisme, est une composante essentielle de notre cadre de vie, et de l'aménagement du territoire. La qualité du paysage, qui répond à une forte demande sociale, représente de plus en plus un facteur évident d'attractivité. Le paysage évolue plus ou moins rapidement en fonction des activités humaines qui le transforment sans cesse. L'enjeu majeur est de réussir à concilier préservation de la qualité des paysages et développement durable du territoire.

Pour cela, il est nécessaire de disposer d'un outil de connaissance et de compréhension des paysages. Les Atlas des paysages, initiés en France depuis une dizaine d'années par l'Etat et les collectivités territoriales, établissent ainsi l'inventaire détaillé des paysages et analysent leur dynamique, en général dans le cadre d'un département, parfois d'une région.

Le département de la Sarthe, en situation de transition entre le Massif armoricain, le Val de Loire et le Bassin parisien, recouvre un territoire riche de sa diversité et de son histoire. Son authenticité souvent évoquée, des paysages traditionnels préservés, de réelles spécificités -notamment l'omniprésence de l'eau-, contribuent à offrir des ambiances remarquables qui lui confèrent une grande valeur et justifient que l'on s'attache à en reconnaître et à en préserver la qualité.

La démarche d'Atlas a ainsi pour objectif d'établir un état des lieux des paysages sarthois, commun et partagé. Cet ouvrage présente les éléments de description et de qualification des paysages sarthois, repère et décrit les unités paysagères, identifie les enjeux auxquels ce paysage est confronté.

Ce document, élaboré à l'initiative de l'Etat et du Conseil général de la Sarthe, est un outil de connaissance et d'aide à la décision. Il constitue une référence commune aux acteurs de l'évolution du paysage, pour agir en faveur de la protection de ce patrimoine commun, et de la recherche d'une évolution harmonieuse du territoire. Il s'adresse plus particulièrement aux élus, aux décideurs locaux de l'Etat, du Département et des différents organismes concernés par l'aménagement, mais aussi aux associations, et à chaque citoyen, tous concernés par l'avenir des paysages sarthois.

Stéphane BOUILLON

Préfet de la Sarthe

Roland DU LUART

Président du Conseil général de la Sarthe

CONCEPTION ET RÉALISATION

Cet Atlas est le fruit d'un riche et important travail construit dans le cadre d'un large partenariat.

La maîtrise d'ouvrage a été assurée par :
Conseil général de la Sarthe, Direction régionale de l'environnement des Pays de la Loire et Direction départementale de l'équipement de la Sarthe.

La direction de l'étude a été conduite par un comité de pilotage réunissant :
- maîtres d'ouvrage,
- paysagiste-conseil de l'Etat,
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Sarthe,
- Service départemental de l'architecture et du patrimoine.

Un comité de suivi constitué des principaux acteurs locaux concernés par la problématique des paysages a été associé à la démarche d'élaboration de l'atlas :
- Agence de développement de la Vallée du Loir,
- Association des maires et adjoints de la Sarthe,
- Centre permanent d'initiatives pour l'environnement - Vallées de la Sarthe et du Loir,
- Centre régional de la propriété forestière des Pays de la Loire,
- Chambre d'agriculture de la Sarthe,
- Comité départemental du tourisme de la Sarthe,
- Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Sarthe,
- Mans métropole - Espaces naturels périurbains,
- Office national des forêts,
- Parc naturel régional Normandie Maine,
- Association Sarthe nature environnement,
- Université du Maine.

La maîtrise d'œuvre (études, conception et réalisation) a été assurée par le bureau d'études CERESA -
Le Pont - Route de la Rivière – 35230 – Noyal-Châtillon-sur-Seiche.

Origine des photographies (précisée dans le corps du document) : CERESA, CAUE de la Sarthe, Château du Lude.

Origine des illustrations et cartographies précisée dans le corps du document.

Ressources particulières :
Aquarelle de Hugues Guénée - 21 rue Couchot - 72200 La Flèche (Tél. : 02.43.45.90.85, mél : hugues.guenee@free.fr),
BD CARTO®, BD ORTHO ®, BD ALTI®, SCAN 25 ®, SCAN 100® : copyright © IGN – Paris - 2005 : autorisation n° 40-5041 – Reproduction interdite.

Contacts :

- Conseil général de la Sarthe :
  Place Aristide Briand - 72 072 LE MANS Cedex 09

- Direction régionale de l'environnement des Pays de la Loire :
  3 rue Menou - BP 61219 - 44 012 NANTES Cedex 01

- Direction départementale de l'équipement de la Sarthe :
  34 rue de Chanzy - 72 000 LE MANS

Atlas des paysages de la Sarthe © Conseil général de la Sarthe, Direction régionale de l'environnement des Pays de la Loire, Direction départementale de l'équipement de la Sarthe.

PRÉSENTATION DE L'ATLAS

SOMMAIRE ET INTRODUCTION

SOMMAIRE

INTRODUCTION 5

I -LES PAYSAGES À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT 7

LES PAYSAGES RESSENTIS : APPROCHE SENSIBLE 7

APPROCHE DOCUMENTAIRE 8

- Iconographie 8

IMPRESSIONS SUR LE VIF 9

- Ressentir et comprendre : méthodologie 9
- Promenade en images 10
- Ressentir et comprendre les paysages sarthois 12
- Influence du climat dans l'analyse sensible 16

LES PAYSAGES COMPRIS : DÉMARCHE ANALYTIQUE 17

GÉOLOGIE COMPLEXE 18

- Nature du sous sol 18
- Relief 19
- Morphologie 20
- Matériaux de construction 21
- Sols 22

RURALITÉ ENTRE CULTURES ET FORÊTS 23

- Cultures et forêts : rappels historiques 23
- Paysages agricoles d'aujourd'hui 26
- Omniprésence des boisements 32
- Bâti dans l'espace rural 34

VALLÉES IDENTITAIRES 38

- Vallées identitaires : rappels historiques 38
- Réseau hydrographique 39
- Morphologies caractéristiques 40
- Végétation spécifique 41
- Implantations bâties caractéristiques 43

ACTIVITÉS HUMAINES ET INFRASTRUCTURES 45

- Activités humaines : rappels historiques 45
- Population actuelle 47
- Activités économiques 49
- Infrastructures 50

SYNTHÈSE - VERS UNE ANALYSE DES UNITÉS PAYSAGÈRES 52

- Méthodologie 52
- Les douze unités paysagères 54
- Clés de lecture 55

II -LES PAYSAGES À L'ÉCHELLE DES UNITÉS PAYSAGÈRES 57

Unité n° 1 : BOCAGE DU MASSIF ANCIEN 58
Unité n° 2 : PAYSAGES CONTRASTÉS DE L'OUEST 63
Unité n° 3 : PAYSAGES BOCAGERS EN MUTATION 68
Unité n° 4 : VALLÉE DU LOIR 72
Unité n° 5 : BÉLINOIS 77
Unité n° 6 : SABLES ET CONIFÈRES 81
Unité n° 7 : PLATEAU DE GRANDES CULTURES 86
Unité n° 8 : PERCHE SARTHOIS 91
Unité n° 9 : ENTRE BOCAGE ET GRANDES CULTURES 96
Unité n° 10 : PLAINE AGRICOLE DU NORD 100
Unité n° 11 : BOCAGE ET FORÊT DE PERSEIGNE 104
Unité n° 12 : VALLÉE DE LA SARTHE 107

III -DYNAMIQUES ET ENJEUX PAYSAGERS EN SARTHE 114

VERS UNE PRISE EN COMPTE CONCRÈTE DES PAYSAGES 115

DÉVELOPPEMENT URBAIN 116

PRISE EN COMPTE DES PAYSAGES URBAINS CENTRAUX ET DU PATRIMOINE BÂTI 118

- Centres urbains 118
- Patrimoine bâti traditionnel 119

MULTIPLICATION DES ACTIVITÉS ET DES INFRASTRUCTURES 121

- Espaces à vocation d'activités 121
- Cas particulier de l'activité éolienne 123
- Infrastructures 124

ÉVOLUTIONS DES PRATIQUES AGRICOLES 126

- Terroirs agricoles 126
- Bocage 128

ÉVOLUTIONS DES GRANDS PAYSAGES IDENTITAIRES 130

- Vallées 130
- Massifs boisés 132

SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS 134

- Enjeux paysagers départementaux 134
- Enjeux paysagers par unité paysagère 135

BIBLIOGRAPHIE 137

INTRODUCTION

Définition…

Qui a essayé de définir et de qualifier le paysage sait que l'exercice peut s'avérer malaisé.

Le mot paysage peut en effet faire référence aussi bien à une œuvre picturale représentant une portion de territoire qu'à un territoire perçu. Ces deux définitions permettent toutefois de faire un premier pas vers une meilleure appréhension du terme : dans les deux cas, le paysage se trouve à l'interface entre un regard et un territoire. La définition suivante s'articule d'ailleurs autour de cette notion :

"Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains, et de leurs interrelations".

C'est en ces termes clairs que la convention européenne sur le paysage (FLORENCE, 2000) a défini la notion de paysage, intégrant ainsi les deux composantes que tous s'accordent aujourd'hui à lui attribuer : une composante objective (d'ordre physique, géographique) et une composante subjective (d'ordre sensible, liée à l'observateur et à sa culture personnelle).

Composante objective

Il est intéressant de remarquer que cette définition prend en compte les facteurs naturels et les facteurs humains. La part de l'intervention humaine est variable. Dans un département comme la Sarthe, dont les conditions naturelles favorables ont permis de tout temps l'établissement et la prospérité de populations humaines, l'anthropisation des paysages est forte. Une analyse territoriale comprend donc nécessairement une analyse de paramètres naturels (géologie, hydrographie, relief, etc.) et une analyse de paramètres anthropiques (occupation des sols, bâti, infrastructures, etc.). Quant aux principaux facteurs d'évolution des paysages, ceux relevant de l'activité humaine ont depuis longtemps pris le pas sur les altérations minérales et cycles saisonniers…

Composante subjective

Le regard de l'homme sur son environnement ne s'est pas toujours traduit par l'émergence de paysages. En effet, l'appréciation fonctionnelle du territoire (milieu favorable ou hostile, milieu nourricier ou stérile, etc.) a longtemps prévalu sur l'appréciation esthétique de l'espace. L'apparition tardive de représentations picturales de l'environnement (d'abord comme décors, puis, progressivement, comme sujet) en témoigne. De cette émergence du" regard paysager" a découlé une tendance à l'appréciation, à l'évaluation de la qualité esthétique des paysages, dépendante du contexte social général et des grands courants de pensée ("modes" littéraires et artistiques…).

Ces remarques, faites à une échelle globale, peuvent être reprises à l'échelle de l'individu, contexte social général et courant de pensée pouvant être remplacés par milieu social, histoire et culture personnelle.
D'une manière générale, furent d'abord appréciés les paysages ruraux ordonnancés, fortement anthropisés et renvoyant une image de prospérité et de maîtrise de l'espace (Renaissance). Cette appréciation peut être mise en relation avec les principales préoccupations de l'époque : vivre en sécurité et subvenir à ses besoins. Puis, au fil du temps, les goûts ont évolué. Par exemple, au XIX^{e} siècle, avec le courant romantique, ce sont les paysages sauvages et grandioses qui sont devenus très prisés, après avoir longtemps été considérés comme terrifiants parce que renvoyant l'image d'un inconnu hostile. De la même manière que précédemment, ce jugement est très lié aux modes et aspirations du siècle, et est à rapprocher, entre autres, du goût du voyage et de la découverte. Si ces exemples se basent sur des représentations significatives des goûts d'une certaine "élite" (artistes et leur public…), le constat demeure : le regard est en perpétuel changement, en lien avec les mutations socioculturelles.

Territoire, regard et pratique paysagère

Le territoire français, ainsi que sa population, ont beaucoup évolué, particulièrement depuis la seconde guerre mondiale. En effet, de nombreuses mutations apparaissent dans la physionomie du territoire :

- hypertrophie des pôles urbains et de leurs périphéries ;
- changement d'affectation de l'espace rural (modification des structures agricoles, développement de l'habitat résidentiel, etc.) ;
- multiplication des zones d'activités ;
- développement des infrastructures ;
- etc.

A ces modifications du territoire se surimposent des changements dans la manière qu'ont les populations d'appréhender ce qui est devenu leur "cadre de vie" , leur "patrimoine paysager commun" , ajoutant une valeur vécue et pratique à la notion de paysage.

Face à :

- l'émergence de nouveaux paysages (d'activités, périurbains entre autres),
- la dénaturation de certains paysages traditionnels (bocagers, par exemple),
- l'identification de nouvelles attentes (qualité du cadre de vie, notamment),

sont apparus des enjeux supplémentaires en matière de protection des paysages sensibles et/ou remarquables, mais aussi de gestion de l'espace, prenant en compte les paysages comme base des politiques d'aménagement et d'urbanisme.

La prise en compte de ces enjeux passe par la mise en œuvre d'outils spécifiques à des fins de :

- connaissance scientifique ;
- consultation, sensibilisation (pédagogie) et mise en contact des acteurs et des usagers du paysage ;
- planification territoriale ;
- accompagnement des opérations d'aménagement.

Les Atlas du paysage constituent un de ces outils.

Dans tous les cas, il s'agit de considérer les paysages dans leur état actuel (diagnostic des paysages, de leurs sensibilités et de leurs dynamiques d'évolutions), afin de gérer au mieux leur avenir, tout en prenant en compte l'histoire de leur constitution.

Les dispositions suivantes attestent d'une intégration de ces données aux niveaux réglementaire et législatif :

- loi Paysage de 1993 ;
- loi dite loi "Barnier" de 1995 qui attribue notamment à la Charte des Pays l'objectif de "préserver et requalifier le patrimoine naturel, paysager et culturel" ;
- la LOADDT du 25 juin 1999 dont l'un des objectifs est la "préservation des ressources naturelles, de la biodiversité et l'entretien des paysages" ;
- et dernièrement, la loi de Solidarité et de Renouvellement Urbains.

Dès 1995, le Ministère chargé de l'Environnement a préconisé la mise en oeuvre, sur l'ensemble du territoire français, d'Atlas des paysages.

L'Atlas des paysages

L'Atlas des paysages doit faire émerger une vision du paysage qui puisse être partagée et reconnue par l'ensemble des acteurs territoriaux et, en conséquence, qui permette d'orienter le développement du territoire dans un sens commun, cohérent et durable.

Il est important de garder à l'esprit que la seule conservation en l'état des paysages ne peut être considérée comme l'unique fondement de la politique de gestion d'un paysage - territoire. L'Etat et les collectivités territoriales sont le garant d'un patrimoine commun, mais aussi d'un équilibre plus global (économique, etc.). Comme le réaffirme la convention de Florence (2000), le paysage est un projet social, trait d'union entre le public, les autorités locales et les acteurs de l'aménagement. Il est au centre des politiques d'aménagement, d'urbanisme, culturelles, environnementales, agricoles, touristiques, sociales et économiques.

Réaliser un Atlas des paysages, c'est prendre en compte l'un des enjeux majeurs des années 2000 : concilier protection, mise en valeur et développement.

INTRODUCTION

La portée de l'Atlas des paysages

L'objectif de cet Atlas est de proposer une lecture des paysages sarthois et de sensibiliser aux problématiques paysagères, non de constituer un outil de connaissance généraliste du département de la Sarthe.
Aussi, dans le texte, structuré aussi fréquemment que possible autour d'illustrations (cartes, schémas, photos, etc.), les thèmes sont systématiquement abordés par le biais de leur lien avec le paysage.

L'organisation générale du document

L'approche visuelle d'un paysage peut se faire à différents niveaux de perception, relevant d'appréhensions de l'espace qui peuvent être globales ou plus fines. L'Atlas des paysages se positionne dans une gamme de perceptions relativement larges, puisqu'il se propose d'établir un état des lieux dynamique à l'échelle de la Sarthe.

Cet état des lieux dynamique consiste en :
- une approche globale du territoire départemental (analyse du contexte…) – PREMIÈRE PARTIE ;
- un inventaire des grandes unités paysagères du département conprenant une analyse des sensibilités de chacune et une identification des tendances évolutives – DEUXIÈME PARTIE ;
- une analyse des dynamiques et un énoncé des enjeux paysagers débouchant sur des suggestions d'actions – TROISIÈME PARTIE.

La première partie (analyse à l'échelle du département) s'ouvre par une approche sensible des paysages sarthois. L'objectif est multiple :
- former le regard. Pour aborder le territoire départemental, cette approche constitue une entrée intuitive et originale, en forme d'introduction pédagogique à la lecture des paysages ;
- entrer dans l'analyse cognitive par des "portes" spécifiques à la Sarthe afin d'éviter l'écueil du catalogue indifférencié…

Les clés de lecture de l'atlas

Dans un but de lisibilité accrue, des codes couleur ont été utilisés. Les couleurs des titres présents sur chaque page de l'Atlas, de même que celles des introductions et des synthèses en début et fin de chaque chapitre, permettent de situer, au premier coup d'œil, le paragraphe consulté dans le déroulement global de l'Atlas. L'ensemble des codes couleur est présenté dans le sommaire.

Une lecture rapide, "en diagonale" est possible grâce à une brève synthèse qui conclut les principaux thes abordés.
Une approche plus pédagogique est privilégiée à la fin de certains thèmes (documents présentés sur fond blanc). Elle précise la spécificité du regard du paysagiste sur le territoire.

POUR FACILITER LA LECTURE :
L'ATLAS - MODE D'EMPLOI

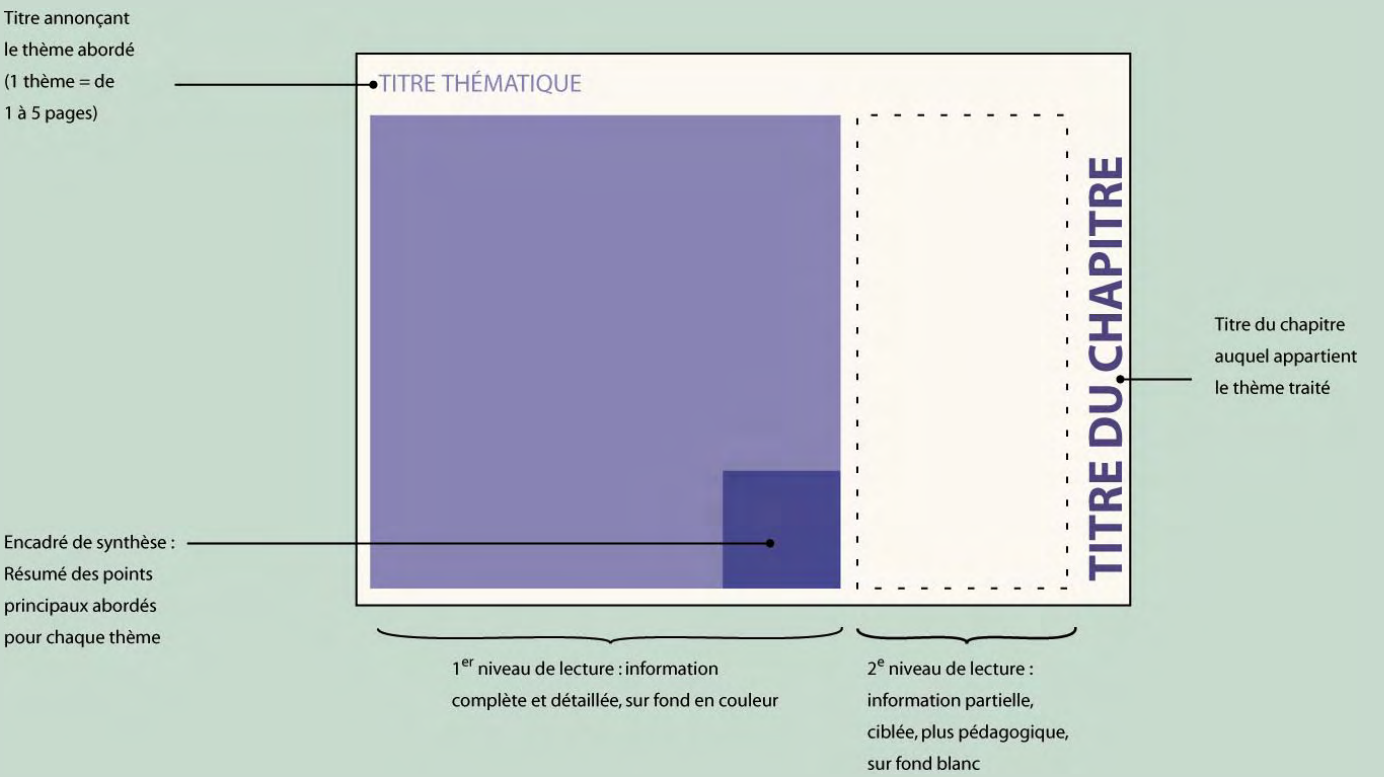

L'Atlas présenté ici se veut pédagogique, synthétique et abondamment illustré, de manière à en rendre l'usage le plus facile possible aux différents acteurs de l'aménagement. L'objectif est de permettre un recours systématique à cet outil lors de réflexions sur des projets concernant les paysages. C'est un gage pour le bon "passage de relais" entre la phase d'étude (Atlas) et la phase opérationnelle (traduction des suggestions dans des réalisations concrètes en matière de politiques territoriales).

Remarque méthodologique

L'approche sensible qui introduit la première partie s'appuie exclusivement sur du ressenti par rapport à des éléments visuels (paysages iconographiques ou "réels").

L'analyse cognitive qui suit (première partie), de même que l'étude des unités paysagères et des éléments prospectifs de dynamiques et d'enjeux (qui constituent respectivement les deuxième et troisième parties de l'Atlas), sont quant à elles fondées sur le croisement d'informations diverses. Sont ainsi compilées des observations sur le terrain, des éléments extraits de documents bibliographiques et cartographiques variés et les informations issues d'entretiens avec des personnes ressources.

LES PAYSAGES À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

LES PAYSAGES RESSENTIS : APPROCHE SENSIBLE

- APPROCHE DOCUMENTAIRE
- IMPRESSIONS SUR LE VIF

S

ICONOGRAPHIE

L'historique des perceptions est retraçable, notamment, grâce aux témoignages iconographiques qui nous parviennent. Cet historique représente à la fois l'histoire du territoire - en perpétuelle mutation - et l'histoire du regard - subjectif par nature.

Le CAUE de la Sarthe a recensé un grand nombre de supports iconographiques représentant le territoire sarthois. Ce recensement a servi de support à cette approche documentaire bien que l'étude du CAUE ait une vocation d'exhaustivité que l'analyse ci-après n'a pas. L'objectif est d'extraire de l'étude complète des informations représentatives de ses conclusions par le biais d'une sélection de quelques images.

Les représentations choisies montrent des paysages déformés (subjectivité du choix du sujet et de son interprétation, son rendu …) et analysés (les ambiances retranscrites sont celles choisies pour être les plus représentatives selon l'artiste …).

Les paysages découverts par le biais de l'étude iconographique sont riches d'informations variées :

- connaissance administrative (relevés cadastraux du plan terrier, XVIII^{e} siècle) ;
- témoignage rigoureux (représentation fidèle d'éléments bâtis, début du XIX^{e} siècle) ;
- évocation romantique (représentation exaltée de paysages sauvages, XIX^{e} siècle) ;
- évocation pittoresque (témoignage de la vie rurale, début du XX^{e} siècle) ;
- valeur symbolique et patrimoniale (paysages de moins en moins figuratifs fin du XX^{e} siècle) ;
- valeur créative de la représentation de néo-paysages ("anoblissements" d'éléments modernes pouvant être connotés négativement, début XXI^{e} siècle)
- etc.

De cette analyse, il ressort que les sujets de prédilection ont évolué parallèlement aux modes de représentation.

La Chartre sur le Loir - Plan terrier - XVIII^{e} siècle

AMBIANCES (Codes visuels) :

HOSPITALITÉ (anthropisation - ordre).
RYTHME (répétition de motifs paysagers : clochers, parcelles cultivées de petite taille).
OBSTACLE VISUEL (pente raide et opacité du coteau abrupt).

Cathédrale du Mans - De Wismes - milieu XIX^{e} siècle

AMBIANCES (Codes visuels) :

FORCE / GRANDEUR (verticalité du clocher et des arbres en contraste avec la petite échelle du personnage)

Alpes Mancelles - C. Dugasseau - 1870

AMBIANCES (Codes visuels) :

SILENCE (paysage végétal et minéral).
SAUVAGE (fouillis végétaux).
MENACE / ANGOISSE (verticalité, couleurs sombres des massifs boisés en arrière-plan).

La Sarthe à Fercé - J. Hervé-Mathé - XX^{e} siècle

AMBIANCES (Codes visuels) :

HOSPITALITÉ (présence humaine - ordre).
CALME (cours tranquille de la rivière - horizontalité - couleurs pastel).

Il ressort de ce recensement iconographique des impressions illustrant, même partiellement, les paysages sarthois. Il dépeint une Sarthe :

- agricole (très anthropisée), aux paysages ruraux variés (cultures, coteaux incultes, patrimoine bâti religieux, etc.) ;
- au patrimoine bâti majeur ayant un fort potentiel identitaire ;
- qui conserve localement des paysages sauvages fascinants alliant l'eau, le végétal et le minéral ;
- dont le caractère rural est synonyme de cadre de vie attrayant et de sérénité, où la rivière occupe une place importante ;
- au patrimoine bâti rural fortement identitaire et aux couleurs caractéristiques ;
- où des néo-paysages émergent qui font partie de l'image actuelle du département.

Paysage sarthois - A. Polony - fin XX^{e} siècle

AMBIANCES (Codes visuels) :

TORPEUR (douceur des camaïeux).
HARMONIE (couleurs fondues du bâti et de son contexte).

Autoroute - Kervella - 2000

AMBIANCES (Codes visuels) :

FORCE (ampleur des formes, contrastes d'échelle).
TRANQUILLITÉ (horizontalité - régularité).

RESSENTIR ET COMPRENDRE : MÉTHODOLOGIE

Une invitation à la lecture des paysages

L'objectif est de proposer, dans un premier temps, une lecture intuitive des paysages. Bien que subjective par nature dans son interprétation des paysages perçus, cette approche est paradoxalement fédératrice. En effet, elle laisse ouvert le champ des lectures possibles et n'en favorise aucune en particulier.

Cette partie de l'atlas présente une somme d'images représentatives du territoire départemental. En fonction de son ressenti personnel, chacun est invité à les réinterpréter...

Les différentes phases de l'analyse sensible

PREMIÈRE PHASE : PERCEPTION DES AMBIANCES
Un paysage se caractérise par les ambiances qu'il suggère et que chaque observateur perçoit selon sa sensibilité propre. Les ambiances perçues face à un même paysage sont donc différentes d'un observateur à l'autre.

DEUXIÈME PHASE : DÉFINITION DES CODES VISUELS
Pourtant, les codes visuels qui génèrent les ambiances sont souvent identiques. Ces codes sont des éléments paysagers concrets qu'il s'agit d'identifier (exemple : couleurs des sols).

TROISIÈME PHASE : INTRODUCTION À L'ANALYSE COGNITIVE
Les codes visuels évoqués (exemple : la couleur des sols) renvoient à des thèmes (exemple : la géologie). L'émergence de thèmes récurrents donne les clés d'une analyse cognitive intimement liée au territoire.

La démarche présentée ci-dessus permet une analyse cognitive unique à partir de ressentis divers.

Elle s'appuie sur la recherche de codes visuels. Ces éléments sont les composantes visuelles des éléments paysagers responsables de la genèse d'une ambiance (exemple : camaïeux de bruns, voir schéma). Ils permettent de mieux comprendre comment des ressentis multiples d'un paysage peuvent converger vers une même analyse cognitive.

PRINCIPE D'ANALYSE

ANALYSE SENSIBLE / PHASE I

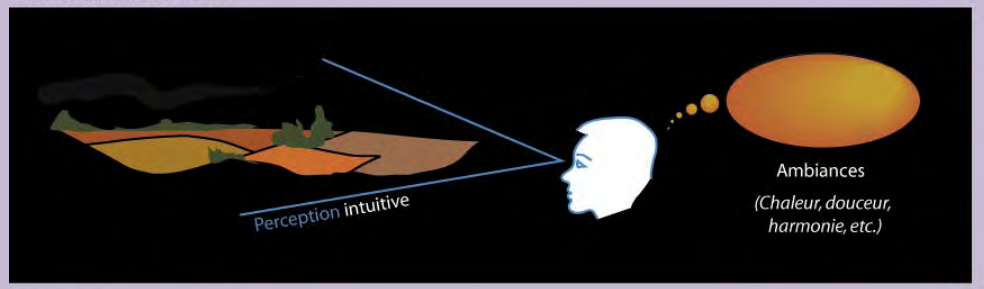

ANALYSE SENSIBLE / PHASE II

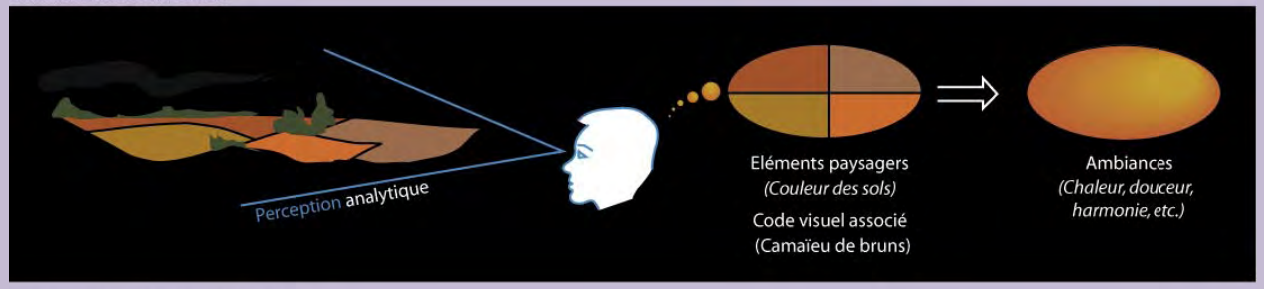

INTRODUCTION À L'ANALYSE COGNITIVE

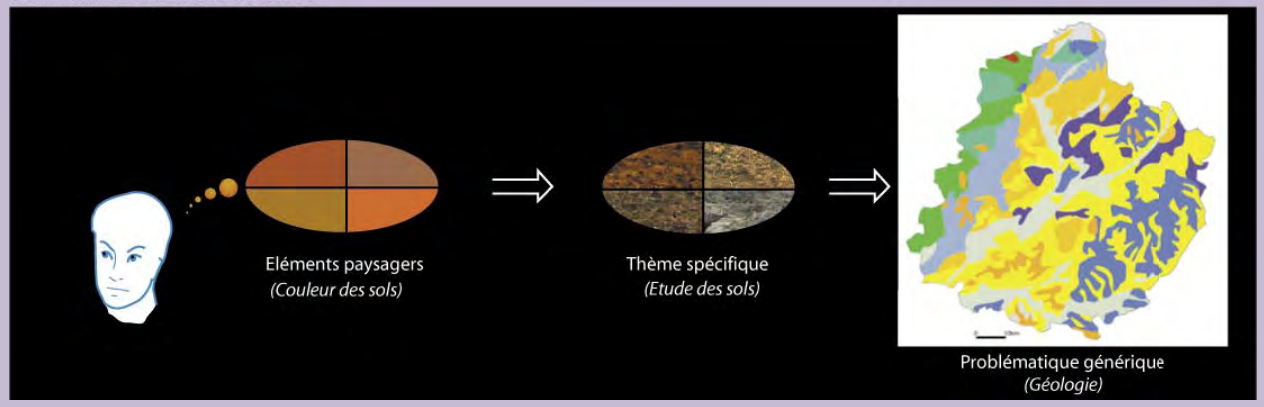

PROMENADE EN IMAGES

IMPRESSIONS SUR LE VIF

PROMENADE EN IMAGES

IMPRESSIONS SUR LE VIF

RESSENTIR ET COMPRENDRE LES PAYSAGES SARTHOIS

Des palettes de couleur caractéristiques et diversifiées

De cette variété sont issues des ambiances multiples ...

- lumière et éclat (roches claires exposées à la lumière solaire) ;
- chaleur (chatoyance des enduits ocre-jaune, du roussard, des tuiles et des briques, etc.) ;
- harmonie (éléments paysagers se déclinant dans une même gamme de couleur à un endroit donné : camaïeux de bruns-ocre des labours et des couleurs du bâti ; camaïeux de verts des cultures et boisements) ;
- austérité et froideur (aspect métallique de l'ardoise mouillée);
- dépaysement (succession de palettes de couleurs différentes, spécifiques aux différents terroirs sarthois) ;
- etc.

Ces ambiances évoquent des thèmes spécifiques :

- sols (couleurs des labours) ;
- sous-sol (affleurements rocheux et matériaux de construction) ;
- bâti (matériaux de construction) ;
- cultures (couleurs) ;
- boisements (couleurs).

Trois de ces thèmes soulignent le rôle de la **géologie** dans les ambiances générées par les paysages sarthois.

Par ailleurs, l'identité **agricole et forestière** de la Sarthe est évoquée.

Les matériaux de construction se déclinent en couleurs variées, à l'origine de l'identité des différentes micro-régions sarthoises.

Les couleurs des labours varient d'un terroir à l'autre, offrant une palette de couleurs diversifiée.

Dans des circonstances identiques (traversées de villes), la dominance de tonalités colorées bien distinctes influe sur les ambiances ressenties.

Cet habitat traditionnel se caractérise par des matériaux de couleurs voisines : les camaïeux de bruns engendrent une impression de chaleur et d'harmonie.

Ici, les camaïeux de verts donnent une impression de sérénité et d'harmonie.

RESSENTIR ET COMPRENDRE LES PAYSAGES SARTHOIS

Des paysages parfois "intimes"

Parfois résolument ouverte sur de larges panoramas, la Sarthe peut aussi se montrer "réservée". Elle offre alors des ambiances plus douces ...

- intimité (obstacles visuels empêchant les vues lointaines : épaulements du relief rendant impossible le développe ment des vues hors de la vallée, boisements de parc, etc.) ;
- douceur (formes souples : méandres des cours d'eau, croupes de relief, etc.) ;
- repli et protection (cloisonnement du champ visuel, fonctionnement visuel replié, jeux de reflets sur l'eau, etc.) ;
- petite échelle (absence d'éléments paysagers de grande taille, éléments paysagers à la mesure de l'observateur, etc.) ;
- mobilité (jeux d'ombre et de lumière, reflets se mouvant sur les plans d'eau, flexibilité de la végétation dans le vent, etc.) ;
- charme (élément valorisé par sa mise en scène dans son environnement paysager : village au coeur d'un vallon, orangerie dans un parc boisé, etc.) ;
- etc.

Ces ambiances évoquent des thèmes spécifiques :

- relief (épaulements, vallonnements, dépression, etc.) ;
- bâti (typologie, répartition et liens entre bâti et environnement) ;
- densité de la trame bocagère ;
- boisements ;
- eau (forme des cours d'eau et des vallées, plans d'eau).

Certains de ces thèmes rejoignent ceux précédemment abordés :

- la **géologie** (vallonnements du relief) ;
- l'**agriculture et la forêt** (boisements, structure bocagère, répartition du bâti rural).

Par ailleurs, une autre problématique générique apparaît : **les vallées** (morphologie, caractéristiques du cours d'eau, végétation et bâti rivulaires).

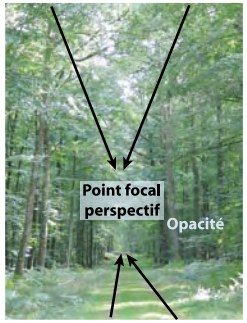

Les courbes contribuent à donner une impression de douceur (formes "coulées" et souples).

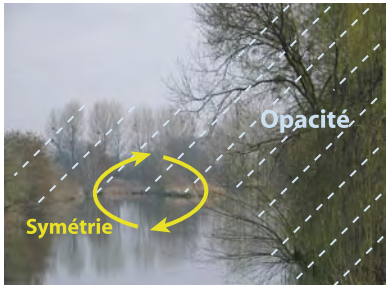

Les jeux de reflets dans l'eau induisent une symétrie qui focalise le regard dans la zone médiane (paysage "replié" sur lui-même). Les obstacles qui ceinturent le champ de vision accentuent encore la concentration des vues.

Les coteaux qui entourent le village forment un écrin autour de lui. Cette situation évoque l'intimité d'un nid.

La palette de couleurs comprend une dominante de tons pastels. Ceux-ci sont synonymes d'une certaine douceur.

RESSENTIR ET COMPRENDRE LES PAYSAGES SARTHOIS

Des paysages à grande échelle

De manière récurrente, les paysages sarthois peuvent se montrer sous le jour d'une certaine démesure.

- perte de repères et impression de vide (absence d'éléments paysagers proches de l'observateur) ;
- grande échelle (éléments de très vastes proportions, contraste d'échelle entre l'observateur et les paysages qui l'entourent) ;
- écrasement (contraste d'échelle entre l'observateur et des éléments verticaux : pylône EDF, silos, etc.) ;
- calme (horizontalité évoquant la stabilité) ;
- simplicité (composition des paysages à partir d'un petit nombre de constituants : champ et route, etc. et de formes simples : linéarité des routes, plans d'eau, absence de relief, etc.) ;
- "respiration" (par contraste avec des paysages environnants fermés, le regard est libéré de tout obstacle visuel) ;
- etc.

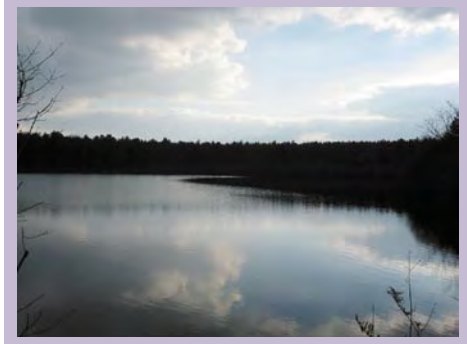

Ces ambiances évoquent des thèmes spécifiques :

- relief ;
- taille des parcelles agricoles ;
- occupation agricole des sols ;
- grandes masses boisées ;
- eau (plans d'eau) ;
- infrastructures (lignes électriques, routes, etc.) .

Certains de ces thèmes se rattachent à nouveau à :

- la **géologie** (relief et plans d'eau dépendent, dans leurs formes et dispositions, de la nature du sous-sol) ;
- l'**agriculture et la forêt** (tailles des parcelles agricoles, arbres et forêt, bâti agricole, concentration des haies et bosquets, densité d'implantation du bâti rural).

Une nouvelle problématique générique apparaît :

- les **infrastructures** (infrastructures électriques, routes).

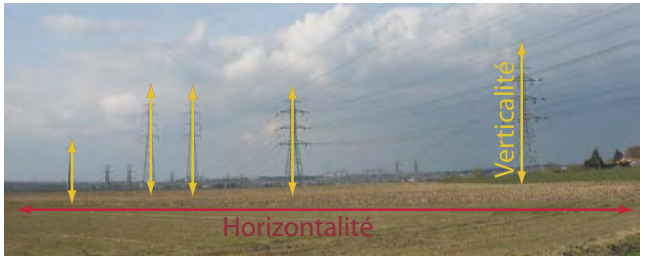

L'opposition binaire entre les pylônes EDF (verticalité) et le relief plan (horizontalité) génère un paysage d'une grande sobriété. Ces deux directions s'amplifient l'une l'autre et favorisent l'impression d'écrasement ressentie par l'observateur...

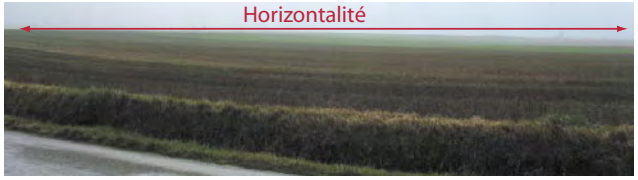

La composante horizontale domine. Elle est à l'origine de l'impression de démesure, en l'absence de tout repère visuel proche.

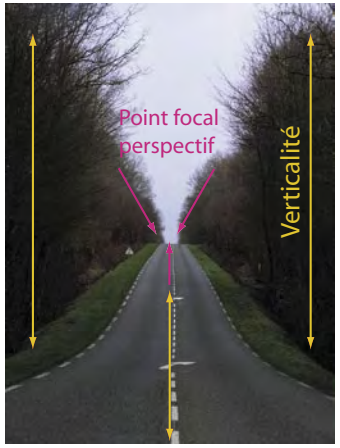

La direction verticale structure nettement ce paysage routier. Alors que les lisières pourraient produire un effet d'enfermement, le marquage au sol et les cimes des arbres convergent vers une échappée visuelle (point focal perspectif). Au lieu de l'enfermement, reste l'impression de grandeur et de dynamisme.

La direction horizontale, nettement prédominante, intervient ici dans un contexte boisé (paysage fermé). L'impression qui en découle est une vaste "respiration" .

IMPRESSIONS SUR LE VIF

RESSENTIR ET COMPRENDRE LES PAYSAGES SARTHOIS

Des paysages dynamiques et contrastés

A l'image de douceur et de sérénité de la Sarthe s'oppose celle, tout aussi représentative, de dynamisme et de contrastes.

- contrastes entre modernité et "tradition" (formes et usages du bâti) ;
- dynamisme (répétition rythmée de motifs paysagers : haies bocagères, pavillons de lotissements, etc.) ;
- mobilité (dans l'espace : succession de courbes, tracé des infrastructures suggérant le déplacement, etc. ; dans le temps : succession des saisons qui imprègnent les paysages des caractéristiques de leurs lumières, etc.) ;
- activité (ambiances sonores liées aux infrastructures et aux activités humaines) ;
- etc.

Ces ambiances évoquent des thèmes spécifiques :

- bâti (habitat ancien ou contemporain, bâti d'activité) ;
- bocage (densité, récurrence des haies) ;
- cultures et boisements spécifiques (vergers de pommiers, vignobles, peupleraies, pinèdes) ;
- infrastructures (tracés routiers) ;
- cours d'eau (méandres des rivières).

Ces thèmes valident les problématiques génériques déjà évoquées à diverses reprises :

- l'**agriculture et la forêt** (structure bocagère, cultures et plantations arborées) ;
- les **vallées** (formes des cours d'eau, peupleraies).

En outre, la problématique des **activités humaines** en général (infrastructures, activités, habitat) s'affirme.

Cette approche sensible des paysages sarthois ne se veut pas exhaustive.
Toutefois, cette analyse fait ressortir une image de la Sarthe relativement complexe.
La vocation de l'analyse cognitive qui suit est d'approfondir cette vision au moyen des "portes d'entrée" identifiées grâce à l'approche sensible :

- une GÉOLOGIE COMPLEXE .
- une RURALITÉ ENTRE AGRICULTURE ET FORÊT ;
- des VALLÉES IDENTITAIRES ;
- des ACTIVITÉS HUMAINES ET DES INFRASTRUCTURES.

La notion de rythme est souvent impliquée lorsqu'il est question de dynamisme. Elle renvoie à la répétition d'un élément paysager.

Dans la Sarthe, la récurrence des plantations monospécifiques permet d'évoquer la notion de rythme à plusieurs niveaux :

- répétition de l'élément paysager de base (peuplier dans la peupleraie, pommier dans le verger, pin dans la pinède et cep dans le vignoble) ;
- répétition du motif paysager que représente une parcelle monospécifique (rythme des peupleraies dans les vallées, des vignobles sur les coteaux du Loir, etc.) ;
- mais aussi, d'une manière globale, rythmicité évoquée par ces motifs qui font référence les uns aux autres (les séquences paysagères associant peupleraies, vergers, pinèdes et vignobles sont très représentatives de la Sarthe)...

Les ambiances et impressions liées aux contrastes ne sont pas toujours perceptibles d'un seul regard. Elles mettent souvent à contribution la mémoire de l'observateur.
En effet, certains éléments paysagers marquants peuvent faire référence les uns aux autres par le biais de certaines de leurs caractéristiques majeures : courbes d'un tracé routier renvoyant aux méandres d'une rivière, par exemple. Ainsi, le caractère moderne des uns (virages) peut-il s'opposer au caractère traditionnel des autres (méandres).

IMPRESSIONS SUR LE VIF

INFLUENCE DU CLIMAT DANS L'ANALYSE SENSIBLE

La Sarthe bénéficie d'un climat à tendance océanique. Ce climat et ses nuances influencent la perception des paysages de différentes manières.

Les modifications saisonnières du territoire

Les paysages ruraux présentent une saisonnalité très nette en fonction des caractéristiques de la végétation naturelle et agricole : présence ou absence des feuillages (opacité ou transparence), couleurs variables (verts tendres printaniers, blancheurs des floraisons, vifs orangers automnaux, etc.), mobilité des frondaisons ou immobilité des troncs dénudés, etc.), présence ou absence de culture (hauteur et opacité des grandes étendues de maïs ou vastes labours permettant le dégagement de points de vue), paysages d'inondation, etc.

Les modifications périodiques du regard

L'aspect du ciel est déterminant quant à l'impression que laisse un paysage. Un ciel uniforme permettra la mise en relief des éléments du "paysage terrestre" tandis que la présence de nuages pourra faire du ciel une composante complexe, un paysage à part entière …
Les conditions de visibilité font varier les profondeurs de champ renforçant plus ou moins l'importance des premiers plans. Enfin la lumière pourra, dans certains cas, rehausser un paysage en lui donnant plus de relief et en l'enrichissant par le biais des jeux d'ombre …

Le gradient nord-sud

Le climat sarthois, bien que relativement homogène, présente quelques nuances sensibles. En effet, en raison des différences de latitude et d'altitude, les territoires du nord sont moins ensoleillés et moins secs que les territoires du sud.

En terme de perceptions, cela se traduit par des impressions faisant référence à des paysages normands au nord de la Sarthe tandis que les paysages de la vallée du Loir, au sud, évoquent le Maine et la vallée de la Loire (micro-climat, cortège végétal associé...)

LES PAYSAGES À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

LES PAYSAGES COMPRIS : DÉMARCHE ANALYTIQUE

- GÉOLOGIE COMPLEXE
- RURALITÉ ENTRE CULTURES ET FORÊTS
- VALLÉES IDENTITAIRES
- ACTIVITÉS HUMAINES ET INFRASTRUCTURES

S

NATURE DU SOUS-SOL

Le Massif armoricain

• Les schistes précambriens : ce sont des schistes argileux, souvent très décomposés. Ils se rencontrent principalement au nord et au sud du massif de Sillé-le-Guillaume.

• Les formations cambriennes : ce sont essentiellement des grès qui arment puissamment les reliefs de la limite ouest du département.

Au nord-ouest du département, le granite de Saint-Céneri n'occupe qu'un secteur restreint.

Le bassin sédimentaire

En raison du pendage des couches géologiques vers le sud-est, les terrains les plus anciens sont relevés et, donc, affleurent, vers le nord-ouest.

• Les formations jurassiques : ce sont essentiellement des marnes et des calcaires.
Elles occupent de manière plus ou moins continue une bande de territoire orientée nord-est / sud-ouest, large d'environ 20 km au nord et s'amincissant vers le sud. Quelques zones "témoins" du jurassique supérieur sont présentes plus à l'est, le long de la vallée de l'Huisne (faille) et dans le Bélinois notamment.

• Les formations crétacées : elles consistent essentiellement dans des étages cénomaniens :
argiles à minerai, argiles noires et feuilletées ;

sables agglomérés en grès ("roussard" lorsque les sables sont ferrugineux …) qui couvrent une grande partie du sud-est du département ;

argiles à silex (plateau de Bonnétable), marnes micacées épaisses (sud du plateau de Saint-Calais) et tuffeau (vallée du Loir) qui affleurent au niveau des plateaux du sud et de l'est.

• Les formations éocènes : il s'agit de grès et marnes présents, de manière sporadique, dans la moitié sud-ouest du département. En particulier, les grès issus de l'agglomération de sables à Sabals forment de grandes dalles au sud-ouest du plateau de Saint-Calais et sur le plateau de la Fontaine-Saint-Martin.

• Les alluvions : les plus récentes occupent les lits majeurs des rivières, tandis que les plus anciennes forment des terrasses autour des cours d'eau majeurs (Loir, Huisne, Sarthe). Ces dernières, formées de matériaux caillouteux, peuvent couvrir de relativement grandes surfaces.

* Remarque : des dépôts éoliens (limons) recouvrent les plateaux du sud-est du département.

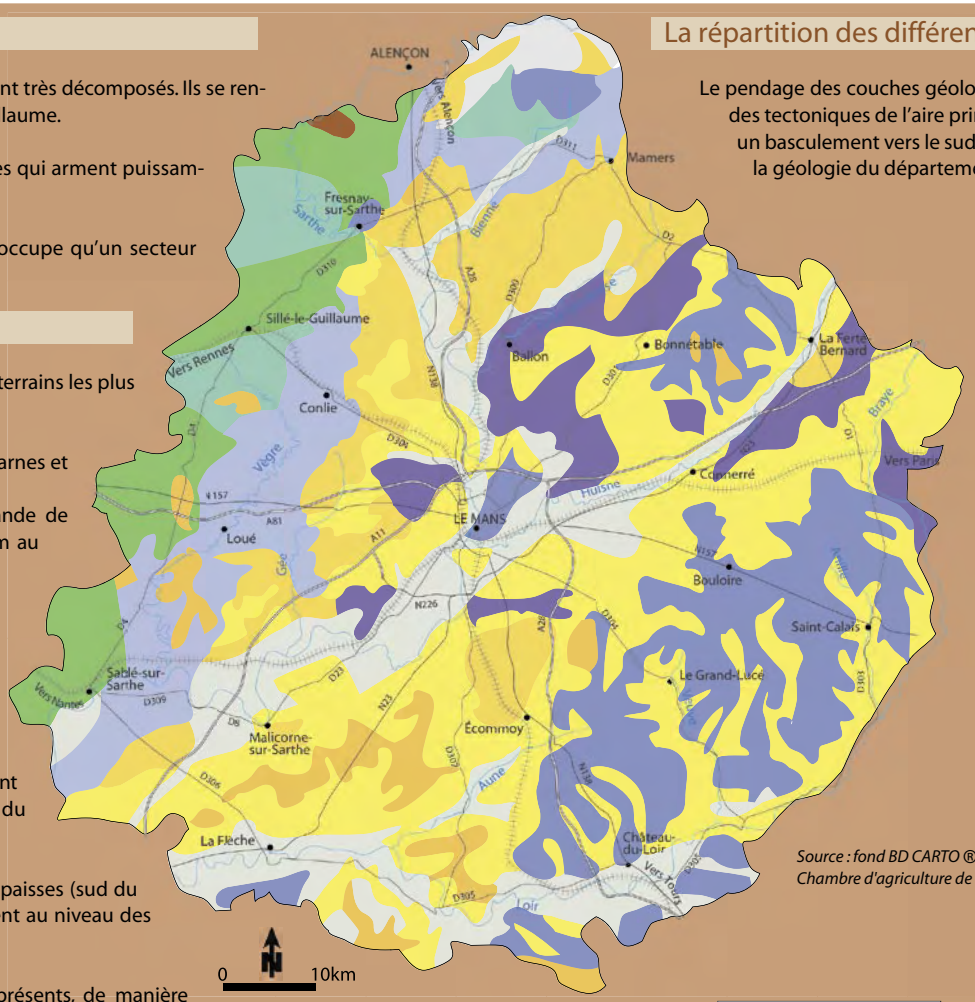

La répartition des différents types de roches

Le pendage des couches géologiques est globalement orienté vers le sud-est (épisodes tectoniques de l'aire primaire). Les mouvements les plus récents ont provoqué un basculement vers le sud-ouest et achevé de donner sa configuration actuelle à la géologie du département.

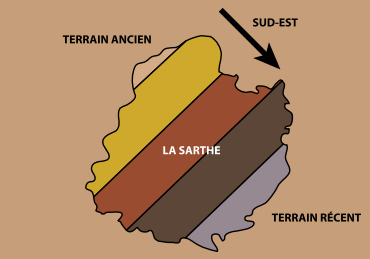

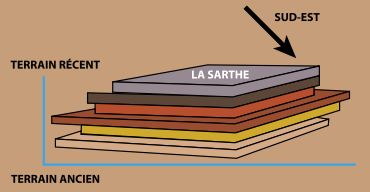

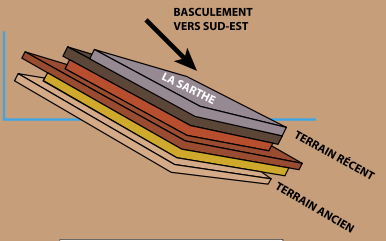

EPISODE TECTONIQUE ANCIEN
(AIRE PRIMAIRE)

Source : fond BD CARTO ® (IGN) ;
Chambre d'agriculture de la Sarthe.

EPISODE TECTONIQUE RÉCENT
(AIRE TERTIAIRE)

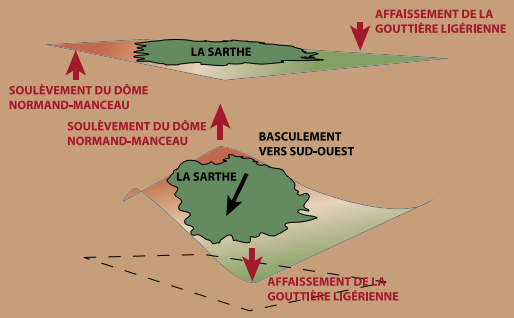

Le département de la Sarthe se caractérise par une grande diversité et une forte complexité géologique. C'est un territoire de "marche" entre l'extrémité orientale du Massif Armoricain (ère primaire) et les confins occidentaux du Bassin Parisien (ère secondaire).
Bon nombre de ces formations sont présentes dans les paysages actuels sous forme d'affleurements.

GÉOLOGIE COMPLEXE

RELIEF

Le relief sarthois en quelques altitudes-clés

Le département de la Sarthe culmine à 340 mètres d'altitude dans le massif de Perseigne, tandis que le point le plus bas du département se trouve au niveau de l'exutoire de la rivière Sarthe à 22 mètres d'altitude.

Au niveau de la confluence de la Sarthe et de l'Huisne, l'agglomération mancelle se développe à 45 mètres d'altitude environ.

Autour de cette zone de confluence, les reliefs qui ceinturent le département atteignent des altitudes diverses. Les reliefs du nord-ouest culminent autour de 250 mètres. Les plateaux de l'est oscillent autour de 200 mètres (aux abords de Montmirail) et 150 mètres (plateaux de Bonnétable et de Saint-Calais), tandis que le plateau de la Fontaine Saint-Martin ne s'élève plus qu'à 110 mètres d'altitude à son maximum.

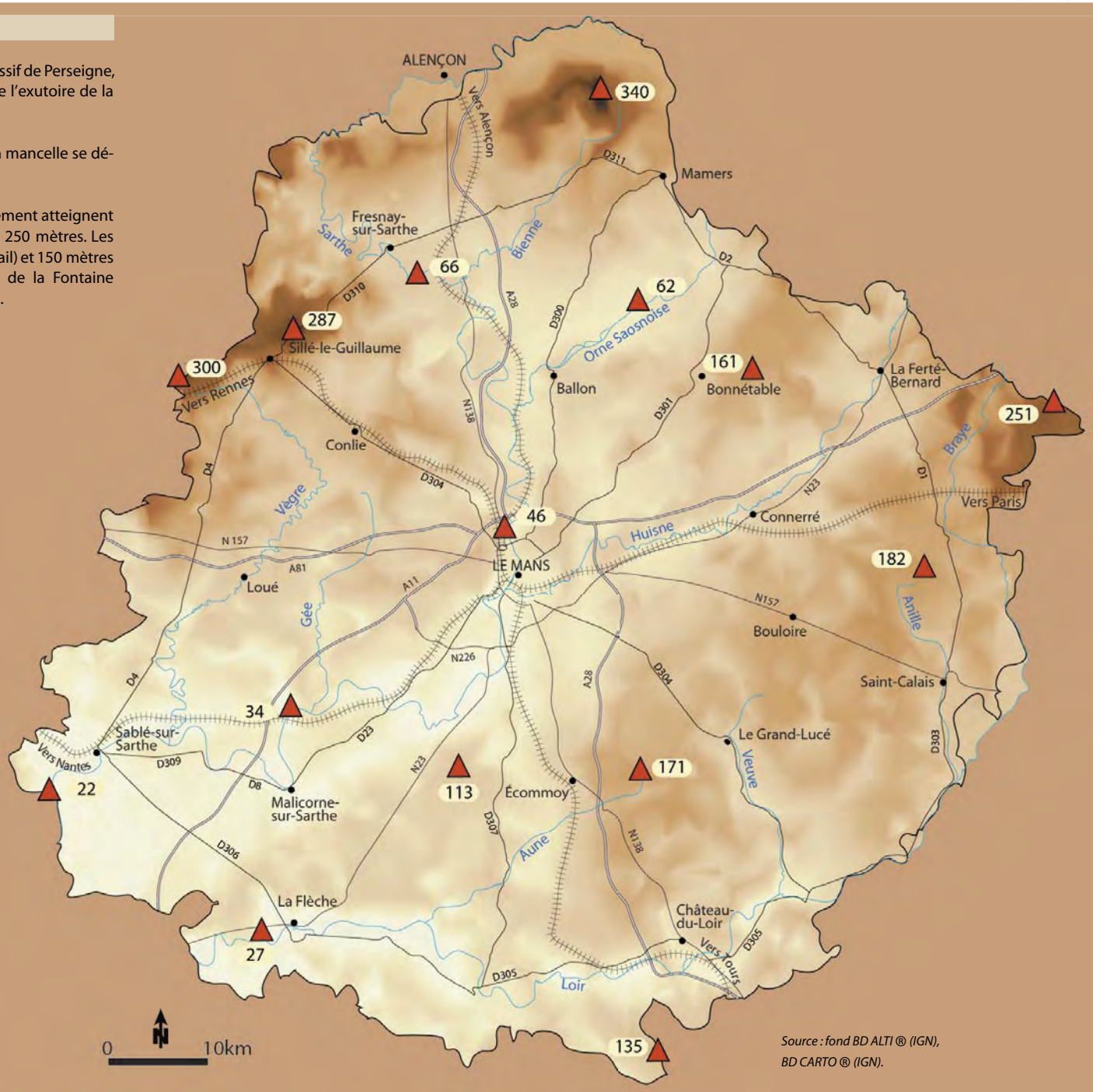

Source : fond BD ALTI ® (IGN), BD CARTO ® (IGN).

Altitude comprise entre :

- 325 et 340 mètres
- 300 et 325 mètres
- 275 et 300 mètres
- 250 et 275 mètres
- 225 et 250 mètres
- 200 et 225 mètres
- 175 et 200 mètres
- 150 et 175 mètres
- 125 et 150 mètres
- 100 et 125 mètres
- 75 et 100 mètres
- 50 et 75 mètres
- 25 et 50 mètres
- 20 et 25 mètres

46 Repère altitudinal

MORPHOLOGIE

Le Massif armoricain

Si cet ensemble trouve une unité dans les formes amples et molles des collines allongées qui le composent majoritairement, il offre localement des contrastes saisissants.

Au nord-ouest, les formations gréseuses, résistantes à l'érosion, arment des reliefs puissants. Elles structurent les plus hauts reliefs du département : le massif de Perseigne (culminant à 340 mètres), les hauteurs à l'ouest de la commune de St-Léonard-des-Bois (environ 200 mètres), le massif des Coëvrons (286 mètres dans la Sarthe), et le massif de Charnie (288 mètres dans la Sarthe).

Les secteurs intermédiaires, sur schistes altérés, forment des reliefs plus mous, mais relativement élevés (culminant entre 150 et 200 mètres).

Au sud du Massif rmoricain, le synclinal de Laval engendre un relief assez accidenté, en rapport avec l'action différentielle de l'érosion sur l'alternance de roches tendres (certains schistes) et de roches dures qui le caractérisent.

Les cours d'eau (Haute Sarthe, Merdereau, Vaudelle et Orthe) sont très encaissés dans ces reliefs. Leurs vallées, aux flancs abrupts, sont parfois profondes d'une centaine de mètres (exemple de la Sarthe aux abords du bourg de Saint-Léonard-des-Bois) et souvent étroites.

Les plateaux

Les formations sédimentaires génèrent des paysages globalement plans (altitude moyenne de 140 m), surtout au sud et à l'est du département.

Ces plateaux atteignent leur altitude maximale dans le Perche, en limite orientale du département (environ 250 m sur la commune de Saint-Ulphace). Les vallées de la Braye, de l'Anille, du Tusson et du Loir sont encaissées d'une cinquantaine de mètres dans ces plateaux, rompant brutalement la monotonie de ces étendues planes.

Vers l'ouest, le plateau de la Fontaine Saint-Martin culmine à seulement 110 mètres. La persistance de cette éminence dans la plaine cénomanienne s'explique par sa couverture de grès éocène.

La plaine

Cette dépression a été formée par affouillement dans les étages cénomaniens tendres (sables au sud puis argile glauconnieuse vers le nord-ouest).

L'orientation nord-est / sud-ouest de cette plaine a été déterminée par les mouvements tectoniques tertiaires qui ont dirigé l'écoulement des principaux cours d'eau vers le sud-ouest (Bienne, Orne Saosnoise, Huisne, Basse Sarthe, Loir, etc.).

Dans cet espace de plaine, les éléments de relief les plus identifiables sont les cuestas : la présence, dans les formations cénomaniennes, de couches plus denses induit la formation de cuestas toutefois peu marquées (Ballon, Champagne mancelle, etc.). Les cuestas jurassiques les plus vigoureuses, se succèdent en prenant de la hauteur, entre le cours de l'Orne Saosnoise et le massif de Perseigne. Globalement, elles sont orientées est - nord-est / ouest - sud-ouest.

La vallée du loir

Le plateau au sud du département est creusé par la large vallée au fond plat, et aux coteaux localement abrupts du Loir.

Source : fond BD CARTO ® (IGN) ; Dufour, 1981.

En lien direct avec la géologie, le relief est façonné par les mouvements tectoniques et les facteurs érosifs (écoulements d'eau, vents, actions du gel, etc.) dont les incidences paysagères diffèrent en fonction de la nature des roches (dureté, etc.). Sur le plan de sa morphologie, le département de la Sarthe se caractérise là encore par la notion de "marche" abordée dans le paragraphe précédent. Le relief conditionne fortement le mode de perception des paysages (vastes panoramas fréquents depuis les contreforts du Massif Armoricain, ou au contraire, perceptions "écrasées" par l'absence de relief marqué).

GÉOLOGIE COMPLEXE

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

L'incidence du sous-sol sur les couleurs et les matériaux

De manière générale, l'utilisation de la pierre locale est à l'origine de la formation de paysages harmonieux (les couleurs et textures du bâti rappelant les couleurs et textures des affleurements rocheux et de divers éléments paysagers - tas de pierres, murets, etc.). La dénomination de certains terroirs montre l'importance des couleurs des matériaux dans la formation d'ensembles paysagers ("Maine noir" dans le massif ancien, en référence aux couleurs sombres des grès et schistes notamment, "Maine roux" sur les terrains cénomaniens en référence au grès roussard et aux sables ocre-jaune, "Maine blanc" en référence aux calcaires clairs au sud et à l'est du département). L'observation de phénomènes de mimétisme n'est pas rare, avec un bâti qui s'inscrit dans le prolongement direct, voire à l'intérieur même (habitat troglodyte) d'un affleurement rocheux.

Ponctuellement, la géologie peut avoir des conséquences spécifiques (d'ordre technique) :

- la présence de pierres se prêtant à la taille se traduit souvent par des encadrements en appareillage de roches plutôt que de briques et des linteaux monolithiques (granite dans les Alpes Mancelles) ;

- une roche mère dense et peu profonde peut induire la construction de murs épais permettant d'éviter le creusement de fondations profondes ; une roche tendre (tuffeau) pourra permettre le creusement de cavités ; etc. ;

- la présence de sables cénomaniens, souvent ferrugineux, extraits des carrières voisines, des rivières ou des étangs, offre au bâti traditionnel une gamme d'enduits (réalisés à base de chaux grasse et de sable) se déclinant du jaune clair (vallée du Loir) au jaune ocre-roux (Champagne Mancelle) ;

- l'abondance de l'argile sur tout le territoire départemental a favorisé, dès le XIX^{e} siècle, l'essor de la brique et de la tuile plate, grâce au dynamisme de l'industrie de la terre cuite.

Les ouvertures présentent souvent des entourages en granit dans les Alpes Mancelles. (*)

Le tuffeau de la vallée du Loir se prête bien à la taille, notamment pour les corniches. (*)

Tuffeau et brique

Granite

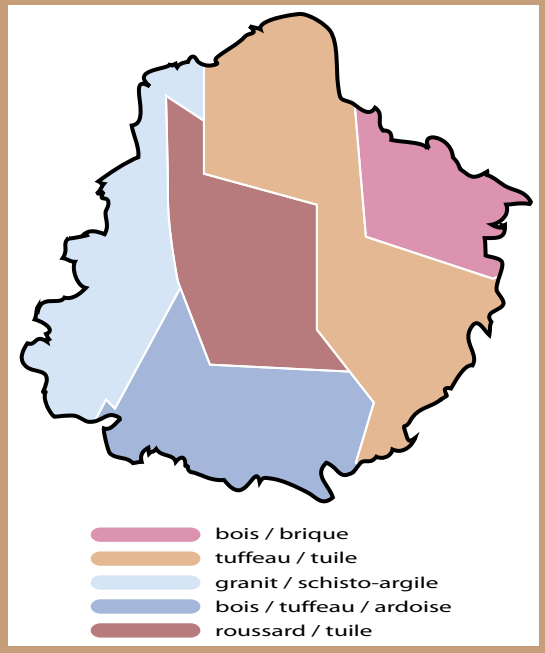

La carte de la répartition de matériaux dominants entrant dans la construction du bâti traditionnel (CAUE 1991) témoigne de la corrélation entre la nature du sous-sol et celle des matériaux traditionnels de construction.

(*) : (source : CAUE 72)

La brique remplace la pierre de taille là où l'argile est disponible. (*)

Roussard

Sable (enduit) et bois

L'habitat ancien (datant d'avant 1950) donne une image directe du sous-sol : en l'absence de facilité de transport des matériaux, le moyen le plus simple de construire consistait jadis dans l'emploi des matériaux disponibles sur place. Il en résulte des paysages où éléments bâtis et environnement paysager dialoguent étroitement et harmonieusement.

Argile (tuile)

Calcaire

SOLS

L'expression paysagère directe

La grande diversité pédologique du département s'exprime tout particulièrement en hiver au niveau des couleurs des terres labourées.

L'expression paysagère indirecte

Ces sols sont à l'interface entre le sous-sol et la couverture végétale du territoire. De leurs caractéristiques dépend le type de végétation et, a fortiori, d'agriculture, qui vont pouvoir se développer. En cela, ils constituent un facteur déterminant pour les paysages.

Quelques exemples illustrant la diversité des sols sarthois

En parcourant le département, on rencontre ainsi :

- les sols de la Champagne mancelle et de la plaine d'Alençon (à l'ouest et au nord) qui constituent de très bonnes terres pour la culture des céréales ;
- les terres profondes du Marollais (au nord) ;
- à l'ouest, à la limite de la Mayenne, des limons froids et mouillants ;
- au nord du département, des sables argileux, très mouillants (sur argiles glauconnieuses) ;
- dans la dépression centrale, des sols maigres, très séchants sur les sables cénomaniens (ce sont les plus mauvais sols du département) ;
- au sud de la Sarthe, sur les plateaux, des limons qui forment des sols naturellement médiocres, mais pouvant devenir relativement bons après drainage ;
- dans les fonds de vallées, des argiles lourdes, très humides ;
- les sols argilo-calcaires des pentes du sud du département, propices à la culture de la vigne.

L'hétérogénéité du sous-sol va de pair avec la grande variété pédologique des terroirs sarthois. Celle-ci se traduit dans les paysages à deux niveaux : direct (couleur des labours) et indirect (nature de la végétation).

IMPACT INDIRECT DES SOLS SUR LES PAYSAGES
-EXEMPLE-

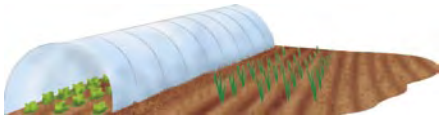

CULTURES MARAÎCHÈRES sur ces sols légers moyennant des apports d'eau et d'engrais.
Les paysages sont marqués par les plantations en mosaïque (petites surfaces de plantations homogènes juxtaposées) et par les tunnels de culture.

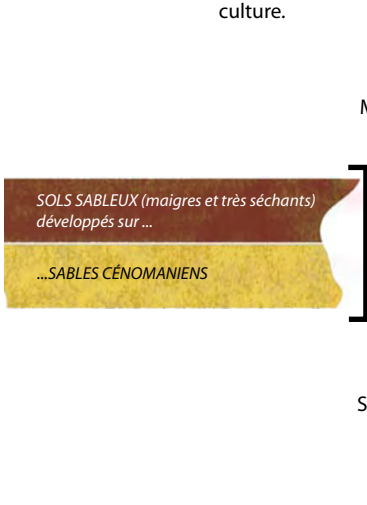

PLANTATIONS DE CONIFÈRES sur ces mêmes sols non irrigués et non enrichis.
Les paysages sont marqués par des arrière-plans de nappes sombres bleutées et des premiers plans de hauts "rideaux" arborés denses.

GÉOLOGIE COMPLEXE

CULTURES ET FORÊTS : RAPPELS HISTORIQUES

L'ouverture des espaces forestiers à l'agriculture : les défrichements

En plus des témoignages archéologiques et historiques, la toponymie et les formes du parcellaire permettent de déterminer les différentes époques de défrichements et de mises en culture.

Les premiers défrichements de grande envergure sont le fait des Celtes (2e moitié du premier millénaire avant Jésus-Christ) et ont lieu principalement dans le sud du département.

Durant la période gallo-romaine (1ère moitié du premier millénaire après Jésus-Christ), les défrichements se poursuivent vers le nord-ouest du Mans. Les secteurs mis en culture sont les bons terroirs à blé (Champagne mancelle), alors que les plateaux argileux (au sud-est du Mans) sont délaissés. Une prédilection marquée pour les vallées du Loir, de la Sarthe et de l'Huisne apparaît également. Le paysage rural est alors constitué d'îlots cultivés plus ou moins isolés par des massifs boisés. L'alternance des cultures de céréales et des pâturages (sur les terres en jachère) constitue des paysages ouverts.

Entre les VIe et Xe siècles (Haut Moyen-Âge), quelques terroirs de moindre qualité sont défrichés, notamment au nord du Mans et dans l'est. Avant la période médiévale, toutes les bonnes terres à blé étaient d'ores et déjà cultivées, exceptions faites du sud de la Champagne mancelle et de la plaine d'Alençon : vallées du Loir et de la Braye, Saosnois, Bélinois, Champagne mancelle et abords du Mans. Toutefois, avant le XIe siècle, la couverture forestière du Maine et du Perche est encore dense.

La période médiévale se caractérise par une intense activité de défrichement. Les grands massifs forestiers couvrant jusqu'alors les secteurs au relief accidenté des confins du Massif Armoricain, les plateaux du Perche et de Saint-Calais sont désormais "rognés" de toute part. Cela isole progressivement des massifs forestiers de moindre taille dans les seuls secteurs défavorables à l'agriculture (landes à l'ouest du plateau de Saint-Calais et sur le plateau de la Fontaine Saint-Martin, forêts sur les massifs gréseux du nord-ouest et du nord, etc.).

Au cours du Moyen Âge, la pression de défrichement est proportionnelle à la pression démographique. C'est ainsi qu'alternent, entre le XIe et le XVe siècles, des phases de défrichement et des phases d'enfrichement au gré des guerres, épidémies et famines … (environ 1/5 des interventions sont dues aux ecclésiastiques).
Cette période agricole laborieuse qu'est le Moyen Âge se caractérise également par la mise en place du bocage : le défricheur délimite sa parcelle (de forme irrégulière la plupart du temps) par un fossé dont les matériaux extraits forment un talus destiné à être planté d'arbres.

Au fil des siècles suivants, ce sont encore les phases de pression démographique qui entraînent le défrichement des espaces les plus pauvres. Alors que les forêts sont préservées pour la production de bois, certaines landes sont remplacées par des cultures au XVIIe siècle, puis aux XVIIIe et XIXe siècles (sur le massif ancien, le plateau de Saint-Calais, etc.).

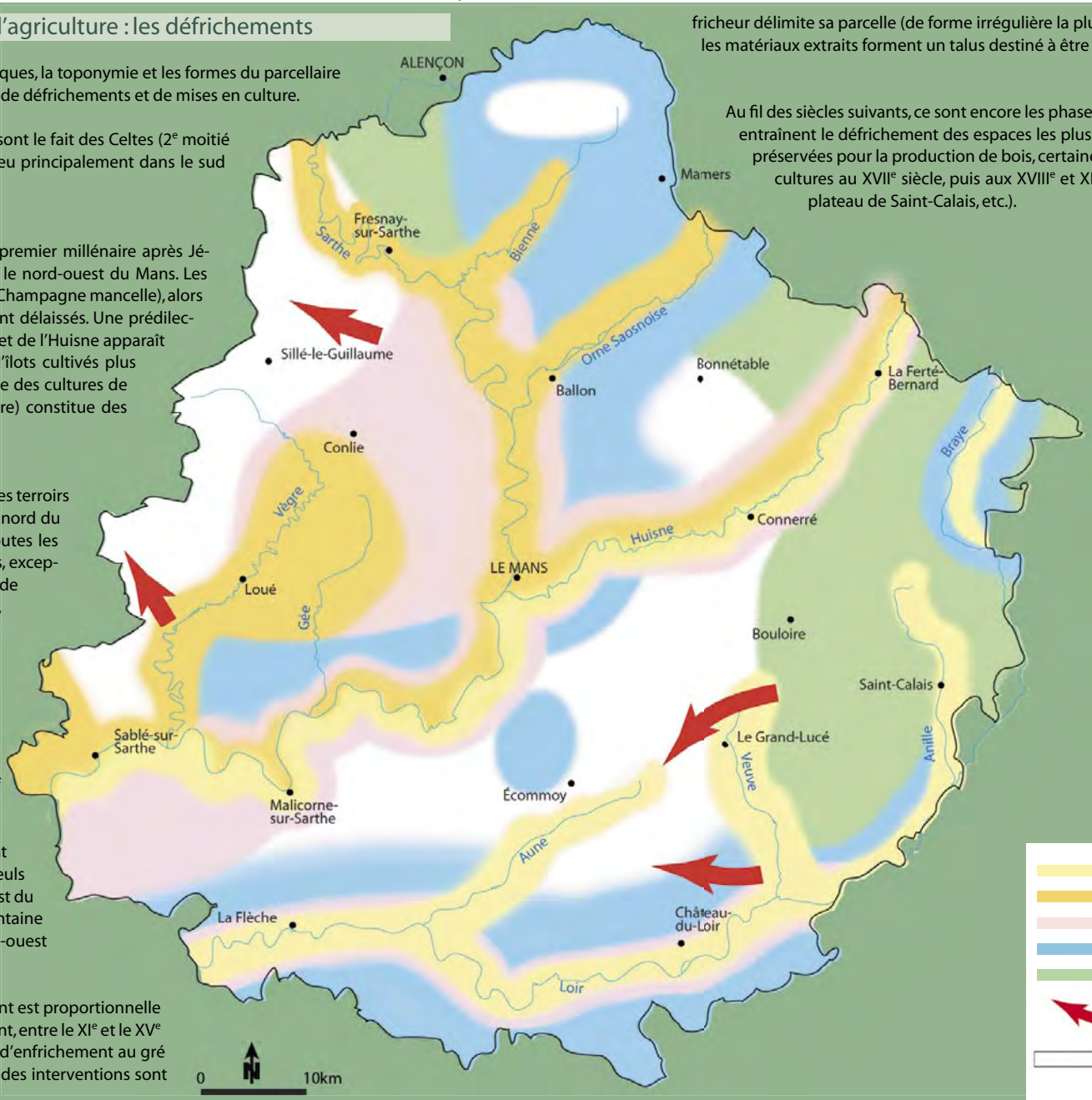

Source : fond BD CARTO ® (IGN) ; carte schématique réalisée par interprétation de texte, d'après Dufour, 1981.

CULTURES ET FORÊTS : RAPPELS HISTORIQUES

La mise en culture du territoire sarthois à partir du XVIII[e] siècle

Les paysages agricoles sarthois du XVIII[e] au XIX[e] siècles ont été principalement marqués par :

- les cultures céréalières (sur les bonnes terres de la Champagne mancelle, du Saosnois et de la plaine de Mamers) ;
- les cultures du chanvre (qui marquent surtout le Soasnois et le Belinois) ;
- l'entretien des landes et des jachères par les ovins et les caprins ;
- l'augmentation du nombre de fruitiers (dans la vallée du Loir et les Alpes mancelles).

Quelques productions spécifiques sont déjà présentes dans les paysages : volailles (poularde du Mans), vignoble, chevaux (du Perche).

Dès le début du XX[e] siècle, les mutations du secteur agricole s'accélèrent avec un recul marqué des productions traditionnelles : les bovins (lait) et le chanvre.

Mais c'est à partir des années 1950 que tout se bouscule et que commencent à se dessiner les paysages agricoles qui sont ceux de la Sarthe d'aujourd'hui. L'introduction de techniques nouvelles (tracteurs, ensilages, insémination artificielle), de désherbants, de nouvelles productions (betteraves sucrières, "golden" , maïs, etc.) fait émerger un nouveau paysage.

L'abandon progressif de la polyculture - élevage traditionnelle au profit d'une agriculture plus spécialisée en est la principale conséquence. Après la relative uniformisation du territoire agricole (polyculture - élevage dans un cadre bocager et exploitations de taille modeste - moins de 15 hectares - avant les années 1950), celui-ci s'hétérogénéise à nouveau au cours de la seconde moitié du XX[e] siècle, les "spécialités agricoles" étant à nouveau choisies en fonction des potentialités des terroirs.

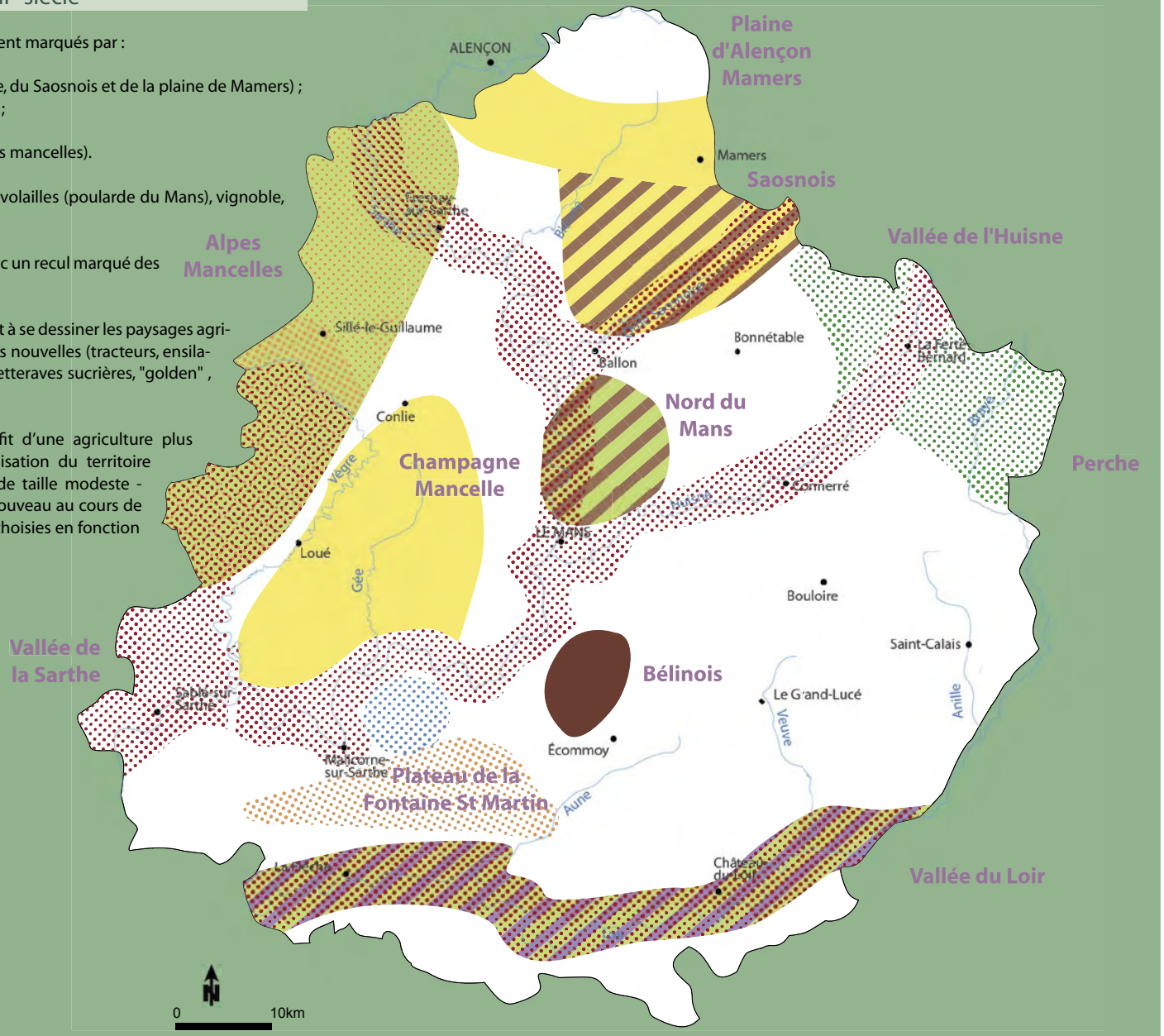

Spécialités agricoles au XVIII[e] siècle

- Culture céréalière
- Culture du chanvre
- Arboriculture fruitière (pommiers essentiellement)
- Viticulture
- Elevage ovin et caprin
- Elevage avicole ("Poularde du Mans")
- Elevage bovin (surtout laitier)
- Elevage équin (cheval "Percheron")

Source : fond BD CARTO ® (IGN) ; carte schématique réalisée par interprétation de texte, d'après Dufour, 1981.

CULTURES ET FORÊTS : RAPPELS HISTORIQUES

Source : fond BD CARTO ® (IGN) ; carte schématique réalisée par interprétation de texte, d'après Dufour, 1981.

Entre bocage et paysage ouvert

Avant le XVIII[e] siècle le bocage sarthois conditionne trois types de structures paysagères.

LE BOCAGE FERMÉ se développe essentiellement sur les terrains accidentés (où les haies jouent un rôle anti-érosif) et sur les sols argileux. La taille des parcelles est variable selon qu'elles appartiennent à des exploitations prospères ou pauvres. Au XVIII[e] siècle, le bocage n'est pas exclusivement réservé à la prairie, les champs aussi sont enclos.

LE BOCAGE SEMI-OUVERT présente des poches non cloisonnées qui interrompent le maillage régulier. Ces secteurs ouverts correspondent essentiellement aux "fraresche" : ensemble de terres agricoles cultivées en commun. La fréquence de ces ouvertures s'accroît vers le sud du département.

LE PAYSAGE OUVERT caractérise les régions calcaires où la culture des céréales domine. Quelques obstacles se dessinent toutefois au sein de ces espaces ouverts : sommets de buttes boisés, bocage dans les fonds de vallées. Cependant, le XVIII[e] siècle voit l'expansion du bocage sur ces secteurs calcaires (haies arbustives souvent).

Au XIX[e] siècle, le maillage bocager se généralise sur l'ensemble du territoire agricole sarthois.

Quelques clés historiques de répartition du bâti agricole sur le territoire

Le bâti ancien intègre l'ensemble des données environnementales, sociales et économiques d'un terroir pour composer des paysages bâtis chargés de signification.

Avant le XVIII[e] siècle, sur les terroirs les moins pauvres, les populations pouvaient vivre exclusivement de l'agriculture. Ainsi, dans les zones de bocage, le bâti agricole était dispersé au cœur des exploitations, avec de rares hameaux regroupant quelques sièges d'exploitations. Les zones ouvertes de la Champagne mancelle et de la plaine d'Alençon sont des cas particuliers, en ce sens qu'elles correspondent à de riches terroirs à blé mais où l'habitat s'est regroupé autour des rares points d'eau (organisation communautaire du quotidien : fours banaux, pratique de la vaine pâture sur les prairies, etc.).

A proximité des massifs forestiers, qui offraient des potentialités de diversification des activités, et là où la population agricole devait, pour vivre, exercer une activité complémentaire, des hameaux, voire des bourgs pouvaient se former, regroupant les activités (artisanats et services).

Après le XVIII[e] siècle, suite à l'embocagement progressif des zones ouvertes, l'implantation du bâti rural devient majoritairement dispersée.

Les caractéristiques des paysages actuels trouvent leurs racines dans l'histoire des terroirs sarthois. Ainsi, le mode et l'époque de leur mise en culture sont encore souvent lisibles dans les paysages (au travers de la forme du parcellaire, des productions en place, des caractéristiques bocagères ou encore de la répartition du bâti agricole traditionnel).

PAYSAGES AGRICOLES D'AUJOURD'HUI

L'organisation foncière des terres agricoles

LES PETITES PARCELLES

En plus des fonds de vallons et vallées où elles sont assez fréquentes, les petites parcelles peuvent recouvrir des terroirs entiers : le nord du massif de Perseigne, le Perche, le Bélinois, la région au sud de Sablé et le massif ancien depuis la Charnie jusque vers les Alpes mancelles.

Ce sont le plus souvent des secteurs défavorisés pour l'agriculture et qui n'ont pas subi les restructurations inhérentes aux réorientations des productions vers les grandes cultures.

Ces régions sont ainsi constituées de mosaïques de parcelles juxtaposant des couleurs et des textures nombreuses (labours, cultures, prairies, etc.) et créant ainsi des paysages souvent variés et rythmés (répétition de motifs paysagers).

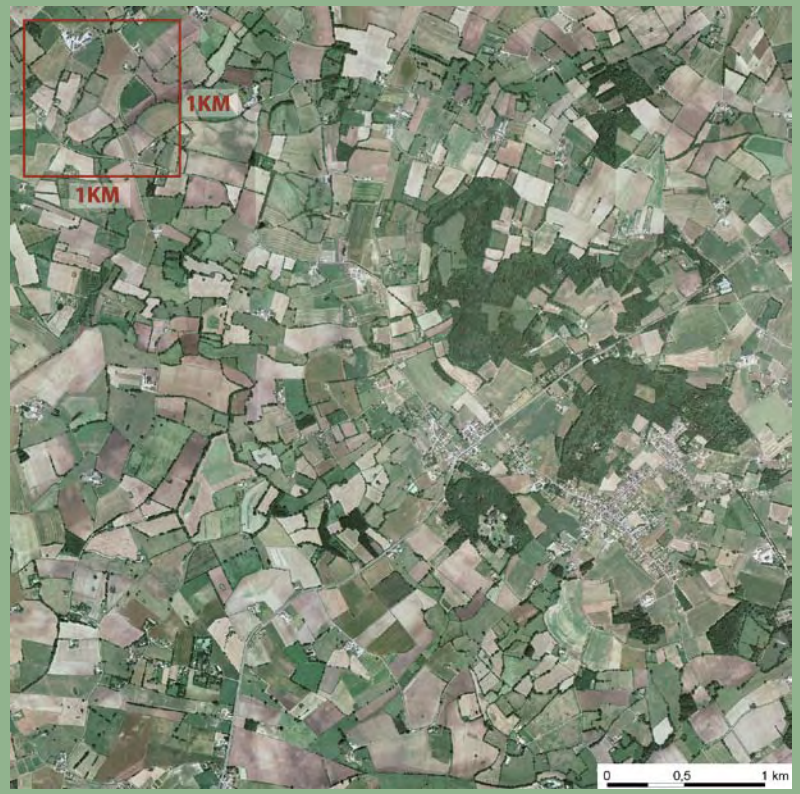

Secteur bocager au nord de la forêt de Perseigne

Source : fond BD ORTHO ® (IGN).

LES GRANDES PARCELLES

Les parcellaires les plus grands s'observent dans la plaine d'Alençon - Mamers et le Saosnois. Là, les plus grandes cultures (surtout des céréales) sont produites sur de très vastes parcelles dépassant fréquemment les 50 ha. Les paysages induits, sur ces grands plateaux et plaines du nord de la Sarthe, sont très ouverts, en l'absence de tout type de cloisonnement sur de grandes surfaces (haies, fossés, clôtures, etc.). Les champs s'étirent à perte de vue, laissant apparaître les formes planes du terrain, et quelques éléments bâtis ou bosquets dessinent leurs silhouettes, atténuées par la distance, loin au-delà des limites de parcelle. L'impression de démesure et de très large échelle est très marquante.

D'autres secteurs présentent également un large parcellaire. Ce sont principalement la Champagne mancelle et certaines zones du plateau de Saint-Calais. Dans ces cas, les zones de grandes parcelles sont souvent isolées les unes des autres par des secteurs au parcellaire plus resserré (ce sont souvent des vallons mais pas systématiquement), formant des paysages séquencés.

Grandes parcelles ouvertes dans la plaine d'Alençon-Mamers

Source : fond BD ORTHO ® (IGN).

AUTRES

Ailleurs, il est plus difficile de dégager une caractéristique dominante puisque des parcelles de taille intermédiaire voisinent avec des secteurs au parcellaire resserré ou plus large. Le nord du Mans est caractéristique de ces secteurs hétérogènes, de même que la vallée du Loir et la vallée de la Sarthe. Cette organisation du parcellaire est liée à une pratique agricole traditionnelle de la Sarthe : la polyculture - élevage (mode de production adapté à l'hétérogénéité du parcellaire agricole).

PAYSAGES AGRICOLES D'AUJOURD'HUI

Les régions bocagères

On peut, aujourd'hui, distinguer différentes régions bocagères sarthoises.

BOCAGE DENSE

Les deux principales régions bocagères denses de la Sarthe sont :
- le nord du massif de Perseigne ;
- le massif géologique ancien (nord-ouest du département).

Elles couvrent, à elles deux, 20 à 25 000 hectares. Ce sont deux régions où perdure la tradition agricole sarthoise de l'élevage laitier. En effet, le relief et la qualité des sols (massif ancien) et l'hydromorphie (nord-Perseigne) n'ont pas permis la pratique de grandes cultures (maïs, blé, betteraves à sucre, etc.) et ont favorisé la conservation du bocage (fonction anti-érosive et drainante des haies et des fossés, mais aussi abris pour les troupeaux).
La maille bocagère conserve un bon niveau de continuité et la petite taille des parcelles génère un maillage assez dense.

BOCAGE PARTIELLEMENT OUVERT

Une trame bocagère est encore lisible en dépit de quelques dégradations :
- au nord et au nord-est du Mans ;
- dans le bocage cénoman (à l'ouest - sud-ouest du Mans).

3 à 5 000 hectares sont concernés par ces paysages fermés à semi-ouverts.

BOCAGE DÉSTRUCTURÉ

Dans ce type de bocage, la trame est inégalement disloquée, plus ou moins discontinue, les haies présentent de nombreuses interruptions et sont dégradées à différents niveaux (dominante arbustive, sénescence des arbres se maintenant, individus morts toujours en place, talus arasés, etc.). Il est la conséquence de remembrements partiels ou d'autres types d'évolutions du foncier (échanges amiables, etc.) qui ont conduit à la fusion de parcelles juxtaposées. Cette absence de cohérence bocagère caractérise le plateau de Saint-Calais, le Perche, le nord de la vallée de la Sarthe et le secteur au nord de Sablé où quelques poches bocagères denses sont dispersées dans une matrice globalement ouverte.

BOCAGE COMME LIEN ARBORÉ

Dans les secteurs sableux (au sud de la "dépression centrale"), ainsi que dans la vallée du Loir, les boisements sont particulièrement présents. Les haies qui existent entre les boisements prennent une valeur paysagère particulière en ce sens qu'elles complètent activement le cloisonnement de l'espace.

BOCAGE EN MUTATION

Dans les terroirs agricoles où la production de grandes cultures a pu se développer, le territoire agricole a été "aménagé" de manière à permettre une exploitation aussi productive que possible. Cela s'est traduit par des arasements de haies en grand nombre et une ouverture complète des paysages. La maladie de l'Orme a également participé à cette ouverture des paysages.

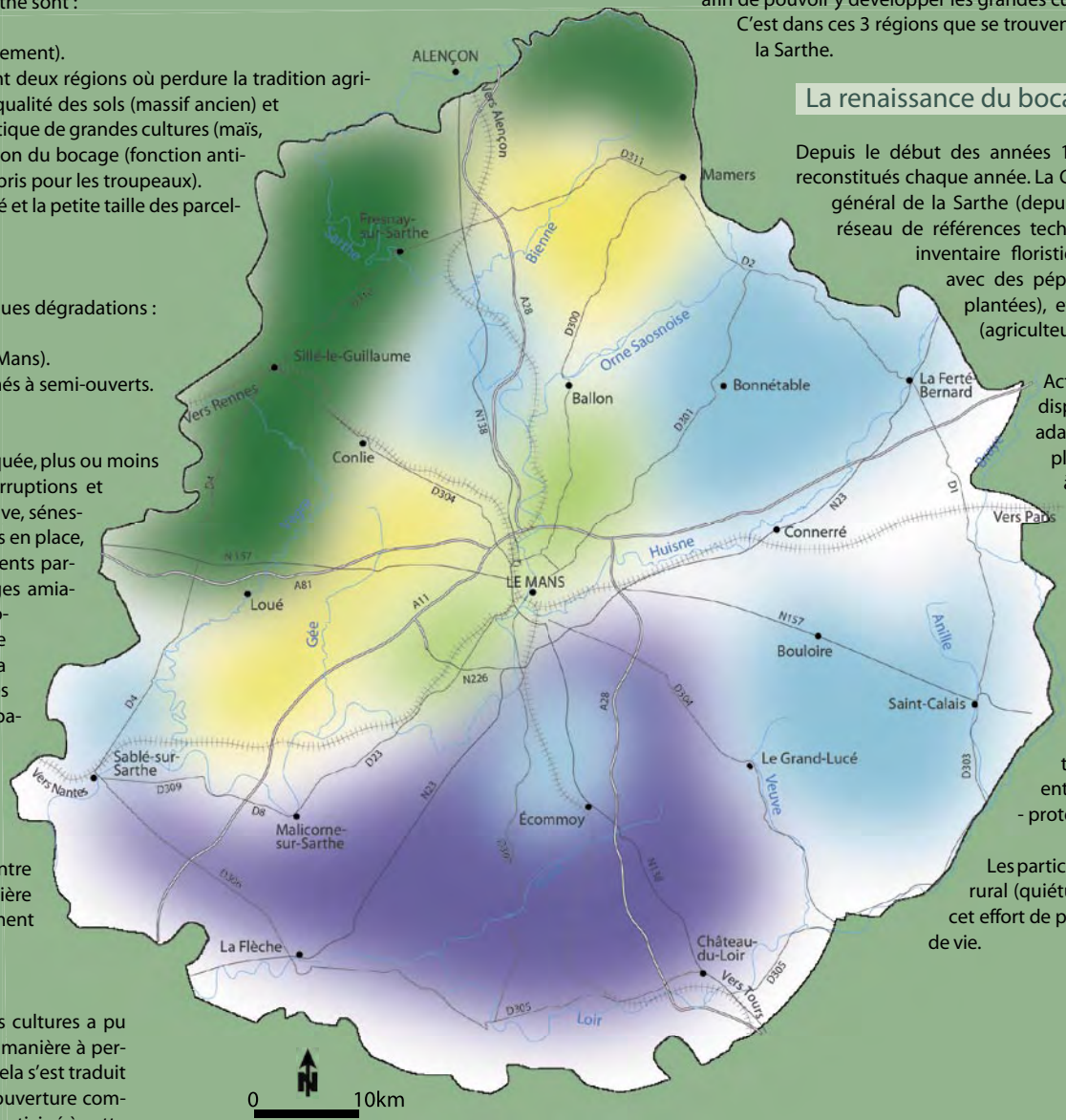

Source : fond BD CARTO ® (IGN) ; carte schématique réalisée à partir d'un entretien (Chambre d'agriculture de la Sarthe).

- Entre les années 1960 et 1985, les contrats de production de betteraves à sucre ont induit l'ouverture de la plaine de Conlie.
- Entre 1980 et 1990, l'essor des productions de maïs a généré les grands espaces ouverts de la plaine de Marolles et Mamers.
- Les derniers remembrements ont été réalisés dans la région de Brûlon dans les années 1985 - 1990, afin de pouvoir y développer les grandes cultures céréalières.

C'est dans ces 3 régions que se trouvent les plus vastes ensembles paysagers ouverts de la Sarthe.

La renaissance du bocage ?

Depuis le début des années 1990, plus de 100 kilomètres de haies ont été reconstitués chaque année. La Chambre d'agriculture (depuis 1977) et le Conseil général de la Sarthe (depuis 1985) ont œuvré ensemble à la création d'un réseau de références techniques (expérimentation …), la réalisation d'un inventaire floristique, la production de plants en collaboration avec des pépiniéristes (rediversification du panel d'essences plantées), et la sensibilisation des acteurs liés au bocage (agriculteurs et particuliers vivant en milieu rural).

Actuellement, les candidats planteurs ont à leur disposition une trentaine d'espèces qui permet une adaptation aux goûts et aux milieux. Ces candidats planteurs sont essentiellement des agriculteurs (70 à 75 %), motivés par diverses raisons :

- obligations réglementaires liées aux permis de construire ou au cahier des charges de productions labellisées (35 % de plantations effectuées en 30 ans sont à imputer au cahier des charges des poulets de Loué LABEL ROUGE) ;
- préoccupations esthétiques liées au cadre de vie ;
- production de bois et énergies renouvelables (le "chauffage plaquettes" permet d'assurer l'autoconsommation de chaleur d'une exploitation agricole avec 5 à 10 km de haies - cépées entretenues) ;
- protection contre les intempéries (vents, orages, etc.).

Les particuliers, de plus en plus nombreux à habiter en milieu rural (quiétude et coût de l'habitat) participent également à cet effort de plantation pour des raisons d'amélioration du cadre de vie.

PAYSAGES AGRICOLES D'AUJOURD'HUI

Le lien entre bocage et perception des paysages

BOCAGE DENSE

Dans le nord-Perseigne, les paysages sont pittoresques et intimes, mais les vues d'ensemble sont rares et localisées en raison de l'absence de vallonnements marqués.

Dans le massif ancien, fortement vallonné, le bocage génère des paysages également pittoresques et intimes mais où certains points de vue peuvent se dégager grâce aux perceptions dominantes qu'offrent les reliefs.

BOCAGE PARTIELLEMENT OUVERT

Les perceptions éloignées alternent avec les ambiances intimes des vues arrêtées par des premiers plans de rideaux d'arbres.

BOCAGE DÉSTRUCTURÉ

Les paysages induits sont globalement semi-ouverts à ouverts et la végétation bocagère y constitue plus un mot-paysager dispersé qu'un véritable élément de cloisonnement de l'espace.

BOCAGE COMME LIEN ARBORÉ

Les haies qui existent entre les boisements prennent une valeur paysagère particulière en ce sens qu'elles complètent activement le cloisonnement de l'espace.

BOCAGE EN MUTATION

Les impressions laissées par ces paysages sont diverses : homogénéité voire monotonie, contraste d'échelle entre les éléments de repère visuel (bâti agricole, rares bosquets, voirie, etc.) et l'ampleur des espaces décloisonnés.

PAYSAGES AGRICOLES D'AUJOURD'HUI

Identité arborée des campagnes sarthoises

Les essences bocagères, bien que peu diversifiées aujourd'hui, se répartissent de la manière suivante :

LE CHÊNE est présent à peu près partout, mais domine nettement dans le nord Sarthe. Sa silhouette noueuse et majestueuse caractérise notamment les hautes haies des Alpes mancelles.

LE NOYER se développe sur les sols argilo-calcaires (entre Domfront et Avoise-Brûlon) au sud-est du Mans. Il forme des haies de hauteur moyenne, peu denses en raison de ses frondaisons lâches.

L'ORME se cantonne actuellement dans les secteurs argileux mais était autrefois beaucoup plus répandu et même dominait certainement avant que la graphiose ne l'élimine. Ces haies forment des taillis enchevêtrés, opaques.

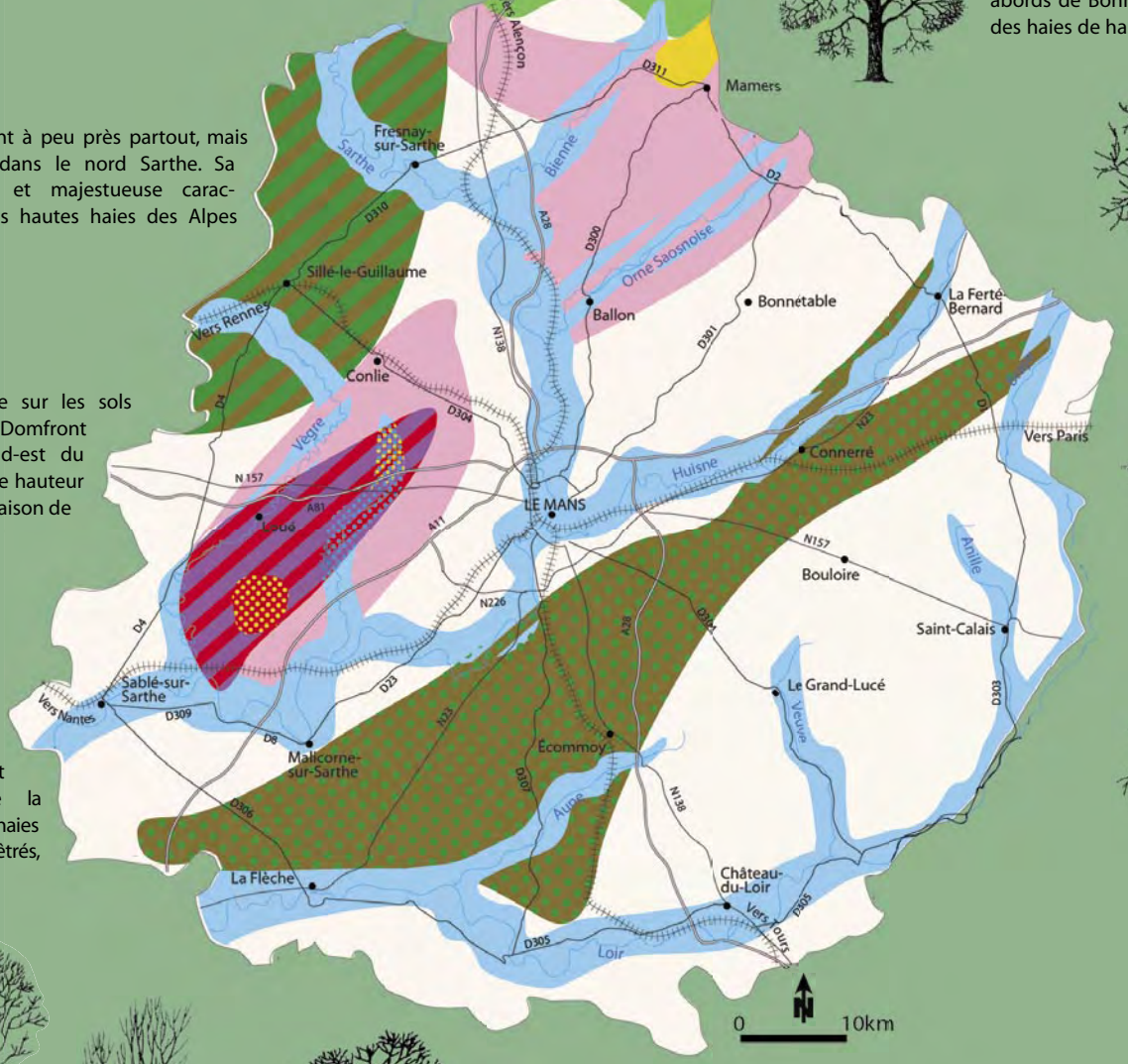

Source : fond BD CARTO ® (IGN) ; carte schématique réalisée à partir d'un entretien (Chambre d'agriculture de la Sarthe).

LE CHÂTAIGNIER occupe principalement les haies sur sables et sur les limites nord de la vallée du Loir. Il peut se retrouver, ponctuellement, jusqu'aux abords de Bonnétable. Souvent menés en cépées, les châtaigniers forment des haies de hauteur moyenne et très denses en période végétative. Dans le sud, les châtaigniers sont greffés (type Nouzillard) et forment des vergers.

QUELQUES MERISIERS peuvent agrémenter les secteurs aux sols les plus riches avec leurs abondantes floraisons blanches printanières.

LES ACACIAS, aux troncs clairs et grêles, caractérisent les milieux sableux, de par la transparence et la légèreté de leurs silhouettes.

LES CYTISES en cépées agrémentent de leurs denses floraisons jaunes les bocages sur calcaires (régions de Mamers, Domfront et Chantenay). Ils forment des haies basses (environ 3 à 5 mètres) et compactes.

Source : illustrations extraites de Phillips, 1988.

- Chêne
- Saule
- Noyer
- Aulne, etc.
- Orme
- Châtaignier
- Acacia
- Cytise
- Merisier

En milieu humide, *LES AULNES, PEUPLIERS, TREMBLES, FRÊNES ET SAULES* sont traditionnellement privilégiés. Par exemple, les haies du nord-Perseigne sont essentiellement constituées de saules cendrés et saules des vanniers ; elles sont basses et enchevêtrées et contrastent fortement avec les alignements plus hauts, plus rigides et moins opaques des peupliers, ou les haies trapues de frênes têtards.

N.B. La morphologie de ces différentes essences s'adapte à la proximité induite par les haies.
Lorsque les alignements sont peu denses (bocage destructuré) les silhouettes "naturelles" reprennent leurs droits.

PAYSAGES AGRICOLES D'AUJOURD'HUI

Les productions agricoles et l'identité paysagère des terroirs

LÉGUMES -PETITS FRUITS

Implantations : Vallée de l'Huisne
Vallée de la Sarthe

Remarques : Sables cénomaniens favorables aux fraises et aux asperges

Impacts paysagers : Textures variées des petites parcelles juxtaposées

VIGNES - VERGERS

Implantations : Vallée du Loir

Remarques : Essor des pommiers qui remplacent une partie des vieux vignobles sauf aux abords de Château-du-Loir et la Chartre-sur-le-Loir où le vignoble se maintient

Impacts paysagers : Paysages identitaires et soignés des vignobles rappelant ceux de la vallée de la Loire (vignes et bâti associé)
Importantes variations saisonnières

ELEVAGES AVICOLES - POULETS

Implantations : Généralisées

Remarques : Production dynamique à l'échelle du département

Impacts paysagers : Prégnance des bâtiments d'élevage avec leurs silos caractéristiques et leur grand nombre. Valeur identitaire des prairies emplies de volailles

ELEVAGE PORCIN

Implantations : Généralisées

Remarques : En association avec la culture de céréales

Impacts paysagers : Prégnance des bâtiments d'élevage hors sol

ELEVAGE OVIN

Implantations : Région de Sablé-sur-Sarthe - Région de Saint-Calais

Remarques : Production localisée

Impacts paysagers : Diversification des paysages liés à l'élevage dans une région où le bovin domine

ELEVAGES BOVINS - LAIT

Implantations : Nord Perseigne - Alpes mancelles - Région de Ballon - Région de Montfort

Remarques : Terroirs peu favorables à d'autres cultures ou élevages

Impacts paysagers : Les vaches brunes et blanches (normandes, etc.) et noires et blanches (holsteins, etc.) se côtoient dans les pâturages
Présence moindre dans les paysages des troupeaux (augmentation des temps en stabulation)
Prégnance des stabulations dimensionnées pour de grands troupeaux

ELEVAGES BOVINS - VIANDE

Implantations : Région de Sillé-Charnie - Vallée de l'Huisne - Vallée de l'Orne saosnoise

Remarques : Essor de cet élevage peu contraignant là où la qualité des pâturages le permet

Impacts paysagers : Diversification des races de bovins dans les campagnes sarthoises (introduction de charolaises, etc.)

BLÉ - MAÏS

Implantations : Saosnois - Bélinois - Sud département

Remarques : Essor du maïs hybride au détriment du blé qui regagne en surface après 1974 avec la hausse des rendements permise par les nouvelles variétés. Taille des exploitations insuffisante pour la monoculture d'où les cultures d'appoint : betteraves sucrières, chanvre, semences fourragères et même vergers dans le Sud

Impacts paysagers : Fermeture des paysages lorsque le maïs est mature

PAYSAGES AGRICOLES D'AUJOURD'HUI

Les orientations agricoles des différents cantons sarthois

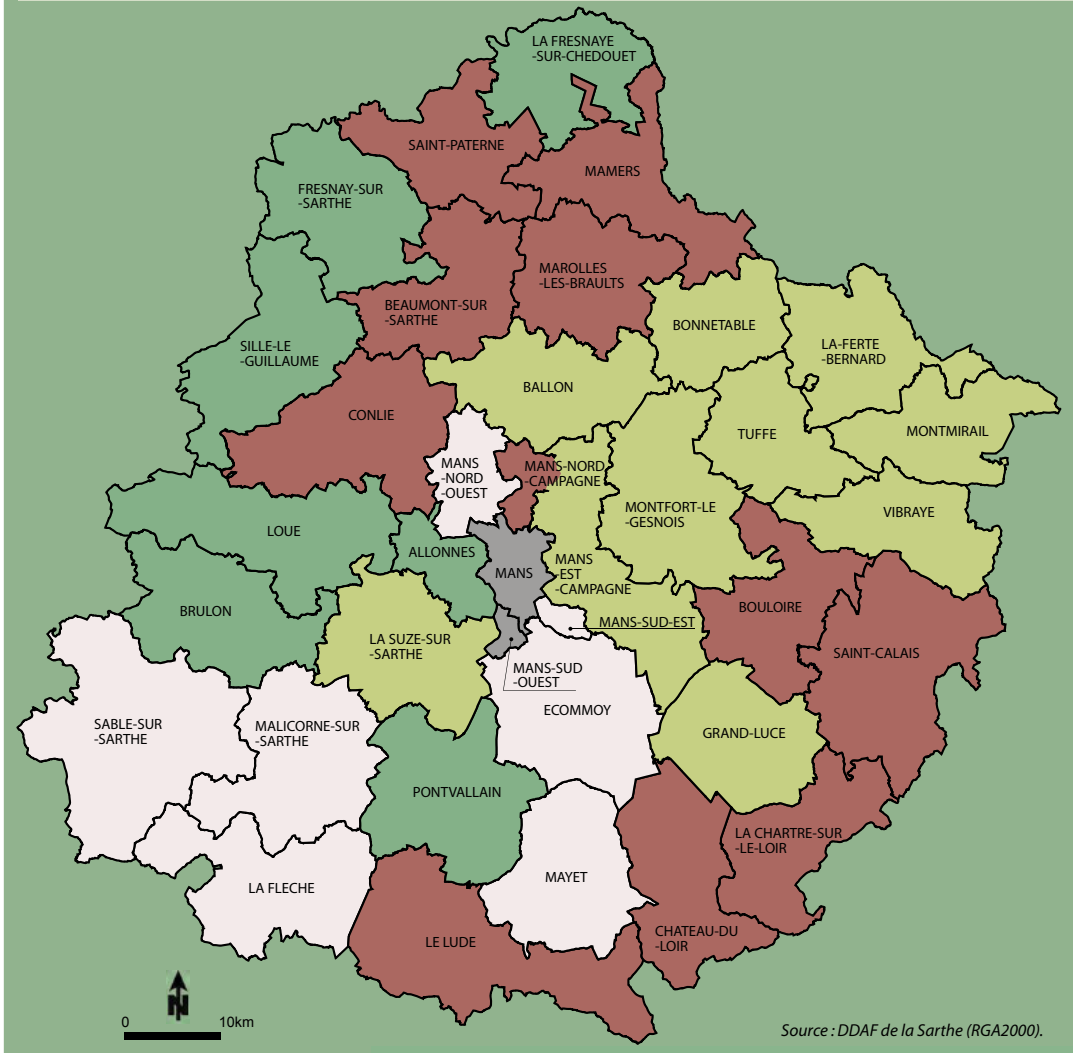

Source : DDAF de la Sarthe (RGA2000).

Des plus petites parcelles aux formes irrégulières aux plus grandes parcelles géométriques, la Sarthe offre aujourd'hui un très large échantillonnage d'organisations foncières.
Cette organisation foncière est plus ou moins soulignée par la trame bocagère en place. La densité de cette dernière (et donc son impact sur le paysage) compose différentes "régions bocagères". Enfin, les orientations agricoles des différents terroirs renforcent encore la diversité des paysages de production.
Il en résulte une grande richesse de nuances pour qui observe les paysages "quotidiens".

CAS PARTICULIER DE L'IMPACT PAYSAGER DES ÉLEVAGES DE VOLAILLES DE LOUÉ

Si la production de volailles LABEL ROUGE de Loué fut bien, à l'origine, une initiative des exploitants de la région de Loué, elle concerne, à l'heure actuelle, la plus grande partie du territoire départemental. La Champagne de Conlie, très spécialisée dans la production de céréales, est un des rares terroirs qui ne soit pas encore concerné puisque des volaillers se sont implantés jusque dans la plaine de Mamers.

Actuellement, la Sarthe compte plus de 900 éleveurs membres du Syvol Qualimaine (Syndicat des volailles fermières de Loué). L'empreinte, dans les paysages, de ces élevages spécifiques est notable :

- les grands bâtiments (400 m² environ pour des volailles de chair et 600 m² environ pour des volailles pondeuses) sont très caractéristiques (bas et allongés, ils sont accompagnés d'un silo à l'une de leurs extrémités). Ils constituent des points d'appel visuels récurrents dans les paysages ;
- le cahier des charges "LABEL ROUGE" des volailles fermières de Loué impose une surface de 2 à 6 hectares mobilisés autour des bâtiments et attribués à l'évolution en plein air des volailles. Ces surfaces doivent être boisées selon les préconisations liées à un diagnostic paysager qui prend en compte les modes de boisement traditionnel du contexte environnemental (haies bocagères et/ou bosquets, etc.). Lorsque la plantation de haies bocagères est suggérée, cela correspond à un linéaire de 500 m de haies environ.

L'essor de cette production dans la Sarthe peut être, dans une certaine mesure, à l'origine de mutations paysagères dans certains terroirs où la multiplication des haies bocagères participe à la structuration des paysages …

OMNIPRÉSENCE DES BOISEMENTS

La caractérisation des boisements en Sarthe

Le département de la Sarthe se caractérise par une couverture boisée relativement importante. Le dernier inventaire forestier national (1999) fait état d'une surface boisée de 107 589 hectares, soit 17,22 % du territoire départemental.

Ce sont, en très large majorité, des forêts de production (environ 97 %). Les formations forestières sont principalement des boisements privés (environ 86 %), les terrains domaniaux représentant environ 13 % et les terrains communaux moins de 1 %.

Les forêts domaniales (Bercé, Perseigne, Sillé, Petite Charnie et Bonnétable) couvrent à elles seules environ 14 600 hectares. Certains de ces massifs sont réputés à l'échelle nationale : hêtraies de Perseigne, mais surtout chênaies de Bercé citées comme les plus belles de France, et parmi les plus réputées en Europe …

Les peuplements forestiers se répartissent à peu près équitablement entre les futaies (44,21 %) et les mélanges futaie-taillis (41,45 %), le reste comprenant entre autres les taillis, boisements lâches, grandes landes et autres espaces verts.

Les essences les plus représentées sont le chêne rouvre (environ 29 000 hectares), le pin maritime (environ 25 000 hectares) et le chêne pédonculé (environ 21 000 hectares). Par ailleurs, le châtaignier prédomine nettement dans les taillis et les conifères de diverses espèces sont très présents.

La surface forestière sarthoise est actuellement en augmentation. Les secteurs les plus concernés par cette dynamique de boisements sont l'est et le sud de la Sarthe. Entre 1990 et 2000, 5 000 hectares ont été plantés.

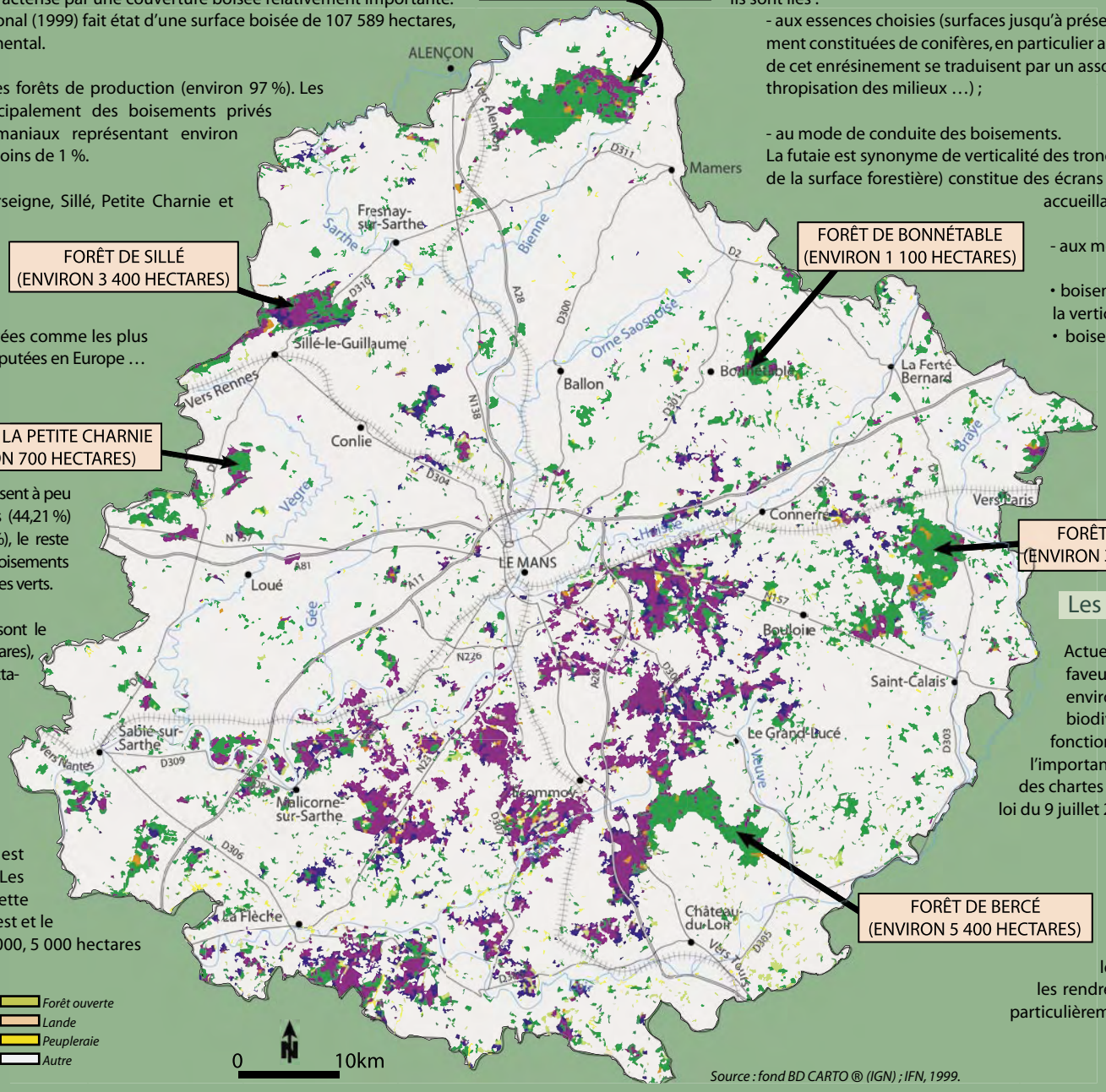

Source : fond BD CARTO ® (IGN) ; IFN, 1999.

Les effets paysagers des boisements

Ils sont liés :

- aux essences choisies (surfaces jusqu'à présent essentiellement monospécifiques, majoritairement constituées de conifères, en particulier au sud du département. Les incidences paysagères de cet enrésinement se traduisent par un assombrissement des couleurs, une impression d'anthropisation des milieux …) ;

- au mode de conduite des boisements.
La futaie est synonyme de verticalité des troncs, de rythmes et de jeux de lumière. Le taillis (1/4 de la surface forestière) constitue des écrans visuels des paysages fermés aux ambiances peu accueillantes ;

- aux modes de perceptions :

• boisements en premiers plans marqués par la lumière, la verticalité des troncs, les bruits, les couleurs, etc.) ;
• boisements en seconds plans se traduisant par des effets de texture et d'opacité ;
• boisements en arrière plans rythmant ou soulignant les horizons.

Les dynamiques en cours

Actuellement, une sensibilisation est faite en faveur du respect d'un certain nombre de critères environnementaux dans le choix des essences : biodiversité et paysage en particulier. Par ailleurs, la fonction récréative de la forêt est en passe de prendre de l'importance, y compris dans les forêts privées (par le biais des chartes forestières de territoire, art. L.12 du code forestier, loi du 9 juillet 2001).

Parallèlement, l'apparition des délaissés agricoles de plus en plus nombreux se traduit par la multiplication des petits bois qui rythment les paysages depuis les sommets de buttes ou les pentes raides de coteaux (positions pouvant les rendre perceptibles sur de longues distances et donc particulièrement prégnants).

OMNIPRÉSENCE DES BOISEMENTS

Les principales essences boisées en Sarthe

LES CONIFÈRES

Les essences de conifères plantées aujourd'hui dans la Sarthe sont diverses même si les pins maritimes et sylvestres dominent encore. Se rencontrent ainsi : pins noirs, Douglas, épicéas communs, sapins pectinés, sapins de Nordmann, épicéas de Sitka, etc. Mais le conifère le plus planté actuellement est le pin laricio de Corse (entre 1990 et 2000 ont été plantés 28 % de pins lacario, 14 % de pins maritimes et 8 % de résineux divers). Cette mutation est lisible dans les paysages en raison du port plus droit et au tronc plus gris que brun du pin laricio par rapport au pin maritime qu'il a tendance à remplacer.

Si les conifères sont très présents au sud du département (conditions édaphiques favorables à eux seuls sur les sables cénomaniens), ils ont également tendance à gagner sur des surfaces jadis dévolues aux feuillus. La raison en est la prédation importante exercée par le gibier sur les jeunes plantations, les protections représentant un surcoût important par rapport aux conifères qui ne les nécessitent pas.

LES FEUILLUS

Les grandes forêts de feuillus couvrent les surfaces qui ont, de tout temps, été délaissées par l'agriculture. Les raisons en sont multiples et plus ou moins définies. Il s'agit principalement de boisements développés sur des secteurs au relief accidenté ou/et où les sols sont trop pauvres pour être cultivés (dans le massif ancien gréseux, au nord-ouest). Toutefois, ces critères agronomiques n'expliquent pas tout et certains massifs forestiers sont liés à une fonction de délimitation, comme la forêt de Perseigne (qui matérialise la frontière entre Bas-Maine et Haut-Maine), les forêts de Bonnétable, Montmirail et Vibraye (qui séparent le Haut-Maine du Perche). Les raisons de la pérennité d'autres massifs semblent moins claires, comme pour la partie orientale de la forêt de Bercé, préservée malgré la qualité de ses sols, alors que sa partie occidentale a été défrichée pour ne dégager que des terroirs médiocres.

La série subatlantique montagnarde de Fagus sylvatica (hêtre) est représentée dans les massifs forestiers d'altitude (climat frais et humide, dans les forêts du massif ancien).

Vers le sud, le hêtre se fait plus discret au profit des chênes. Il est encore bien représenté dans les forêts de Vibraye, Bonnétable et même Bercé (où il a été favorisé artificiellement), mais il devient rare dès le massif de la Charnie. Les chênaies sont des chênaies subatlantiques (à base de Quercus petraea - le chêne rouvre) et des chênaies euatlantiques (à base de Quercus robur - le chêne pédonculé).

Toujours vers le sud, des espèces méridionales peuvent être observées. La série du chêne pubescent (Quercus lanuginosa), par exemple, se développe dans la vallée du Loir. Par ailleurs le chêne tauzin (Quercus toza Bosc) peut être observé jusqu'à la latitude du Mans et même le chêne vert (Quercus ilex) occupe une station pionnière dans la région de Sablé/Solesmes. Aujourd'hui les principales essences feuillues plantées sont le chêne (26 % entre 1990 et 2000) et le peuplier (15 % entre 1990 et 2000).

DES EMPREINTES PAYSAGÈRES DIFFÉRENTES

L'empreinte des conifères dans les paysages est liée :

- à leurs silhouettes caractéristiques (faisant référence aux landes pour les pins ou aux paysages de montagne pour les épicéas et les sapins),
- à leurs couleurs spécifiques (créant des horizons bleutés ou des paysages très sombres),
- à la persistance de leurs feuillages (les paysages de conifères ne variant pas au cours des saisons),
- à l'absence d'un cortège floristique varié (les sous-bois de conifères sont acides et peu propices au développement d'une flore spontanée riche).

La différence d'empreinte paysagère entre conifères et feuillus est lisible dans les paysages.

L'empreinte des feuillus dans les paysages est liée :

- à leurs couleurs tendres ou parfois éclatantes : en particulier en automne (chêne rouvre) ou en lien avec les floraisons (merisier),
- à la présence d'un cortège floristique varié : les sous-bois de feuillus sont propices au développement d'une flore spontanée riche, et a un environnement sonore (chants d'oiseaux) spécifique,
- à l'alternance des jeux de transparences possibles à travers leurs branchages en fonction des saisons.

De par l'ampleur de certains et, globalement, en raison de leur récurrence, les boisements jouent un rôle majeur dans la composition des paysages sarthois. En effet, qu'ils soient présents en premiers plans ou qu'ils soulignent discrètement les arrières plans, ils marquent de leur empreinte la plupart des paysages départementaux.
Le chêne rouvre, le pin maritime et le chêne pédonculé couvrent près de 70 % des surfaces boisées sarthoises.

BÂTI DANS L'ESPACE RURAL

L'organisation du bâti rural

LE BÂTI AGRICOLE ANCIEN : sa dispersion, plus ou moins lâche selon les régions agricoles est liée au contexte social et économique de chaque terroir historique.

LE BÂTI RÉSIDENTIEL RURAL CONTEMPORAIN : ce type d'habitat se développe essentiellement dans l'aire d'influence des principales agglomérations sarthoises (Le Mans, Sablé, La Flèche, La Ferté-Bernard, etc.) ; il se développe souvent à partir de noyaux d'habitat ancien.

LES FORMES AGGLOMÉRÉES : les villages et hameaux jalonnent le territoire sarthois mais marquent différemment les paysages selon leur situation et leur organisation. Les plus typés sont les suivants :

- les villages ou hameaux - rues : ils se caractérisent par la succession linéaire de séquences plus ou moins différenciées (Volnay),
- les villages ou hameaux perchés : visibles de loin, ils marquent les perceptions lointaines (Saint-Christophe-du-Jambet) et bénéficient de larges panoramas,
- les villages ou hameaux de coteaux : à la fois étirés et étagés, ils occupent des positions de balcons sur certains fonds de vallées dont ils sont très caractéristiques (Montfort-le-Gesnois, Parcé-sur-Sarthe).

Village rue

Répartition du bâti rural

Habitat dispersé

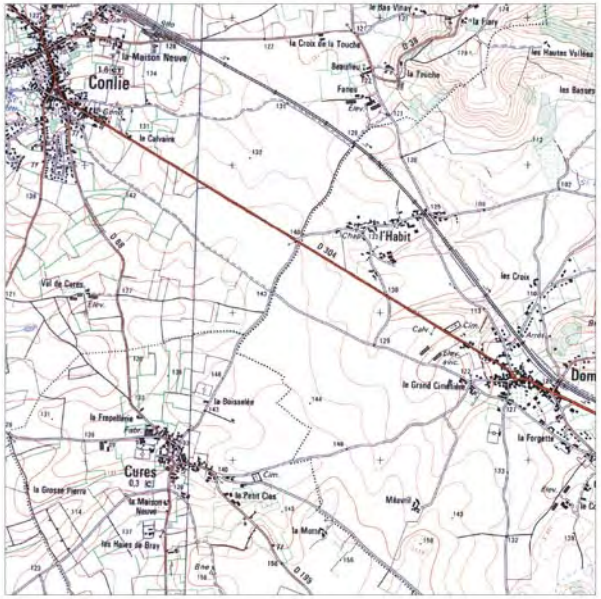

Habitat groupé

Source : fond SCAN 25 ® (IGN).

Village perché

Village à flanc de coteau

BÂTI DANS L'ESPACE RURAL

Le bâti agricole traditionnel dans les paysages actuels : quelques clés de lecture

UN BÂTI ADAPTÉ AU SITE :

• Une des caractéristiques majeures de ce bâti est l'utilisation des matériaux locaux (roches, sables, argiles, etc.).Il en résulte une architecture mimétique, par définition intégrée au paysage,

Adaptation du relief

• Ces constructions épousent les formes du relief (absence d'importants terrassements) et s'intègrent ainsi naturellement dans les mouvements des paysages,

• Un épaulement par la végétation est fréquent (bâti s'appuyant sur une haie bocagère ou sur un boisement, bâti accompagné d'un verger au nord…).

Intégration végétale

LA PRISE EN COMPTE DES ÉLÉMENTS CLIMATIQUES

• Généralement, les façades principales de l'habitat rural traditionnel sont tournées vers le sud, et ponctuellement vers le sud-est (Bélinois), ou vers le sud-ouest (Alpes mancelles). Les façades exposées au nord sont dépourvues d'ouvertures, et certaines annexes (four, souillarde, cellier, etc.) se blottissent contre l'habitation pour la protéger. Les ouvertures sont peu nombreuses et de petite taille.

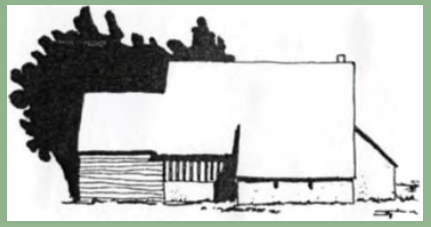

Orientation du bâti - Absence d'ouverture au nord. (*)

Corniche à l'égout de la toiture et trottoir d'eaux pluviales. (*)

• Les toits présentent localement des ruptures de pentes afin que les eaux pluviales s'égouttent loin des façades (par exemple, dans la région de Sablé et dans le Saosnois). Des corniches aux formes étudiées sont parfois prévues afin d'éviter le ruissellement sur les façades. Des trottoirs courent fréquemment aux pieds des murs afin de canaliser l'eau de pluie s'écoulant des toitures.

• La protection contre l'humidité peut prendre diverses formes. Dans les Alpes mancelles, les rez-de-chaussée sont surélevés et on y accède par des perrons caractéristiques. Dans les vallées, les soubassements sont fréquemment construits en pierres dures alors que les murs peuvent être en partie faits de torchis.

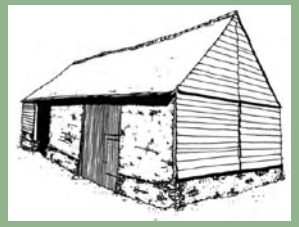

Soubassements en maçonnerie puis ossature de bois avec remplissage en torchis. (*)

• Pour améliorer la salubrité du bâti, des ouvertures sont pratiquées dans les murs (des ouvertures semi-circulaires en briques assurent l'aération des bâtiments agricoles, des lucarnes permettent d'assainir les combles, etc.) et dans les toitures (lucarnes, gerbières, "chouteaux" ou "chatières"). Enfin, les enduits à la chaux, perméables, assurent un séchage rapide des murs.

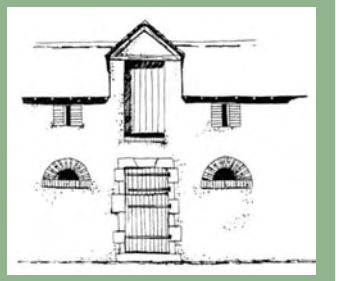

Ouvertures d'aération demi-circulaires en briques. (*)

LES CONTRAINTES D'USAGES

Elles sont à l'origine d'adaptations encore lisibles sur les bâtiments et l'architecture traditionnelle :

• La proximité de l'habitat et des annexes (granges, greniers, fours, étables, écuries, etc.) facilite les accès et les transferts (fourrages, etc.).

• Les annexes peuvent aussi bien être accolées longitudinalement (plaine d'Alençon) que perpendiculairement à l'habitat (dans la plupart des cas). L'ensemble bâti forme alors un "L" ou un "U", s'ouvrant sur une cour.

• Un accès direct aux greniers est permis par les "gerbières" : sortes de lucarnes hautes couvertes d'un toit à deux pentes. Ces éléments architecturaux sont assez généralisés dans la Sarthe mais leurs détails se déclinent suivant les régions (essentage en bois, avancée du toit en abris à pigeons, encadrements en divers matériaux, etc.).

Gerbière

LES ORNEMENTS DE FACADES

Un certain nombre d'éléments utilitaires sont mis en scène à des fins esthétiques et enrichissent aujourd'hui la valeur patrimoniale de ce bâti.

• symétrie de certaines façades ;
• alignements verticaux des ouvertures ;
• corniches décorées (motifs de briques, tuffeau sculpté, etc.) ;
• coyaux sculptés en sifflets ;
• encadrements des ouvertures en pierres taillées (roussard, granite, tuffeau, etc.) ou en briques, le bois étant réservé aux bâtiments utilitaires ;
• épis de faîtage en zinc ;
• chaînages d'angle travaillés (briques courbes ou pierres taillées) ;
• motifs réguliers des charpentes des façades de maisons à pans de bois ;
• etc.

LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Il influe également sur la typologie du bâti : les métairies sont plus imposantes que les bordages, les fermes prospères disposent d'un étage habitable (c'est fréquemment le cas dans la Champagne mancelle).

(*) : (source : CAUE 72)

BÂTI DANS L'ESPACE RURAL

Les éléments bâtis contemporains

L'HABITAT

Le développement de l'habitat rural résidentiel (en particulier dans l'aire d'influence des principales agglomérations) est un constat récurrent sur le territoire.
Il génère des paysages rythmés où les formes et couleurs des constructions jouent un rôle visuel prépondérant (plus ou moins prégnant selon les caractéristiques - et en particulier le niveau d'ouverture ou de fermeture du paysage concerné).

Des formes et des couleurs contrastant avec l'habitat traditionnel local (tuffeau et ardoise dans ce cas), une clôture très présente (proportion et couleur), une palette végétale à base de conifères ornementaux posent la question de l'intégration paysagère.

Photo : CAUE 72

L'enduit clair (évoquant le tuffeau) et le toit d'ardoise de ces pavillons leur permettent de faire écho aux caractéristiques du bâti traditionnel tout en affirmant leur identité contemporaine (Sud Sarthe).

LE BÂTI À USAGE AGRICOLE

Depuis le milieu du XX^{e} siècle, les exploitations modernes ont de plus en plus de mal à évoluer dans le carcan étroit des structures bâties traditionnelles. Les bâtiments se sont ainsi peu à peu adaptés à de nouvelles échelles de travail, à de nouvelles productions.

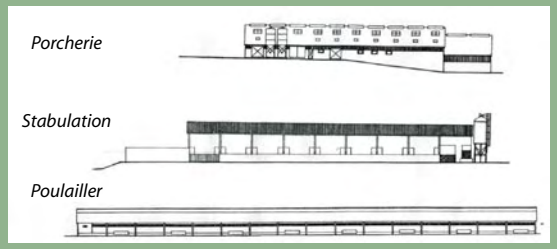

Dans la Sarthe, les paysages agricoles ont ainsi été modifiés par l'introduction :
- des longs bâtiments bas, accompagnés de leurs silos terminaux, des élevages avicoles (en particulier dans la région de Loué mais pas spécifiquement) ;
- des bâtiments imposants et caractéristiques des porcheries et stabulations ;
- des très grands silos des coopératives agricoles dans les régions céréalières (par exemple dans la Champagne mancelle) ;
- des tunnels bâchés abritant des cultures maraîchères (dans la région mancelle) ;
- divers hangars (stockage du foin, entrepôts pour le matériel agricole, etc.) plus régulièrement répartis sur l'ensemble du territoire agricole.

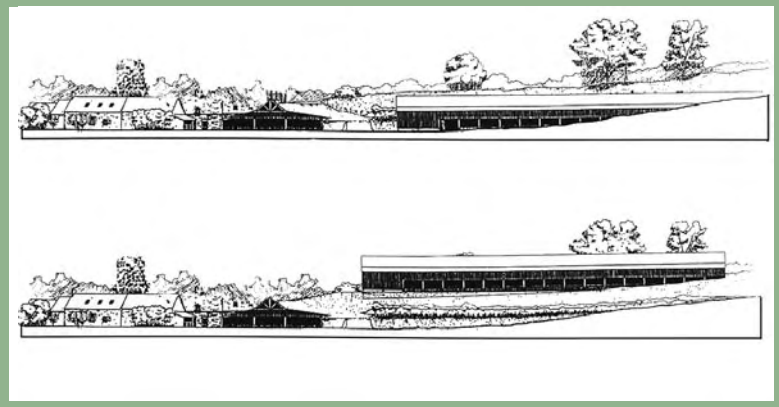

(source : Guide d'aménagement - PNR - Normandie-Maine, réalisation CAUE 72)

La prise en compte des lignes de force du relief favorise l'intégration visuelle des bâtiments les plus imposants.

L'ensemble de ces bâtiments agricoles actuels se caractérise par :
- leurs imposantes proportions, qui sont rarement à l'échelle des paysages qui les accueillent (en référence au bâti de ferme traditionnel), et qui engendrent souvent des terrassements importants (parfois en rupture avec les lignes de force des paysages) ;
- une utilisation de matériaux choisis pour leurs caractéristiques avant tout techniques (et rarement esthétiques…) et dont les textures s'inscrivent souvent en rupture avec les matériaux traditionnels (brillance, absence de rugosité, etc) ;
- des couleurs souvent claires, un accompagnement végétal parfois inadapté (thuyas, laurier palme, etc.) qui rendent ces éléments particulièrement prégnants dans les paysages ;
- une image de «modernité» et d'outil de production à caractère de plus en plus "industriel" ;
- la présence de quelques friches (la démolition de ces structures se révélant être souvent un non sens économique).

BÂTI DANS L'ESPACE RURAL

Les manoirs et châteaux qui ponctuent les paysages actuels

Leurs assises, les mottes féodales, sont des éléments paysagers des plus curieux et significatifs (de par leur fréquence). Elles contribuent à donner à la Sarthe l'image d'un département carrefour, d'un territoire stratégique.

Les manoirs et châteaux, quant à eux, jalonnent, encore aujourd'hui, directement (bâti principal) ou indirectement (par le biais des grands conifères caractéristiques de leurs parcs, ou de leurs annexes : portail, fuie, murs d'enceinte, etc.) l'ensemble du territoire. Ils sont d'autant plus visibles que beaucoup occupent des positions hautes (fonctions défensives des bâtiments d'origine).

Leur typologie a évolué au fil des siècles, depuis le très sobre manoir moyenâgeux (pas de lucarnes, petites fenêtres, absence de décor) jusqu'au style CLASSIQUE des XVII^{e} et XVIII^{e} siècles (symétrie, grandes ouvertures, vastes proportions), en passant par les styles GOTHIQUE FLAMBOYANT (inspiré de l'architecture religieuse) et RENAISSANCE (richesse du décor d'inspiration italienne via la vallée de la Loire).

Ils constituent aujourd'hui un riche patrimoine diversifié (taille du bâti, époques de construction, matériaux utilisés, etc.) emblématique des paysages sarthois (image rurale des petits manoirs, identité "noble" des manoirs et châteaux de la vallée du Loir, référence à un cadre de vie prisé de longue date).

Ferme de la Cour à COUDRECIEUX (XV^{e} siècle)

Manoir du Petit Berru à VALLON-SUR-GÉE (fin XV^{e} siècle)

Château de Chéronne à TUFFÉ (XV^{e} siècle et suivants)

Château de Villaines à LOUPLANDE (XVII^{e} siècle)

Château de Sourches à SAINT-SYMPHORIEN (XVIII^{e} siècle)

Château de Montertreau à PARIGNÉ-LE-POLIN (XIX^{e} siècle)

La Sarthe est marquée par un bâti rural ancien dispersé dont la répartition est liée à l'histoire de la mise en culture du département.
Ce bâti se caractérise par un lien étroit avec le site qui l'accueille. Il s'organise de façon visible en fonction des contraintes d'usage et des éléments climatiques locaux.
Ce patrimoine est enrichi de nombreux manoirs et châteaux indissociables des paysages ruraux sarthois.
Le bâti rural contemporain se caractérise par une insertion visuelle plus délicate dans les paysages (matériaux, volumes et répétitivité marquant fortement leur environnement).

VALLÉES IDENTITAIRES : RAPPELS HISTORIQUES

Des axes précoces de colonisation

Furent tout d'abord occupées les vallées du Loir et de ses affluents. Le tuffeau formant leurs coteaux y a permis facilement la création d'abris sous roches. Progressivement, au cours des 4 millénaires suivants, les populations humaines se sont propagées le long de ces couloirs de migration privilégiés vers le nord pour finalement coloniser l'ensemble des vallées du territoire de l'actuel département de la Sarthe. Les vallées constituent des points de départ pour la colonisation ultérieure des espaces alentours.

Cette occupation précoce des sites de vallées s'y est traduite par la création de camps perchés en haut de coteaux, et de zones d'habitat au niveau des gués.

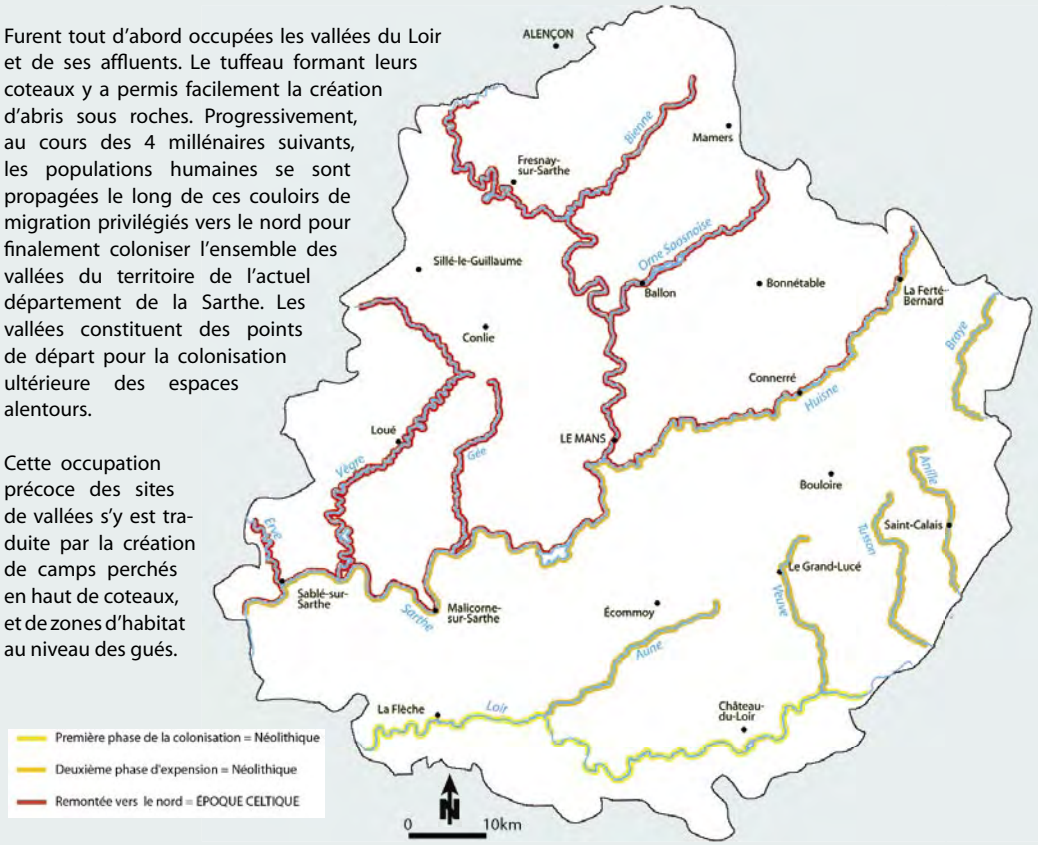

Source : fond BD CARTO ® (IGN); carte schématique réalisée par interprétation de texte, d'après Dufour, 1981.

Mise en culture des vallées

Les premiers défrichements agricoles (gaulois et gallo-romains) ont lieu dans les vallées du Loir et de ses affluents, puis de la Sarthe et de l'Huisne.

De tout temps, les espaces agricoles des basses terrasses alluviales, aux sols humides, ont porté des prairies et accueilli du bétail. Plus haut, sur les coteaux, les cultures sont plus caractéristiques des sols, de l'exposition et de la pente qu'inféodées au milieu alluvial. Toutefois une certaine récurrence des "motifs agricoles" sur les coteaux est liée à la présence de pentes trop importantes pour permettre les labours. Sont alors favorisés : les prairies bocagères (haies anti-érosives perpendiculairement à la direction de la pente), les vergers (pommiers, poiriers, noyers, etc.), les bois (lorsque les pentes sont les plus fortes …).

La "prise de possession"du territoire sarthois par les populations humaines s'est faite le long des vallées, du sud-est et vers le nord-ouest. Il en reste, outre la mémoire de ces premiers pas, la présence accrue d'éléments patrimoniaux.

VIGNOBLES ANCESTRAUX

La vigne nécessite un ensoleillement important : de nombreux coteaux exposés au sud sont couverts de vignobles jusqu'au XVIII[e] siècle (où l'on note un premier déclin des cépages les plus médiocres). Toutefois, les vignes se rencontrent également hors du contexte de vallées, comme sur les versants méridionaux des buttes de la Champagne mancelle.

L'image d'un vignoble sarthois inféodé aux vallées n'est pourtant pas un cliché récent dû à une régression du vignoble et un cantonnement dans les vallées du Loir et de ses affluents. Les microclimats favorables de la vallée du Loir sont connus depuis des siècles : "en cette plaisante région, le moindre fondis avait son émoucheau" (Rameau de verdure signalant la vente de vin, RABELAIS "Pantagruel"). Contrairement aux autres vignobles sarthois anciens, les coteaux du Loir ont toujours produit un vin de relativement bonne qualité. Toutefois, la viticulture y a connu des hauts et des bas (destruction totale du vignoble par le phylloxera en 1890, crise de main-d'œuvre dans les années 1920-1930, etc.). Et ce n'est que depuis les années 1970 qu'une recherche d'amélioration de la qualité favorise le maintien des vignobles existants et la valorisation d'un paysage agricole de qualité (avec notamment la présence de caves creusées dans le tuffeau, très liées à l'image de marque de la vallée du Loir).

Le "potager" était une petite pièce destinée à accueillir les vignerons pour leurs repas pendant les périodes de travaux aux vignes. Le "four" permettait de réchauffer les repas. Ici, un "potager" troglodytique.

RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

Un "chevelu" très dense

Avec ses 4 000 kilomètres de cours d'eau, la Sarthe se caractérise par la densité de son réseau hydrographique. En effet, si ce dernier est souvent défini par la prédominance des trois rivières principales : Sarthe, Huisne et Loir ("les trois rivières …"), il n'en est pas moins ramifié.

Les cours d'eau secondaires ont leur importance (paysagère notamment) à des échelles plus locales. En particulier, la Bienne, l'Orne saosnoise, la Vègre, la Gée, l'Aune, la Veuve, l'Anille et la Braye jouent des rôles structurants au sein des unités paysagères qu'elles concernent. Quant au réseau tertiaire, il participe au rythme des paysages.

L'ensemble de ce réseau constitue souvent des séquences paysagères de grand intérêt (notamment au niveau des nombreuses traversées d'agglomérations) ou des entités paysagères remarquables (par exemple, la vallée de la Haute Sarthe et la vallée du ruisseau du Vieil Etang, autrement baptisée Vallée de la Misère).

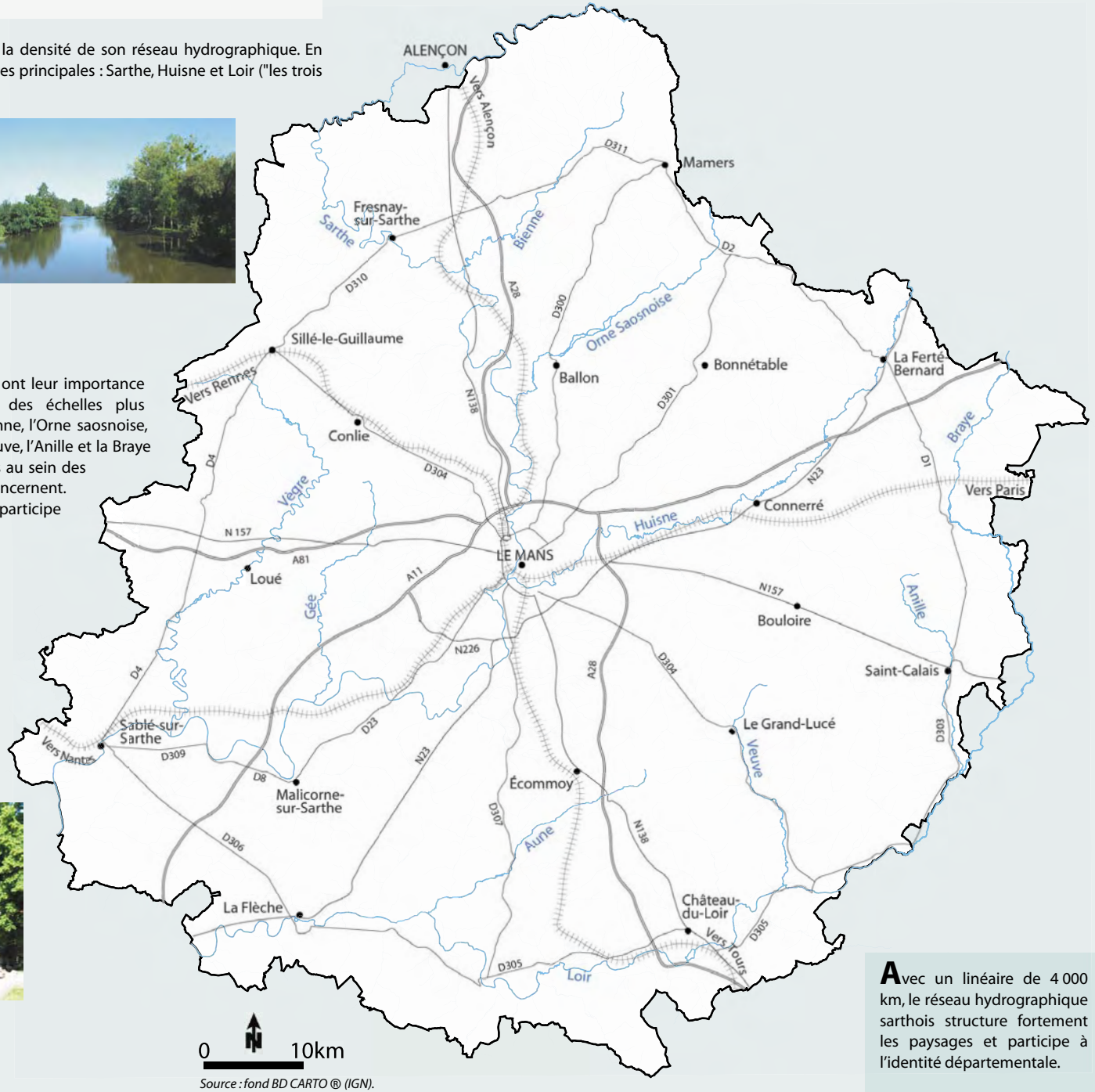

Source : fond BD CARTO ® (IGN).

Avec un linéaire de 4 000 km, le réseau hydrographique sarthois structure fortement les paysages et participe à l'identité départementale.

VALLÉES IDENTITAIRES

MORPHOLOGIES CARACTÉRISTIQUES

Dans le massif ancien : les gorges

Principaux cours d'eau concernés : la Haute Sarthe, le Merdereau, la Vaudelle, l'Orthe, la Haute Vègre.
Ils ont profondément creusé la roche et leur cours actuel est souvent étroitement encaissé. Les pentes atteignent fréquemment les 40 % dans les Alpes mancelles avec, localement, des pierriers abrupts ou des affleurements rocheux en forme de falaise. Entre le lit des cours d'eau et les hauts de coteaux, il peut y avoir jusqu'à 100 mètres de dénivelé. Hormis la Haute Sarthe qui y a déjà une certaine ampleur, les cours d'eau mentionnés ont des débits relativement modestes, ce qui n'exclut pas que leurs vallées puissent atteindre de grandes proportions (vallée de la Misère où coule le petit ruisseau du Vieil Etang).

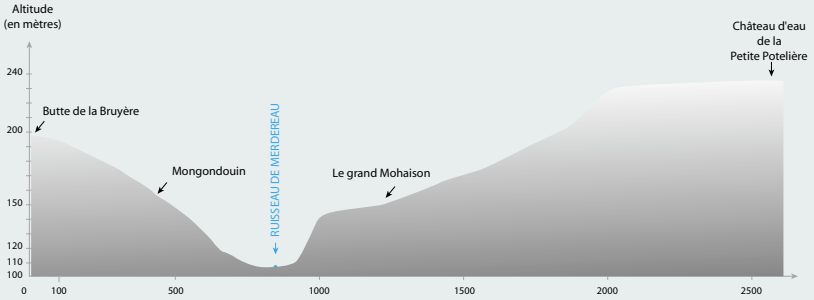

Source : SCAN 25 ® (IGN).

Les paysages induits sont typiques, parfois sauvages et toujours pittoresques. Ils sont emblématiques des Alpes mancelles, seule région où la géologie a permis le façonnement de ces vallées profondes. Ces paysages sont souvent intimes (végétation qui se replie sur la vallée, écrin étroit des flancs abrupts).

Dans ces secteurs accidentés, c'est la morphologie de la vallée qui traduit, dans les paysages, la présence de cours d'eau. Les ambiances générées sont variables : agressivité (rochers, escarpements, pierres, etc.), hostilité (texture rugueuse de la végétation nue - feuillus - ou sombre - conifères - en hiver et des affleurements rocheux), fraîcheur (végétation rivulaire vert clair, bruits d'eau, etc.).

Dans les plateaux : les vallées modérément encaissées

Principaux cours d'eau concernés : la Braye, l'Anille, le Tusson, la Veuve, le Loir.
Drainant le tiers sud-est du département, ces cours d'eau (le Loir et la plupart de ses affluents) ont creusé des vallées relativement larges, aux fonds assez plats et aux coteaux localement abrupts (falaise de tuffeau). Les dénivelés peuvent atteindre jusqu'à 40 mètres entre les fonds de vallée et les hauts de coteaux.

Ces paysages de vallée sont typiques des régions agricoles, alliant le côté intime de la vallée (proximité des coteaux, présence de l'eau et de la ripisylve) et le côté champêtre (activité agricole sur les basses terrasses alluviales et une partie des coteaux).

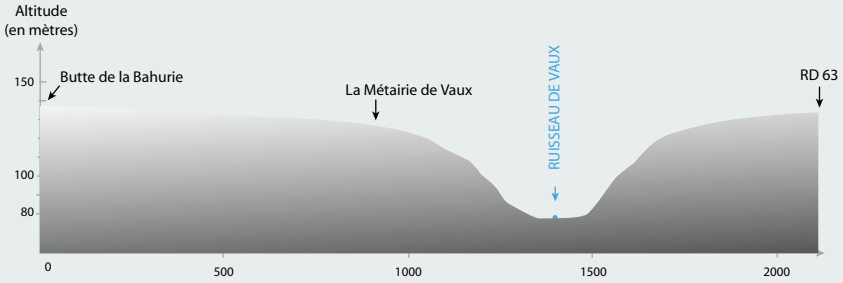

Source : SCAN 25 ® (IGN).

La présence arborée est généralement importante (intimité, fonctionnement visuel fermé contrastant avec les paysages plus ouverts des plateaux). Les peupliers marquent souvent ces espaces, formant soit des alignements, soit des plantations plus vastes. Les vergers (pommiers, poiriers, noyers, etc.) sont également très présents. Leur fonction paysagère s'inscrit dans la continuité des haies bocagères qui cloisonnent également ces espaces pittoresques.

Dans la dépression centrale : les vallées très évasées

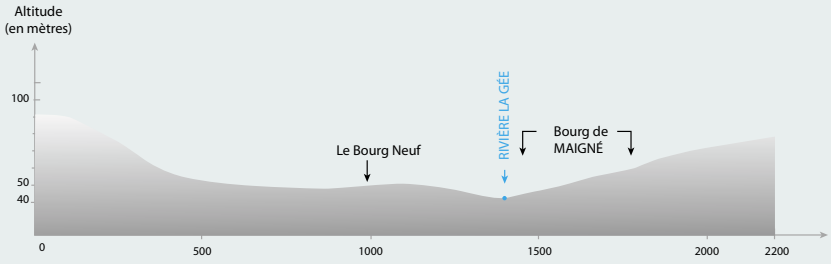

Source : SCAN 25 ® (IGN).

Principaux cours d'eau concernés : l'Orne Saosnoise, les Parences, l'Huisne, le Narais, l'Aune, la Basse Vègre, la Gée, la Sarthe.
Les vallées façonnées dans les terrains meubles sont larges de plusieurs kilomètres (jusqu'à une quinzaine). Localement, ces rivières peuvent s'appuyer sur des reliefs plus durs et former quelques tronçons de coteaux abrupts (la Sarthe au sud de Souvigné-sur-Sarthe).

En fonction de la dureté des terrains qu'ils traversent, les cours d'eau façonnent des vallées aux formes caractéristiques. Les plus encaissées participent au caractère pittoresque des Alpes Mancelles alors que les plus ouvertes composent au cœur du département des paysages saisissants lors des épisodes de crues.

Ces vallées se caractérisent par leur ouverture (dimension horizontale prépondérante) et leur identité agricole. Le relief participe peu à la définition de ces paysages, hormis en de rares endroits escarpés. En dehors des périodes d'inondation, les cours d'eau se signalent par le biais de leur ripisyvle et du cortège de peupleraies qui les complètent. Toutefois, ces paysages prennent une valeur plus identitaire lorsque l'observateur, prenant de la hauteur perçoit le dessin des méandres dans la plaine agricole ou lorsque les inondations génèrent des paysages saisonniers saisissants (miroirs d'eau, jeux de lumière, …).

VÉGÉTATION SPÉCIFIQUE

La végétation rivulaire

Elle abonde surtout dans les tronçons des cours d'eau où le courant est apaisé. Ainsi, dans les fonds de vallées larges, la végétation rivulaire - et en particulier sa composante arborée : la ripisylve - signale la présence des cours d'eau :

- dessin souple des méandres s'opposant à la géométrie du parcellaire, plus ou moins souligné par une trame bocagère ;
- parfois, rare présence arborée dans une zone de paysages d'openfield ;
- vert souvent tendre de la végétation associée. Parmi les végétaux annexés aux cours d'eau, sont très représentés : parmi les arbres, l'aulne glutineux (Alnus glutinosa) ; parmi les arbustes, la viorne obier (Viburnum opulus) ; parmi les herbacées, le houblon (Humulus lupulus). La végétation alluviale, lorsqu'elle est suffisamment présente, évoque le cours d'eau autant que l'eau elle-même … d'où son rôle paysager prépondérant.

Frênes têtards

Saules (gris) et aulnes (aux frondaisons denses)

Les prairies alluviales

Situées dans le lit majeur des rivières (en particulier le Loir, la Haute Sarthe et l'Huisne dans une moindre mesure), ce sont des prairies humides d'origine anthropique. En effet, la fauche et le pâturage de ces espaces leur sont aussi indispensables que leur immersion en périodes de crues.
L'intérêt paysager de ces prairies, souvent fleuries (orchidées, fritillaires pintades, etc., colorant les bas fonds), est indéniable. L'abandon de la pâture (entraînant le développement d'arbustes puis d'arbres) ou le drainage (cultures de maïs) leur est préjudiciable. Dans ces deux cas, l'organisation parcellaire très particulière de ces espaces (bocage dense, parcelles petites et de formes aléatoires) est souvent vouée à disparaître. Cela a un impact sur le plan des paysages, ainsi que dans d'autres domaines (hydrologie, faune, flore, etc.).

Les peupleraies

Bien que ne couvrant globalement que de faibles surfaces par rapport aux chênes et autres pins, les peupliers sont parmi les espèces boisées les plus plantées dans la Sarthe. Toutefois, comme toutes les peupleraies abattues à maturité ne sont pas systématiquement replantées, la surface totale des peupleraies a tendance à se stabiliser après un essor important dans les années 1980. La raison de cette stabilisation en dépit des importants revenus générés par ces plantations est le contraignant travail d'entretien (taille, élagage, etc.) nécessaire durant quinze des vingt années que dure l'exploitation.
Les peupleraies occupent, en zone inondable, des espaces souvent dévolus, par le passé, aux prairies humides. Leur présence tend à homogénéiser les paysages de vallées.

L'allure très particulière de ces plantations parfaitement régulières, et la rigidité de la silhouette des peupliers, rendent ce motif récurrent particulièrement prégnant dans les paysages.

Photo : CAUE 72

VÉGÉTATION SPÉCIFIQUE

Les plans d'eau artificiels

Les exploitations de sables et graviers, nombreuses, ont laissé des traces dans les lits majeurs de la Basse Sarthe, de l'Huisne et du Loir. Après la fin des extractions, les sites sont recolonisés par la végétation qui s'organise autour des plans d'eau occupant les espaces délaissés par les matériaux exploités (en particulier, les sables et graviers cénomaniens).

Ces étangs artificiels sont autant d'opportunités pour le développement d'une flore particulière, au bout d'un certain temps, et si les berges ne sont pas trop abruptes. Lorsque les ceintures de végétation peuvent se développer, elles s'organisent selon un zonage typique comprenant des plantes aquatiques (dont les nénuphars qui peuvent couvrir de grandes surfaces et ainsi marquer fortement les paysages), et une zone à hélophytes (avec les iris jaunes et les roselières, également très prégnants et représentatifs de ces types de milieux).
Toutefois, les plans d'eau artificiels sarthois sont peu nombreux à présenter ces riches ceintures végétales.
Outre la végétation, l'eau est également à l'origine de la genèse d'effets paysagers typiques : miroirs d'eau et jeux de reflets, luminosité, spécifiques de ces espaces souvent recouverts de brume ou de brouillard.

L'expression "végétation de vallées"regroupe différents ensembles :
- d'une part la végétation rivulaire qui souligne le tracé des cours d'eau au sein des vallées sarthoises les plus ouvertes ;
- d'autre part la végétation située dans le lit majeur.

Plusieurs formations participent à l'identité sarthoise :
les prairies humides ou plus localement la végétation spécifique recolonisant les anciennes gravières qui enrichissent ce patrimoine floristique et paysager ;
les peupleraies plus monotones qui ont contribué jusqu'à ces dernières années à l'homogénéisation des paysages de vallée.

CAS PARTICULIERS DES COTEAUX DU LOIR

Le Loir et ses affluents occupent le secteur sud-est, à la frontière de l'Anjou auquel il s'apparente fortement. Cette parenté avec la région angevine est lisible notamment au travers d'une présence de vignobles et vergers qui ne se retrouvent pas à une telle concentration dans le nord du département. Cette culture contribue à l'homogénéité et la singularité de la vallée du Loir.

Même si c'est l'orientation vers le sud-ouest qui est la plus favorable à la vigne et si les sols les plus favorables sont situés essentiellement en amont du Lude, l'ensemble des coteaux du Loir est propice à l'implantation du vignoble. Ainsi, l'aire d'appellation contrôlée "COTEAUX DU LOIR" couvre 1 600 hectares et celle d'appellation "JASNIÈRES" 128 hectares. Le dynamisme économique de cette production est une garantie de la pérennité des paysages de vignobles : rythmés par les alignements des ceps et la succession des maisons de vignes, illuminés par les couleurs automnales des feuilles de vignes et caractérisés par la présence emblématique de caves troglodytiques.

Photo : CAUE 72

Photos : CAUE 72

Quant aux pommiers, ils occupent actuellement des surfaces importantes réparties non seulement sur les coteaux du Loir, mais également sur ceux de ses affluents. Le printemps y est synonyme de paysages blanchis par les floraisons éclatantes, tandis que la fin de l'été s'éclaire des couleurs vives des fruits murs.

La régularité et la rythmicité des vergers et vignobles, la saisonnalité des paysages (couleurs changeantes), la présence d'un bâti patrimonial lié à la production (maisons de vigne), sont autant de caractéristiques paysagères emblématiques de la vallée du Loir.

IMPLANTATIONS BÂTIES CARACTÉRISTIQUES

La répartition de l'habitat

Depuis les débuts des implantations humaines dans la Sarthe, les sites privilégiés ont été d'une part les gués (puis les ponts) en tant que lieux de passage, de concentration de population et donc d'échanges, et d'autre part les points hauts pour des raisons défensives.
Les contraintes liées aux crues limitent les expansions des zones habitées et concourent à maintenir une certaine lisibilité de cette répartition binaire des agglomérations soit en haut de coteaux ou sur des buttes proches des lits mineurs, soit en bordure des cours d'eau au niveau des sites de franchissement. Selon ces situations, les perceptions diffèrent.

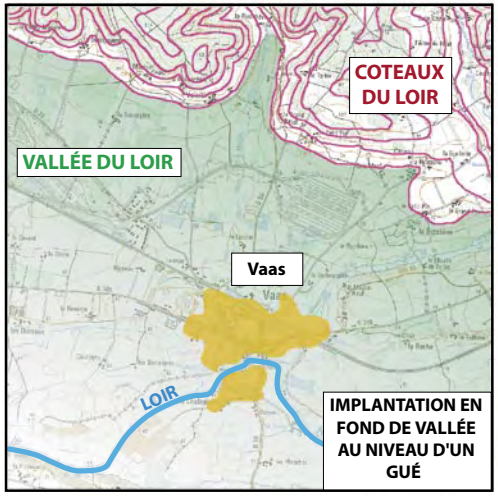

Le bourg est peu perceptible en vues lointaines. La découverte est soudaine, sans phase d'approche.

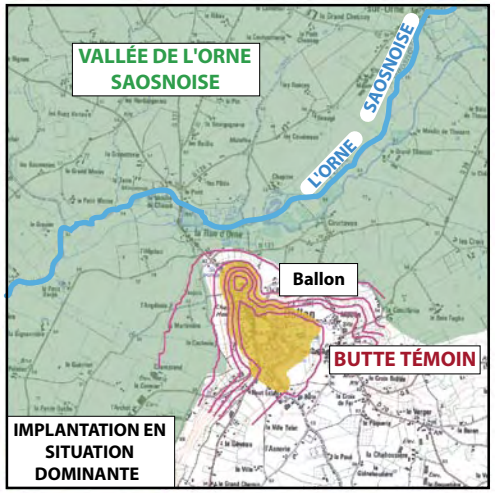

La ville est perceptible en vues lointaines. L'observateur peut s'orienter en fonction de ce repère visuel omniprésent. L'approche est progressive.

Ici, les extensions récentes ● s'inscrivent en rupture avec le mode d'implantation traditionnelle du bâti ●. Les conséquences de cette urbanisation récente à flanc de coteau sont une perte de lisibilité (ni bourg de fond de vallée, ni bourg de coteau) et une mise en avant des extensions récentes par rapport au centre ancien (implanté plus discrètement en fond de vallée).

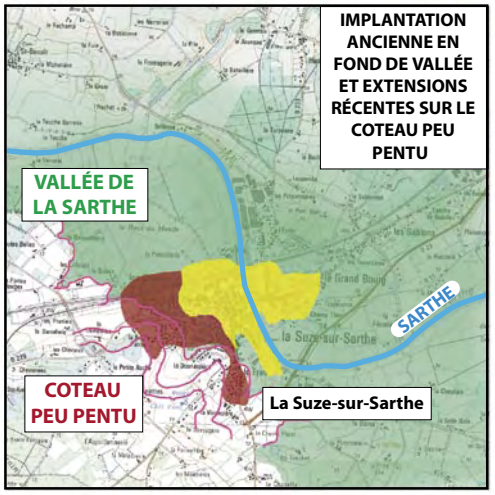

Source : SCAN 25 ® (IGN).

L'EAU ET LES VILLES

Les berges des rivières, interfaces entre le milieu aquatique et le milieu terrestre, ont de tout temps été prisées par les populations humaines. Les rivières offrent en effet des ressources directes et indirectes, des moyens de transport, une source d'énergie et un cadre de vie agréable. Les principales villes du département sont ainsi implantées en rive des cours d'eau majeurs (Sarthe, Huisne et Loir : Le Mans, Sablé-sur-Sarthe, La Flèche, La Ferté-Bernard, etc).

Les villes bâties en lien avec les cours d'eau se caractérisent par l'attractivité et la forte identité des paysages induits :

• effet de surprise de l'eau, rencontrée au détour d'une rue ;

• jeux de reflets amplifiant les hauteurs de façades ;

• présence d'aménagements particuliers (passerelles, ponts, quais, retenues, moulins, lavoirs, etc.) ;

• jeux de lumière et de couleur ;
• bruits spécifiques ;
• aménagement d'espaces publics intégrant l'élément aquatique (voies sur berges, promenades sur les quais, jardins publics).

IMPLANTATIONS BÂTIES CARACTÉRISTIQUES

Formes architecturales particulières

Les formes architecturales liées aux cours d'eau sont diverses. On peut citer, comme faisant partie des plus anciens, les aqueducs et les thermes (sur la commune d'Aubigné-Racan), mais ces vestiges gallo-romains ont une influence limitée sur les paysages sarthois. Toutefois, depuis cette époque jusqu'à nos jours, les cours d'eau n'ont jamais cessé de drainer l'activité humaine et ainsi d'induire la création d'ouvrages divers.

Ils sont liés à :

- la fonction de transport : embarcadères, quais, chemins de halage, écluses, etc. ;
- le franchissement des cours d'eau : passerelles, ponts routiers ou ferroviaires, etc. ;
- l'exploitation de l'énergie hydraulique : barrages, biefs, moulins, etc.
- diverses autres activités (lavoirs, etc.).

Moulin transformé en habitation

Ecluse et chemin de halage

Ces ouvrages caractérisent l'interface entre le milieu aquatique et le milieu terrestre, mais il existe d'autres éléments bâtis, tout aussi attachés à l'image des vallées, mais moins directement liés à l'eau. Ce sont en particulier, les maisons de vignes et les caves troglodytiques, inféodées à la culture de la vigne, et, ainsi, à la vallée du Loir et celles de quelques-uns de ses affluents (Veuve, Dème, etc.). Ou encore de manière plus récurrente, les manoirs et châteaux isolés au cœur de parcs paysagés qui jalonnent le cours des rivières sarthoises (manoir de Courmerant sur la Vègre, château de Bénéhard sur la Veuve).

Cette richesse du patrimoine bâti spécifique des vallées est à l'origine du façonnement de paysages emblématiques et variés et de l'engouement touristique pour ces sites de valeur. Cet attrait n'est pas sans écueil, puisque une importante pression à l'urbanisation les menace. Ils concentrent déjà un grand nombre de résidences secondaires. A une autre échelle, les cabanons et autres abris de pêcheurs fleurissent également en grand nombre et détonnent dans certains sites de valeur (Nogent-sur-Loir, Fresnay-sur-Sarthe).

La proximité des cours d'eau peut avoir diverses conséquences sur l'organisation et la forme du bâti :

- morphologie et positionnement spécifiques des villes au cœur des vallées ;
- présence récurrente d'ouvrages liés à l'usage de l'eau ou à son franchissement ;
- présence accrue d'éléments bâtis en réponse.
- attractivité du cadre de vie et usages récréatifs liés à l'eau.

Les vallées comme lieu de loisir

Le transport fluvial à vocation commerciale a complètement disparu des rivières sarthoises. Elles gagnent cependant de nouveaux usagers avec l'essor du tourisme vert.

La reconversion des chemins de halage constitue un moyen privilégié de découverte des paysages de vallées.

La pêche fait de nombreux adeptes et les embarcations à fond plat caractérisent les berges des cours d'eau principaux.

ACTIVITÉS HUMAINES : RAPPELS HISTORIQUES

L'attractivité de la région mancelle à l'origine d'une évolution paysagère spécifique

La population sarthoise se concentre depuis longtemps au Mans et à ses abords.

Année / Arrondissements	1725	1764	1806	1836	1846
La Flèche	52 276	73 173	83 604	93 310	101 348
Mamers	75 037	88 120	117 467	133 444	131 366
Le Mans	128 649	162 652	199 166	236 134	242 162
Total	255 962	323 945	400 234	466 888	474 876
Part de l'arrondissement manceau	env. 50,3 %	env. 50,2 %	env. 49,8 %	env. 50,6 %	env. 51 %

Source : Levy et coll., 1983.

La forte croissance de la ville du Mans (qui s'est poursuivie même durant les périodes de crise démographique) est un phénomène datant de la fin du XIX^{e} siècle - début du XX^{e} siècle. Elle est à corréler avec son développement industriel. Quelques évaluations ponctuelles donnent une idée de la part de la ville du Mans dans les recensements.

Date	1696	1831	1851	1866	1911	1962
Nombre d'habitants	10 000	19 792	35 800	45 200	69 361	133 008

Source : Dufour, 1981 et Levy et coll., 1983.

Ces informations relèvent d'un contexte de cadres administratifs et de méthodes de décomptes inconstants. Elles soulignent l'importance relative des trois arrondissements de la Flèche, de Mamers et du Mans et la prépondérance progressive de l'agglomération mancelle.

Des activités industrielles historiques qui marquent encore les paysages

Les premières activités sarthoises se sont développées à proximité des ressources (verrerie, forge, poterie à proximité des forêts, carrières de grès, moulins à blé, tan, papier, foulon dans les vallées, travail du chanvre dans le Saosnois et le Belinois, tissage du lin dans le Bas Maine …). Toutes ont laissé leurs empreintes dans les paysages (maisons de tisserands en centres urbains, anciennes carrières ou encore bâti identitaire dans les vallées …).

La crise céréalière de 1846 et ses conséquences sur l'économie de la Sarthe en général, puis la grande dépression de 1875-1900 marquent un tournant majeur dans l'histoire des activités industrielles. L'industrie textile, en particulier, décline en raison de l'archaïsme de son système de production. Les hauts fourneaux subissent la concurrence anglaise et s'éteignent les uns après les autres. Dans ce contexte de désindustrialisation, émerge toutefois une industrie nouvelle, dynamisée par l'avènement du rail, l'industrie mécanique. Avec le chemin de fer, c'est la concentration des activités dans les villes et l'exode rural qui débutent à l'orée du XX^{e} siècle.

Maison de tisserand

Accélérée ou ralentie, l'évolution déjà amorcée à la fin du XIX^{e} siècle se poursuit : le textile, la tannerie périclitent, de même que les verreries, briqueteries et tuileries alors que la mécanique poursuit son essor. L'agroalimentaire monte en puissance. Le Mans centralise toujours plus les activités (Cartoucherie en 1928, Renault en 1936, moteurs Gnome et Rhône en 1939). Après 1949, l'industrie mécanique fait vivre 21 000 personnes et les Assurances Mancelles jouent un rôle prépondérant dans le développement économique de la Sarthe. Dès 1962, l'agriculture est devancée par l'industrie et les services pour ce qui est de l'emploi, et la décentralisation d'établissements industriels parisiens assoit encore cette domination.

Exploitation de l'énergie hydraulique, une usine abandonnée.

Si la ville du Mans et ses communes voisines dominent largement le paysage industriel dès le début du XIX^{e} siècle, quelques pôles secondaires se développent. C'est le cas de Sablé, La Flèche, La Ferté-Bernard, etc. Les conséquences paysagères du dynamisme de ces agglomérations ne sont pas négligeables (paysages industriels, dynamisme de l'urbanisme, etc.).

ACTIVITÉS HUMAINES : RAPPELS HISTORIQUES

Un réseau routier progressivement densifié

Dès l'époque gallo-romaine, un réseau routier dense sillonne le territoire sarthois. Le Mans, alors Vindunum - situé au centre d'une plaine cernée de reliefs sur trois côtés, à la confluence de deux rivières importantes, l'Huisne et la Sarthe, utilisées pour le transport fluvial - occupe déjà une position stratégique. En effet les réseaux de communications s'organisent préférentiellement selon les axes des principales vallées.
Les routes vers Jublains et Vieux (Calvados), vers Chartres, vers Tours - les principales - et les routes vers Orléans, vers Angers, vers Châteaudun, vers Evreux, vers Rennes et vers Poitiers - les secondaires - passent par Le Mans. Par ailleurs, un réseau dense de voies rurales, antérieures à la colonisation romaine, dessert l'ensemble du territoire et est entretenu à cet effet.

Progressivement jusqu'au XVIII[e] siècle, les grands axes s'affirment tandis que la desserte de l'espace rural se fait plus laborieuse (faute d'entretien des chemins). Les grands axes, gravitant par Le Mans ou ses proches abords, sont renforcés par des échanges amplifiés (en volumes et en distance).
Le Mans se trouve sur "le grand chemin mansais" (route de Nantes à Paris passant par Angers, la Flèche, le Mans, Bonnétable), sur "le chemin aux bœufs" (le chemin menant au marché de bovins de Poissy passait en fait à Pontlieue, au sud-est du Mans) et la route de Paris (via la vallée de l'Huisne, Chartres et le Perche). La Sarthe, à cette époque, est navigable jusqu'à Malicorne d'où des charrois peuvent finir d'acheminer les marchandises vers Le Mans par voie terrestre, pour y être soit commercialisées sur place, soit transportées vers le marché parisien.
Une autre voie importante remontait la vallée du Loir vers le Bassin Parisien, via Châteaudun.

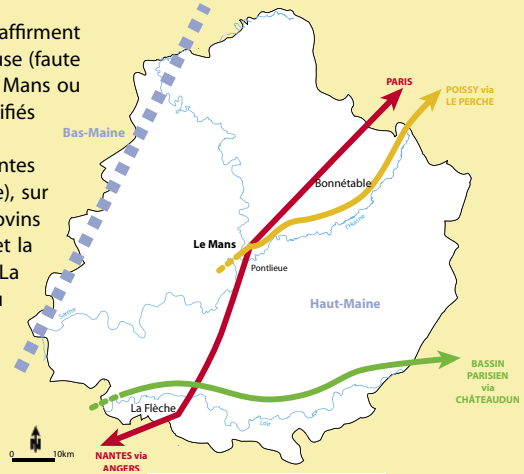

Source : BD CARTO ® (IGN).

Les régions éloignées de ces axes majeurs étaient déshéritées et si le Haut Maine a toujours été considéré comme plus avantagé que le Bas Maine, c'est plus en raison de l'accessibilité de la capitale parisienne que de la qualité des sols.

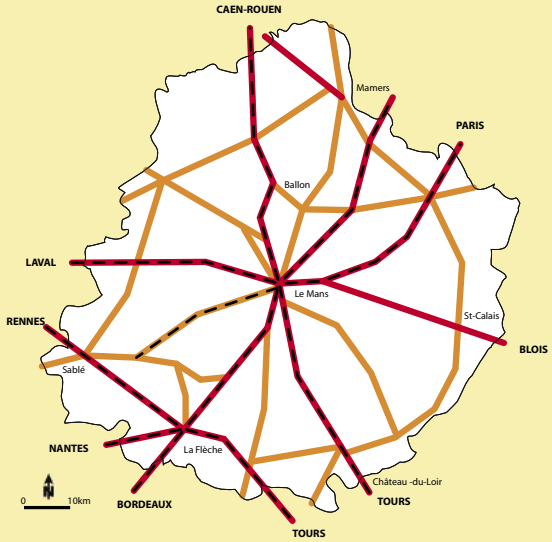

Source : Levy et coll., 1983.

Au milieu du XIX[e] siècle, les aménagements de la période impériale ont conforté la position centrale du Mans pour ce qui concerne le réseau routier.

La mise en place du réseau ferré

Quant au chemin de fer, il arrive au Mans en 1854, ce qui assoit encore le rôle prépondérant de la ville au niveau du département en favorisant son expansion industrielle. Entre la fin du XIX[e] siècle et le début du XX[e] siècle, la Sarthe se couvre d'un réseau ferré d'intérêt local (les tramways). Les villes secondaires qui bénéficient du passage d'une ligne (La Ferté-Bernard sur la ligne Rennes - Le Mans - Paris ; Château-du-Loir entre Le Mans et Tours ; Sablé, sur la ligne Nantes - Angers - Le Mans - Paris) gagnent en dynamisme. A l'inverse, d'autres pôles à l'écart des tracés (Mamers, Fresnay, Saint-Calais) périclitent.
Cependant, dès son achèvement en 1922, le réseau ferroviaire apparaît comme incapable de concurrencer la route (coûts). Sur les 492 km en service en 1921, seuls 161 km demeurent en service en 1939. Parallèlement à cela, l'essor de l'automobile favorise le développement du réseau routier, limitant l'usage du train aux transports longs (l'axe moderne électrifié entre Paris et l'Ouest de la France et passant par Le Mans a été réalisé dès 1937). Avec l'échec du réseau ferré local, c'est la suprématie du Mans sur les autres pôles urbains du département qui est définitivement confortée.

Le réseau ferroviaire d'intérêt local
(fin XIX[e]-début XX[e] siècle)

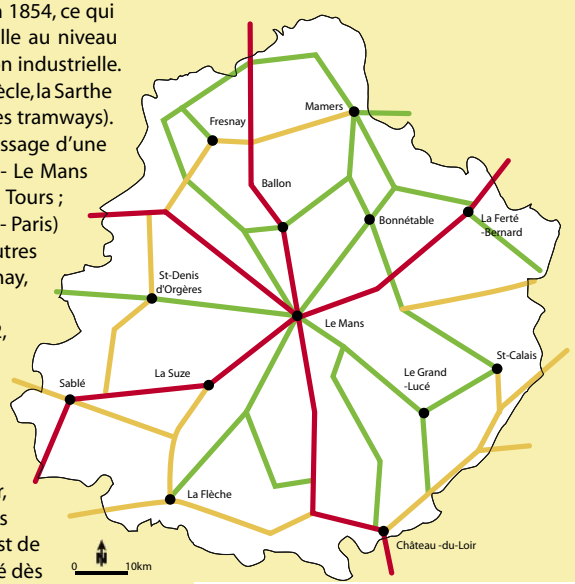

Source : Levy et coll., 1983.

Source : Collection privée, in Levy et coll., 1983.

Si les impacts paysagers de ces infrastructures anciennes sont principalement indirects (liés au dynamisme économique des territoires les mieux desservis et inversement), les effets directs existent. En particulier, les tramways sarthois ont laissé dans les paysages la marque de leur passage (gares et infrastructures) et un moyen de découvrir les paysages actuels par le biais des "voies vertes" et autres pistes cyclables aménagées en lieu et place de la voie ferrée.

La population sarthoise a façonné, au fil de son histoire, les paysages agricoles et bâtis du département. La mise en place d'un réseau de voies de communication a structuré ses déplacements, cristallisé son activité commerciale, industrielle ou artisanale et composé un mode de perception des paysages propre à la Sarthe. En particulier, l'attractivité et le dynamisme de la région mancelle s'affirment très tôt au cœur du département.

POPULATION ACTUELLE

La répartition de la population sarthoise conditionne de nombreux paramètres paysagers

Année de recensement	1968	1975	1982	1990	1999	Estimation INSEE 2002
Population sans doubles comptes	461 839	490 385	504 768	513 654	529 851	534 636

Source : INSEE, recensement de la population, 1999.

DENSITÉS DE POPULATION DANS LA SARTHE (1999)

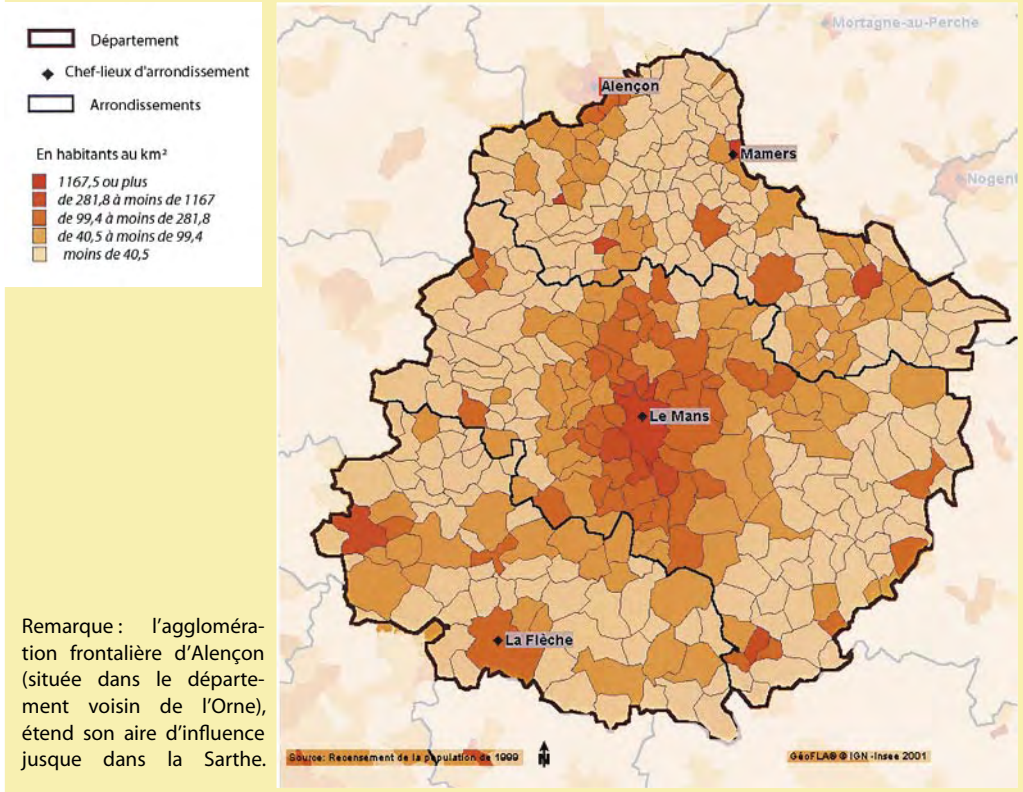

Remarque : l'agglomération frontalière d'Alençon (située dans le département voisin de l'Orne), étend son aire d'influence jusque dans la Sarthe.

TAUX DE VARIATION DE LA POPULATION SARTHOISE (1990-1999)

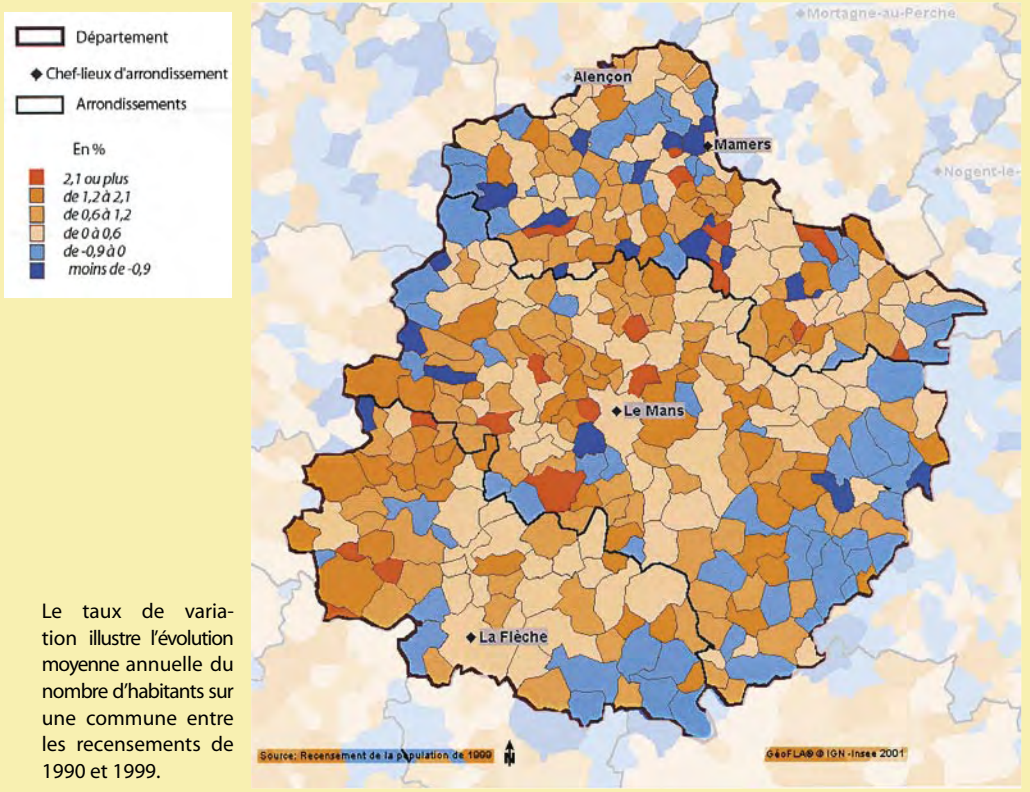

Le taux de variation illustre l'évolution moyenne annuelle du nombre d'habitants sur une commune entre les recensements de 1990 et 1999.

Un bref regard sur les chiffres de la démographie sarthoise suffit à relever une forte polarisation sur l'agglomération mancelle. En 2000, l'aire urbaine du Mans compte 293 000 habitants, soit environ 55 % de la population départementale. La carte des densités de population dans les communes sarthoises met en évidence une nette décroissance centrifuge, avec cependant l'émergence des pôles urbains de second ou troisième ordre.

Les pôles de second ordre qui émergent sont :

- Sablé-sur-Sarthe (dont les prévisions sur 30 ans prévoient la poursuite du dynamisme démographique),
- La Flèche,
- La Ferté-Bernard,
- Château-du-Loir.

Les taux annuels de variation semblent indiquer une stabilisation globale du nombre d'habitants dans la région mancelle. Parallèlement à cela, de nouveaux pôles émergent dans le quart sud-ouest (Sablé et Loué). A l'opposé, le nord-ouest et le sud sont en perte d'attractivité.

POPULATION ACTUELLE

Les conséquences paysagères de l'évolution démographique

Elles sont liées à :

- Un développement ou un renforcement des axes de desserte des principaux pôles urbains, ce qui accentue encore la polarisation et l'attractivité de ces aires urbaines dont l'accessibilité est facilitée. Ce réseau routier, conforté, devient lui-même de plus en plus prégnant dans les paysages périurbains.
- Une polarisation des activités économiques, commerciales ou industrielles. Le constat de banalisation des paysages, de consommation d'espace ou encore de non prise en compte des caractéristiques ou de l'identité des sites est là encore bien souvent de mise (cf. page suivante).
- Une urbanisation très rapide, fortement consommatrice d'espace des principaux pôles urbains. Ce développement de l'habitat prend le plus souvent la forme d'opérations pavillonnaires de faible ou de moyenne densité. Celles-ci composent des paysages répétitifs le plus souvent dépourvus d'identité et implantés dans la continuité des axes routiers ou en fonction des opportunités foncières. Ce constat, maintes fois répété, reste d'actualité même si quelques opérations exemplaires d'aménagement commencent à mettre en application les principes d'une urbanisation "durable" et plus dense initiés par la loi SRU.

Ces paysages marquent en particulier, la périphérie des principales agglomérations.

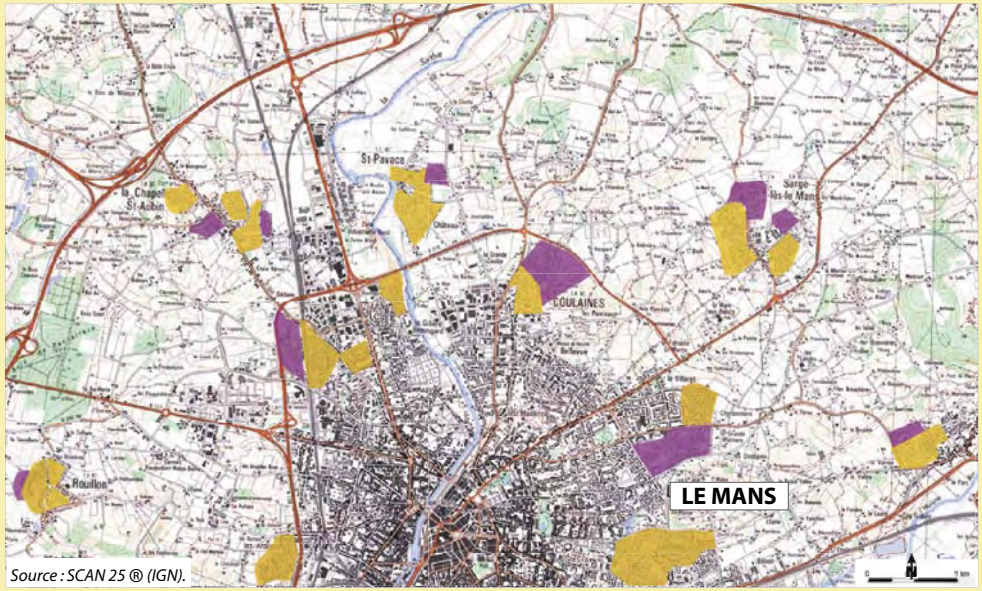

Source : SCAN 25 ® (IGN).

EXEMPLE DE LA PROGRESSION DE L'HABITAT PAVILLONNAIRE GROUPÉ AU NORD DU MANS

Habitat pavillonnaire groupé existant dans les années 1980

Habitat pavillonnaire groupé construit entre les années 1980 et 2000

Les lotissements d'habitations sont de gros consommateurs d'espace. Le dépouillement des espaces périphériques (jardins et espaces publics) accentue ici l'impression de vacuité. Cette caractéristique est en rupture par rapport à la densité des espaces urbains moins récents.

Une autre caractéristique visible est la répétition d'un même motif (formes, volumes et couleurs du bâti) qui génère une certaine monotonie.

Le bâti pavillonnaire peut toutefois former des espaces urbains relativement denses. Quant aux jardins, entretenus, ils participent à la continuité urbaine et à l'insertion visuelle des bâtiments.

La forte demande en logements favorise également la restauration du bâti ancien.

Inversement, il faut souligner l'apparition, de signes d'abandon du bâti dans les paysages des secteurs en déclin démographique (fermetures de commerces, maisons à l'abandon, faible taux de réhabilitation du patrimoine …).

Aujourd'hui, 55 % de la population restent centrés dans l'aire urbaine du Mans. L'incidence paysagère de cette polarisation est principalement à rechercher dans une prégnance plus forte, au cœur du département, des "néo-paysages urbains" qui se caractérisent par leur faible densité, leur répétitivité de forme, leur absence d'identité locale, l'importance donnée aux voies de desserte.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Si le principal "employeur" sarthois est le domaine des services (48 % des 240 000 actifs sarthois), l'originalité du département est également à rechercher dans le domaine de l'industrie. En effet, avec 25,1 % des emplois, le poids de l'industrie dans le tissu économique sarthois est bien plus élevé que dans la plupart des autres départements français (19 %). L'agroalimentaire, ainsi que l'automobile, sont les deux secteurs clés de l'industrie sarthoise.

Les principales répercussions paysagères de ces activités économiques se manifestent par le biais de la grande taille des bâtiments industriels, du regroupement des structures dans les zones d'activités, de la desserte des bâtiments industriels (ces infrastructures sont autant de fenêtres ouvertes sur les secteurs concentrant les activités) et de la concentration de la population dans les secteurs offrant des emplois (urbanisme).

Les zones d'activités : des néopaysages en plein essor

Les activités sarthoises sont très concentrées au niveau des principaux pôles agglomérés : Le Mans, Sablé-sur-Sarthe, La Flèche, La Ferté-Bernard. Il existe toutefois un essaimage quasi généralisé au niveau des villes moyennes et/ou des sites les mieux desservis par les infrastructures importantes (Conlie, Brûlon, etc.). Globalement, les entrées des agglomérations concernées sont déqualifiées, déstructurées et banalisées.

Le seule Mans métropole regroupe 19 zones d'activités dont certaines d'une très grande ampleur (la Z.I. Nord regroupe plus de 300 entreprises, de même que la Z.I. Sud). Ces zones d'activités marquent très fortement les paysages urbains de la périphérie de l'agglomération mancelle. Par ailleurs, l'axe La Flèche - Sablé - Le Mans - La Ferté-Bernard, correspondant au couloir autoroutier des A11 et A81, concentre l'essentiel des secteurs économiquement dynamiques.
Les zones d'activités, de par la grande taille des bâtiments qui s'y implantent, l'abondance d'informations affichées

(signalétique, enseignes, etc.), les infrastructures assurant leur desserte, leur fréquentation par des transporteurs et/ou un public nombreux sont des éléments souvent très prégnants dans les paysages. Il existe pourtant des nuances : les zones regroupant des activités de services (architecture plus "urbaine") et les zones artisanales (bâtiments de relativement faibles proportions) peuvent être bien plus discrètes que de grandes zones commerciales (surabondance d'enseignes), ou industrielles (très grande taille des bâtiments).
Le soin apporté à la réalisation des Parcs d'Activités Départementaux s'est soldé par quelques succès (notamment le P.A.D. des Ajeux à la Ferté-Bernard). Toutefois, un diagnostic récent (CAUE 72, 2002) montre que dans la plupart des cas la requalification des zones d'activités reste à faire.

Cette zone d'activités se caractérise par l'absence de publicité, des couleurs de bâti homogènes et neutres, une végétalisation cohérente (exclusivement arborée) et un mobilier urbain uniforme. L'impression générée est à l'opposé du désordre fréquemment ressenti.

Les dysfonctionnements paysagers les plus fréquemment relevés sont les suivants :

- des arrières de bâtiments - correspondant souvent à la façade routière la plus perceptible - fréquemment négligés (stockage, dépôts, parkings, etc.) ;
- des bâtiments peu soignés (défaut d'entretien, rapports d'échelle induisant des déséquilibres, couleurs non harmonisées au sein de la zone d'activités, ni avec l'environnement, etc.) ;
- des espaces en rupture avec la trame paysagère environnante (problématique urbaine des entrées de ville) ;
- une végétalisation hétérogène, ne permettant pas souvent de créer une unité et des espaces verts parfois peu entretenus ;
- une surenchère d'informations affichées où la publicité et les enseignes concurrencent la nécessaire signalétique, ce qui donne une impression de désordre.

Actuellement, l'attribution d'aides financières aux collectivités souhaitant créer des zones d'activités est soumise au respect du cahier des charges du schéma départemental d'aménagement des zones d'activités. Ce procédé incitatif devrait permettre de faire de ces éléments particulièrement prégnants dans les paysages, non plus des points noirs systématiques, mais des néo-paysages d'activité matérialisant et valorisant le dynamisme économique local.

Les paysages d'activités du département de la Sarthe se caractérisent (comme sur le plan national) par de nombreux dysfonctionnements d'ordres visuel et esthétique. Un schéma départemental d'aménagement des zones d'activités vise à recomposer des paysages valorisant les dynamismes économiques locaux.

INFRASTRUCTURES

Le Mans occupe une position clef au coeur du département, à la confluence de la Sarthe et de l'Huisne. L'agglomération s'en trouve confortée en tant que pôle structurant, mais aussi en tant que carrefour à l'échelle nationale (sur l'axe nord-sud de la façade atlantique) et européenne (entre l'Angleterre et l'Espagne). Sur le plan des paysages, cela se traduit par un maillage routier et ferroviaire dense, perceptible sur le terrain, convergeant vers Le Mans.

Une couverture départementale autoroutière rayonnante

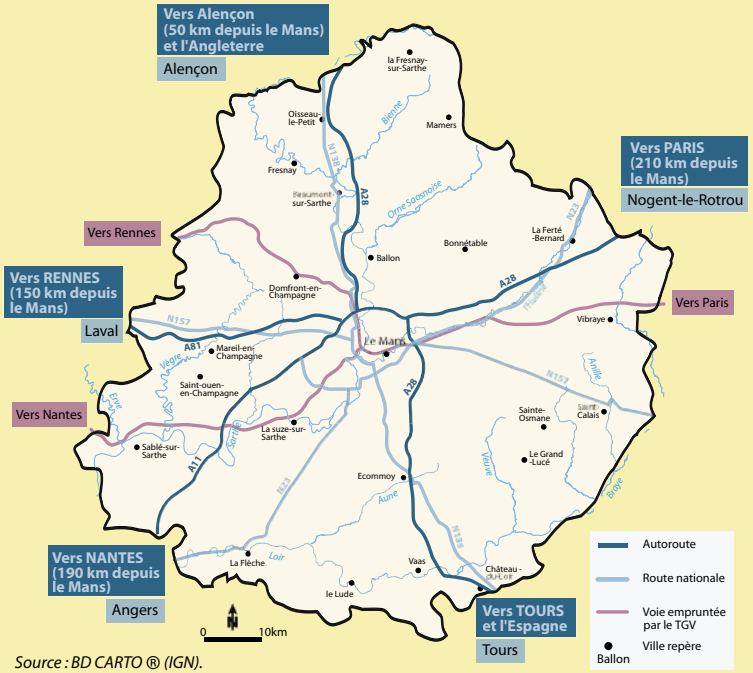

Source : BD CARTO ® (IGN).

LES AUTOROUTES

Les autoroutes sont d'importantes voies de transit aux échelles nationale et même européenne. Convergeant vers la périphérie mancelle, elles forment sur le territoire départemental, une étoile à cinq branches.
Elles représentent un linéaire de 191 km dans la Sarthe et, lorsque l'A28 permettra la traversée du département du nord au sud, chaque localité du département sera située à moins de 20 minutes d'un échangeur autoroutier.

L'impact paysager de ces axes est double. D'une part, ils conditionnent les seuls points de vue sur la Sarthe des nombreuses personnes en transit qui ne s'y arrêtent pas (valeur emblématique des paysages traversés, fenêtre ouverte avec les paysages sarthois, etc.). D'autre part, l'ampleur des aménagements (chaussée et structures annexes - péages, ouvrages d'art, etc.) marque fortement les paysages : contrastes d'échelle avec les paysages ruraux traversés, effet barrière, linéarité, rigidité, mais également traitement identitaire des échangeurs au niveau de l'agglomération mancelle, homogénéité des aménagements connexes, etc.

La taille des ouvrages associés (échangeurs, viaducs, etc.) est adaptée à l'importance du trafic et les déblais et remblais sont de grande ampleur. Ces éléments s'inscrivant en trois dimensions dans les paysages, sont autant de points d'appel du regard vers une structure linéaire qui peut, toutefois, se montrer localement discrète …

D'autres voies de communication pour découvrir les paysages

LES ROUTES NATIONALES

Elles représentent un linéaire de 294 km dans le département qui accueille des trafics journaliers moyens de 10 000 véhicules. Ce sont des voies au tracé le plus souvent rectiligne qui forment des percées marquées dans les paysages (interrompant reliefs, boisements, haies, etc.). Ces routes constituent des "fenêtres ouvertes" sur le département de première importance. Les paysages traversés sont variés puisque ces voies pénètrent au cœur de certaines agglomérations (ces traversées représentent d'ailleurs des enjeux paysagers forts). Les ouvrages associés sont également très prégnants.

LES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Elles assurent une double fonction de transit à l'échelle départementale et de desserte plus localisée. La plupart assure les jonctions entre les voies rayonnant à partir du Mans (RD 310 entre Sillé-le-Guillaume - RD 304 - et Fresnay-sur-Sarthe - RN 138, par exemple).

Ces voies, de par la large couverture du territoire qu'elles assurent (4 000 km de linéaire) et les relativement faibles vitesses autorisées, permettent une découverte approfondie et non sélective des paysages. Le large spectre des calibres et des profils de ces voies fait que leur prégnance dans le paysage est variable, les unes se rapprochant des voies nationales (tracé et ampleur des structures), les autres des voies communales (voir ci-dessous).

LES VOIES COMMUNALES

Leur réseau, dense (14 744 km de voies communales), forme sur le territoire départemental un moyen particulièrement intéressant pour la découverte approfondie des paysages sarthois. Elles sont d'ailleurs le plus souvent très bien intégrées dans ces paysages, épousant les formes des reliefs (terrassements réduits), traversant des éléments identitaires sans les dénaturer (villages, boisements, bocage, vallées, etc.) ce que permet leur petite taille et leur faible fréquentation.

LES CHEMINS DE RANDONNÉE

Ils sillonnent le département dont ils permettent un ressenti très direct des ambiances paysagères. Ils sont plus ou moins aménagés (du simple débroussaillage au revêtement en enrobé destiné à favoriser les circulations des cyclistes). Ils peuvent localement emprunter d'anciens chemins ruraux, chemins de halage, chemins forestiers et autres voies ferrées requalifiées dont la fréquentation touristique assure la pérennité.

Un réseau ferré départemental souvent lié aux vallées

LE TGV

Le TGV participe à l'ouverture de la Sarthe vers le reste du territoire national (Paris 54 min, Roissy 1h50, Orly 48 min, Rennes et Nantes 1h15, Lyon 3h, Marseille 4h50, Lille 2h40, etc.) et vers l'Europe (Londres 4h, Bruxelles 3h).

La ligne à grande vitesse, actuellement arrêtée à proximité de Connerré, devrait se poursuivre vers l'ouest en contournant le Mans par le nord pour relier Paris et Brest en 2012. Les aménagements et remembrements induits auront des incidences paysagères majeures.

Les paysages perçus depuis les TGV sont à rapprocher de ceux perçus depuis les autoroutes, avec un effet réducteur accru du fait de la très grande vitesse.

LES TRAINS RÉGIONAUX

Des Trains Express Régionaux desservent le territoire départemental toujours à partir du Mans vers Alençon (et Caen), La Ferté-Bernard (et Chartres), Château-du-Loir (et Tours), Sillé-le-Guillaume (et Laval), Sablé-sur-Sarthe (et Angers), La Flèche (et Saumur).

Les paysages découverts sont à rapprocher de ceux perçus depuis les routes nationales et les principales routes départementales (diversité, traversée d'agglomérations, etc.). Beaucoup de ces tracés (vers Alençon, la Ferté-Bernard et Sablé-sur-Sarthe) empruntent des vallées. Pour les voyageurs réguliers (trajets pendulaires), c'est le moyen d'apprécier la saisonnalité des paysages de vallée : inondations périodiques, couleur des feuillages ...

Photo : CAUE72.

La Sarthe se caractérise par un nœud d'infrastructures majeures dense, polarisé sur la région mancelle. Les impacts paysagers de ces axes sont :

- directs (insertion dans le territoire, effet de coupure, ouvrages, etc.) ;
- indirects (travaux connexes, dynamisme urbain ou économique induit, etc.).

Ils constituent des "fenêtres ouvertes" sur les paysages du département. Toutefois la valeur représentative des paysages observés est faussée par la re-interprétation des éléments perçus et par leur non-exhaustivité.

FONCTIONNEMENT VISUEL ET PERCEPTIONS DEPUIS LES ITINÉRAIRES

Que ce soit depuis la route ou le chemin de fer, l'observateur en transit occupe à la fois une position privilégiée et réductrice pour découvrir les paysages. Cette position est privilégiée parce qu'elle permet, en peu de temps, d'appréhender les paysages d'une vaste portion de territoire. Elle est cependant réductrice car elle n'offre à la vue que certains paysages ciblés.

DES PAYSAGES INTERPRÉTÉS

Le mouvement permet de faire défiler, sous les yeux de l'observateur, une succession de nombreux paysages. Cette "consommation" du paysage à grande vitesse laisse une vive impression de "satiété" qui peut facilement être interprétée comme de l'exhaustivité. En fait, cette idée est fausse et bien souvent l'impression générale qui perdure a effacé les micro-paysages en place ou en a au contraire exacerbé certains.

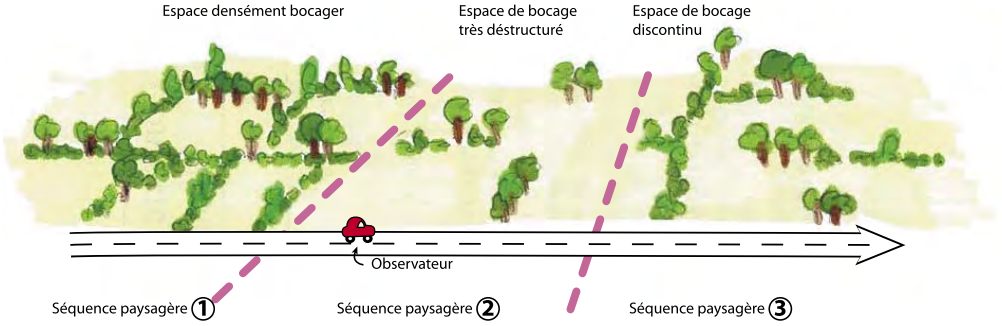

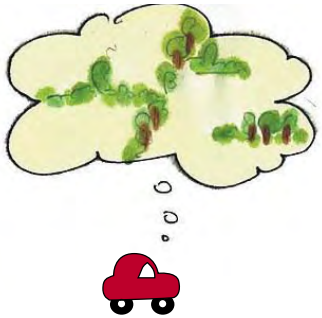

IMPRESSION RÉSULTANTE DU TRAJET
Espace de bocage discontinu

DES PAYSAGES RÉINTERPRÉTÉS

La valeur représentative voire emblématique qu'ont les paysages observés depuis les routes est ainsi très artificielle. De plus, les paysages perçus peuvent ne pas être représentatifs d'une surface plus importante que celle embrassée par le regard.

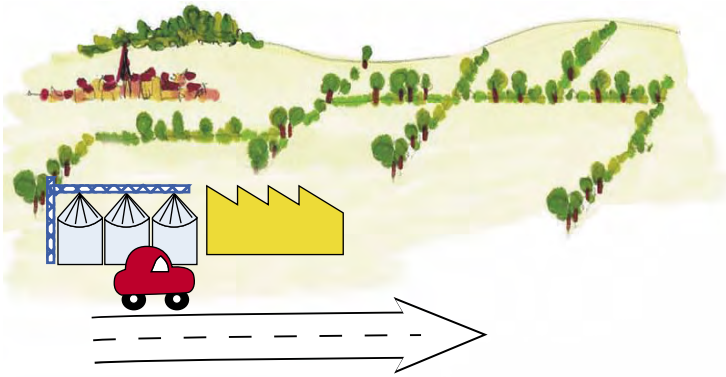

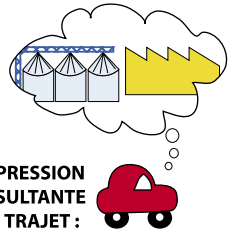

IMPRESSION RÉSULTANTE DU TRAJET :
paysage industriel

Ces "paysages d'itinéraires" ont un impact important.
C'est ainsi qu'un observateur circulant sur l'A 28 n'aura pas la même perception de l'identité paysagère sarthoise qu'un voyageur de l'A 11.

LES PAYSAGES À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

VERS UNE ANALYSE DES UNITÉS PAYSAGÈRES

- MÉTHODOLOGIE
- DOUZE UNITÉS PAYSAGÈRES
- CLÉS DE LECTURE

S

MÉTHODOLOGIE

Le croisement de l'ensemble des informations analysées au cours de cette étude à l'échelle départementale permet de mettre en avant un certain nombre de constantes paysagères à l'échelle de territoires restreints.

Ces territoires, relativement homogènes du point de vue paysager, constituent les unités paysagères.

Méthode de détermination des unités paysagères

Le découpage du département en unités paysagères est directement fondé sur les thèmes abordés dans le cadre de l'analyse départementale.

En premier lieu, ce découpage territorial s'appuie donc sur la perception d'ambiances, ou de «familles» d'ambiances.

L'analyse cognitive intervient dans un second temps, afin de compléter ce premier regard sensible par une analyse des thèmes géographiques caractéristiques de l'unité. Cette deuxième étape permet notamment l'identification de limites concrètes et de critères objectifs de définition.

LES UNITÉS PAYSAGÈRES ONT AINSI ÉTÉ DÉFINIES PAR LE BIAIS D'UNE APPROCHE SENSIBLE…

Une unité paysagère se définit par une homogénéité des impressions qui sont perçues sur son territoire, ou, du moins, par une récurrence de certaines ambiances déterminantes.

… COMPLÉTÉE PAR UNE APPROCHE ANALYTIQUE.

L'analyse porte sur des paramètres géographiques dont la répartition, à l'échelle du département, suit une logique de distribution non homogène et lisible. Sont ainsi principalement pris en compte :

- la géomorphologie ;
- les boisements ;
- la trame bocagère ;
- les orientations agricoles ;
- les matériaux de construction.

D'autres éléments peuvent intervenir, mais de manière moins systématique (répartition du bâti, essences végétales spécifiques, caractéristiques architecturales, réseaux hydrographiques, etc.).

Une unité paysagère se définit par un certain nombre de paramètres géographiques homogènes. Ces paramètres sont ceux qui s'expriment le plus fortement dans les paysages de l'unité et qui sont reliés aux ambiances clés ressenties dans cette même unité.

A PROPOS DE L'ÉCHELLE D'ÉTUDE…

Les unités paysagères sont de taille variable, mais toujours compatible avec une analyse à la fois transversale et synthétique des paysages. Il s'agit en effet d'appréhender la richesse des paysages sarthois, d'accéder à la connaissance approfondie d'un département qui peut se prévaloir d'une grande diversité paysagère, sans pour autant prétendre à une quelconque exhaustivité.

Les surfaces relativement importantes des unités paysagères qui découlent de ce choix justifient un certain niveau de variabilité interne : une unité est toujours composée, elle-même, de l'assemblage de divers faciès paysagers récurrents.

Les analyses ont été menées à une échelle de travail oscillant autour du 1/75 000 (indépendamment de l'échelle de restitution graphique). Cette échelle permet d'aboutir à un découpage départemental qui ne soit pas trop morcelé.

Découpage du département en unités paysagères

Il existe d'ores et déjà de nombreux découpages du département en microrégions selon des critères différents (historiques, administratifs, agricoles, etc.). Ces critères sont partiellement reliés aux problématiques paysagères et constituent des références intéressantes. C'est le cas, en particulier, de la carte des petites régions agricoles de la DDAF (1973). Celle-ci est fondée sur des pratiques agricoles, qui s'expriment très fortement dans les paysages. Les noms des microrégions ainsi définies sont encore aujourd'hui couramment utilisés.

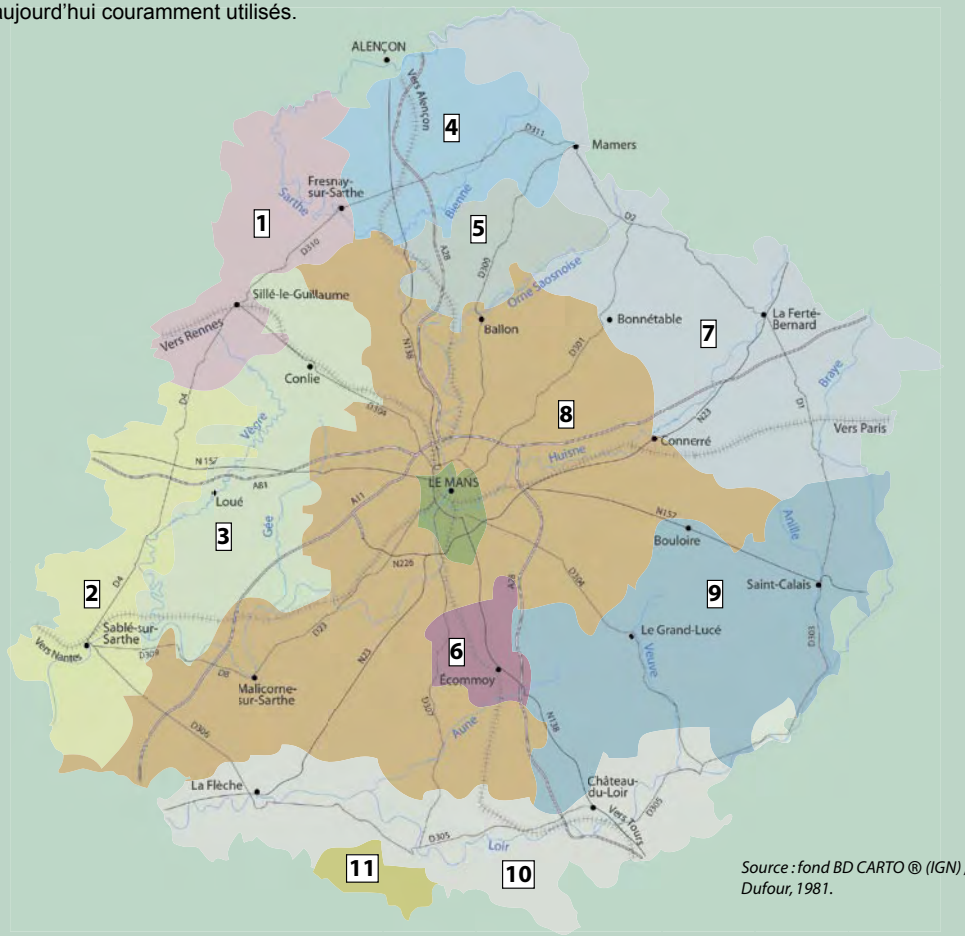

Source : fond BD CARTO ® (IGN) ; Dufour, 1981.

Les régions agricoles de la D irection départementale de l'agriculture et de la forêt

1 - Bocage des Alpes mancelles	Massif ancien	7 - Perche
2- Bocage sabolien		8- Vallée de la Sarthe et région mancelle
3 - Champagne mancelle	Plaines	9 - Plateau calaisien
4 - Plaine d'Alençon		10 - Vallée du Loir
5 - Saosnois	Pays marneux	(11 - Beaugeois : pour mémoire)
6 - Belinois		

DOUZE UNITÉS PAYSAGÈRES

Dans le cadre du présent Atlas, l'étude du territoire, selon les approches sensibles et analytiques spécifiques présentées précédemment, aboutit à un découpage du département en 12 unités paysagères.

Ces unités paysagères, présentées depuis la périphérie (du nord-ouest vers le nord-est, dans le sens inverse des aiguilles d'une montre) vers le cœur du département (influencé par les unités périphériques), sont :

1. Bocage du massif ancien
2. Paysages contrastés de l'ouest
3. Paysages bocagers en mutation
4. Vallée du Loir
5. Bélinois
6. Sables et conifères
7. Plateau de grandes cultures
8. Perche sarthois
9. Entre bocage et grandes cultures
10. Plaine agricole du nord
11. Bocage et forêt de Perseigne
12. Vallée de la Sarthe

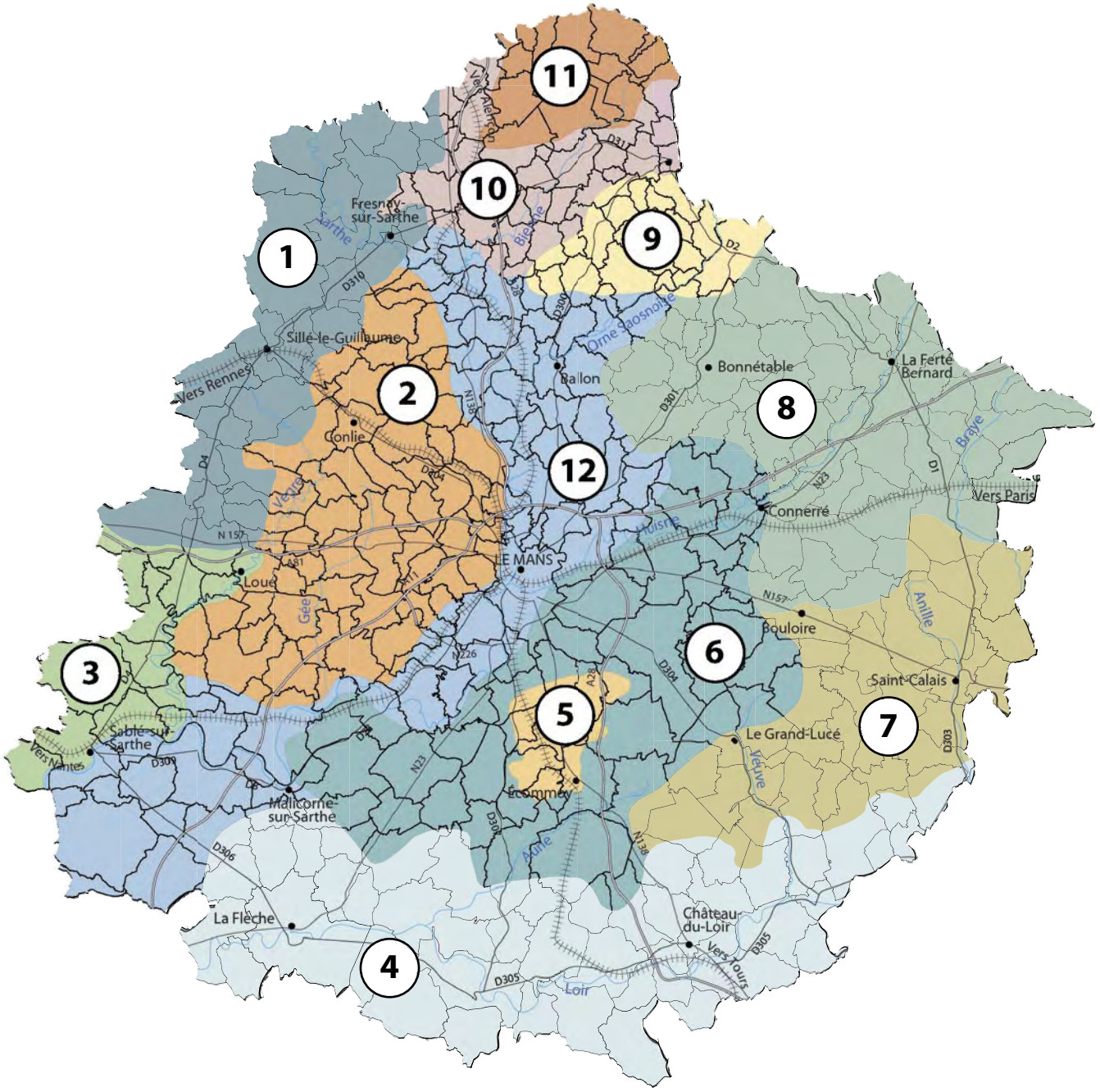

Source : fond BD CARTO ® (IGN).

VERS UNE ANALYSE DES UNITÉS PAYSAGÈRES

CLÉS DE LECTURE

Organisation des thèmes d'analyse de chaque unité paysagère

APPROCHE SENSIBLE
Le premier paragraphe s'attache à mettre en évidence la palette des ambiances qui caractérisent les premiers contacts avec l'unité paysagère. Ce premier paragraphe est illustré par un schéma représentant le fonctionnement visuel de l'unité paysagère dans une situation récurrente, représentative de l'unité paysagère.

LIMITES
Le deuxième paragraphe, illustré par une carte, présente les limites de l'unité paysagère. Les espaces de transition y sont décrits.

APPROCHE ANALYTIQUE
Selon les spécificités des paysages de l'unité, l'approche analytique aborde des thèmes différents. Ne sont analysés que ceux qui caractérisent le mieux l'unité. Chaque thème peut, si la compréhension des paysages actuels le nécessite, être étudié sous un angle historique. Des illustrations variées (photos, dessins, cartes, etc.) explicitent les propos.

QUELQUES SITES REMARQUABLES
Cette partie présente quelques sites que leur valeur paysagère et leur renommée rendent remarquables à l'échelle de chaque unité paysagère. Ces sites peuvent ne pas forcément présenter toutes les caractéristiques essentielles de l'unité paysagère, mais n'en sont toutefois jamais complètement déconnectés. Ils permettent de mettre en évidence la richesse paysagère d'une unité, sa valeur patrimoniale, et de la rattacher à des éléments reconnus comme des repères dans le patrimoine paysager départemental.

POINT PARTICULIER
En fin d'analyse de l'unité paysagère, un thème particulier est traité. Il permet :
- soit d'avoir une vision plus détaillée que le niveau général de l'information sur un point très représentatif de l'unité paysagère ;
- soit d'aborder l'unité paysagère sous un angle original.

SYNTHÈSE
L'analyse de l'unité paysagère se clôt par une carte de synthèse qui rappelle l'ensemble des éléments abordés. La légende qui s'y rapporte est composée d'une base commune à toutes les unités paysagères, complétée par quelques informations spécifiques.

MOTS CLÉS
Complétant la carte de synthèse, une liste de mots clés permet d'appréhender succinctement les principales caractéristiques de chaque unité paysagère.

Clés de lecture pour la cartographie

ECHELLE
Une échelle métrique est précisée pour chaque carte. Leur nombre a été limité à quatre dans un souci de clarté. Des plus petites unités paysagères aux plus vastes, les échelles sont les suivantes :
- 1/150 000 pour les unités paysagères n°5, 9 et 11 ;
- 1/200 000 pour les unités paysagères n°3 et 10 ;
- 1/260 000 pour les unités paysagères n°1, 2, 6, 7 et 8 ;
- 1/360 000 pour les unités paysagères n°4 et 12.

CARTE DES LIMITES
Cette carte qui introduit l'analyse de l'unité paysagère présente les informations nécessaires à la compréhension et à la localisation des informations traitées. Sont ainsi représentés :
- le relief ;
- quelques altitudes clés ;
- les boisements* ;
- les cours d'eau* ;
- les routes* ;
- les agglomérations* ;
- les départements limitrophes de la Sarthe.

* Tous sont représentés, mais seuls les princip(ales)aux sont nommé(e)s.

Le graphisme des limites exprime la nature des transitions entre deux unités paysagères voisines :
- très progressives (plus de 3 kilomètres) ;
- plus franches (moins de 3 kilomètres).

CARTE DE SYNTHÈSE
La légende des cartes comprend trois grandes familles d'informations :
- les composantes paysagères ;
- les éléments liés au fonctionnement visuel ;
- les sites particuliers.

Les composantes paysagères

Sont définis :
Les *espaces présentant les caractéristiques principales de l'unité paysagère* : ces caractéristiques sont rappelées dans la légende propre à chaque unité.

Ils sont complétés ou nuancés par quelques éléments plus spécifiques exprimant des niveaux de variabilité interne à l'unité paysagère :

1. Les espaces présentant des formes spécifiques de relief

Espace au relief très plan
Espace de transition au relief légèrement marqué
Espace très peu vallonné
Espace modérément vallonné
Espace typique de plateau avec des vallées profondément encaissées
Espace de relief contrasté et désordonné
Espace fortement contrasté

Ces éléments de relief peuvent être reliés au fonctionnement visuel dans la mesure où ils génèrent des paysages « ouverts » à « fermés ».

2. Les espaces caractérisés par une présence arborée spécifique

Espace très peu arboré
Espace densément bocager
Espace boisé (comprenant également des espaces à dominante boisée)

Ces formations arborées jouent également un rôle dans le fonctionnement visuel, en générant des paysages « ouverts » à « fermés ».

3. Les espaces spécifiques de vallées

Vallées du Loir et de ses affluents:
Vallée du Loir
Vallée emblématique (relief en « U », végétation arborée dense, bâti)
Vallée caractéristique (relief en « U », végétation arborée dense)
Vallée marquée (coteaux marqués, végétation arborée dense)
Vallée peu marquée (coteaux légèrement marqués, végétation arborée dense)
Vallée typée de l'Huisne (large fond, coteaux localement abrupts, prairies et élevage bovin, carrières)
Vallée évasée de l'Orne saosnoise (large fond, coteaux très peu marqués, prairies et élevage bovin)
Vallée fortement marquée par le relief et la végétation (hors espaces intégralement concernés par un relief contrasté)
Vallée marquée par le relief et la végétation
Coupure verte (vallée arborée exprimant un contraste par rapport à un contexte peu arboré)

Ces vallées définissent globalement des espaces au fonctionnement visuel fermé, à l'exception des plus larges qui peuvent présenter une alternance de secteurs ouverts et fermés, en fonction de la densité arborée notamment (Orne saosnoise et Huisne). Les autres grandes vallées qui ne font pas l'objet d'une légende spécifique (Sarthe, basse Orne saosnoise et basse Huisne) constituent une unité paysagère à part entière : « Vallée de la Sarthe ».

4. Les espaces caractérisés par du bâti typé

Le *gradient de répartition du bâti troglodytique* exprime la décroissance de la densité des troglodytes, de l'est vers l'ouest, dans la « Vallée du Loir ».
Le *gradient habitat groupé - habitat dispersé* qui caractérise l'unité « Paysages contrastés de l'ouest » expriment la prédominance de l'habitat groupé vers l'ouest et celle de l'habitat dispersé vers l'est.
Ces zonages peuvent jouer un rôle dans le fonctionnement visuel (notion de rythme, en particulier).

5. Les espaces influencés par les unités paysagères limitrophes

Dans la "Vallée de la Sarthe", ils caractérisent des espaces de transition où les caractéristiques de l'unité paysagère et de sa voisine se mélangent.

6. Les sous-unités paysagères

Dans la "Vallée de la Sarthe", ce sont des enclaves aux caractéristiques paysagères distinctes.

Les éléments liés au fonctionnement visuel

Sont localisés :

Les *paysages vitrines* sont les paysages perçus par un grand nombre d'observateurs transitant par le département. Ces paysages acquièrent ainsi une portée particulière, au-delà de leurs qualités propres. Ont été retenues les autoroutes et les principales lignes de chemin de fer.

Les *paysages polarisés* vers un élément paysager clé correspondent aux abords d'un élément paysager incontournable par ses proportions, par sa mise en scène paysagère, ou encore par sa renommée. Au sein de ces paysages polarisés, les regards sont captés par l'élément clé.

Les *repères visuels* sont des points d'appel visuel polarisant les vues à petite échelle et permettant l'orientation sur le territoire.

Les *espaces « balcons »* sont des points hauts globalement favorables au développement de vues panoramiques.

Les *panoramas* sont des sites ponctuels depuis lesquels des points de vue remarquables ont été identifiés.

Les *axes structurants* sont des lignes de force des paysages (elles-mêmes souvent liées au relief) dont l'orientation influence fortement la lecture des paysages.

Les sites particuliers

Sont définis :

Les *sites remarquables* sont des sites que leur valeur paysagère et leur renommée rendent remarquables à l'échelle de chaque unité paysagère. Ces sites peuvent ne pas forcément présenter toutes les caractéristiques essentielles de l'unité paysagère, mais n'en sont toutefois jamais complètement déconnectés. Ils permettent de mettre en évidence la richesse paysagère d'une unité, sa valeur patrimoniale, et de la rattacher à des éléments reconnus comme des repères dans le patrimoine paysager départemental. La séléction présentée a une valeur exemplaire mais ne prétend pas à l'exhaustivité.

Les *espaces urbanisés en évolution* sont des espaces déjà aménagés et urbanisés mais dont les potentialités évolutives s'expriment dans les paysages : empreintes d'aménagements récents, travaux en cours, etc.

Les *bourgs ou centres bourgs à fort potentiel paysager* présentent des éléments remarquables : bâti, végétation, environnement naturel, point de vue, etc. La séléction présentée a une valeur exemplaire mais ne prétend pas à l'exhaustivité.

N.B. : Les termes en italiques renvoient au contenu de la légende des cartes de synthèse.

LES PAYSAGES À L'ÉCHELLE DES UNITÉS PAYSAGÈRES

- Unité paysagère n°1 : BOCAGE DU MASSIF ANCIEN
- Unité paysagère n°2 : PAYSAGES CONTRASTÉS DE L'OUEST
- Unité paysagère n°3 : PAYSAGES BOCAGERS EN MUTATION
- Unité paysagère n°4 : VALLÉE DU LOIR
- Unité paysagère n°5 : BÉLINOIS
- Unité paysagère n°6 : SABLES ET CONIFÈRES
- Unité paysagère n°7 : PLATEAU DE GRANDES CULTURES
- Unité paysagère n°8 : PERCHE SARTHOIS
- Unité paysagère n°9 : ENTRE BOCAGE ET GRANDES CULTURES
- Unité paysagère n°10 : PLAINE AGRICOLE DU NORD
- Unité paysagère n°11 : BOCAGE ET FORÊT DE PERSEIGNE
- Unité paysagère n°12 : VALLÉE DE LA SARTHE

S

Unité n°1 : BOCAGE DU MASSIF ANCIEN

Des premières impressions marquées par les paysages traditionnels

La principale impression laissée par la découverte de ce territoire est liée à son côté pittoresque. En effet, de nombreux éléments paysagers évoquent des images traditionnelles rurales : bocage souvent dense et préservé, bâti ancien (qui domine nettement par rapport au bâti récent), vieux vergers, espaces "sauvages" (forêts, pierriers, falaises, etc.).

S'ajoutent à cela des ambiances intimes, associées à un sentiment de douceur. Cette intimité est imputable à un fonctionnement visuel souvent fermé (champs de vision restreints par des obstacles visuels récurrents : lignes de crête, haies bocagères, boisements, bâtis, etc.). Quant à la douceur, elle est évoquée, entre autre, par les formes courbes (vallonnements du relief, méandres des cours d'eau) et les harmonies de couleurs (couleurs pastels de floraisons printanières - pommiers, etc. -, camaïeux de verts estivaux, camaïeux de bruns de la végétation automnale et du bâti, etc.).

L'observateur peut également ressentir une certaine diversité. Là encore, le fonctionnement visuel y est pour beaucoup : des points de vue largement ouverts, depuis les lignes de crête plus ou moins élevées, alternent avec les vues généralement fermées décrites précédemment.

Ces paysages peuvent également exprimer, localement, une certaine profondeur. Les nombreux panoramas génèrent cette impression : les lignes de crête les plus élevées sont visibles de loin et souvent soulignées par des boisements aux couleurs sombres.

Enfin, certains paysages ponctuels dégagent une grande force : hautes verticales des falaises, dynamisme des obliques des coteaux abrupts, vallées très encaissées, etc.

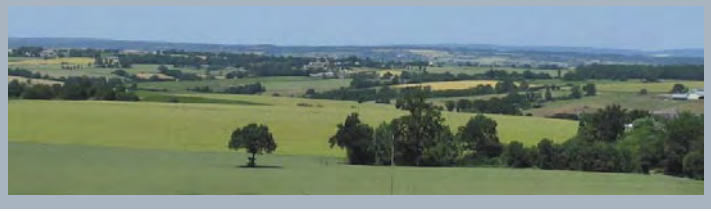

Des transitions avant tout progressives

Cette unité paysagère correspond globalement au massif ancien.

Au nord, les transitions sont graduelles : les espaces au fonctionnement visuel ouvert alternent avec ceux au fonctionnement visuel fermé, plus caractéristiques de l'unité "Bocage du massif ancien".

A l'est de Fresnay sur Sarthe, la maille bocagère s'élargit soudainement, ce qui se traduit par une impression de respiration (ouverture franche des paysages).

La frange sud-est de cette unité paysagère se caractérise par une transition progressive. La maille bocagère s'ouvre graduellement tandis que de petits boisements et le grand massif de Mézières forment une continuité dans les arrières-plans boisés. Le relief s'aplanit nettement (à l'exception de quelques buttes) et l'habitat dispersé devient plus clairsemé, ouvrant également les paysages.

Au sud, la maille bocagère s'élargit mais ne s'ouvre pas. Le relief s'assagit mais ne s'aplatit pas. Le bâti dispersé reste abondant. Les paysages s'entrouvrent. Les boisements sont moins nombreux et de moindre envergure mais demeurent présents. Les panoramas perdent de leur profondeur.

A l'ouest, en direction de la Mayenne, vers les collines du Maine, les limites du département ne matérialisent pas de limites paysagères.

Source : fond BD ALTI ® (IGN), BD CARTO ® (IGN).

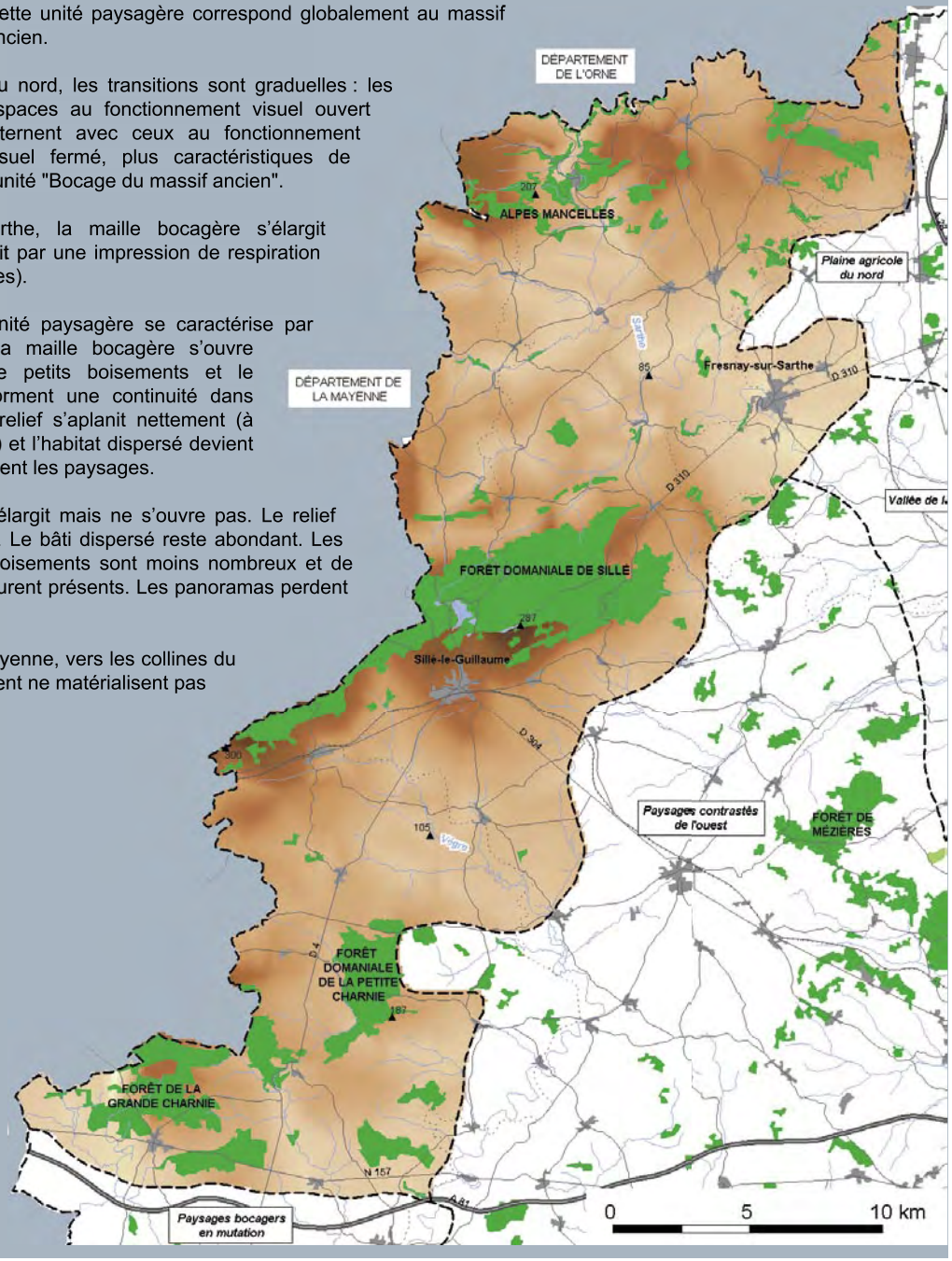

Unité n°1 : BOCAGE DU MASSIF ANCIEN

L'empreinte des activités humaines passées

UN CONTEXTE PEU FAVORABLE

Les conditions naturelles sont difficiles. Le relief est plus accidenté et le climat plus rigoureux qu'ailleurs dans le département. De plus, la situation stratégique de ce territoire - frontière entre Maine et Normandie - est délicate. De nombreux conflits retardent le développement local. Aussi, le véritable essor de la région ne se produit qu'après le XVI^{e} siècle et après une relative stabilisation de la situation politique de ces marches. Dès le XIX^{e} siècle, la population décroît. La crise industrielle est responsable d'un exode rural massif, tandis que la révolution agricole ne parvient pas à fixer l'ensemble de la population. Depuis lors, cette population n'a cessé de diminuer, limitant le développement de la plupart des bourgs.

DES ORGANISATIONS AGRICOLES ANCIENNES ENCORE LISIBLES

Avant la révolution agricole, l'agriculture est complètement conditionnée par le milieu naturel. Fortes pentes et hauteurs gréseuses sont couvertes de landes et pâturées par les ovins et les caprins (1). Dans ces espaces, pour subvenir aux besoins quotidiens, le moindre arbrisseau est exploité. Quelques forêts, traitées en taillis à courte révolution (2), alimentent les industries du fer (3). Les pentes moindres sont soit pâturées par des bovins maigres (4), soit cultivées (la "longue jachère" est couramment pratiquée) (5). Les fonds de vallées, hydromorphes, sont traités en prairies de fauche (6). Un bocage anti-érosif recouvre le territoire : des haies sur talus ceinturent les plateaux au niveau de la rupture de pente, d'autres haies sur talus, parfois doublées de murets d'épierrage, suivent les courbes de niveau (7). De nombreux champs sont complantés de pommiers à cidre (le peu d'échange ne permettant pas l'importation de vin) (8). Les plateaux schisteux, aux sols moins pauvres, sont des espaces privilégiés pour les cultures (9).

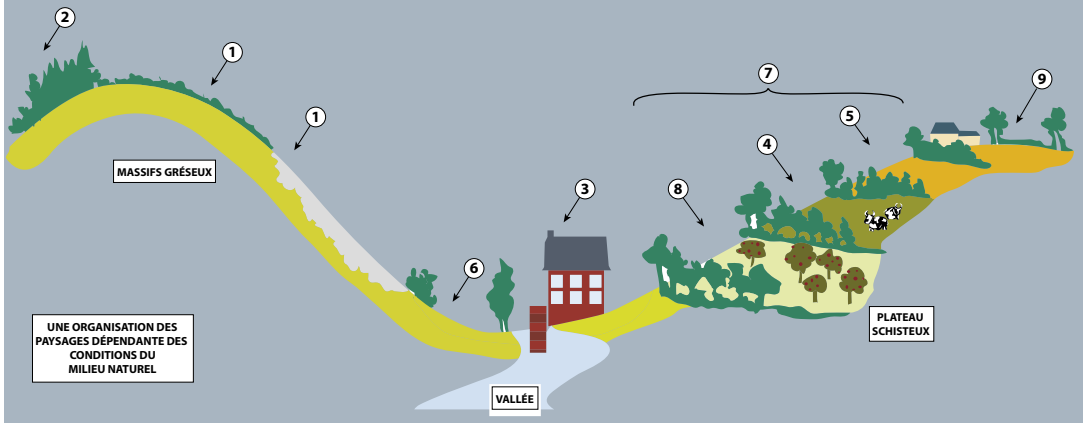

Après la révolution agricole (XIX^{e} siècle), l'introduction de pratiques nouvelles (dont le marnage et le chaulage) permet la culture du blé et la suppression des longues années de jachère. L'élevage bovin se développe, contribuant, au début du XX^{e} siècle, à couvrir le territoire de prairies (avec une surface agricole en herbe très largement supérieure à 50 %).

UNE FORTE EMPREINTE DES ANCIENNES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La forge et la fonderie sont des activités caractéristiques de ce territoire riche de boisements nombreux et de rivières. Le long des cours d'eau, les établissements travaillant le minerai de fer (grès roussard) ou le fer, alternent avec les moulins à papier ou à céréales dès le XVI^{e} siècle. Il en reste encore un grand nombre. L'implantation de l'usine Hutchinson sur le site de l'ancienne fonderie de la Gaudinière à Sougé-le-Ganelon
est un exemple de continuité, même si le paysage industriel généré est de grande envergure et quelque peu décalé dans le contexte pittoresque de la vallée de la Sarthe.
Au cours du XIX^{e} siècle, le tissage (lin, chanvre et laine) occupe de nombreux ouvriers, et les maisons caractéristiques des tisserands (au premier niveau surélevé, accessible par des escaliers et à la cave éclairée par une petite fenêtre) font encore partie de la composition des paysages urbains.
Enfin, le schiste a été exploité (notamment aux abords de Saint-Léonard-des-Bois et Saint-Georges-du-Gaultier) et les carrières forment des cicatrices toujours visibles.

UN BÂTI ANCIEN MAJORITAIRE

Le bâti ancien se caractérise par un important éparpillement de l'habitat rural, les petits bordages du XVIII^{e} siècle ne couvrent guère plus de 5 hectares, tandis que les plus grosses fermes atteignent difficilement 20 hectares. Ce bâti est préférentiellement implanté en bordure de plateau (entre cultures et pâtures). Par ailleurs, les agglomérations sont peu nombreuses et de petite taille.

Les constructions sont aux couleurs des matériaux locaux : granites et grès primaires (gris), grès roussard (brun-rougeâtre), calcaire sur les limites orientales (beige). Les toitures sont traditionnellement en ardoise (schiste local) ou en chaume. Ce n'est qu'au cours du XIX^{e} siècle, avec l'essor des tuileries voisines, que la tuile se répand pour donner aux villages un aspect hétérogène alliant indifféremment tuiles et ardoises.

Les grosses propriétés sont rares. Quelques manoirs ont pourtant prospéré dès les XV^{e} - XVII^{e} siècles. Ils enrichissent aujourd'hui un patrimoine bâti déjà foisonnant d'éléments intéressants.

Des formations boisées et un relief structurants

UN RELIEF DYNAMIQUE

Le relief se caractérise par des vallonnements marqués dont les axes sont globalement orientés est, nord-est / ouest, sud-ouest. Certains, armés par les grès primaires, se distinguent par leur ampleur et leur hauteur (massif de Charnie, massif de Sillé et relief des Alpes Mancelles).

Les vallées qui entaillent ces reliefs sont étroites et encaissées vers le nord et moins marquées vers le sud (gradient nord-sud). Les falaises, affleurements rocheux et autres pierriers caractérisent des paysages plus accidentés des Alpes mancelles.

Les espaces au relief particulièrement accentué, en particulier au nord de l'unité, sont sillonnés par de nombreuses routes secondaires d'un grand intérêt paysager et d'où se dégagent fréquemment des vues panoramiques (RD 15 et RD 146, notamment).

Unité n°1 : BOCAGE DU MASSIF ANCIEN

UN BOCAGE ET DES BOISEMENTS TRÈS PRÉSENTS

La trame bocagère est globalement dense et préservée. Toutefois, localement, la maille bocagère a été élargie pour permettre la mécanisation des cultures (c'est notamment le cas aux abords de Saint-Georges-Le-Gaultier). L'essence dominante est le chêne, mais le châtaignier est également présent. Ils marquent les paysages des empreintes caractéristiques de leurs silhouettes robustes et noueuses. Ce bocage est vieillissant, faute d'entretien et de renouvellement, ce qui représente une menace pour la biodiversité. En effet, les vieux arbres, habitat favorable pour un certain nombre d'espèces dont le coléoptère pique prune, sont un milieu en voie de raréfaction et pour en assurer la pérennité, un renouvellement doit être réalisé dès maintenant, étant donné la durée de création du milieu "vieux arbres".
Les boisements de grande envergure qui caractérisent des arrières-plans de cette unité paysagère sont les forêts de la Grande Charnie (Mayenne), de la Petite Charnie, de Sillé, les boisements plus fractionnés mais nombreux des Alpes mancelles et la forêt de Multonne (Mayenne-Orne).

Une tendance à l'uniformisation

Avec l'essor des cultures de maïs à ensilage et de ray-grass, la surface en herbe diminue, ce qui donne aux paysages un aspect plus ordonné et régulier.

De nombreux remembrements ont été pratiqués dans les années 1960 et 1970 provoquant des ouvertures dans la trame bocagère, en particulier sur les plateaux schisteux où sont implantées de grosses exploitations.

Avec la régression des élevages ovins et caprins, les espaces pauvres de landes ont été progressivement abandonnés. Le couvert forestier a ainsi progressé. Cela tend à uniformiser l'aspect des reliefs, aujourd'hui systématiquement boisés.

Les pierriers du nord du territoire sont également concernés par ce phénomène d'homogénéisation. Globalement, l'enfrichement gagne les espaces les moins favorables à l'agriculture : des taillis non entretenus se développent sur les pentes les plus marquées. En effet, la surface agricole a tendance à diminuer et l'augmentation de la taille des exploitations ne compense pas la diminution de leur nombre.

Si le bocage a tendance à régresser (remembrement, mais surtout vieillissement des arbres qui ne sont pas remplacés), les boisements, eux, ont tendance à gagner et, d'une manière générale, les paysages sont de plus en plus arborés.

Les élevages de volailles et de porcs sont de plus en plus nombreux.

Globalement, les principales évolutions des paysages traditionnels au cours du XX^{e} siècle sont figurées sur le schéma ci-contre. Elles tendent à brouiller la lisibilité des organisations anciennes.

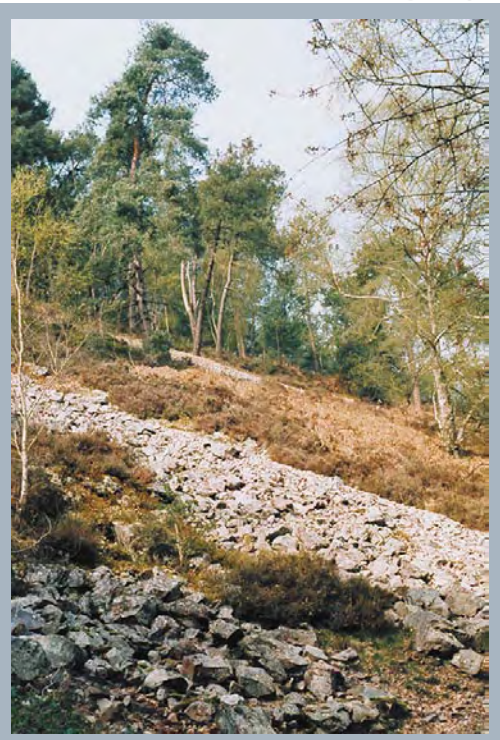

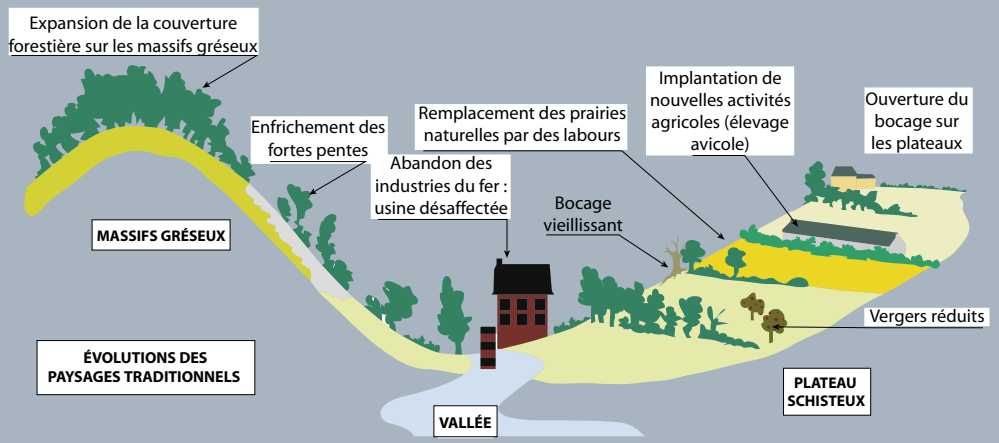

Unité n°1 : BOCAGE DU MASSIF ANCIEN

Un cadre de vie de qualité et un tourisme vert

Les initiatives en faveur de la restauration du bâti ancien sont nombreuses et si, globalement, la dynamique de construction est limitée, le cadre de vie est souvent valorisé et le bâti abandonné est relativement peu fréquent.
Les itinéraires de randonnée et les routes panoramiques qui permettent de découvrir les paysages de cette unité sont également un vecteur touristique fort. Suivant la même dynamique, l'ancien réseau ferré trouve une nouvelle vocation tournée vers les loisirs (exemple du viaduc de Saint-Georges-Le-Gaultier, utilisé pour le saut à l'élastique).

Quelques sites remarquables

Ces quelques sites sont rendus remarquables, à l'échelle de l'unité, par leurs qualités paysagères et leur renommée :

LES ALPES MANCELLES

Ce site complexe (à cheval sur la Sarthe, la Mayenne et l'Orne) allie milieux naturels «sauvages» (boisements, falaises, pierriers, etc.), milieux agricoles (bocage traditionnel, fermes anciennes, etc.) et bourgs pittoresques. L'ensemble renvoie toujours une image très «authentique» (voir encart ci-dessous).

LA FORÊT ET LES ÉTANGS DE SILLÉ

Il s'agit d'un site naturel empreint de majesté. La forêt et les étangs de Sillé sont aujourd'hui des espaces de loisirs prisés. L'association feuillus-conifères-étangs forme des paysages intimes et variés.

FRESNAY-SUR-SARTHE

Cette agglomération a eu une position de tout temps stratégique (fortifications militaires). Ce fut un lieu d'intense activité économique (maisons de tisserands, moulins, etc.). Fresnay-sur-Sarthe parle de son histoire au détour de chaque rue. Le charme de l'environnement (éperon rocheux et coteaux abrupts dominants la Sarthe) et l'histoire des lieux en font un site à forte valeur identitaire.

Images des Alpes mancelles

Jusqu'au XVIII^{e} siècle, ce pays n'est guère fréquenté que par ses habitants. Vu par des étrangers, ses "*rochers arides*" et ses bourgs "*affreusement*" situés semblent bien hostiles (document de 1747). Les naturalistes sont les premiers à faire un détour délibéré par les Alpes mancelles qui leur doivent leur nom, dû aux similitudes entre la flore locale et la flore alpine.

Le tourisme fait son apparition très tôt. Les premiers touristes "sportifs", amateurs de sensations fortes, sont attirés par les "*montagnes*" à l'aspect "*sauvage et saisissant*" de cette "*Suisse normande*" (La mosaïque de l'Ouest, 1840). Les peintres suivent, dans le courant du XIX^{e} siècle, pour fixer ces paysages sur lesquels les générations successives ont posé des regards si divers : inquiets (milieu hostile), fascinés (espaces grandioses), émus (valeur patrimoniale), jamais indifférents...

Le XX^{e} siècle marque une ouverture des Alpes mancelles à un large public avide de paysages contrastés, peu représentés dans le grand ouest. L'Automobile Club de l'Ouest (ACO) a largement contribué à l'essor touristique de la région. Le syndicat d'initiative des Alpes mancelles est créé dès 1904.

Aujourd'hui, les Alpes mancelles contribuent à l'image de marque du département.
(d'après DUFOUR et MOINET, 1998)

Source : Collection J.Dufour et E. Moinet, in DUFOUR et MOINET, 1998.

Mots clés

Bocage préservé - forêts perchées - vallées encaissées - caractère traditionnel - Alpes mancelles - tourisme vert.

Unité n°1 : BOCAGE DU MASSIF ANCIEN

Synthèse

Les composantes paysagères

Les espaces présentant les caractéristiques principales de l'unité paysagère

- Espace caractérisé par un bocage dense, des vallées encaissées, un caractère traditionnel et la perception récurrente des forêts perchées

Les espaces présentant également des formes spécifiques de relief

- Espace de relief fortement contrasté

Les espaces également caractérisés par une présence arborée spécifique

- Espace densément bocager
- Espace boisé

Les espaces spécifiques de vallées

- Vallée fortement marquée par le relief et la végétation

Les éléments liés au fonctionnement visuel

- Infrastructure majeure générant des paysages vitrines
- Axe visuel structurant
- Panorama

Les sites particuliers

- Espace urbanisé en évolution
- Bourg ou centre bourg à fort potentiel paysager
- Site remarquable
  - 01 Site remarquable de Fresnay-sur-Sarthe
  - 02 Site remarquable des Alpes Mancelles
  - 03 Site remarquable de la forêt et des étangs de Sillé-le-Guillaume

- Limite franche
- Limite progressive
- Repère d'altitude
- Zone boisée
- Verger, vigne
- Zone urbanisée
- Réseau hydrographique
- Autoroute
- Route nationale
- Route départementale
- Chemin de grande randonnée
- Réseau ferré

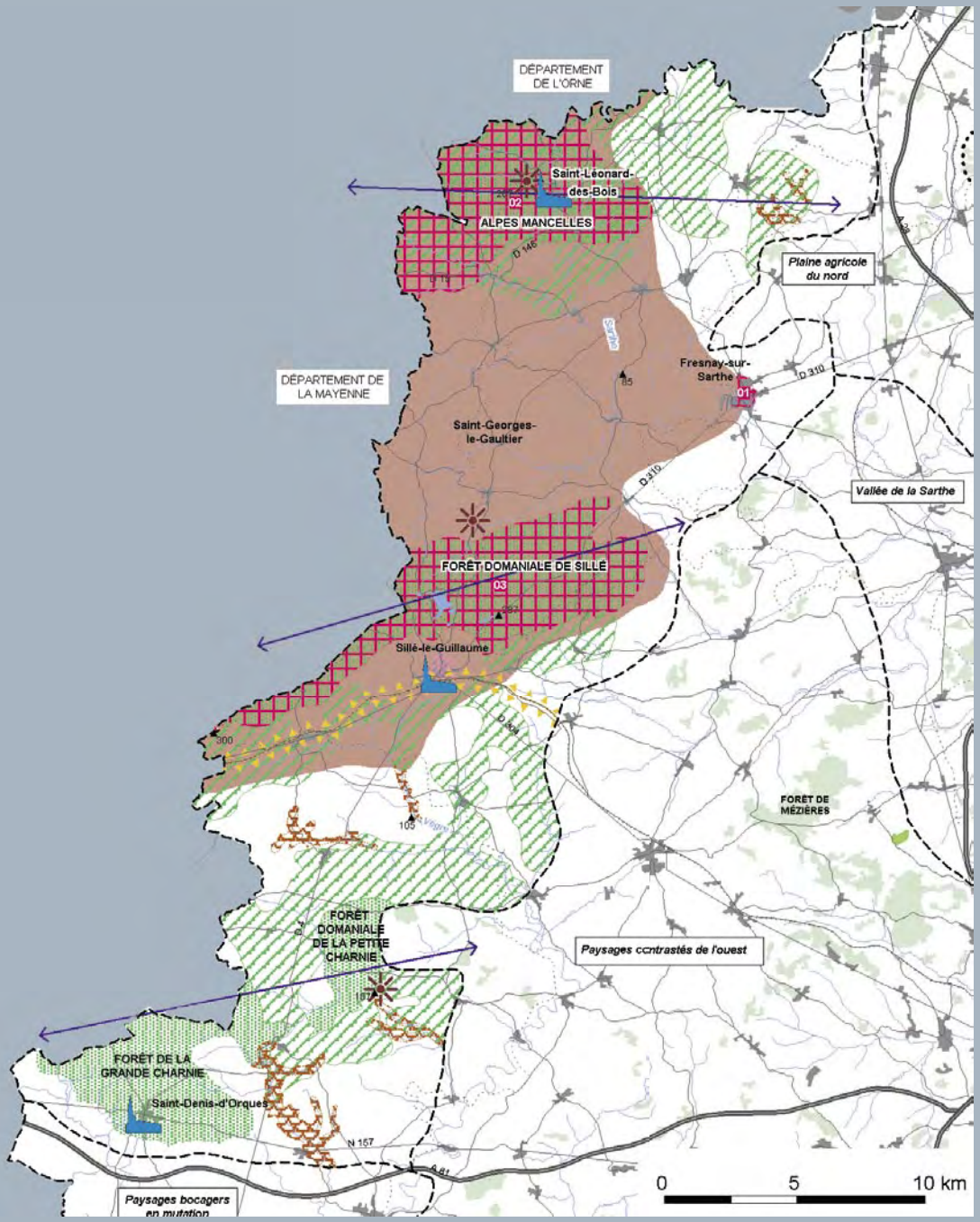

Source : fond BD CARTO ® (IGN).

Unité n°2 : PAYSAGES CONTRASTÉS DE L'OUEST

Des ambiances partagées entre la grande échelle des plaines et l'intimité des secteurs vallonnés

Cette unité paysagère est constituée de l'imbrication de deux types de paysages : d'une part des zones peu vallonnées de grandes cultures, et d'autre part des reliefs désordonnés et arborés. Ces deux ensembles se partagent le territoire de l'unité paysagère : l'observateur évolue entre paysages ouverts (surtout vers l'ouest) et paysages intimes (surtout vers l'est), avec également des secteurs plus confus où les deux types de paysages se mêlent intimement.

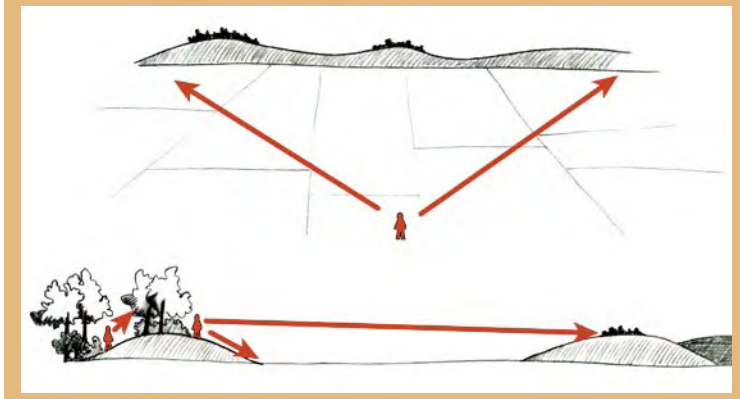

Dans les zones peu vallonnées, se sont développés des paysages caractéristiques : un territoire agricole très ouvert (grandes parcelles et peu d'arbres), rythmé par les silos, les clochers, etc. Les vallées y forment des coulées vertes avec une présence arborée nettement plus importante. Les reliefs arborés, perceptibles dans la plupart des arrière-plans, jamais très lointains, structurent les perspectives paysagères et introduisent des contrastes.

Ces espaces de relief accidenté, arborés, sont les éléments constitutifs du second type paysager : des reliefs mouvementés et irréguliers portant des boisements de pentes ou de crêtes et une trame bocagère déstructurée où s'insère l'habitat dispersé. Les paysages induits, repliés sur eux-mêmes, sont intimes. La couleur sombre du roussard, utilisé en proportion majoritaire dans le bâti, et les couleurs rougeâtres des enduits génèrent également des ambiances très spéciales. Depuis les contreforts de ces reliefs, peuvent se dégager de larges panoramas.

Une unité enclavée entre la vallée de la Sarthe et le massif ancien

Vers le nord et le nord-est, les reliefs s'abaissent et s'aplanissent progressivement en direction de la vallée de la Sarthe. Les points de vue s'orientent préférentiellement vers la rivière, tournant le dos à l'unité paysagère.

Vers l'est, le relief reste mouvementé mais la densité de bâti augmente jusqu'à l'entrée dans l'agglomération mancelle (la taille des agglomérations est plus importante, le bâti dispersé est également plus fréquent).

Vers le sud, le relief - déjà globalement peu vallonné - s'aplanit encore. La présence de la Sarthe et de ses éléments annexes (peupleraies, densité bâtie accrue, coteaux localement marqués) se fait peu à peu sentir.

Vers le sud-ouest, la vallée de la Vègre marque une limite relativement arbitraire entre des paysages assez similaires mais où la trame arborée évoque progressivement les paysages bocagers de l'ouest.

Vers le nord-ouest, le relief s'accentue tandis que le bocage se densifie nettement.

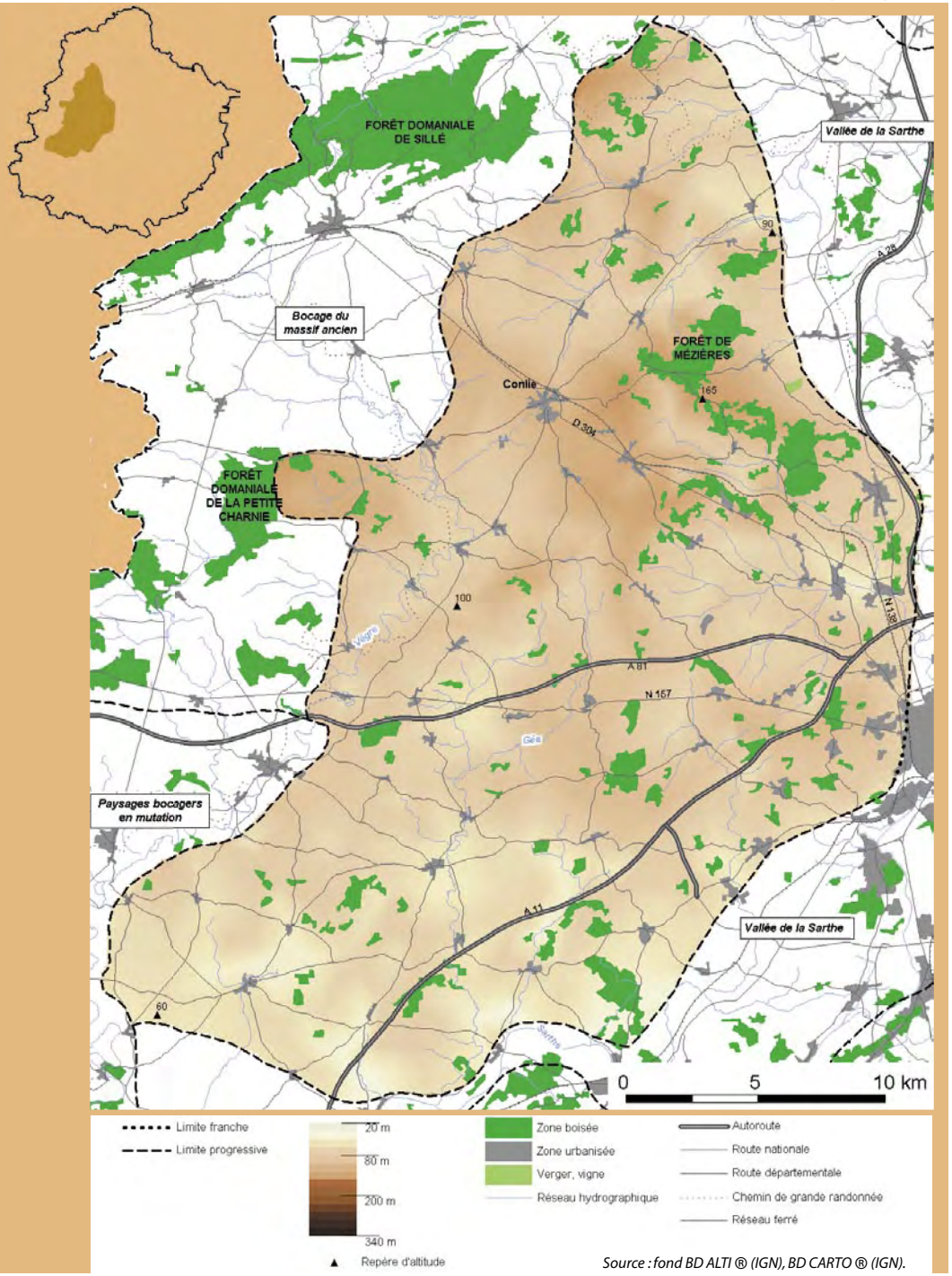

Source : fond BD ALTI ® (IGN), BD CARTO ® (IGN).

Unité n°2 : PAYSAGES CONTRASTÉS DE L'OUEST

Un relief fortement contrasté

L'HORIZONTALITÉ DES PLAINES CALCAIRES ET DES PLATEAUX ARGILEUX

Dans le secteur calcaire, le relief n'est animé que par de mous vallonnements. Les cours d'eau ont creusé des vallées bien encaissées (notamment les cours d'eau principaux : Haute Vègre, Longuève, Gée) mais sont peu nombreux (les écoulements souterrains sont importants).
Dans les secteurs argileux de l'est, certains espaces de plateaux présentent cette même caractéristique d'horizontalité. Toutefois, les espaces concernés sont beaucoup plus restreints.

DES SECTEURS FORTEMENT VALLONNÉS

Les secteurs au relief fortement marqué participent à la diversité de l'unité paysagère, en ce sens qu'ils se mêlent intimement aux espaces plans.
Les zones marneuses jouxtant les calcaires génèrent des formes plus ondulées (globalement vers l'est, mais avec des avancées dans les calcaires de l'ouest). Elles forment souvent les zones de transition avec les ensembles nettement accidentés.
Vers l'est et au sud, les plateaux (argiles cénomaniennes et grès éocènes) sont fortement découpés par un réseau hydrographique dense. Les paysages de ces secteurs sont, de ce fait, très contrastés.

UN TERRITOIRE JALONNÉ PAR DES BUTTES

De nombreuses éminences ponctuelles animent les paysages de l'unité. Ces buttes témoins (vestiges d'une couche géologique par ailleurs érodée) émergent fréquemment des plaines calcaires.

Entre grandes cultures et bocage

LE RÔLE PAYSAGER DÉTERMINANT DES GRANDES CULTURES

Sur les plateaux calcaires se développent des sols riches (terres de groie) qui permettent l'essor des grandes cultures céréalières.

Parallèlement, les implantations arborées (bocagères entre autres) sont limitées par la superficialité de ces sols. Les quelques haies ou tronçons de haies présents sur les plateaux sont composés d'arbustes (vestiges de la généralisation du bocage au cours des XVIII^{e} et XIX^{e} siècles). La floraison printanière de ces haies caractérise fortement ce terroir (grappes jaunes des inflorescences des cytises …).

Les paysages agricoles actuels de ces secteurs calcaires sont très ouverts. Les très gros silos constituent des points d'appels récurrents dans les espaces ouverts. Certaines zones des plateaux argileux sont également le lieu de cultures céréalières, mais l'ampleur de ces paysages ouverts est limitée.

DES PAYSAGES INÉGALEMENT MARQUÉS PAR L'ÉLEVAGE BOVIN

Au sein du territoire calcaire, l'élevage bovin est principalement cantonné dans les vallées qui font figure d'oasis de verdure avec leurs prairies et leur bocage partiel. C'est un moyen de valoriser les terres non labourables des coteaux trop pentus. Jadis, ces terres alluviales étaient souvent réservées à la culture du chanvre (raison de la présence de nombreux fours à chanvre dans l'unité paysagère), elles sont aujourd'hui dévolues aux prairies.

Loin de la richesse des terrains calcaires, les autres terroirs offrent des potentialités agricoles moindres (sols lourds sur les marnes et les argiles, et acides sur les grès). L'expression paysagère de ces conditions pédologiques est l'importance de l'élevage bovin. Il se développe dans un cadre global boisé :

- trame bocagère partiellement préservée ;
- prairies parfois encore complantées de pommiers ;
- boisements en sommet de buttes (sols pauvres) ou à flanc de coteaux pentus (forte pente).

Unité n°2 : PAYSAGES CONTRASTÉS DE L'OUEST

L'ESSOR DES ÉLEVAGES HORS SOLS

Les élevages industriels sont d'autres modes de valorisation de terres difficiles à exploiter. L'essor des élevages avicoles est contemporain de la naissance du label Loué (développement dès les années 1960), tandis que les élevages porcins se multiplient dans les années 1970-1980.

Tous les gros bâtiments d'élevages ont un impact visuel important en vision rapprochée mais leur fréquente implantation à flanc de coteau est une des causes de leur relative discrétion dans les vues lointaines de cette unité paysagère (encaissement et trame arborée des vallées).

Un bâti aux couleurs du roussard réparti irrégulièrement

LE BÂTI DU «MAINE ROUX»

Les grès rougeâtres sombres, dits roussard, et les sables ferrugineux sont à l'origine d'une palette de couleurs très originales dans le bâti : de l'orange au rose en passant par toutes les nuances chaudes des bruns roux. Le roussard est utilisé comme moellon, en encadrement des ouvertures et en chaînage d'angle tandis que les sables composent des enduits aux couleurs soutenues. Cette gamme de couleurs est généralement reprise dans le bâti moderne, bien que parfois atténuée (couleurs moins vives). Ces caractéristiques s'expriment le plus nettement à l'est et au sud de l'unité paysagère.

Vers l'ouest, le bâti a les couleurs claires du calcaire qui fut abondamment exploité (carrières de Crannes et de Bernay, cette dernière pour l'extraction du fameux calcaire de Bernay dont furent construites la cathédrale St-Julien et l'abbaye de l'Epau). Cette exploitation a également permis le fonctionnement de quelques fours à chaux au XIX^{e} siècle. Dans le bâti moderne, les enduits clairs sont des références au bâti traditionnel facilement mises en œuvre. Néanmoins le roussard est toujours très présent avec des motifs récurrents : encadrements et chaînages d'angle, moellons en mélange avec le calcaire dans des proportions variables.

UN GRADIENT EST-OUEST DE RÉPARTITION DE L'HABITAT

En raison du nombre limité de points d'eau en pays calcaire, les métairies se sont originellement groupées dans des bourgs de taille relativement importante qui accueillaient également services, commerces et artisans (maisons de tisserands). Les fermes isolées traditionnelles sont ainsi rares mais rassemblent des bâtiments de grande envergure (étables, granges, etc.), témoignant de la prospérité de cette région.

Sur les argiles et les grès, la répartition de la ressource en eau ainsi que le mode de valorisation agricole des terrains induisent le développement d'un habitat principalement dispersé.

Les dynamiques contemporaines, en terme d'habitat, ont tendance à niveler ces différences… (mitage dans les zones traditionnellement moins denses, et fort accroissement des bourgs en périphérie mancelle).

Conlie et le Mans : les deux locomotives urbaines de l'unité paysagère

LES CONSÉQUENCES DE L'ATTRACTIVITÉ URBAINE

La population de l'unité paysagère a évolué différemment en fonction de l'accessibilité des bourgs. Globalement, la population décroît jusque dans les années 1980-1990 dans l'ensemble des communes rurales. Cela se traduit par des bourgs aux caractéristiques traditionnelles dominantes (peu de bâti moderne). Seules les communes proches du Mans et du pôle urbain de Conlie (ce dernier ayant vu son exode rural stoppé dès les années 1960), font figure d'exception.

LE PÔLE LOCAL DE CONLIE

A Conlie, les espaces urbain et périurbain sont marqués par les signes d'un dynamisme économique plus ou moins maîtrisé. En particulier, des zones d'activités (commerciales ou industrielles) marquent les entrées de la ville. L'image résultante diffère de celle des autres agglomérations de l'unité. En effet, les imposants bâtiments industriels, les grandes surfaces commerciales périurbaines, les nombreux commerces de proximité dans le centre, sont autant d'expressions paysagères d'un dynamisme économique mais soulèvent autant de problématiques paysagères. Les paysages d'activités et les entrées de ville pâtissent de la répétition de motifs déqualifiants : lotissements égrainant leurs pavillons identiques le long des voies d'accès et hangars d'activités bardés d'enseignes générant des tissus urbains fortement consommateurs d'espace et banalisants.

L'INFLUENCE MANCELLE

Les communes situées en périphérie mancelle, ainsi que celles qui y sont reliées par un axe de communication direct (RD 304, RN 157, A 81, A 11, etc.) connaissent, quant à elles, un essor démographique très net, depuis les années 1960 pour les plus proches, et les années 1970-1980 pour

Unité n°2 : PAYSAGES CONTRASTÉS DE L'OUEST

les plus éloignées. Néanmoins, à la différence du pôle conlinois, les activités et commerces de proximité y sont quasi absents et ces bourgs renvoient une image de cités dortoirs.

Ces communes voient leur tissu urbain se transformer de manière notable : les centres anciens sont ceinturés par de nombreux pavillons modernes. Ces lotissements, étendus, dont les maisons ont des formes et des couleurs très homogènes, tendent à constituer un type unique de paysage rurbain : une nappe claire de pavillons (indépendamment ou presque des couleurs traditionnelles du bâti local) d'où émerge un clocher. Les formes traditionnelles des villages, groupées, perdent ainsi de leur lisibilité.

Quelques sites remarquables

Ces quelques sites sont rendus remarquables, à l'échelle de l'unité, par leurs qualités paysagères et leur renommée :

LA VALLÉE DE LA GÉE
Elle se caractérise par des paysages charmants et pittoresques. Dans un contexte de plateaux ouverts, sa trame arborée est source de diversité et de fraîcheur. Les bourgs préservés (Crannes-en-Champagne, Vallon-sur-Gée, Maigné, etc.) et les moulins restaurés rythment le cours de cette petite rivière.

LA FORÊT DE MÉZIÈRES
Il s'agit du plus grand ensemble boisé de l'unité paysagère. Elle fait visuellement écho aux grands massifs forestiers de l'ouest (Sillé et Petite Charnie). Elle constitue une porte d'entrée vers la vallée de la Sarthe.

CRANNES-EN-CHAMPAGNE
C'est un village particulièrement préservé. La mise en valeur de son centre (harmonies ocres et bâti ancien remarquable : chapelle et église du XIV^{e} siècle, demeures Renaissance, pont médiéval, etc.), la présence de la rivière comme élément d'animation font de ce village l'un des fleurons touristiques de l'unité paysagère. Il est surprenant de constater qu'aucune protection n'assure la pérennité de cet ensemble.

Clair-obscur : calcaire et roussard

Dans toute l'unité paysagère, les roches claires et les roches sombres créent des harmonies colorées typiques. Parfois utilisées de manière exclusive, souvent mélangées, elles donnent des tonalités caractéristiques aux paysages qui correspondent à la zone de contact entre les terrains jurassiques (calcaires et marnes) et les terrains cénomaniens (grès).

Les grands bâtiments ne sont pas les seuls à colorer des paysages typiques. Le petit patrimoine bâti, constitué de murets de pierres, croix de chemin, fours à chanvre, puits, fours, etc., forme un cortège qui participe à l'expression de la palette locale.

Mots Clés

Mosaïque de paysages ouverts et fermés - grandes cultures - vallonnements bocagers - roussard - calcaire clair.

Unité n°2 : PAYSAGES CONTRASTÉS DE L'OUEST

Synthèse

Les composantes paysagères

Les espaces présentant les caractéristiques principales de l'unité paysagère

Unité globalement caractérisée par un échange visuel entre les espaces plans et peu arborés et les reliefs arborés

Les espaces présentant également des formes spécifiques de relief

Espace de relief fortement contrasté

Les espaces également caractérisés par une présence arborée spécifique

Espace très peu arboré

Espace densément bocager

Les espaces spécifiques de vallées

Coupure verte

Les éléments liés au fonctionnement visuel

Infrastructure majeure générant des paysages vitrines

Paysage polarisé vers un élément paysager clé

Gradient habitat groupé - habitat dispersé

Les sites particuliers

Espace urbanisé en évolution

Site remarquable

34 Site remarquable de la vallée de la Gée

35 Site remarquable de Crannes-en-Champagne

36 Site remarquable de la forêt de Mézières

Limite franche

Limite progressive

Repère d'altitude

Zone boisée

Verger, vigne

Zone urbanisée

Réseau hydrographique

Autoroute

Route nationale

Route départementale

Chemin de grande randonnée

Réseau ferré

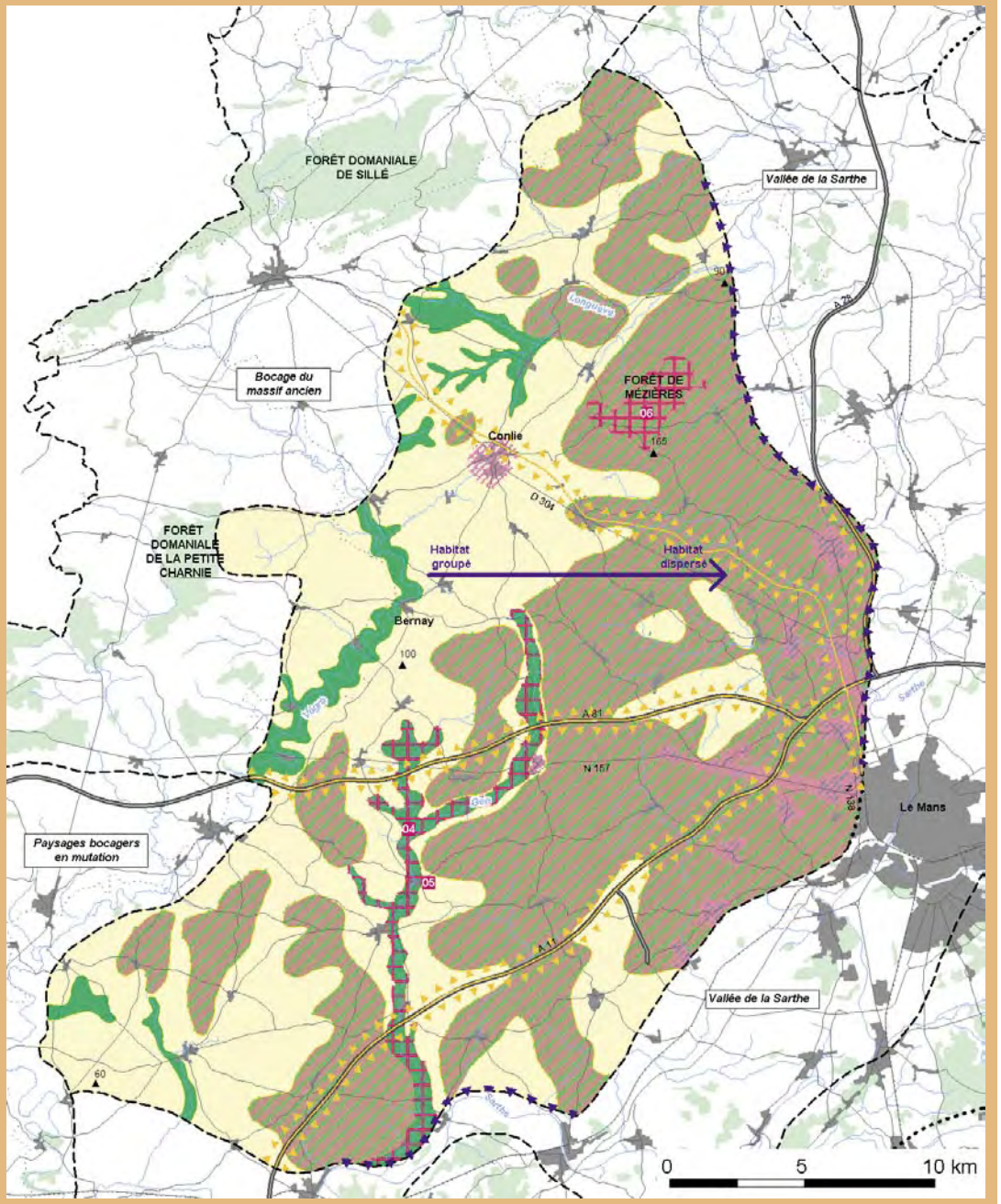

Source : fond BD CARTO ® (IGN).

Unité n°3 : PAYSAGES BOCAGERS EN MUTATION

Des premières impressions marquées par le rythme et la diversité

Ce qui caractérise cette unité est la constante oscillation des perceptions entre trois ambiances distinctes. La répétition de ces différentes séquences génère une impression de diversité et de rythme. Se succèdent ainsi :

- des paysages ouverts (vallonnements très atténués, grandes parcelles de cultures, bocage résiduel, fermes isolées de grande envergure) ;
- des paysages fermés (vallonnements nettement marqués, petites parcelles où la prairie domine, bocage structuré) ;
- des paysages semi-ouverts (vallonnements mous, bocage déstructuré mais lisible, boisements sur les points "hauts").

Les petites routes de campagne épousent la forme des vallonnements et permettent d'appréhender la diversité de ces séquences (RD 79, par exemple).

Les paysages ouverts se caractérisent par leur grande échelle (grande taille des parcelles, dimensions importantes des sites et des bâtiments de ferme, etc). Toutefois, il n'y a jamais, ici, d'impression de démesure.

A l'inverse, les paysages fermés génèrent des impressions d'intimité (rôle protecteur des coteaux et des arbres du bocage), de pittoresque (image traditionnelle des prairies bocagères en fond de vallée souvent associées à un bâti ancien encore présent : moulins, fermes). Le charme de ces espaces s'oppose à la dynamique des paysages ouverts.

D'une manière transversale, une impression de chaleur et de douceur caractérise cette unité paysagère. Les matériaux de construction (roussard, calcaire clair, tuile et brique) constituent en effet une palette chaleureuse entre le beige et le brun-rouge.

Paysage ouvert

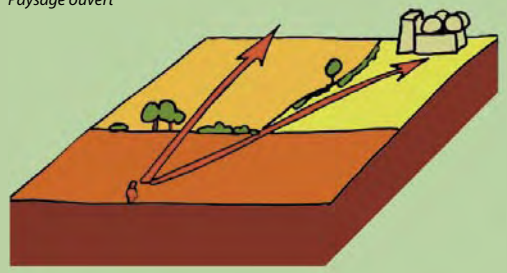

Paysage semi-ouvert

Paysage fermé

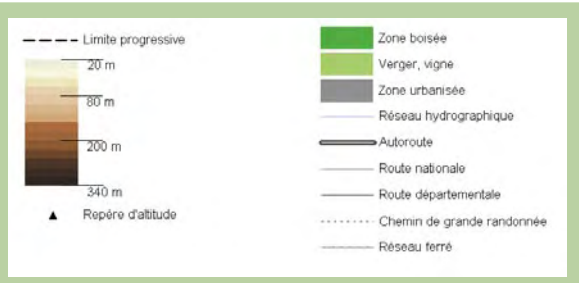

Source : fond BD ALTI ® (IGN), BD CARTO ® (IGN).

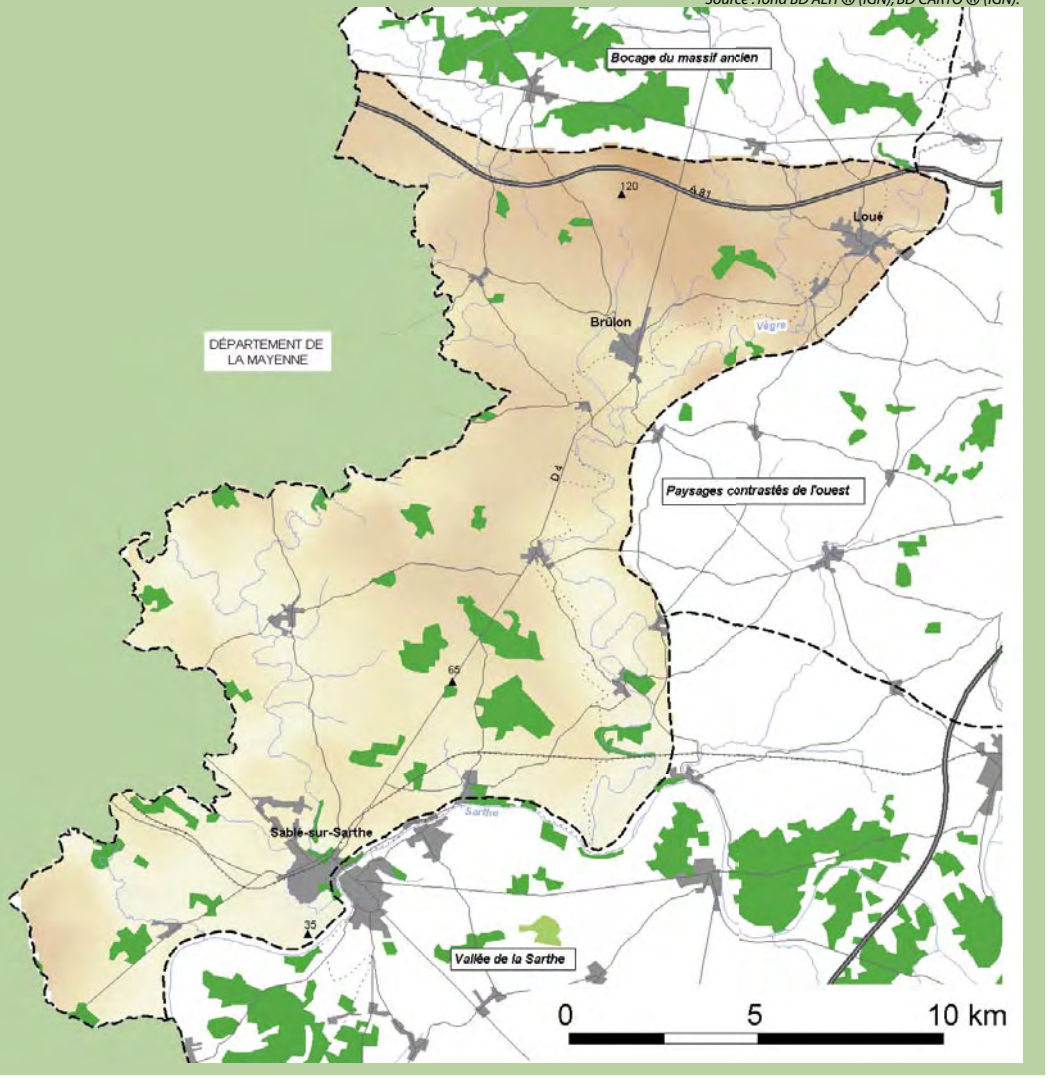

Unité n°3 : PAYSAGES BOCAGERS EN MUTATION

La Sarthe au sud compose la seule limite franche de cette unité paysagère

Vers le nord, la maille bocagère s'ouvre progressivement tandis que le relief s'assagit. Les grands boisements perchés sont peu nombreux, relativement petits et situés de manière discrète (les points hauts sont modestes), à contrario de ce que l'on trouve vers l'unité paysagère du "Bocage du Massif Ancien" (massif de la Petite Charnie) ou encore vers la Sarthe (massif de la Grande Charnie).

Vers l'est, la Vègre matérialise une limite qui reste peu perceptible sur le terrain : aux abords de cette vallée, le bocage disparaît progressivement jusqu'à une ouverture franche des paysages de plateaux.

Vers le sud et le sud-est, le passage de la Sarthe matérialise un changement d'environnement paysager réel :

- en rive droite, les hauteurs, bien que mollement vallonnées donnent une certaine souplesse aux paysages ; par ailleurs, le bocage résiduel est essentiellement constitué de chênes.
- en rive gauche, en revanche, les hauteurs sont des plateaux très plans (ce qui confère de la raideur aux paysages) et le bocage compte une forte proportion d'arbustes (saules, rosiers sauvages, aubépines, prunelliers, etc.).

Vers l'ouest, en direction de la Mayenne, vers le pays de l'Erve, les limites du département ne marquent pas de frontière paysagère.

Des paysages agricoles en constante évolution

L'EMPREINTE DES PRATIQUES AGRICOLES SUCCESSIVES

A la fin du XVIII[e] siècle, les pommiers sont introduits en grand nombre dans la partie sud de l'unité paysagère. De vieux pommiers marquent encore les paysages de leurs silhouettes caractéristiques groupées en ensembles clairsemés où les arbres morts ne sont souvent plus remplacés.

L'introduction de l'élevage bovin est assez précoce dans ce secteur du département de la Sarthe. En effet, des bovins maigres sont élevés, dès le XVIII[e] siècle (sur les prairies de la basse vallée de La Vègre notamment). Ils sont ensuite vendus pour être engraissés. L'élevage bovin persiste aujourd'hui.

La médiocrité des sols ne permet pas un essor important des cultures avant le début du XIX[e] siècle. A ce moment, l'introduction du chaulage permet l'essor des productions d'orge et de froment qui remplacent bientôt le seigle et le sarrasin. Les conséquences paysagères de cette évolution sont essentiellement liées à la présence de nombreux fours à chaux dont la multiplication est permise par l'extraction locale du combustible (anthracite de Sablé exploité dès le début du XIX[e] siècle).

Avant que la révolution agricole ne permette la mise en culture des landes, ces dernières sont pâturées par des ovins. Après leur défrichement tardif (XIX[e] siècle), l'élevage ovin se maintient et reste une caractéristique de cette unité paysagère. Les métiers à tisser (laine liée à l'élevage ovin) sont répartis sur l'ensemble du territoire de l'unité. Ils sont corrélés à la présence des maisons caractéristiques des tisserands avec leur premier niveau surélevé et leur soupirail), encore bien identifiables dans les paysages.

UNE TRAME BOCAGÈRE HÉTÉROGÈNE

Les sols de l'unité paysagère sont principalement formés à partir des roches du massif ancien. Bien que diversifiés, ce sont globalement des sols de qualité médiocre pour l'agriculture. Les potentialités agricoles de ces sols se traduisent au cas par cas par des orientations vers l'élevage ou les cultures. L'évolution dans le temps de la maille bocagère dépend en grande partie de ces orientations. Ainsi, la diversité des formes de bocage qui caractérise cette unité paysagère traduit cette double vocation et porte l'empreinte des changements de pratique successifs. Peut-on encore parler de l'identité du "bocage sabolien" ? En effet, de nombreuses sous-unités paysagères ouvertes où la maille bocagère est fortement dégradée s'apparentent aujourd'hui aux paysages de la Champagne Mancelle et ne peuvent plus se référer à leur identité bocagère passée.

L'INTRODUCTION D'UN NOUVEAU MOTIF PAYSAGER

Depuis la création du Syndicat des volaillers de Loué dans les années 1970, les élevages avicoles n'ont cessé de se multiplier dans la région. Les bâtiments d'élevages, aux formes allongées caractéristiques composent un motif paysager de plus en plus récurrent. Les cahiers des charges qui permettent l'obtention du label AOC pour ces élevages prévoient le maintien ou la plantation de haies bocagères. Ces éléments constituent l'une des dernières évolutions du bocage perceptible dans les paysages.

Des vallées qui contribuent à la diversité des paysages

UNE ANIMATION DU RELIEF

Le relief de l'unité se caractérise globalement par des vallonnements mous. Toutefois, les vallées principales sont nettement encaissées (Erve, Vègre, Treulon), jusqu'à 30 mètres sous le niveau des plateaux et introduisent une certaine animation du relief.

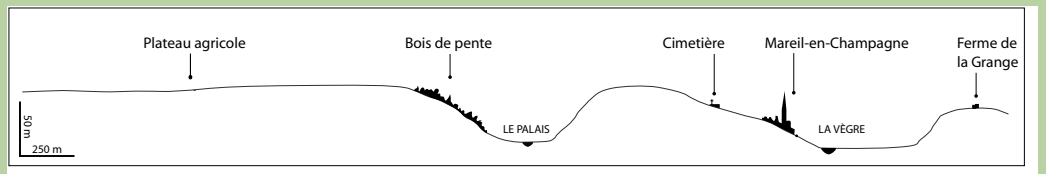

LA MARQUE DES ANCIENNES ACTIVITÉS

L'absence de massifs forestiers interdit tout fonctionnement d'industries lourdes traditionnelles (forges, verreries, etc.). Toutefois, la présence de la Basse Sarthe et de la Basse Vègre permet le développement des industries liées à l'eau en plus des moulins à grains qui jalonnent le cours de toutes les rivières. Au XIX[e] siècle, les tanneries sont présentes à Brûlon et à Sablé (où se développe en parallèle une importante industrie gantière).

A l'heure actuelle, les industries de l'unité sont associées plutôt aux axes de communication qu'aux gisements de matières premières ou d'énergie. Ainsi, l'industrie agroalimentaire qui marque aujourd'hui le paysage industriel sabolien est-elle indifféremment répartie le long des routes qui desservent la périphérie urbaine.

Unité n°3 : PAYSAGES BOCAGERS EN MUTATION

DES VALLÉES QUI CRISTALLISENT LES IMPLANTATIONS BÂTIES

Si le bâti dispersé se rencontre dans toutes les situations sur le territoire de l'unité paysagère, il n'en est pas de même pour les agglomérations. Les coteaux de l'Erve, de la Vègre et de la Sarthe regroupent tous les bourgs de l'aire d'étude à l'exception de Viré-en-Champagne, situé sur un plateau. Certains bourgs, traversés par l'eau, y gagnent un charme particulier (Loué, Asnières-sur-Vègre, Sablé-sur-Sarthe, etc.).

Une identité paysagère qui s'appuie sur les éléments bâtis

DES MATÉRIAUX TRADITIONNELS QUI "DONNENT ENCORE LE TON"

Le roussard est couramment utilisé dans toute l'unité paysagère, il est fréquemment associé à diverses roches calcaires claires (dont du tuffeau) dans des proportions variables vers l'est et le sud. Partout, la tuile est présente, ainsi que la brique, mais elles sont quasi systématiquement associées à de l'ardoise.

Il en résulte une tonalité globale "chaude" des paysages liée à la présence de nombreuses fermes isolées rythmant l'espace. Ces couleurs chaudes traditionnelles, sont également nettement lisibles dans les bourgs et contribuent à l'identité de l'ensemble de l'unité paysagère.

DES FORMES BÂTIES CONTEMPORAINES QUI TENTENT DE S'INSCRIRE DANS LA CONTINUITÉ ?

Les principaux bourgs de l'unité paysagère connaissent une certaine expansion démographique. Sur le plan des paysages, cela se traduit par des constructions d'habitations récentes en périphérie des centres anciens, pour la plupart sous la forme de lotissements. Les entrées de ville sont également marquées, pour la plupart, par l'implantation de nouveaux bâtiments d'activités (exemples des Z.A. au nord de Brûlon, et au sud-est de Sablé-sur-Sarthe).

Le constat global quant aux incidences paysagères de ces formes d'urbanisation reste ici comparable à celui qui a été décrit à l'échelle du département. Toutefois, une recherche de cohérence dans les palettes de couleurs entre bâti ancien et bâti contemporain est à souligner.

Quelques sites remarquables

Ces quelques sites sont rendus remarquables, à l'échelle de l'unité, par leurs qualités paysagères et leur renommée :

LA VALLÉE DE LA VÈGRE

Cette vallée possède un charme indéniable. Elle enserre dans ses coteaux pentus tout un chapelet de sites plus pittoresques les uns que les autres : moulins et leurs aménagements, prairies bocagères humides et villages préservés (Poillé-sur-Vègre, et les deux «petites cités de caractère» de Brûlon et Asnières-sur-Vègre).

SABLÉ-SUR-SARTHE

Sablé-sur-Sarthe est un pôle urbain particulièrement attractif à l'échelle du département. La présence de la Sarthe et de l'Erve, avec leurs berges aménagées et de grands plans d'eau aérant le centre-ville, du château en situation dominante et d'un centre-urbain haussmanien d'aspect cossu confèrent à cette petite ville d'environ 10 000 habitants une image relativement prestigieuse. La situation marginale de cette ville par rapport au reste de l'unité lui confère un rôle de ville charnière, articulant la liaison avec l'unité voisine (liée à la vallée de la Sarthe) tout en restant ancrée dans ce qui est couramment appelé «le bocage sabolien".

ASNIÈRES-SUR-VÈGRE

Le village a été fondé précocement, sans doute en raison de l'existence d'un gué permettant de traverser la Vègre. Cette ancienneté et la présence de la rivière expliquent la concentration, sur le site, de nombreux édifices anciens remarquables (église paroissiale Saint-Hilaire, mentionnée dès le VII^{e} siècle, manoir de la Cour, XIII^{e} siècle, château de Moulin-Vieux, XVIII^{e} siècle, entre autres).

La particularité d'Asnières, c'est qu'au-delà de ces édifices majeurs, l'ensemble du village présente une belle homogénéité (formes architecturales anciennes, matériaux locaux de construction - aux couleurs ocres -, transitions entre l'espace public et l'espace privé soignées - murets de pierre locale, fleurissement sobre et soigné -, espace public discrètement traité - revêtements, mobilier urbain, etc.). La traversée du village laisse à l'observateur une impression d'harmonie.

Une forte diversité paysagère du bocage

La première source d'hétérogénéité des paysages de cette unité est liée à la morphologie des haies :

Structure de la haie	Valeur paysagère	Fréquence dans l'unité paysagère	Schéma de la haie type
Haie continue haute trois strates*	Excellente	Rare	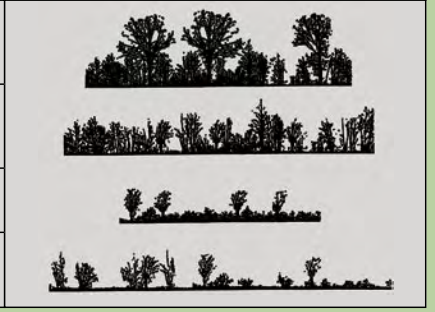
Haie continue deux strates* avec cépées (+ arbres et quelques arbustes)	Bonne	Présente en zone bocagère	
Haie continue deux strates* (arbres et arbustes)	Moyenne	Présente partout	
Haie discontinue dégradée	Faible	Fréquente en zone ouverte Présente partout	

*strate : niveau de végétation

A cette diversité morphologique s'ajoutent les facteurs de variabilité suivantes :

- vieillissement de la végétation,
- différents modes (voir absence) d'entretien,
- continuité de la trame bocagère,
- densité du maillage.

Les bocages déstructurés regroupent ainsi divers faciès aux qualités environnementales, agronomiques ou paysagères différentes.

Toute intervention sur les bocages déstructurés demande donc une analyse fine des faciès bocagers concernés (sur les plans structurels et/ou fonctionnels), une recherche des dynamiques évolutives (acteurs concernés …) et une définition, au cas par cas, des finalités prioritaires des interventions.

Mots clés

Bocage en mutation - mosaïque de paysages fermés et ouverts - poulaillers - bâti aux couleurs chaleureuses.

Unité n°3 : PAYSAGES BOCAGERS EN MUTATION

Synthèse

Les composantes paysagères

Les espaces présentant les caractéristiques principales de l'unité paysagère

Espace caractérisé par un maillage bocager partiel, de mous vallonnements, un bâti aux couleurs chaudes et la présence de poulaillers

Les espaces également caractérisés par une présence arborée spécifique

Espace très peu arboré

Les espaces spécifiques de vallées

Vallée fortement marquée par le relief et la végétation

Les éléments liés au fonctionnement visuel

Infrastructure majeure générant des paysages vitrines

Paysage polarisé vers un élément paysager clé

Les sites particuliers

Espace urbanisé en évolution

Bourg ou centre bourg à fort potentiel paysager

Site remarquable

07 Site remarquable de Sablé-sur-Sarthe
08 Site remarquable d'Asnières-sur-Vègre
09 Site remarquable de la vallée de la Vègre

Limite progressive
Repère d'altitude
Zone boisée
Verger, vigne
Zone urbanisée
Réseau hydrographique
Autoroute
Route nationale
Route départementale
Chemin de grande randonnée
Réseau ferré

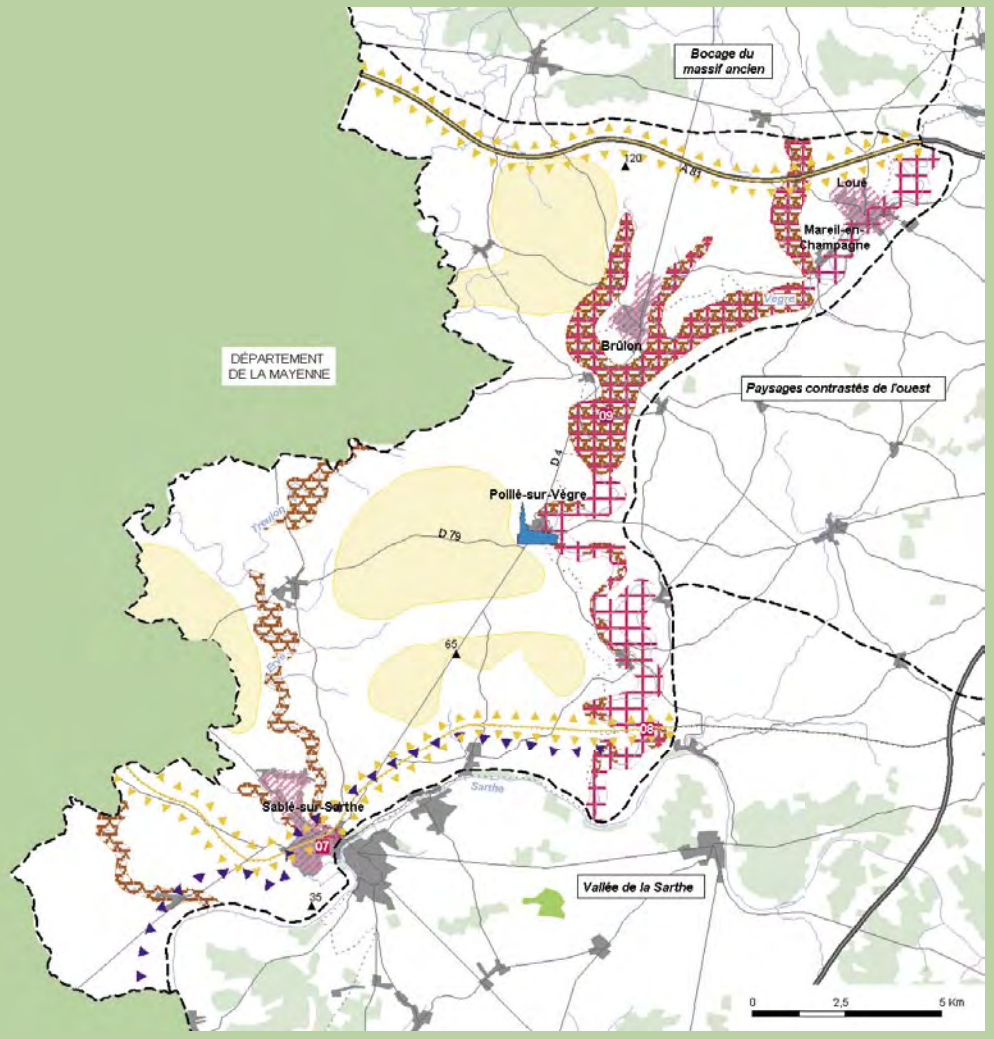

Source : fond BD CARTO ® (IGN).

Unité n°4 : VALLÉE DU LOIR

Des premières images imprégnées de douceur et de lumière

Le Val de Loir renvoie une image générale de douceur et nombre de ses caractéristiques évoquent même plus particulièrement les paysages ligériens (microclimat, tuffeau, châteaux, vignobles, etc.). Localement, les pinèdes associées à certaines espèces de chênes spécifiques et les domaines viticoles génèrent des ambiances encore plus méridionales.

Aquarelle de Hugues Guénée

Indépendamment de toute référence à d'autres paysages, la douceur est une des caractéristiques majeures de la vallée du Loir (couleur claire du tuffeau, ensoleillement, couleurs tendres des prairies bocagères, cours tranquille du Loir, etc.).

La dimension horizontale de ces paysages est également un trait important. En effet, à l'exception des coteaux -plus ou moins abrupts- le relief est plan : vaste plaine alluviale du Loir, autres fonds de vallées et plateaux alentour, larges plans d'eau du Loir (perceptibles surtout en vues rapprochées et en particulier au niveau des franchissements). A l'opposé, la dimension verticale est liée à la présence de coteaux abrupts. Les routes longeant les pieds de coteaux permettent d'appréhender cette double dimension : les vues sont arrêtées d'un côté par des séquences verticales (bois et vignobles de pente, falaises et troglodytes, arbres des parcs et façades des châteaux), de l'autre largement ouvertes vers la pleine alluviale (par exemple, RD 305, RD 64).

Depuis les fonds de vallée, les points de vue sont souvent fermés par la végétation : les haies bocagères, les peupleraies, les ripisylves et les boisements constituent autant d'obstacles visuels et génèrent des ambiances assez intimes. Cette végétation arborée forme des motifs récurrents qui, associés aux vergers et vignobles présents sur les coteaux et les plateaux, donnent du rythme aux paysages (répétition de motifs paysagers : haies, bois, alignements de peupliers, pommiers, vignes, etc.).

Des caractéristiques qui s'étendent au-delà des coteaux

L'unité paysagère est particulièrement typée dans les vallées du Loir et de ses affluents ainsi que sur les coteaux.

Ces secteurs typés influencent, au-delà des coteaux, de vastes territoires, composant de grandes zones de transition. Celles-ci correspondent à des ambiances distinctes malgré la présence de certaines des caractéristiques de l'unité paysagère "Vallée du Loir" : vergers de pommiers, peupleraies, bâti de tuffeau et d'ardoise, etc.

Ainsi, passés les hauts de coteaux, l'observateur se trouve baigné dans des paysages variés qui peuvent être franchement ouverts (dominante de grandes cultures), ou localement semi-fermés à fermés avec des boisements plus nombreux (dominante de feuillus autochtones ou de plantations de pins maritimes selon la qualité des sols, notamment en rive gauche). A l'ouest de l'unité paysagère, les hauts de coteaux se caractérisent par un relief plan et un bocage arbustif associé à des boisements de feuillus.

Au sud, en direction du Maine et Loire, vers le plateau du Baugeois, les limites du département ne matérialisent pas de limites paysagères.

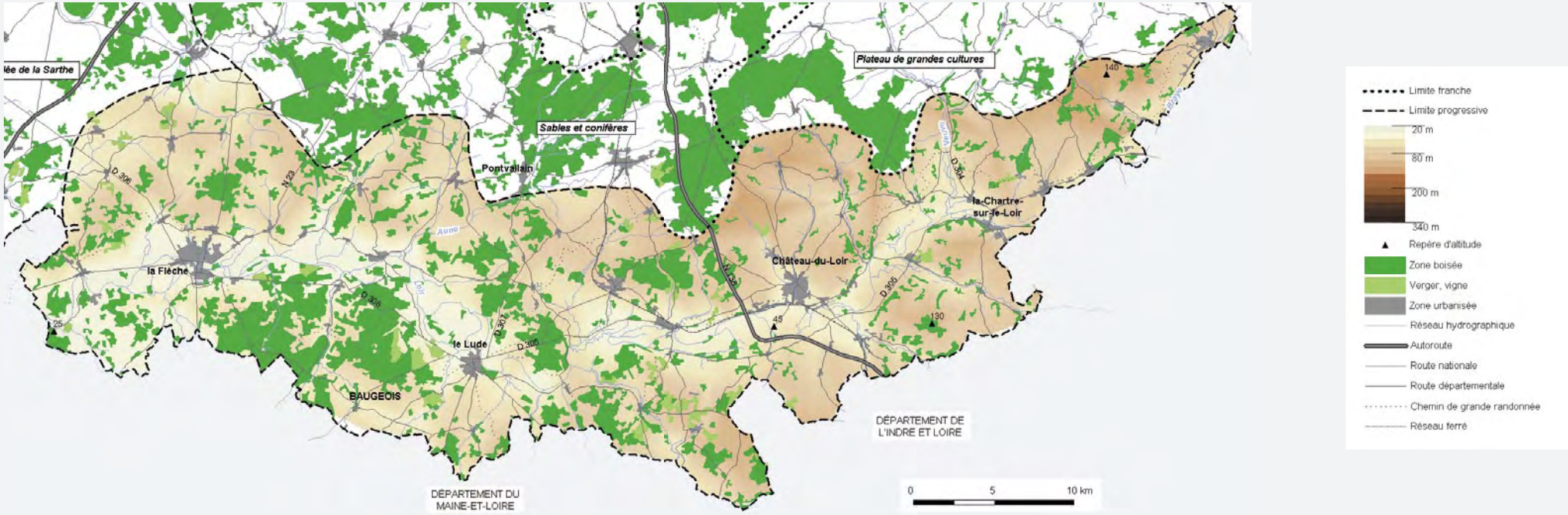

Source : fond BD ALTI ® (IGN), BD CARTO ® (IGN).

Unité n°4 : VALLÉE DU LOIR

Un territoire fortement structuré par les vallées

DES VALLÉES EN "U" CARACTÉRISTIQUES

La vaste plaine alluviale du Loir représente une étendue plane de 3 kilomètres de large environ. Les affluents du Loir forment des entailles beaucoup plus modestes dans le plateau du sud de la Sarthe, mais la plupart ont néanmoins des vallées avec un fond plan nettement marqué.

Les coteaux du Loir et de ses affluents sont localement pentus, voire escarpés notamment au nord (et en particulier aux abords de Vouvray-sur-Loir). Au niveau des pentes les plus accentuées, des affleurements de tuffeau, de couleur claire, forment ponctuellement des bandes ou des taches blanches perceptibles de loin, mais la plupart du temps, ce sont des boisements qui assombrissent les arrières plans de coteaux.

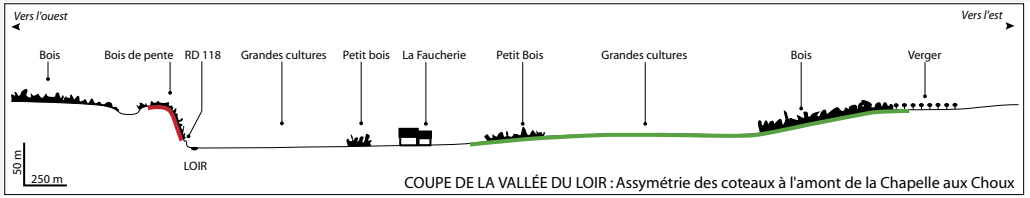

COUPE DE LA VALLÉE DU LOIR : Assymétrie des coteaux à l'amont de la Chapelle aux Choux

DES PAYSAGES HIVERNAUX FORTEMENT MARQUÉS PAR L'EAU

La vallée du Loir est celle des trois grandes vallées sarthoises dont les paysages de crue sont les plus remarquables. Avec une zone d'expansion des crues pouvant atteindre deux kilomètres de large en moyenne (comme lors de la crue de référence de 1995), la vallée du Loir change complètement de physionomie en fonction des épisodes pluvieux. L'éclat métallique des vastes plans d'eau et leur horizontalité caractérisent les perceptions hivernales.

TROGLODYTES ET TUFFEAU : UNE ORGANISATION ET UNE TYPOLOGIE BÂTIE SPÉCIFIQUE

La plupart des bourgs actuels sont fondés au Moyen Age autour des forteresses et des églises, eux-mêmes implantés en lien avec les vallées (gués, surplombs, etc.). Le bâti troglodyte est relativement fréquent. Ce peut être de l'habitat et, plus fréquemment, des caves (par exemple à Vouvray). Il existe un gradient de répartition : les troglodytes sont plus nombreux à l'est de la vallée qu'à l'ouest où les coteaux sont moins abrupts. Les vallées sont également caractérisées par la présence de châteaux (sites défensifs et/ou attrayants) mais aussi des anciennes industries qui exploitent, à partir du XVI^{e} siècle, la disponibilité en eau (moulins à papiers et à céréales, puis filatures). Les tanneries sont également très nombreuses, la vallée du Loir en a compté jusqu'à une quinzaine. Fin XIX^{e} - début XX^{e} siècle, ces industries traditionnelles déclinent. Leurs traces jalonnent encore toutefois le cours des rivières.

Plus globalement, sur l'ensemble de l'unité paysagère, le bâti traditionnel utilise les matériaux locaux de construction : essentiellement schiste ardoisier pour la plupart des toits, et tuffeau. Ce dernier se prête bien à la taille et est à l'origine d'un bâti très typé. Toutefois, d'autres types de roches calcaires (plus rousses) et les tuiles leur sont localement associées, notamment à l'ouest de l'unité (cette dualité tuile-ardoise se lit également au travers du bâti récent).

Un paysage ponctué de bosquets et de peupleraies

Les romains pratiquent les premières ouvertures dans le couvert forestier et implantent ponctuellement quelques domaines agricoles, les villas. Mais les premiers défrichements d'envergure sont menés par des moines envoyés par les évêques manceaux, au cours du IX^{e} siècle. La forêt recule vers les coteaux les plus abrupts, voire les hauts de plateaux. Elle laisse la place à un espace plus ou moins bocager et drainé par des fossés : les grandes exploitations sont rares et le bocage est leur apanage (dans les secteurs les plus humides, c'est un bocage à base de saules et de frênes). Autour des bourgs les haies disparaissent, conséquence de l'exploitation de certaines terres en commun. Aujourd'hui, cette organisation est encore, localement, lisible.

Le bocage s'associe à des boisements nombreux et plutôt de petite taille (excepté dans les espaces de transition). Ils marquent fortement les paysages de l'unité paysagère. Les essences représentées sont nombreuses : les feuillus sont majoritaires dans les vallées (divers chênes et châtaigniers, ces derniers souvent en taillis) ; sur les plateaux, les pinèdes sont plus répandues mais sont en mélange avec ces mêmes feuillus.

Les peupleraies marquent tous les paysages de la vallée du Loir de leurs silhouettes caractéristiques. L'ampleur et la fréquence des peupleraies (présence dans plusieurs plans d'un même point de vue…) sont certes des caractéristiques communes aux plus grandes vallées, mais celles du Loir et de ses affluents concentrent près de la moitié des surfaces sarthoises, d'où un impact notable.

Unité n°4 : VALLÉE DU LOIR

Des cultures spécifiques liées à la douceur du microclimat

L'IMAGE EMBLÉMATIQUE DU VIGNOBLE

Dès le Moyen Age, les coteaux exposés au sud se couvrent de vignes. Malgré les crises climatiques et sanitaires subies par ces vignobles, les meilleurs crus persistent sur les coteaux les mieux exposés (vers le sud et le sud-est, dans le secteur de Château-du-Loir / La Chartre-sur-le-Loir). Aujourd'hui, en dehors du Val de Loir, la production sarthoise est anecdotique. Les vignobles génèrent des paysages ouverts et réguliers, typiques de l'unité paysagère, mais d'expansion limitée. Ils restent cependant emblématiques de cette unité paysagère où ils s'associent aux coteaux ensoleillés, aux petites maisons de vignes et aux caves troglodytiques.

Régression du vignoble dans la vallée du Loir entre 1830 et 1964

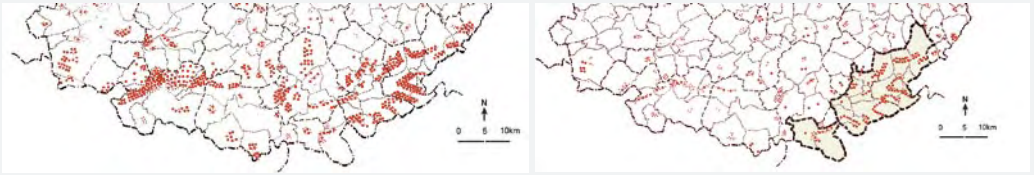

Source : Dufour, 1981.

DES PAYSAGES RYTHMÉS PAR LES VERGERS

Les vergers sont également favorisés par le microclimat doux et tempéré de cette unité paysagère. L'essor de ces cultures est tardif (fin du XVIII[e] siècle), avec un nouvel élan dans les années 1950 lorsque de nouvelles variétés sont apparues et que les pommiers ont remplacé les vignes. La disparition consécutive des vergers de haut jet a induit des modifications paysagères : ceux-ci diffèrent complètement de ceux que l'on peut rencontrer, par exemple, dans l'unité paysagère « Bocage du massif ancien» (principalement composés de vieux arbres de haut jet). Ce sont essentiellement des vergers de pommiers, mais localement de poiriers, noyers, châtaigniers, etc. Les arbres, taillés bas, sont plantés en ordre serré, recouverts de filets anti-grêle en période de fructification. Ils génèrent des paysages expressifs et typiques. Aujourd'hui, les zones de production se concentrent (aux abords du Lude et de Vaas, notamment) et les petits vergers disparaissent. Sur le plan paysager, cette concentration génère des paysages plus homogènes emprunts d'une certaine modernité.

La vallée du loir : une attractivité qui perdure ?

UNE DYNAMIQUE DE POPULATION QUI S'ESSOUFFLE ?

Le microclimat doux et tempéré qui règne dans le Val de Loir a favorisé la sédentarisation de populations humaines dès le Néolithique (6000 av. JC). Par ailleurs, les sols sont de relativement bonne qualité et la vallée du Loir a constitué un couloir privilégié pour les déplacements et les échanges (voie romaine entre Le Mans et Tours, itinéraire privilégié entre l'Ouest et le Bassin Parisien dès le XVIII[e] siècle).

Cette situation a été à la fois favorable aux échanges commerciaux (exports de vins et de fruits qui se développent surtout entre les XVIII[e] et XIX[e] siècles), et au passage d'armées romaines, normandes ou anglaises (qui ont laissé des traces des fortifications encore visibles dans le paysage, quoique discrètes : camp romain, mottes féodales, restes de châteaux forts).

Aujourd'hui, aucun axe de communication d'intérêt extra régional n'emprunte plus la vallée du Loir et la population est globalement en léger recul. Toutefois, le pôle urbain de La Flèche bénéficie d'un certain dynamisme et voit sa population et celle de son aire d'influence augmenter. Notons que si le taux d'évolution global des quatre cantons de La Chartre, Château-du-Loir, Le Lude et La Flèche est légèrement négatif, le solde migratoire, lui, est en moyenne positif.

Cette dynamique se traduit sur le plan des paysages par :

- un fort développement de la ville de La Flèche (environ 33% du bâti d'habitation de la commune est postérieur à 1975) ;
- un nombre toujours croissant de résidences secondaires, même si la dynamique n'est plus aussi forte que dans les années 1980 ;
- une forte croissance de l'habitat individuel dispersé, notamment dans les sites les plus attractifs (bords de Loir et autres rivières).

Entrée nord-ouest dans la Flèche

UNE ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE CERTAINE

La typicité des paysages et la douceur du climat engendrent un tourisme particulièrement dynamique. L'offre en hébergement de tout type est ici plus abondante que dans toute autre région de la Sarthe (Le Mans mis à part). Cela se traduit par des aménagements visibles : campings, chemins de randonnées balisés et entretenus, berges du Loir aménagées, signalétique touristique, etc… mais aussi par une présence forte de résidences secondaires dispersées le long des axes et en particulier aux abords des vallées (où se pose également le problème de la prolifération des cabanons plus ou moins précaires). Par ailleurs, notons que parmi les 10 sites les plus attractifs du département, se trouvent le zoo de La Flèche (premier site sarthois avec 290 000 visiteurs en 2003) et le château du Lude (dixième site sarthois avec 20 450 visiteurs en 2003).

Unité n°4 : VALLÉE DU LOIR

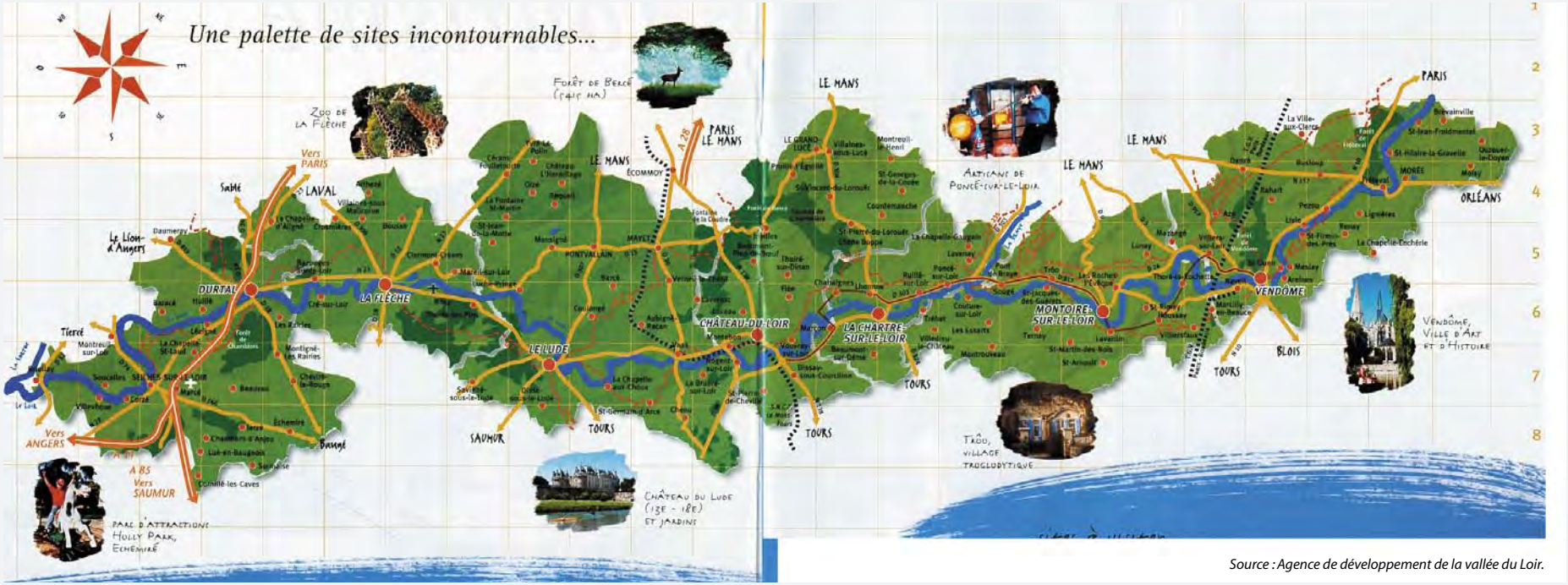

Source : Agence de développement de la vallée du Loir.

Quelques sites remarquables

Ces quelques sites sont rendus remarquables, à l'échelle de l'unité, par leurs qualités paysagères et leur renommée :

LE CHÂTEAU DU LUDE

Le château du Lude (partiellement inscrit et classé au titre des monuments historiques) fut d'abord une forteresse destinée à défendre l'Anjou contre ses agresseurs (normands puis anglais). Le premier château fut bâti sur les rives du Loir entre le X^e^ et le XV^e^ siècles. A la fin de cette période, il est transformé en demeure d'agrément de style Renaissance et encore modifié jusqu'au XIX^e^ siècle. Les jardins (partiellement inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques), en partie dessinés par André au XIX^e^ siècle, mais dont la structure d'origine date du XVIIème, sont entretenus et complétés par des ajouts modernes. L'ensemble est aujourd'hui l'un des sites touristiques phare de la vallée du Loir, et même du département.

Photo Château du Lude

LE VIGNOBLE DE JASNIÈRES

Ce vignoble des environs de La Chartre-sur-le-Loir produit des vins reconnus depuis le XVIII^e^ siècle. Ils étaient alors déjà exportés jusqu'en Flandre, en Hollande et en Angleterre. Bénéficiant d'une Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) depuis 1937, ce vignoble s'étend sur les communes de Ruillé et de Lhomme dont il marque fortement les paysages.

LA FLÈCHE – PÔLE URBAIN MAJEUR

Avec 15 000 habitants environ, La Flèche est le pôle urbain principal de l'unité paysagère. Le centre ancien de la ville, traversé par le Loir, est réputé (site inscrit et quantité de monuments protégés au titre des monuments historiques). Certains bâtiments sont particulièrement réputés (château des Carmes et prytanée militaire, entre autres). Le dynamisme de cette ville se traduit par un développement de l'habitat pavillonnaire et des zones d'activité en périphérie urbaine.

Les châteaux du Loir

L'image de la vallée du Loir est fortement liée à la présence des châteaux qui jalonnent ses coteaux. Par rapport au reste du département, c'est dans cette unité qu'ils sont les plus nombreux. Parmi ces édifices, la plupart allient plusieurs styles architecturaux différents. Les édifices les plus anciens (Moyen Age) sont implantés en bord de Loir (Bazouges). Les châteaux et manoirs de style Renaissance, les plus nombreux, sont fréquemment érigés à flanc de coteau.

Ces édifices dressent leur haute silhouette souvent claire sur les coteaux du Loir et de ses affluents. Si leur implantation à flanc de coteaux concourt souvent à les rendre perceptibles de loin, ils sont également repérables grâce aux grands conifères -cèdres, sapins, séquoias, etc.- de leurs parcs, souvent remaniés au cours du XIX^e^ siècle. La hauteur de ces arbres permet de signaler de loin la présence des châteaux alors que ceux-ci peuvent demeurer invisibles...

La valeur identitaire de ces ensembles (bâtiments, parcs et jardins) est largement reconnue. Nombreux sont ceux qui font l'objet de protections (monuments historiques, sites classés et inscrits notamment).

Unité n°4 : VALLÉE DU LOIR

Synthèse

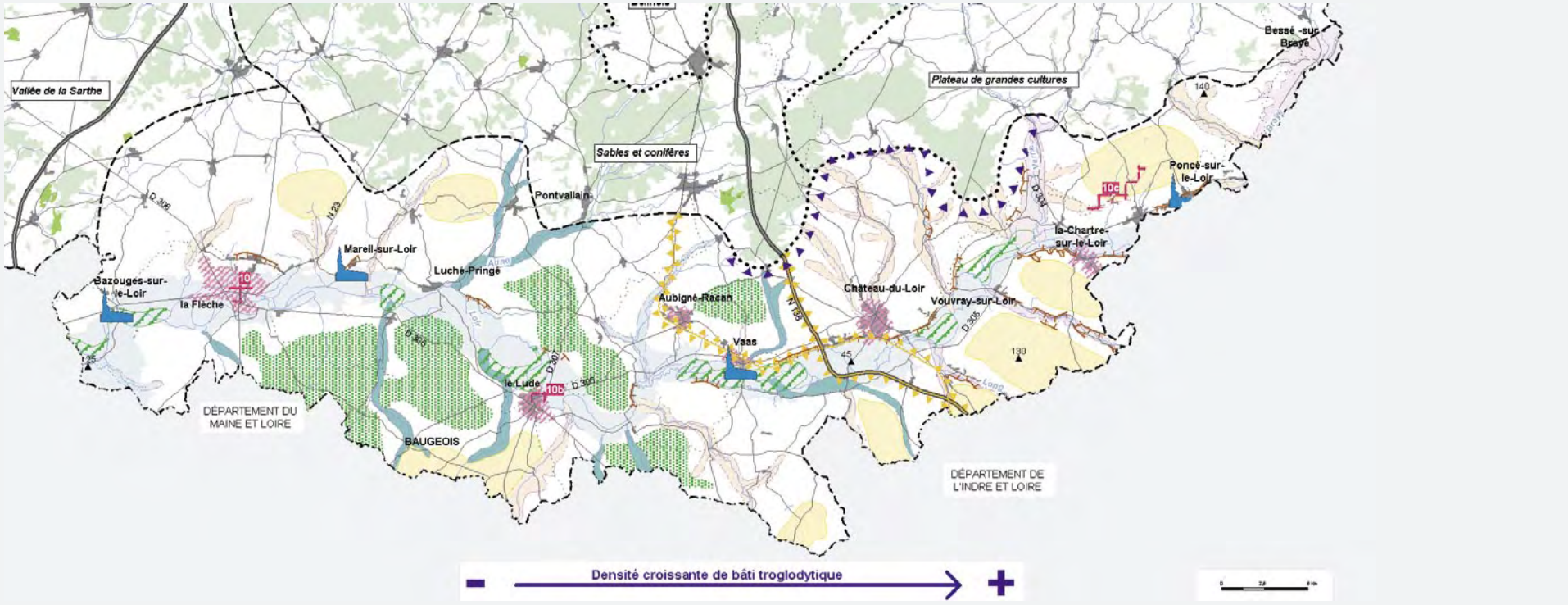

Source : BD CARTO ® (IGN).

Mots clés

Vallées - tuffeau et ardoise - châteaux et manoirs - troglodytes - peupleraies - vignobles - vergers basse tige - grand tourisme.

Unité n°5 : BÉLINOIS

Des impressions marquées par une confusion certaine

Le Bélinois se perçoit comme une respiration (zone ouverte : relief plan et boisements peu nombreux) par contraste avec le vaste secteur fermé (vallonné et boisé) qui l'entoure.

C'est également une unité aux paysages rythmés, voire même, parfois, un peu confus. En effet, les nombreux éléments dispersés sur cet espace globalement plan attirent simultanément le regard : bâti dispersé, petites parcelles agricoles, arbres isolés ou petits groupes arborés (peupliers, vergers, vestiges de haies bocagères), carrefours routiers, etc.

Cette relative confusion intervient lorsque aucune hiérarchie visuelle n'est perceptible. Quelques éléments visuellement plus prégnants (contraste d'échelle) structurent toutefois certains paysages : lignes électriques haute tension, usines, silos, zones d'activités, grosses agglomérations, etc.

De vastes panoramas permettent d'embrasser du regard la quasi-totalité de l'unité depuis ses marges, notamment au nord d'Ecommoy. Mais pour le reste de l'unité, le fonctionnement visuel varie entre ouverture et fermeture en fonction de la répartition des nombreux obstacles visuels …

Les paysages perçus depuis la RN 138 permettent d'appréhender toutes ces caractéristiques sensibles de l'unité paysagère : respirations au nord d'Ecommoy et au sud de Mulsanne, rythme et confusion sur tout l'itinéraire, panoramas (en sortie d'Ecommoy notamment).

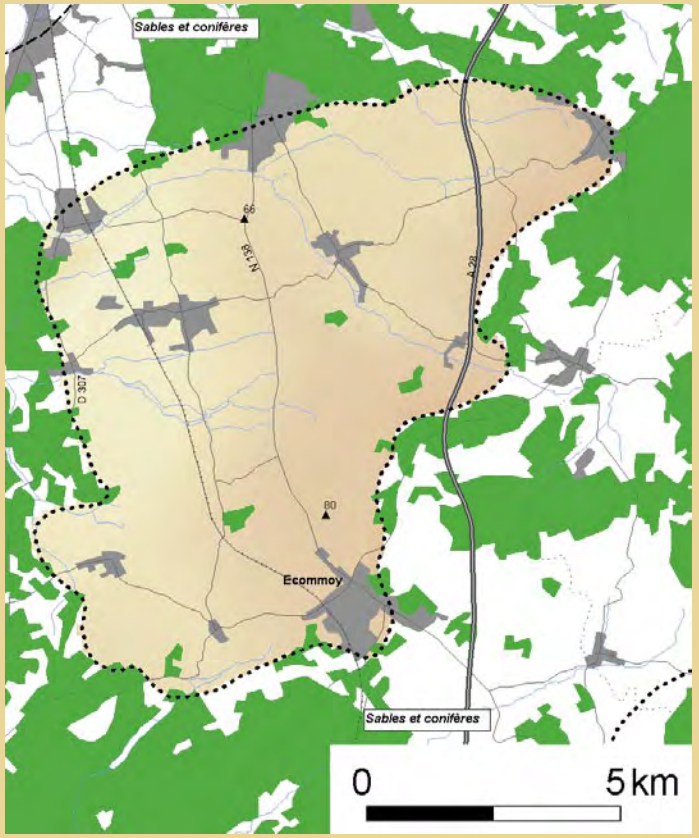

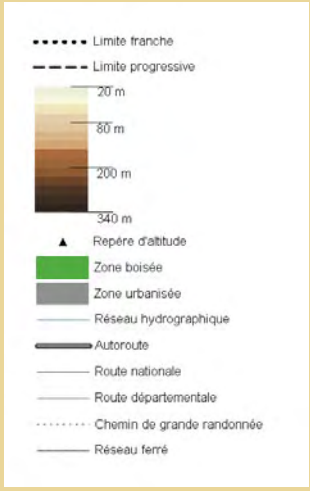

Source : fond BD ALTI ® (IGN), BD CARTO ® (IGN).

Une enclave ouverte au sein des plantations de conifères

L'unité paysagère se définit de la même manière que le pays traditionnel du même nom : le Bélinois.

Contrairement aux autres «pays» traditionnels sarthois, l'aire géographique du Bélinois a peu évolué au fil du temps. Le pays s'appuie en effet essentiellement sur une composante stable : la zone d'affleurement de marnes jurassiques au sein des formations cénomaniennes («boutonnière»).

Cela se traduit par des limites relativement franches entre secteur ouvert des cultures (Bélinois) et secteur boisé (en périphérie).

Unité n°5 : BÉLINOIS

Une agriculture traditionnellement morcelée

DES CONDITIONS NATURELLES FAVORABLES

Les assises géologiques de l'unité paysagère sont constituées de marnes jurassiques. Celles-ci permettent le développement de sols très fertiles, les mêmes que ceux qui font la richesse des terrains du nord-ouest de la Sarthe.

Par contraste avec les proches régions à l'agriculture très défavorisée (sur sables cénomaniens), le Bélinois a de tout temps fait figure d'oasis de prospérité.

DEUX CONSTANTES : LA CÉRÉALICULTURE ET LE MARAÎCHAGE

Les sols riches du Bélinois permettent des productions à forte valeur ajoutée. Le blé et les cultures maraîchères sont des cultures traditionnelles du Bélinois. Les cultures maraîchères, encore présentes de nos jours, bénéficient de la proximité des marchés manceaux.

Sur le plan des paysages, cela se traduit par la présence des nappes ondulantes, vertes ou dorées, des champs de blé, des mosaïques des cultures maraîchères, des silos à céréales et des tunnels de cultures.

Le maïs est introduit dans la Sarthe dans les années 1960 dans les régions les plus fertiles, dont le Bélinois. Depuis lors, cette culture marque les paysages de son empreinte caractéristique (rideaux denses le long des routes, etc.).

LE CHANVRE, UN PATRIMOINE EN PÉRIL

Entre le XVIII[e] et le début du XX[e] siècles, le Bélinois a été l'un des terroirs à chanvre les plus productifs de la Sarthe. Cette culture, tombée en désuétude au début du XX[e] siècle, a aujourd'hui disparu. Si les fours à chanvre éveillent encore la curiosité des promeneurs des alentours de Marolles-les-Brault, il n'en est pas de même dans le Bélinois. Les fours y sont trop peu nombreux pour attirer l'attention, rarement entretenus et parfois même démolis pour laisser la place à l'urbanisation.

LA PERSISTANCE D'UN PETIT PARCELLAIRE

La richesse du terroir, la proximité du Mans et de la Sarthe (offrant des possibilités de travaux d'appoint) a permis l'installation d'une population très nombreuse dont le quotidien pouvait être assuré par de petites surfaces agricoles.

La conséquence paysagère est la fragmentation du parcellaire. Ce morcellement en petites parcelles reste lisible malgré l'importante augmentation de la taille globale moyenne des exploitations agricoles (qui est aujourd'hui équivalente aux surfaces recensées ailleurs dans le département, soit environ en moyenne 60 hectares). La succession de petites parcelles qui ne sont pas affectées aux mêmes productions est une des caractéristiques paysagères du Bélinois.

DES FERMES TRADITIONNELLEMENT ÉPARPILLÉES

Les conditions naturelles favorables ont permis le développement d'un habitat dispersé. Le morcellement du territoire agricole va ainsi de pair avec la multiplication de fermes de petite taille.

La tendance actuelle à la concentration agricole induit par endroit, une expansion de certains noyaux anciens auxquels s'adjoignent de grands hangars (stockages de productions ou de matériel, élevages industriels). Ailleurs, une mutation des usages a lieu et le bâti agricole ancien peut être utilisé pour de l'habitat exclusivement.

Le bâti traditionnel, de petite envergure, est souvent de couleur terne. Bien que le roussard et le tuffeau soient fréquemment utilisés, les façades enduites sont les plus fréquentes avec des couleurs claires tirant souvent sur le gris.

Dans ce contexte d'habitat dispersé, les bourgs sont longtemps restés de petits villages. Le bâti urbain antérieur au XIX[e] siècle est assez rare dans l'unité paysagère.

Une unité paysagère sous influence mancelle

LA CROISSANCE DES AGGLOMÉRATIONS

La proximité de l'agglomération mancelle, ainsi que la desserte par des voies de circulation rapides (RN 138 et A 28 en particulier) ont favorisé un développement de l'urbanisation du Bélinois parallèlement aux crises du logement qu'a connues Le Mans depuis les années 1960.

Dès la fin des années 1960, cet essor est très marqué. Il a la particularité de concerner quasi exclusivement du bâti individuel fortement consommateur d'espace, les petits collectifs étant rares. La majeure partie de cette urbanisation concerne la périphérie des bourgs, ce qui induit un fort étalement urbain le long des voies d'accès. Cela a provoqué entre autres, la «fusion» de St-Gervais-en-Bélin et Laigné-en-Bélin le long de la RD 144.

Unité n°5 : BÉLINOIS

Les agglomérations forment actuellement de grandes nappes de tissus urbains constituées de petits volumes juxtaposés d'où émerge un clocher. En perception éloignée, ce dernier est souvent le seul signe visible de l'organisation ancienne des bourgs. Le bâti est de couleurs claires, alternativement couvert de tuiles ou d'ardoises, les deux étant utilisées traditionnellement dans le Bélinois.

L'ampleur de cette urbanisation moderne décroît vers le sud, exception faite du pôle d'Ecommoy qui bénéficie, outre de son rôle administratif du chef-lieu de canton, d'un accès direct à l'A 28.

Ecommoy fait également exception en ce qui concerne les commerces et services urbains : ailleurs, les bourgs semblent endormis, cités dortoirs de la ville du Mans.

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE URBANISATION DIFFUSE

Les nouvelles implantations bâties des années 1960 à nos jours ne concernent toutefois pas exclusivement les bourgs. L'habitat occupe aujourd'hui indifféremment l'ensemble du territoire, s'accrochant aussi bien à un noyau ancien, qu'à un axe de circulation ou une zone d'activités. Des pavillons complètement isolés existent également. Cette urbanisation de l'espace rural génère des paysages rurbains peu différenciés et souvent synonymes de perte d'identité.

DES INFRASTRUCTURES DIVERSES

La proximité mancelle s'exprime au travers de la présence de nombreux aménagements anthropiques : routes et lignes électriques s'orientent de manière évidente vers le nord de l'unité paysagère. Cette convergence se traduit par une concentration de ces structures qui est caractéristique de l'unité paysagère.

Les néo-paysages

Les néo-paysages sont des paysages dont les principaux éléments constitutifs évoquent une certaine modernité. Mais le néo-paysage ne se limite pas à ce «sujet» moderne : ce sont également des impressions, des ambiances que les paysages traditionnels n'expriment que rarement.

Le Bélinois concentre un certain nombre de néo-paysages dont les ambiances participent à l'identité contemporaine des lieux.

Grande échelle, voire gigantisme : pylônes haute tension, infrastructures autoroutières, silos géants, zones d'activités, etc. donnent de l'ampleur aux paysages.

Géométrie, voire rigidité : tracé de routes importantes (RN 138), lignes électriques, formes simples du bâti d'activités, etc. participent à une certaine rigidité des paysages.

Rythme, voire répétitivité : pavillons modernes similaires au sein d'un lotissement, locaux d'activités dans une Z.A., chapelets de pylônes le long des lignes électriques etc. poussent le rythme des paysages jusqu'au bégaiement.

Mots clés

Respiration au sein des «Sables et conifères» - relief plan - infrastructures - urbanisation - mosaïque de paysages agricoles et urbanisés.

Unité n°5 : BÉLINOIS

Synthèse

Les composantes paysagères

Les espaces présentant les caractéristiques principales de l'unité paysagère

Espace caractérisé par son ouverture (relief plan), une forte anthropisation (bâtis et infrastructures) et un mélange de paysages agricoles et urbanisés

Les espaces également caractérisés par une présence arborée spécifique

Espace densément bocager

Espace boisé

Les espaces spécifiques de vallées

Coupure verte

Les éléments liés au fonctionnement visuel

Infrastructure majeure générant des paysages vitrines

Infrastructure prégnante - ligné électrique

Infrastructure prégnante - voie ferré en remblais

Repère visuel - poste électrique

Repère visuel - clocher

Les sites particuliers

Espace urbanisé en évolution

Limite franche

Limite progressive

Repère d'altitude

Zone boisée

Zone urbanisée

Réseau hydrographique

Autoroute

Route nationale

Route départementale

Chemin de grande randonnée

Réseau ferré

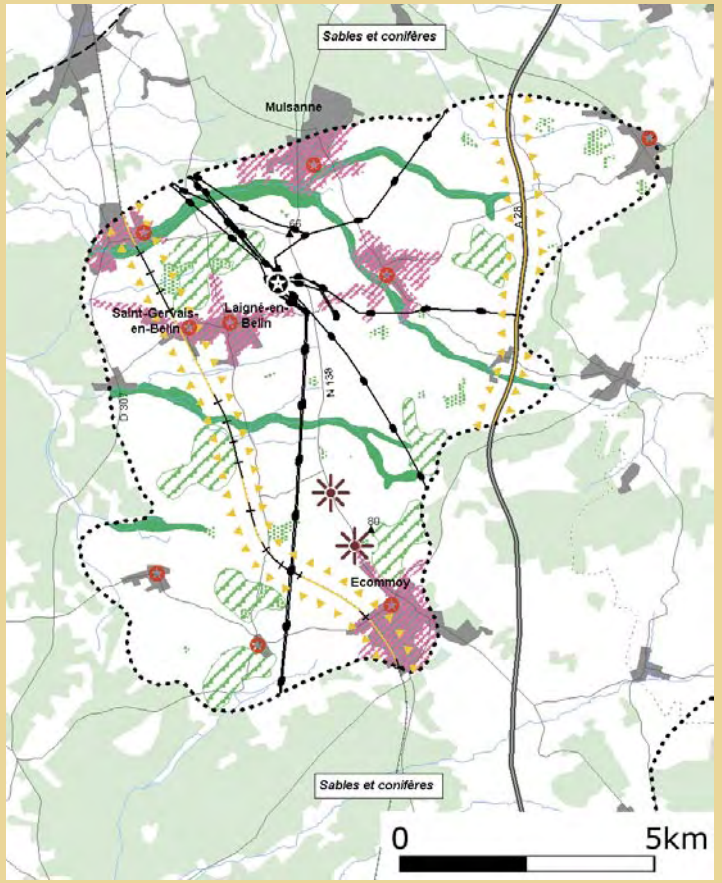

Source : fond BD CARTO ® (IGN).

Unité n°6 : SABLES ET CONIFÈRES

Une impression dominante de rythme

Cette unité paysagère se caractérise par l'omniprésence de boisements de conifères, perçus en vision rapprochée et/ou en vision lointaine, générant une impression de rythme.

Dans les premiers plans du champ visuel, appréhendés notamment sur le parcours des nombreuses routes forestières, ces conifères génèrent des ambiances particulières par le biais de la verticalité de leur tronc, du rythme lié à leur juxtaposition et des jeux des lumières rasantes … Ces perceptions sont très fréquentes puisque toutes les routes de l'unité longent ou traversent un boisement, au moins sur une petite partie de l'itinéraire. Dans les arrière-plans, l'observateur est frappé par la présence systématique de grandes nappes sombres donnant de la profondeur de champ aux panoramas.

La saisonnalité de ces paysages s'exprime par le biais des contrastes entre les arbres à feuillages persistants et le reste de la végétation (arbres à feuillages caducs, herbacées, etc.) : les sous-bois (fougères, graminées, etc.) réchauffent les ambiances automnales et adoucissent les perceptions printanières ; les frondaisons des pins assombrissent les panoramas durant la saison végétative et l'automne mais introduisent une touche de verdure dans les paysages hivernaux à dominante brune.

Globalement, ces paysages ont un fonctionnement visuel fermé : boisements, bocage faisant le lien entre les espaces boisés, etc. Cette impression est accentuée par les vallonnements du relief (excepté sur les marges nord et ouest de l'unité).

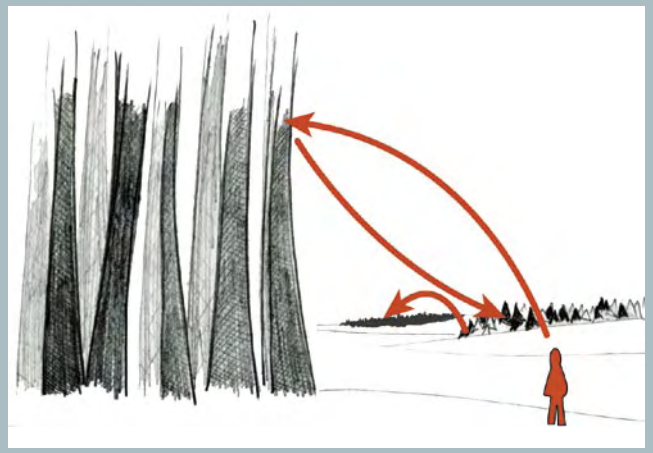

Un "croissant" sableux aux limites progressives

A l'approche de la Sarthe et de l'Huisne, si les conifères demeurent très présents, le relief devient franchement plan et annonce les grandes vallées de la dépression centrale.

Vers le nord et l'est, le relief demeure vallonné, mais les boisements se font de plus en plus rares (vers le nord) et tendent même à disparaître (vers l'est).

Vers le sud, les espaces ouverts se font plus fréquents et les influences de la vallée du Loir se font sentir (bâti de tuffeau, vergers, etc.).

Source : fond BD ALTI ® (IGN), BD CARTO ® (IGN).

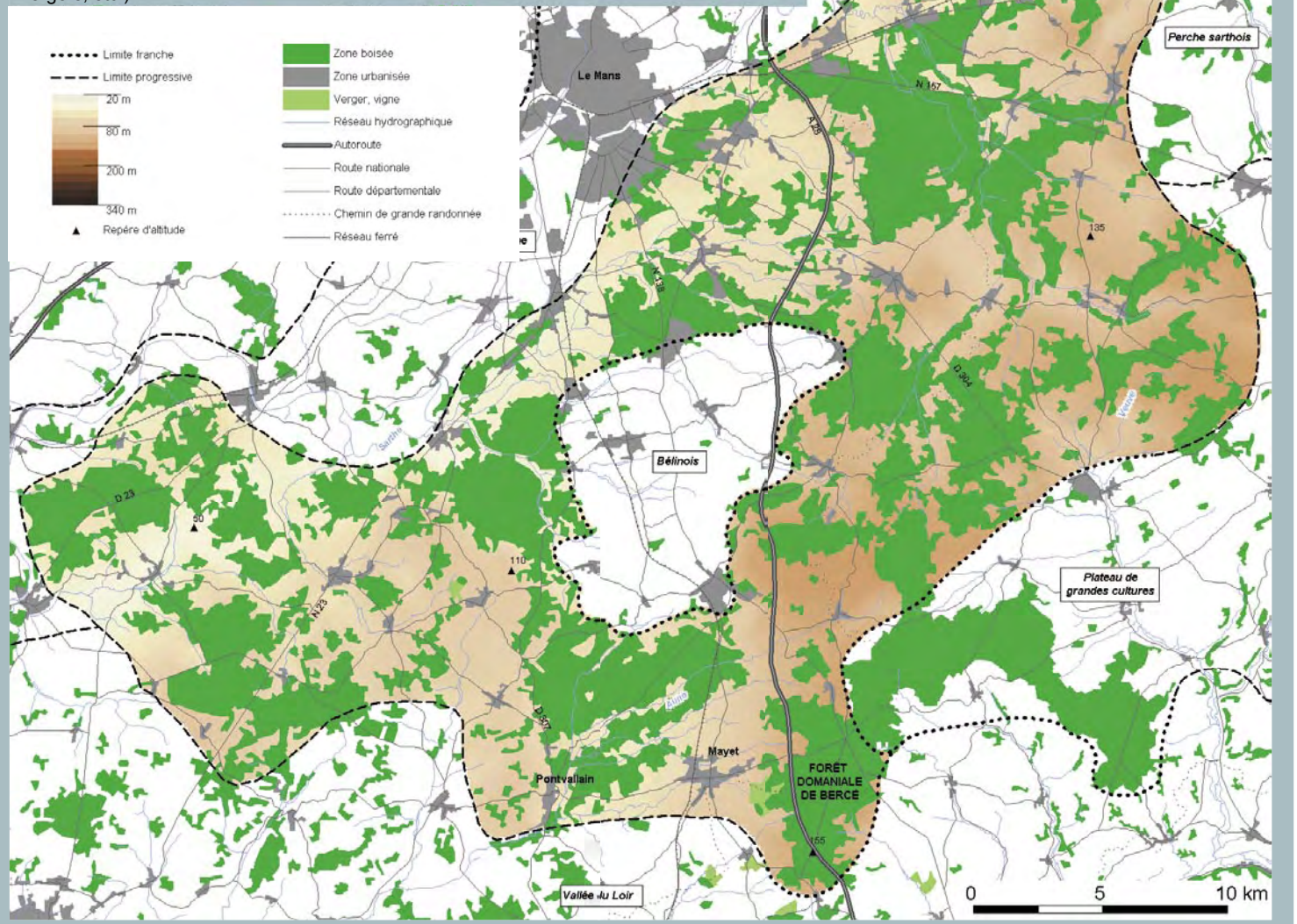

Unité n°6 : SABLES ET CONIFÈRES

Des productions conditionnées par la pauvreté des sols

UN CONTEXTE GÉOLOGIQUE DÉFAVORABLE : DES SOLS MAJORITAIREMENT SABLEUX

La majorité des sols de l'unité paysagère se développe sur des sables. Ce sont des sols pauvres, légers et très sensibles à la sécheresse. A quelques exceptions près (buttes argileuses au nord de l'Huisne et affleurements de roussards en sommet de buttes ou de plateaux, etc.), les sables constituent les assises de la plus grande partie de l'unité paysagère formée ainsi de terroirs homogènes.

DES PRODUCTIONS ADAPTÉES AUX MICRO-VARIATIONS DU TERROIR

En fonction de la pente, des variations géologiques locales, des dépôts divers (alluvions, limons, etc.), de l'exposition des terrains, etc., les potentialités des terroirs, bien que globalement très médiocres, varient. Les agriculteurs, en essayant de tirer le meilleur parti des ressources naturelles, façonnent des paysages de polyculture intensive, très structurés et très lisibles. Au fil du temps, les modes de valorisation ont évolué, modifiant d'autant les paysages.

Les paysages évoluent globalement dans le sens d'une fermeture des plateaux et d'une ouverture (incomplète toutefois) des coteaux et vallées. Notons que vers le sud, les plateaux accueillent une proportion plus importante de grandes cultures, à l'origine de paysages de plateaux moins fermés.

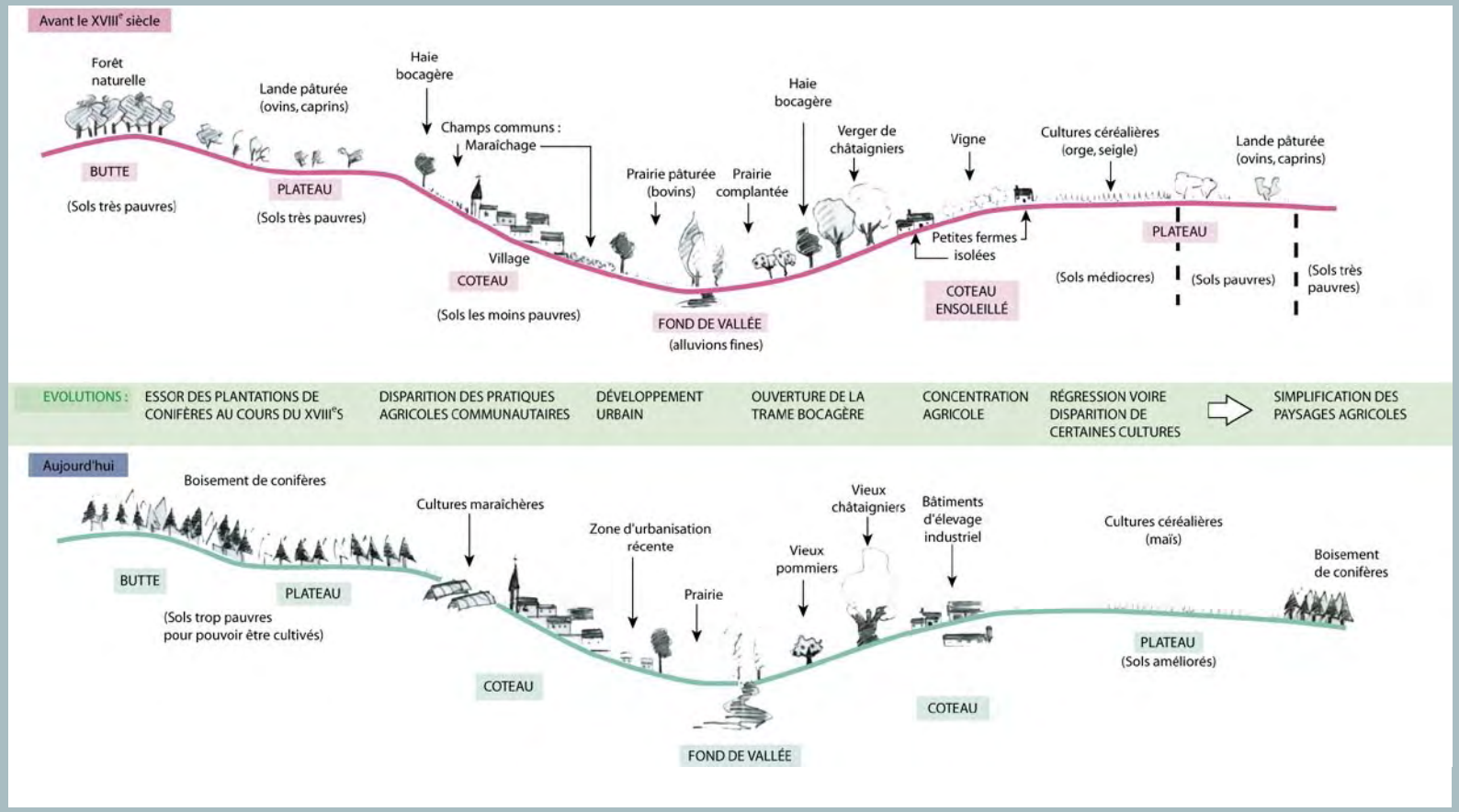

Unité n°6 : SABLES ET CONIFÈRES

Une identité paysagère qui repose sur les boisements

DES CONIFÈRES OMNIPRÉSENTS

Les boisements de conifères couvrent approximativement la moitié des surfaces de l'unité paysagère. Ce sont principalement des pins maritimes mais des pins sylvestres et des pins larico, moins sensibles au froid, les remplacent sur les sols les moins pauvres (silhouettes plus rigides et plus sombres …). Ces plantations apparaissent dans la Sarthe au cours du XVII^{e} siècle, aux abords de Moncé-en-Belin, mais le véritable essor des conifères date de la moitié du XVIII^{e} siècle. Le phénomène se propage et les surfaces enrésinées augmentent jusqu'au début du XX^{e} siècle.

Aujourd'hui, les sols les plus pauvres sont systématiquement mis en valeur par la sylviculture. C'est ce phénomène qui a présidé à la banalisation des paysages de pinèdes, au détriment de la diversité induite par les landes ou les maigres taillis naturels à base de feuillus.

La forêt de Bercé est, elle aussi, concernée par ces enrésinements : dès le début du XIX^{e} siècle, 1 200 hectares de conifères y sont plantés.

UN BOCAGE FORMANT UNE CONTINUITÉ ARBORÉE

Entre les zones boisées, se trouvent des secteurs plus ouverts dévolus aux cultures et aux prairies bordées de manière plus ou moins continue par des haies bocagères. Ces haies, issues d'une tradition du XVIII^{e} siècle, permettaient l'exploitation de bois (revenu d'appoints) lorsque les landes étaient surexploitées.

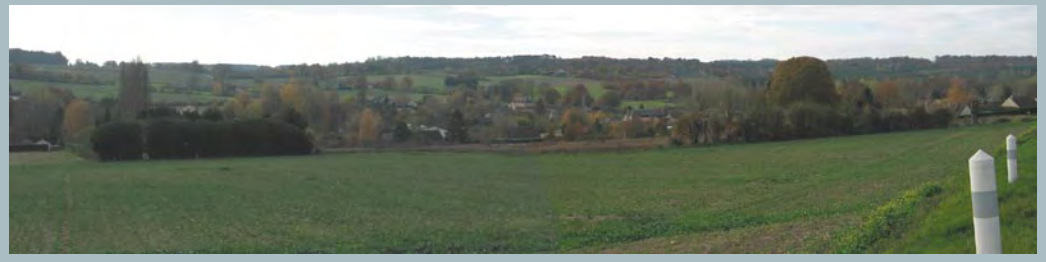

Les restes de cette trame traditionnelle, aujourd'hui encore bien présente sur les coteaux les plus pentus et dans les vallées, participent à l'intérêt paysager et environnemental de ces espaces «interstitiels».

LE RÔLE PLUS ANECDOTIQUE DES FRUITIERS

Si la vigne, traditionnellement cultivée sur les coteaux ensoleillés a aujourd'hui disparu, il n'en est pas de même des pommiers et des châtaigniers.

Les pommiers à cidre se répandent dans l'unité paysagère au cours du XVIII^{e} siècle. Ils sont complantés dans des prairies et permettent alors, malgré leur faible productivité, de compléter les maigres revenus des agriculteurs. Quelques vieux individus soulignent encore souvent les abords d'éléments bâtis anciens.

Les vergers de châtaigniers greffés font également partie des nombreuses productions traditionnelles. Les troncs noueux des vieux individus encore présents sur le territoire de l'unité paysagère participent au caractère pittoresque de ses paysages.

La multitude de ces cultures, vestiges d'une époque révolue, a une forte valeur patrimoniale en ce sens qu'elle exprime, au travers des paysages, toute l'ingéniosité mise en œuvre par les paysans de jadis pour subvenir à leurs besoins dans des conditions difficiles.

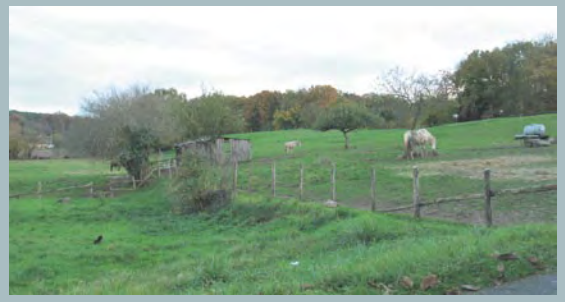

UN BÂTI DISCRÈTEMENT INSÉRÉ DANS LA TRAME ARBORÉE

Les fermes traditionnelles sont des petits bâtiments isolés, nombreux. Elles se caractérisent par leurs petits volumes, et surtout, par l'absence de granges (les productions étant insuffisantes pour nécessiter un bâtiment de stockage spécifique).

Aujourd'hui, beaucoup de ces fermes ont été détournées de leur usage originel et sont, soit abandonnées (loin des grands axes de communication et des principaux pôles urbains), soit restaurées et habitées.

Moins nombreuses sont celles dont l'activité agricole perdure et qui sont aujourd'hui entourées des grands hangars agricoles. Les bâtiments d'élevages industriels (avicoles notamment depuis les années 1960) sont assez nombreux et répartis sur l'ensemble du territoire. Leur insertion paysagère est souvent favorisée par les nombreuses formations arborées (haies, bois) dans lesquelles ils sont fréquemment insérés.

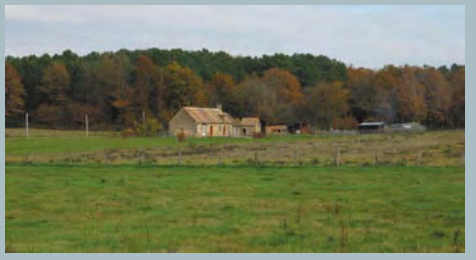

Unité n°6 : SABLES ET CONIFÈRES

Des variations paysagères sur les marges

UN RELIEF PRINCIPALEMENT VALLONNÉ

Si le relief de l'unité paysagère est principalement vallonné avec des points hauts mettant en évidence les boisements et des vallées encaissées générant des paysages intimes, ce n'est pas une constante sur toute l'unité paysagère. Sa frange nord, en particulier, longe les vallées de la Sarthe et de l'Huisne et, en ces endroits, le relief devient nettement plus horizontal.

DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION TRÈS DIVERS

La grande taille de cette unité paysagère amène ses secteurs périphériques au contact des zones d'extractions de matériaux divers : ardoise et tuffeau au sud, briques et tuiles à l'est, sables des vallées de l'Huisne et de la Sarthe aux couleurs variées. A cela s'ajoutent les sables locaux et le grès roussard. Toutefois, les tons clairs et ternes (divers gris), des enduits sont des motifs récurrents en milieu urbain.

L'HUISNE : UNE VALLÉE TRÈS TYPÉE

Au nord-est d'une unité paysagère où les vallées sont relativement discrètes, la large vallée de l'Huisne s'impose comme une entité à part. Elle forme une respiration très typée, avec des espaces ouverts (prairies pâturées, maraîchages) au cœur de la zone boisée des conifères (nappes sombres perceptibles en haut des coteaux).

L'INFLUENCE MANCELLE

Comme pour toutes les unités paysagères voisines de l'agglomération mancelle, cette dernière a une influence sur l'urbanisation et l'aménagement en général de ses abords.

Les «Sables et conifères» jouxtent l'agglomération au sud-est. Là, se concentrent des infrastructures (lignes électriques, routes, etc.) et des zones d'activités. Le relais TDF, perceptible à plusieurs kilomètres à la ronde, constitue un élément repère important. Par ailleurs, les communes proches connaissent une forte pression à l'urbanisation autour des bourgs (fort développement de l'habitat pavillonnaire, voire dans certains cas de petits collectifs) et un problème de mitage.

Certains espaces naturels et/ou patrimoniaux (Arche de la Nature, abbaye de l'Epau, etc.) constituent des sites de loisirs privilégiés pour les manceaux et prennent la valeur «d'espaces verts» périurbains.

Le dynamisme induit peut avoir des conséquences paysagères négatives. Il s'agit des problématiques récurrentes liées à des opportunités économiques mal maîtrisées : perte de caractère des bourgs, mitage d'habitations et d'activités le long des axes de communication, dévalorisation consécutive des espaces naturels, etc. Les abords de la RN 23, au sud-ouest et à l'est du Mans en sont un exemple flagrant.

Quelques sites remarquables

Ces quelques sites sont rendus remarquables, à l'échelle de l'unité, par leurs qualités paysagères et leur renommée :

L'ABBAYE DE L'EPAU

C'est un site phare du tourisme et des loisirs culturels à l'échelle du département. L'abbaye cistercienne, fondée au XIII^{e} siècle, a été reconstruite au cours du XV^{e}. Le site de l'abbaye et de ses abords (jardins, prairies en bord d'Huisne) constitue un site remarquable à proximité du Mans. C'est un site privilégié pour les loisirs des manceaux, assimilable à un espace vert urbain.

MONTFORT-LE-GENOIS

La ville, implantée à flanc de coteau, est réputée pour son vieux pont (XV^{e} siècle). L'entrée de ville, par ce même pont permet des vues très pittoresques sur l'église (X^{e} - XII^{e} et XVI^{e} siècles), le vieux moulin et les quartiers anciens en rive droite de l'Huisne.

Les châtaigniers

Les trois principaux motifs paysagers à base de châtaigniers marquent différemment les terroirs sarthois dans lesquels ils se développent. Ils sont toutefois réunis dans l'unité paysagère «Sables et conifères».

LES TAILLIS DE CHÂTAIGNIERS

Ils forment de petits bois de pente ou en sommet de buttes. Ce sont des formations denses et hirsutes.

LES HAIES-TAILLIS DE CHÂTAIGNIERS

Souvent implantées sur des talus, elles sont rabattues tous les neuf ans. Elles forment des rideaux plus ou moins opaques (au gré des saisons et au fil de leur croissance) le long des petites routes et des chemins creux.

LES VERGERS DE CHÂTAIGNIERS

Les individus greffés (variété locale «Nouzillard») ont des silhouettes bien distinctes des cépées et sont assemblés en alignements lâches sur de petites parcelles. Les vieux individus ont des silhouettes très trapues caractéristiques. L'intérêt écologique des vieux troncs est reconnu.

Le spectre des couleurs du châtaignier au cours des saisons est varié et participe à la diversification des palettes locales.

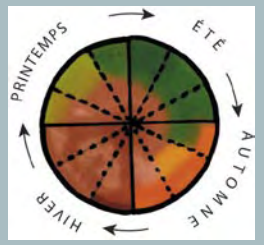

SPECTRE DES COULEURS DU CHÂTAIGNIER AU FIL DES SAISONS

Unité n°6 : SABLES ET CONIFÈRES

Mots clés

Plantations de conifères - perception récurrente de nappes sombres - paysages fermés fortement arborés (pins, châtaigniers, etc.) - sables.

Synthèse

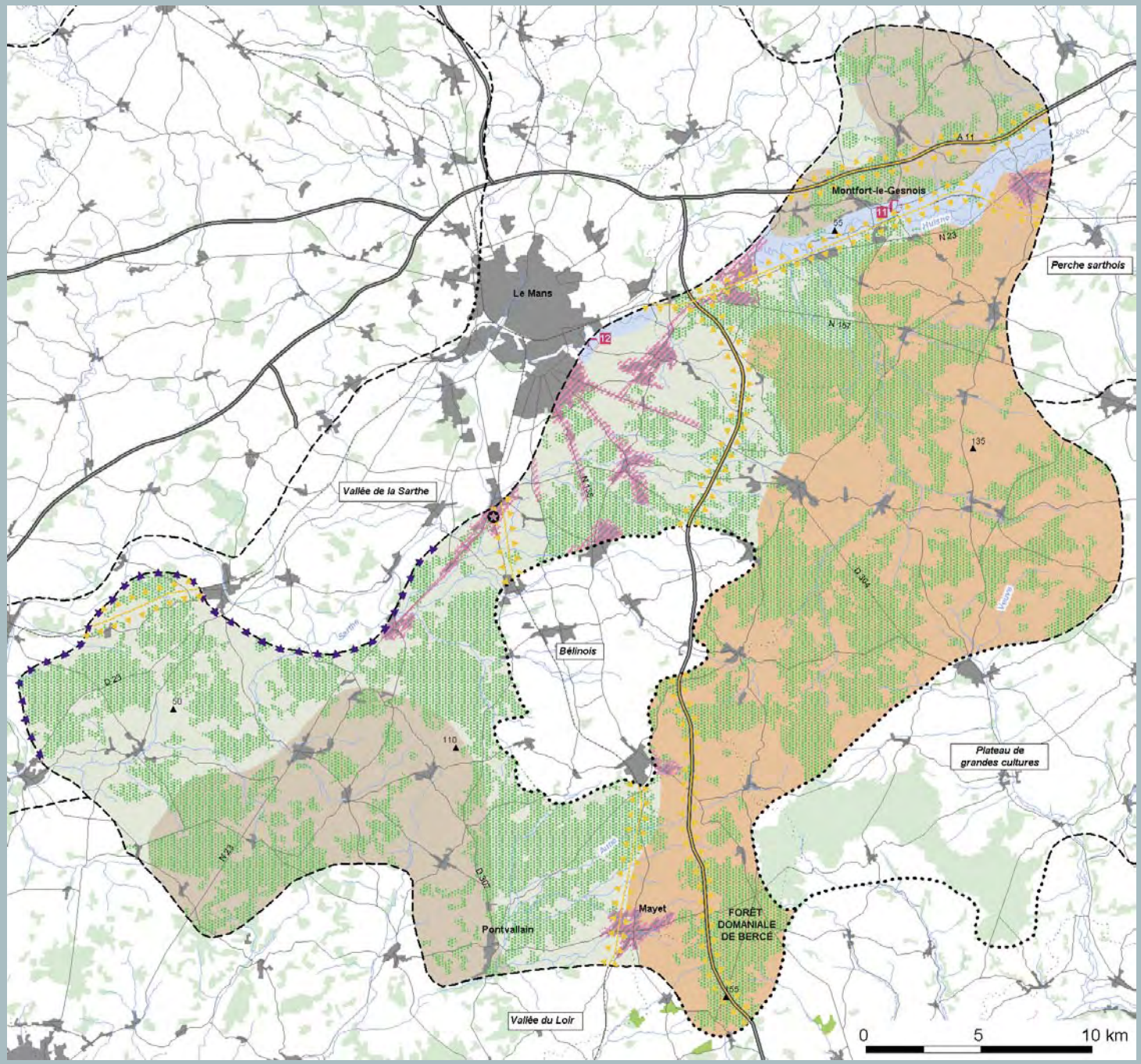

Les composantes paysagères

Les espaces présentant les caractéristiques principales de l'unité paysagère

Unité globalement caractérisée par la perception de boisements de conifères (et de châtaigniers dans une moindre mesure) à plus ou moins longue distance et la présence de sables

Les espaces présentant également des formes spécifiques de relief

- Espace au relief très plan
- Espace très peu vallonné
- Espace modérément vallonné

Les espaces également caractérisés par une présence arborée spécifique

- Espace boisé

Les espaces spécifiques de vallées

- Vallée typée de l'Huisne

Les éléments liés au fonctionnement visuel

- Infrastructure majeure générant des paysages vitrines
- Paysage polarisé vers un élément paysager clé
- Repère visuel - poste électrique

Les sites particuliers

- Espace urbanisé en évolution
- Site remarquable
  - 11 Site remarquable de Monfort-le-Gesnois
  - 12 Site remarquable de l'abbaye de l'Épau

- Limite franche
- Limite progressive
- Repère d'altitude
- Zone boisée
- Verger, vigne
- Zone urbanisée
- Réseau hydrographique
- Autoroute
- Route nationale
- Route départementale
- Chemin de grande randonnée
- Réseau ferré

Source : fond BD CARTO ® (IGN).

Unité n°7 : PLATEAU DE GRANDES CULTURES

Des ambiances partagées entre la grande échelle des plateaux et l'intimité des vallées

Les paysages de l'unité sont structurés à partir d'un grand plateau profondément entaillé par des vallées. Les paysages de plateaux sont très ouverts et se caractérisent par leur grande échelle (vastes parcelles agricoles non cloisonnées) et leur horizontalité (relief plan). A l'opposé, les paysages de vallée renvoient une image plus traditionnelle et pittoresque (bocage, prairie, bâti ancien, etc.) avec des ambiances liées à l'intimité et au rythme générés par les haies bocagères nombreuses. Ces paysages sont facilement «accessibles» puisqu'une des caractéristiques de cette unité paysagère est la présence systématique de petites routes longeant le réseau hydrographique secondaire : RD 304 dans la vallée de la Veuve, RD 34 dans celle de l'Etangsort,etc.

Les paysages de l'unité paysagère se caractérisent ainsi par le rythme de la succession des vallées et des plateaux aux ambiances et aux fonctionnements visuels bien distincts. Quelques points de vue depuis les hauts de coteaux permettent d'embrasser du regard de vastes tronçons de vallées qui, cela mis à part, s'appréhendent plutôt à petite échelle (cloisonnement de ces espaces). Sur les plateaux, les panoramas sont larges dans l'ensemble et les vallées lointaines y sont perçues comme des coulées de verdure.

Deux grands ensembles forestiers «verrouillent» l'unité paysagère au nord et au sud-ouest (Vibraye / Marchevert / La Pierre / Les Loges et Bercé). Ils polarisent les vues depuis leurs abords (repères visuels très prégnants) et font obstacles aux perceptions lointaines.

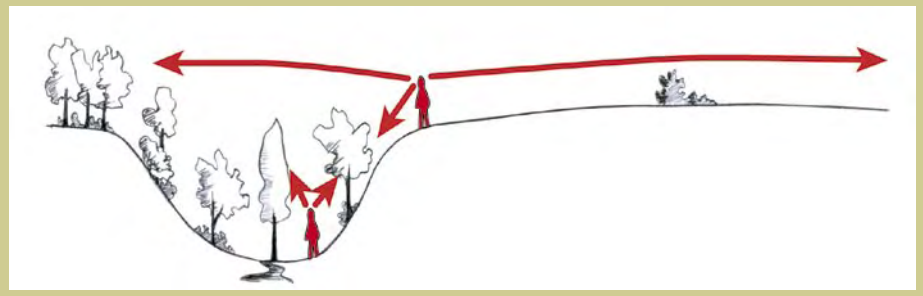

Entre Bercé et Vibraye : une unité aux limites relativement franches

Vers le nord et le sud-ouest, les massifs boisés de Vibraye (et ses environs) et Bercé matérialisent les limites de l'unité paysagère.

Vers l'est, la limite départementale ne marque pas de frontière sur le plan des paysages.

Vers le sud, le bâti en tuffeau, les vergers, etc. annoncent la vallée du Loir.

Vers l'ouest, l'apparition des boisements perchés de conifères marque le passage dans l'unité paysagère voisine : «Sables et conifères».

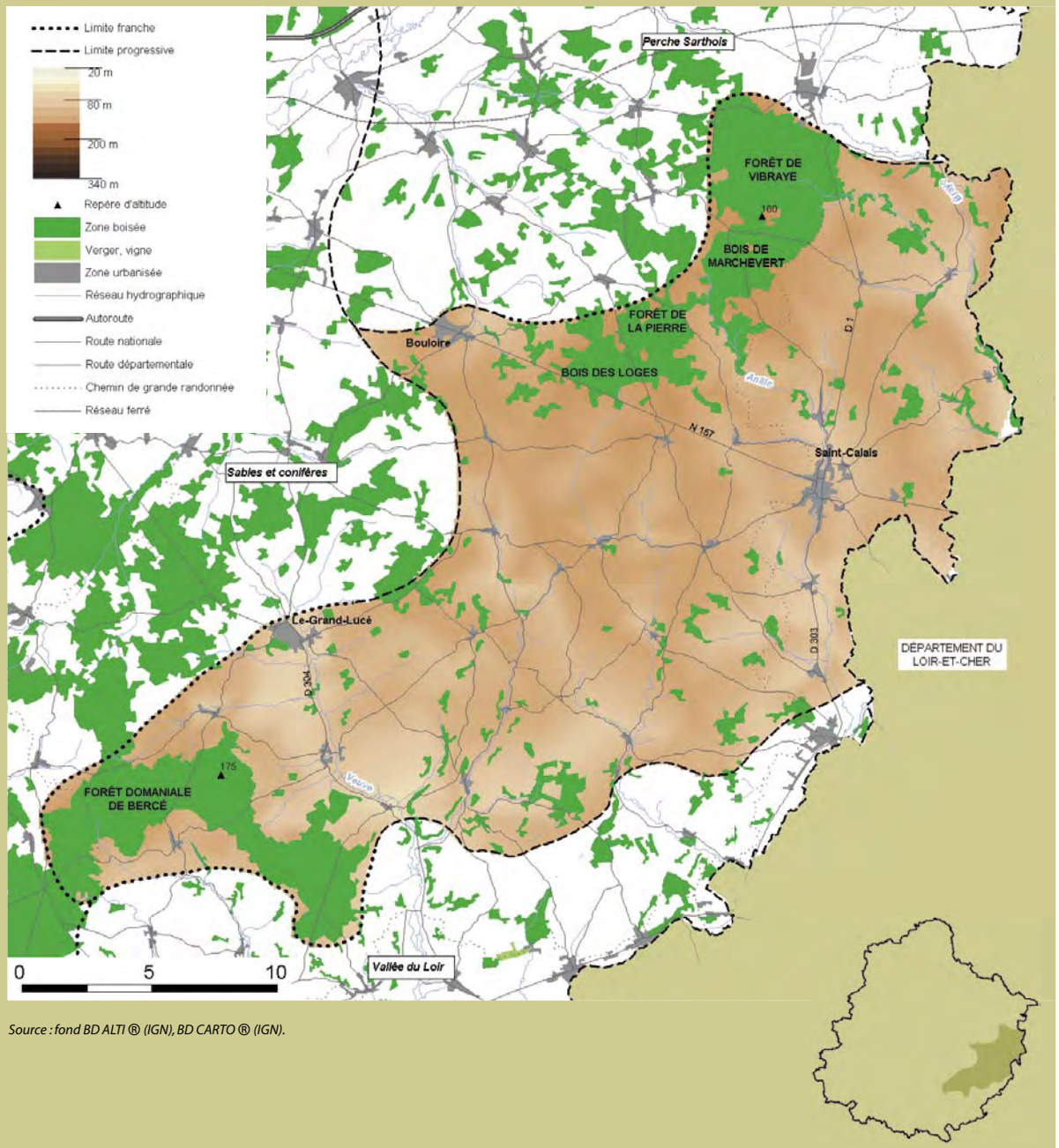

Source : fond BD ALTI ® (IGN), BD CARTO ® (IGN).

Unité n°7 : PLATEAU DE GRANDES CULTURES

Au sud du «Maine blanc» : des paysages de bocage résiduel

LE «MAINE BLANC» : DES SOLS MÉDIOCRES

Le «Maine blanc» correspond au secteur des plateaux d'argile à silex qui s'étend du nord de Bonnétable jusqu'à la forêt de Bercé. Au sein de ce secteur, l'unité paysagère se caractérise par la présence de limons ayant des conséquences paysagères directes (horizontalité des plateaux plus marquée qu'ailleurs) et indirectes (liées à la nature des sols et à leur mise en valeur par l'agriculture).

Les sols sur ces limons décalcifiés sont mouillants, battants et pierreux (affleurements rocheux caractéristiques de l'unité paysagère) et ont longtemps causé la pauvreté du terroir. Les premiers défrichements, sous l'initiative d'ermites (exemple des défrichements autour de l'abbaye de Saint-Calais sous l'égide de l'ermite du même nom) ont lieu dès le VI^{e} siècle mais sont relativement limités. La forêt domine en fait jusqu'au Moyen Age et ce n'est qu'au moment de la révolution agricole que les défrichements se terminent et que les amendements font de ces terroirs défavorables de bonnes terres à céréales.

UN BOCAGE RÉSIDUEL RÉPARTI EN FONCTION DU RELIEF

Sur les plateaux de l'unité paysagère, peu de haies bocagères persistent. Pourtant, jusque dans les années 1980, le bocage est demeuré très présent. Il ne reste plus aujourd'hui que de rares haies qui laissent l'espace agricole très ouvert. Ces haies sont de deux types : d'une part les alignements de pommiers (surtout le long des routes), d'autre part les haies-taillis relativement denses et basses (3-4 mètres), reliques du bocage traditionnel de ce secteur.

En opposition avec ces espaces de plateaux récemment ouverts, les vallées accueillent une végétation arborée nettement plus abondante. Les bois occupent les coteaux les plus pentus, quelques peupleraies sont présentes en fond de vallées et le bocage quadrille le reste de la vallée. Les petites parcelles agricoles, fermées par les haies bocagères, sont essentiellement des espaces de prairies pâturées par des bovins et quelques ovins, ces derniers étant une spécificité locale, traditionnelle.

Bercé et Vibraye : deux «verrous» forestiers

LES VESTIGES D'UN GRAND MASSIF BOISÉ AU SUD-EST

Les défrichements massifs n'ayant concerné que tardivement l'unité paysagère, il est couramment admis que les massifs de Bercé et de Vibraye étaient encore reliés par des boisements continus au cours du Moyen Âge.

Aujourd'hui, pourtant, exception faite de ces deux importants bastions (forêt de Vibraye, bois de Marchevert, forêt de la Pierre et bois des Loges, d'une part et forêt domaniale de Bercé, d'autre part), le reste de l'unité paysagère ne compte plus que de rares bois de pente de petite envergure.

LA FORÊT DE VIBRAYE ET SES ABORDS : UN ASSEMBLAGE DE BOISEMENTS DIVERS

Si la forêt de Vibraye, elle-même, est essentiellement constituée de futaies de chênes, l'ensemble qu'elle forme avec les bois des environs est assez hétérogène : quelques futaies mixtes associant chênes et pins, nombreux taillis de châtaigniers, etc.

Les impacts paysagers de ces divers boisements varient selon leur composition : le rythme et les jeux de lumière des futaies s'opposent à la densité et à l'opacité des taillis, la présence de conifères habille les paysages hivernaux, etc.

Cette grande surface boisée matérialise la transition entre les plateaux céréaliers du sud-est (très peu boisés) et les plateaux de l'est, aux boisements nombreux et morcelés.

LA FORÊT DOMANIALE DE BERCÉ (EST) : LE PRESTIGE DES PLUS BELLES CHÊNAIES FRANÇAISES

Issue du grand massif forestier gaulois du Bois des Carnutes, la forêt de Bercéium est identifiée dès le IX^{e} siècle. En 1337, son achat par Philippe VI de Valois la fait rentrer dans le domaine royal qui devient domaine de l'État à la révolution française.

Unité n°7 : PLATEAU DE GRANDES CULTURES

Le prestige actuel de Bercé, de même que sa valeur dans l'histoire de la sylviculture, sont à mettre au crédit de la politique de Colbert en faveur de la production de bois pour la marine, ce qui a favorisé le traitement des peuplements de chênes sessiles en futaies régulières.

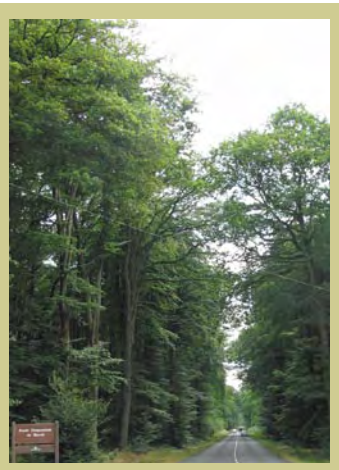

A cette époque, Bercé couvre 4 200 ha dont 3 200 ha de haute futaie (le reste est alors constitué de jeunes peuplements surpâturés). Au cours du XVIII[e] siècle, 1 200 ha de landes sont reboisés dans la continuité de la forêt, côté ouest. Aujourd'hui, la forêt couvre 5 415 hectares et la part des conifères augmente pour occuper actuellement environ le tiers de la surface totale, à l'ouest (cette zone est incluse dans l'unité paysagère voisine du «Sables et conifères»). Les autres essences principales sont les chênes et les hêtres.

Implantée sur un secteur haut du plateau (qui culmine à 175 mètres d'altitude), la forêt de Bercé occupe une situation dominante qui accroît sa prégnance dans les paysages alentour.

L'Office National des Forêts prévoit qu'au terme des prochains quarante ans, les diamètres moyens des arbres atteindront 70 cm (objectifs de l'actuel plan de gestion).

Cette maturation des peuplements modifiera les paysages forestiers (surtout en perception interne).

Des paysages bâtis marqués par la ressource en argile et l'attractivité des vallées

LE RÔLE IDENTITAIRE DE LA BRIQUE ET DE LA TUILE

Le bâti traditionnel est dispersé : les fermes traditionnelles isolées sont nombreuses et les bourgs rares et de petite taille (en ce qui concerne les centres anciens). Cette répartition est typique des terroirs traditionnellement bocagers.

La principale caractéristique du bâti est liée à la ressource en argile qui a permis la production de briques, tuiles et pavés utilisés abondamment dans le bâti local. La couleur rouge est ainsi très présente dans le bâti traditionnel. L'abondance des motifs architecturaux faits de briques (corniches, encadrements, chaînages d'angle, décorations de façades, etc.) rend les paysages bâtis de l'unité paysagère très typiques.

Ces motifs de même que l'usage de la tuile sont très couramment repris dans les constructions récentes.

DES BOURGS IMPLANTÉS À PROXIMITÉ DES COURS D'EAU

Si l'habitat dispersé occupe indifféremment les plateaux et les vallées, les bourgs, quant à eux, se concentrent à proximité des cours d'eau. S'il existe quelques exceptions (Ecorpain, Sainte-Cérotte implantés sur des plateaux), globalement les bourgs sont liés aux cours d'eau selon deux modes d'organisation :

- les bourgs étagés à flanc de coteau avec leurs caractéristiques ruelles en pente ;
- ceux organisés autour d'un cours d'eau canalisé avec leurs ponts et leurs berges aménagées.

Ces implantations dans des cadres pittoresques sont propices à la mise en valeur des bourgs qui sont souvent encore très homogènes, avec une large dominante de bâti ancien. L'urbanisation moderne est en effet assez limitée en dehors des deux principaux pôles urbains que sont Saint-Calais et Bouloire.

Deux principaux pôles urbains caractérisés par des dynamiques opposées

SAINT-CALAIS : UN PÔLE ANCIEN EN PERTE DE VITESSE

La ville, fondée dès le VI[e] siècle par l'ermite Caleph (Calais), est maintes fois détruite et rebâtie autour de l'abbaye jusqu'au XV[e] siècle. L'église Notre-Dame témoigne de cette histoire ancienne (XV[e] siècle, style Renaissance). Quelques maisons anciennes datent des XVI[e] et XVII[e] siècles, mais l'essentiel du bâti a été construit au XIX[e] siècle époque à laquelle la ville se développe fortement. Saint-Calais est alors un pôle secondaire dynamique à l'échelle du département (activité liée au tissage de la laine, à la tannerie, etc.).

Mais l'avènement du rail, fin XIX[e], annonce la fin de la prospérité de Saint-Calais qui est exclue de la desserte. L'exode rural et la crise des industries traditionnelles induisent une baisse de population : l'arrondissement de Saint-Calais est alors incorporé à celui du Mans.

Unité n°7 : PLATEAU DE GRANDES CULTURES

Quelques industries s'installent à Saint-Calais dans les années 1960 permettant un sursaut (création de 143 logements en immeubles collectifs entre 1968 et 1974). Malgré cela, la population calaisienne est à nouveau en recul depuis les années 1980. Saint-Calais peine à renvoyer une image dynamique malgré les zones d'activités et services (commerces, hôpital, etc.) : bâti abandonné et ruines en centre-ville, forte proportion de bâti ancien, aspect désuet des quartiers d'immeubles des années 1970.

BOULOIRE : UN DÉVELOPPEMENT RÉCENT LIÉ À LA RN 157

Avec Saint-Calais, Bouloire est la seule agglomération de l'unité paysagère à avoir pris une certaine ampleur, grâce à la présence de la RN 157. Le centre ancien de Bouloire est relativement réduit et, contrairement à Saint-Calais, c'est du bâti moderne qui occupe désormais la plus grande partie de l'espace urbain. Le bâti est essentiellement composé de lotissements fortement consommateurs d'espace, implantés en haut de coteau et sur le plateau, ce qui rend l'implantation traditionnelle de la ville (à flanc de coteau) moins lisible.

La traversée de Bouloire, et, notamment la place du château et de l'église cernée de parkings, de commerces et de toutes sortes d'enseignes, est une image hétéroclite et ambiguë, mais très marquante lors de la traversée de l'unité paysagère par la RN 157.

Quelques sites remarquables

Ces quelques sites sont rendus remarquables, à l'échelle de l'unité, par leurs qualités paysagères et leur renommée :

LE GRAND-LUCÉ

Le centre ancien du Grand-Lucé se caractérise par ses harmonies claires de tuffeau. La présence du château (XVIII^{e} siècle), de ses annexes et de ses jardins récemment réaménagés rehausse la qualité de cet ensemble urbain.

SAINT-CALAIS

Le centre du bourg, traversé par l'Anille, offre des paysages urbains rythmés par les jardins, les lavoirs et les façades se reflétant dans les plans d'eau. L'église Notre-Dame des Marais et la Halle aux grains sont également des éléments forts du centre ancien.

LA FORÊT DOMANIALE DE BERCÉ

Les chênaies de Bercé, réputées à l'échelle européenne, forment des paysages forestiers remarquables (voir ci-après).

Le tourisme à Bercé

La forêt de Bercé a, de tout temps, joué un rôle important dans le développement local de la région. Si les activités liées au bois et au fer (extrait localement) ont depuis bien longtemps cessé, les potentialités de la forêt en terme de développement local restent une certitude.

En effet, l'augmentation de la demande en matière de tourisme vert s'est traduite par un développement de la fréquentation de la forêt pour les loisirs.

Les sites les plus réputés sont les suivants :

- La futaie du Clos est constituée de chênes plantés au XVII^{e} siècle sous l'impulsion de la politique de Colbert. Arrivés à maturité en 1900, ils sont classés en conservation en 1904 et préservés depuis. Sur 8 hectares, ces chênes plusieurs fois centenaires atteignent des dimensions impressionnantes, réputées à l'échelle européenne. Ils témoignent des origines de la sylviculture.

- Certains très gros arbres sont identifiés individuellement, c'est le cas du chêne Boppe (foudroyé en 1934 mais dont la souche est conservée) et du chêne du Rouleau de la Roussière (qui atteint 43 mètres de hauteur).

- La fontaine de la Coudre est également un site prisé des promeneurs. L'eau et les arbres s'y associent pour créer des paysages bucoliques.

Les 280 kilomètres de circuits balisés (dont les chemins de grande randonnée 35 et 36) sont autant de possibilités de découverte des paysages forestiers, que ce soit à pied, à cheval ou à vélo. Des sorties pédagogiques sont organisées (par l'ONF en particulier) et il existe un musée du bois à Jupilles. Par ailleurs, un projet de centre d'interprétation des paysages et de l'arbre est envisagé au Grand Lucé qui pourrait ainsi devenir une « porte d'entrée » vers le territoire de Bercé.

Mots clés

Grandes cultures - plateau au bocage résiduel - vallées bocagères encaissées - futaies de chênes réputées de Bercé - ensemble boisé de Vibraye et ses abords - brique.

Unité n°7 : PLATEAU DE GRANDES CULTURES

Synthèse

Les composantes paysagères

Les espaces présentant les caractéristiques principales de l'unité paysagère

Espace de plateau caractérisé par des grandes cultures, un bocage résiduel, un bâti marqué par la brique, d'où des espaces boisés spécifiques sont perceptibles (coteaux bocager et/ou massif boisé)

Les espaces également caractérisés par une présence arborée spécifique

Espace boisé

Les espaces spécifiques de vallées

Vallée fortement marquée par le relief et la végétation

Les éléments liés au fonctionnement visuel

Paysage polarisé vers un élément paysager clé

Axe visuel structurant

Les sites particuliers

Espace urbanisé en évolution

Bourg ou centre bourg à fort potentiel paysager

Site remarquable

13 Site remarquable du centre ancien de Saint-Calais

13b Site remarquable du Grand-Lucé

14 Site remarquable de la forêt de Bercé

Limite franche

Limite progressive

Repère d'altitude

Zone boisée

Verger, vigne

Zone urbanisée

Réseau hydrographique

Autoroute

Route nationale

Route départementale

Chemin de grande randonnée

Réseau ferré

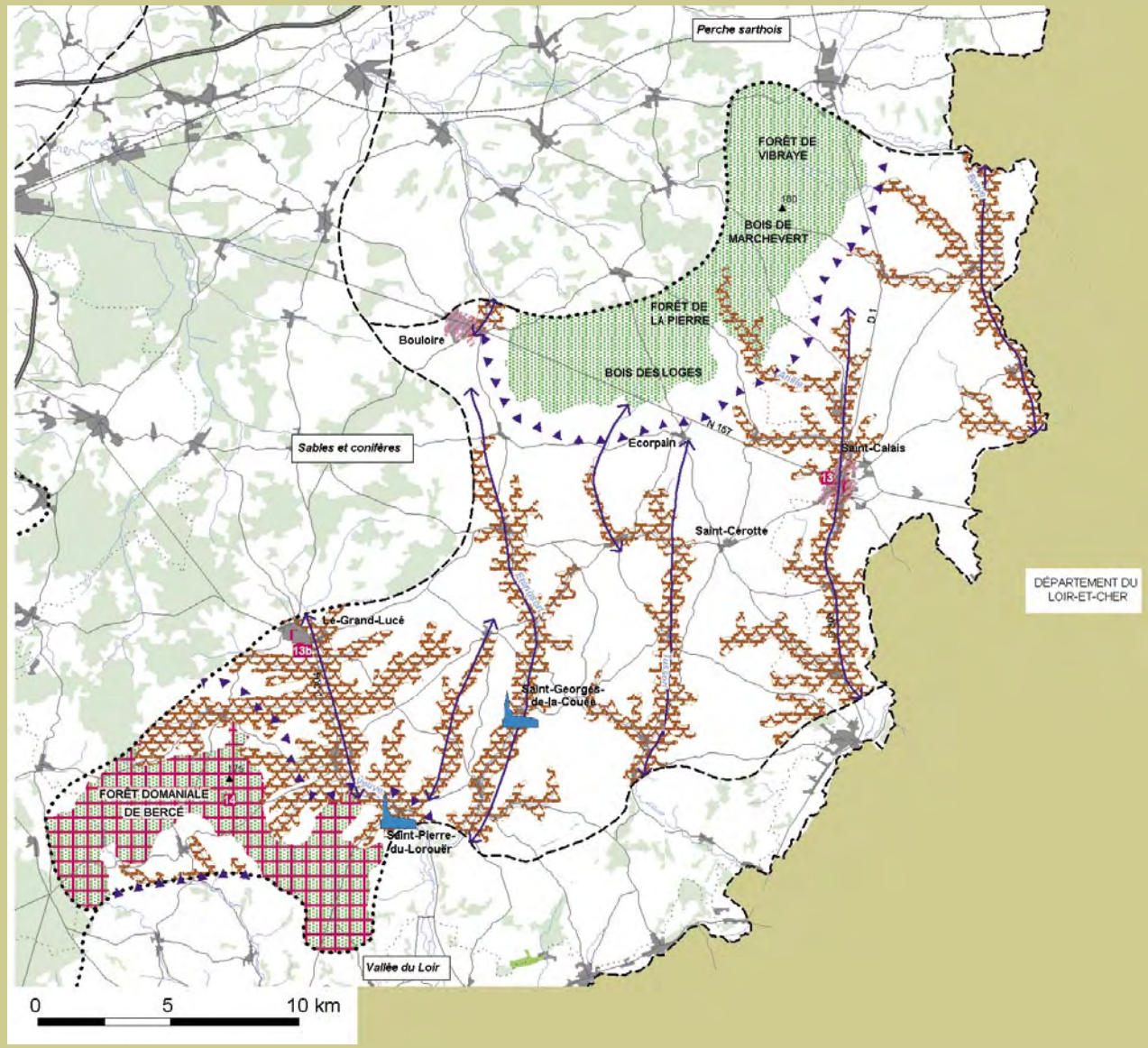

Source : fond BD CARTO ® (IGN).

Unité n°8 : PERCHE SARTHOIS

Une unité arborée aux ambiances intimes

Ce qui marque d'emblée à la traversée de cette unité paysagère, c'est l'importante présence arborée et l'aspect particulièrement verdoyant des paysages en période végétative : bois et haies bocagères sont des motifs récurrents et le grand nombre de prairies colore les perceptions dans divers tons de verts …

Bois, haies bocagères et bâti dispersé participent par ailleurs à générer des paysages rythmés, mais aussi cloisonnés. Le fait est particulièrement sensible dans les vallées où le relief, fortement marqué, accentue l'impression de repli et d'intimité. Toutefois, les plateaux ne sont pas en reste puisque la trame bocagère y joue un rôle d'écran visuel déterminant, en association avec les bois.

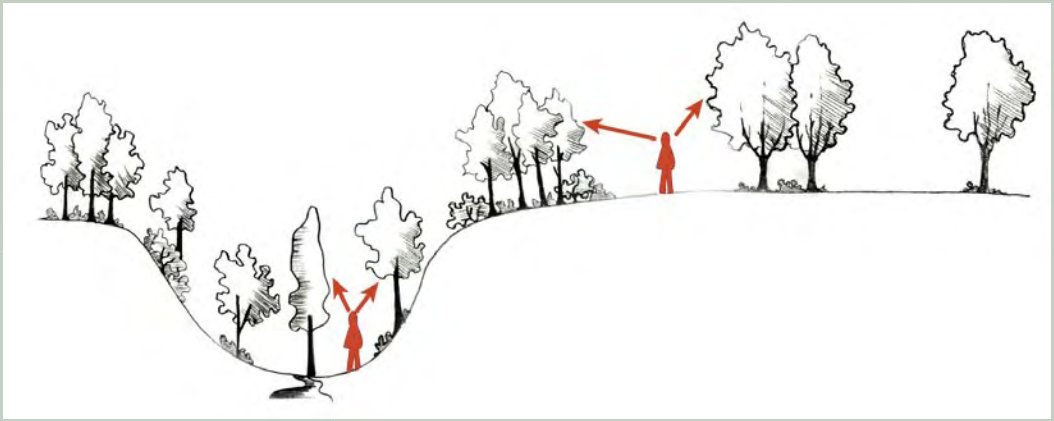

Si le paysage est globalement semi-fermé à fermé, certains sites sont néanmoins propices au développement de larges points de vue, à la faveur des opportunités liées au relief. En effet, les bords de plateaux, et les hauts de coteaux ou de buttes de manière générale, sont des sites favorables aux panoramas en l'absence d'obstacles visuels.

Ces points de vue sont fréquents sur les marges nord et ouest de l'unité paysagère, vers les grandes vallées de l'Orne saosnoise et de la Sarthe, et plus particulièrement depuis certaines routes (RD 6 et RD 83, par exemple).

Des paysages percherons qui rayonnent dans la Sarthe

Vers le nord, le relief s'assagit et les vallées s'évasent jusqu'à la vallée de l'Orne saosnoise qui marque la limite nord des plateaux d'argiles à silex.

Vers le nord-ouest, la déclivité progressive du relief en direction de la vallée de la Sarthe n'est contrariée, localement, que par quelques buttes témoins (avancée des paysages bocagers et boisés de l'est dans la dépression centrale).

Vers l'ouest, c'est la présence accrue des conifères qui exprime l'entrée progressive dans l'unité paysagère des «Sables et conifères».

Au sud, la forêt de Vibraye marque un seuil entre le «Perche sarthois» et le «Plateau de grandes cultures».

A l'est, la limite départementale ne traduit pas de coupure sur le plan des paysages.

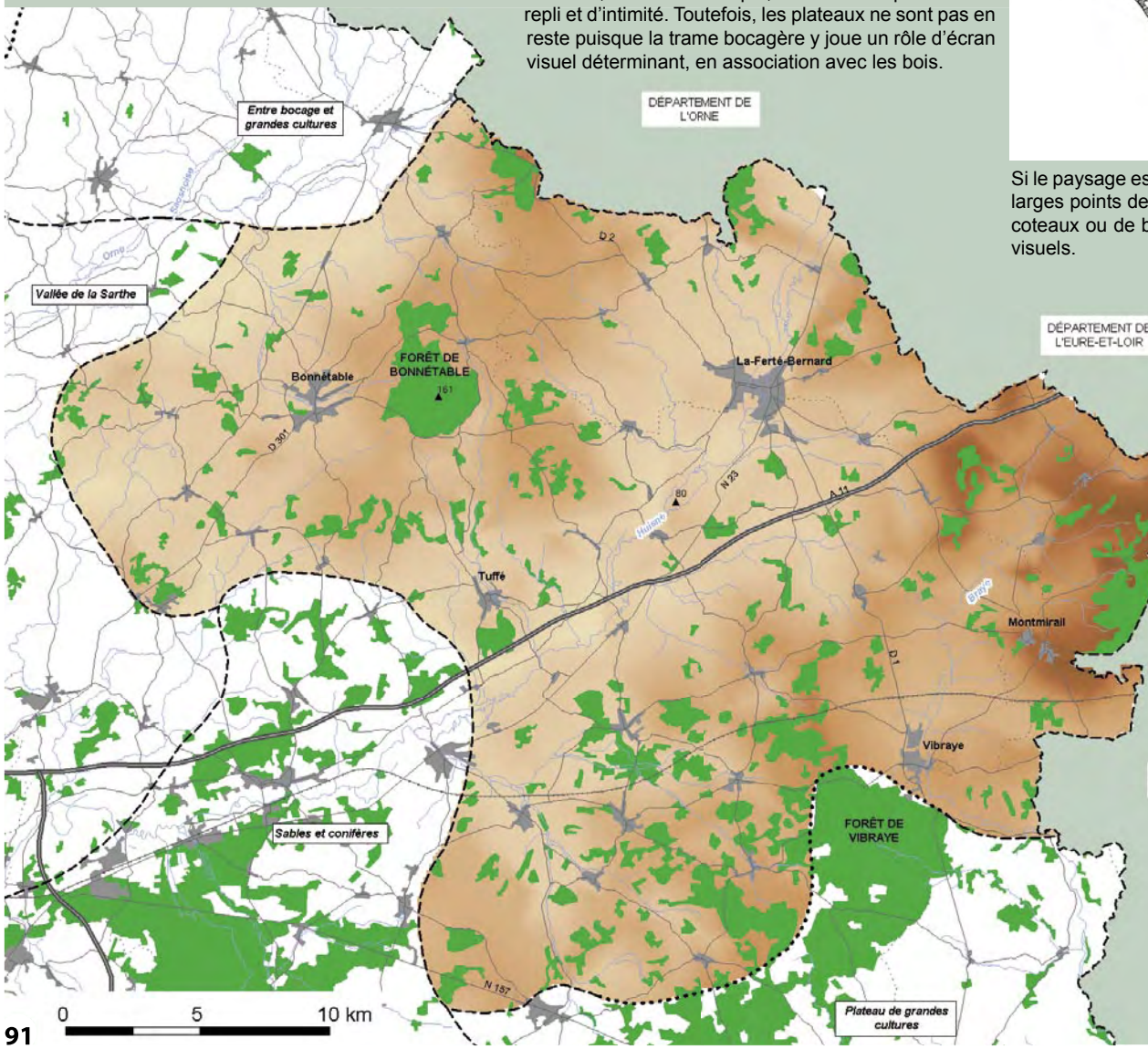

Source : fond BD ALTI ® (IGN), BD CARTO ® (IGN).

Unité n°8 : PERCHE SARTHOIS

Un écrin paysager boisé composant des paysages fermés

UNE TRAME BOCAGÈRE ENCORE TRÈS PRÉSENTE

L'unité paysagère occupe un terroir de tradition bocagère affirmée et persistante. En effet, la dispersion du bâti et la présence de nombreuses traces bocagères continuent d'exprimer cette tradition dans les paysages actuels.

La trame bocagère, essentiellement à base de chênes, présente un certain nombre de spécificités au sein de cette unité. Tout d'abord, la trame est encore relativement préservée et dense. Ensuite beaucoup d'arbres, de haies (surtout des chênes, mais aussi des hêtres - sur les plateaux - et des frênes et des saules - dans les vallées) sont de vieux individus taillés en têtard. Ces silhouettes très typiques sont particulièrement prégnantes. Les plus fortes densités de bocage caractérisent les vallées, mais les plateaux, malgré un certain essor des cultures céréalières, conservent un maillage relativement continu.

DES BOISEMENTS FRAGMENTÉS NOMBREUX

Au Moyen Âge, l'unité paysagère est surtout un territoire forestier. Si les vallées de l'Orne saosnoise et de l'Huisne ont pu être défrichées précocement (dès le Néolithique), ce n'est pas le cas du reste de l'unité qui n'est que progressivement ouverte aux cultures.

Les forêts de la région ont longtemps joué un rôle de frontière (aux confins orientaux du Maine) mais ont fini par largement régresser pour ne plus former aujourd'hui que des îlots de taille réduite (Bonnétable et Montmirail). La forêt de Vibraye, associée à d'autres boisements, forme un vaste ensemble qui joue un rôle visuel différent des petits bois. Elle a, de ce fait, été intégrée à l'unité voisine du «Plateau de grandes cultures» dont elle marque le seuil.

Ces bois sont essentiellement plantés de chênes, ainsi que de châtaignier, mais le hêtre est encore présent sur les hauteurs humides. Ces petits ensembles récurrents, entre lesquels les haies bocagères forment souvent des liens de continuité, façonnent des paysages très arborés caractéristiques de cette unité paysagère.

Au sein de cet écrin boisé : un terroir prospère de production et de commerce

SUR LA ROUTE DE PARIS …

Depuis longtemps, les liaisons entre Nantes et Paris transitent par l'unité paysagère. Dès le XVIII^{e} siècle, les voies passant, l'une par Bonnétable et l'autre par la Ferté-Bernard, sont améliorées afin de faciliter les échanges. De plus, au XIX^{e} siècle, l'avènement du rail permet la desserte de la Ferté-Bernard, par la ligne Le Mans - Paris, d'intérêt général. Parallèlement à cela, le réseau d'intérêt local relie les pôles secondaires de l'unité à La Ferté-Bernard : Bonnétable et Montmirail entre autres.

C'est ainsi qu'au cours du XIX^{e} siècle, les échanges commerciaux entre le «Perche sarthois» et le Perche au sens large, la Beauce, Paris, s'amplifient et apportent à la région une prospérité certaine grâce aux opportunités de commercialisation des productions agricoles.

Aujourd'hui encore, l'unité est desservie par une autoroute (A11), une route nationale (RN 23), une route départementale d'intérêt supra départemental (RD 301), et deux voies ferrées (dont la ligne TGV Le Mans - Paris), toutes axées ouest - sud-ouest / est - nord-est. Ces axes maintiennent la région dans une situation stratégique sur le plan de l'économie.

Les conséquences paysagères de cette prospérité, outre la présence des infrastructures et la valeur «vitrine» des paysages perçus par les nombreux voyageurs en transit, sont à rechercher à travers le dynamisme des paysages de production.

UNE FORTE PRÉSENCE PAYSAGÈRE DE L'ÉLEVAGE BOVIN

De tout temps, l'unité paysagère a été le lieu d'une intense activité d'élevage. Les alluvions fines des fonds de vallées sont favorables aux prairies qui restent pâturables même en été. La richesse de ces prairies permet l'embouche des bovins mais, la région ayant de tout temps pu facilement écouler ses productions, les productions laitières sont également importantes.

Aujourd'hui, l'élevage industriel de bovins pour la viande domine. Dans les paysages, cela se traduit par l'abondance des prairies, des races bovines spécifiques - charolaise -, de nombreux bâtiments de stabulation. Cet élevage est particulièrement présent dans la vallée de l'Huisne.

D'autres élevages, plus marginaux, jouent un rôle paysager limité. Ce sont les élevages de porcs très caractéristiques (mini-porcheries très nombreuses dispersées sur un espace dénudé) et de chevaux. L'élevage du cheval a connu un important essor au début du XX^{e} siècle. Le cheval percheron, malgré sa silhouette trapue caractéristique et sa valeur emblématique, n'est que peu présent dans les paysages de l'unité.

Unité n°8 : PERCHE SARTHOIS

QUELQUES PRODUCTIONS AUX IMPACTS PAYSAGERS PONCTUELS

Les pommiers (pommes à couteaux puis pommes à cidre) se multiplient dans les paysages dès la fin du XVIII[e] siècle. Ils sont complantés dans ou autour des prairies. Ils forment aujourd'hui quelques vergers ou alignements lâches, peu prégnants individuellement, mais assez récurrents.

Les légumes, produits sur les terrains les plus riches, jadis cultivés en commun (prées communes, courtils de la vallée de l'Huisne, en particulier) sont encore localement présents. Ces cultures se signalent dans les paysages par la mosaïque des petites surfaces de cultures juxtaposées et les tunnels bâchés.

Certains petits terroirs, sur les plateaux, sont propices à la culture de céréales. D'abord limitée à quelques sites calcaires, elle gagne les argiles amendées par marnage après la révolution agricole. En été, les champs de blé, dorés, introduisent une touche de diversité dans ces paysages à dominante verte.

Si les productions sont encore diversifiées, il s'avère néanmoins que l'élevage bovin a nettement pris le dessus et que l'unité paysagère est principalement un pays herbager.

DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PASSÉES ET PRÉSENTES FORTEMENT IMPRIMÉES DANS LES PAYSAGES

Les ressources naturelles puis la situation géographique favorable de l'unité ont favorisé de tout temps le dynamisme économique de la région.

Les activités anciennes ont laissé des empreintes paysagères multiples. Les industries lourdes sont à l'origine de la surexploitation des forêts locales pour leur combustible (forge de Cormorin à Champrond, verreries à Coudrécieux et à Montmirail, fonderie à la Ferté-Bernard). L'activité potière (autour de Prévelles) exploite également la ressource en bois, mais dans une moindre mesure (travail artisanal). Quoiqu'il en soit, les forêts, surexploitées jusqu'au milieu du XIX[e] siècle, n'ont qu'un patrimoine limité de vieux arbres (à la différence des forêts plus préservées de Perseigne et Bercé).

Dans les villes, les maisons de tisserands sont nombreuses (notamment à la Ferté-Bernard) ; dans les campagnes, le tissage du chanvre est pratiqué, notamment autour du Luart. Dans les vallées, les tanneries (en ville) et les moulins divers (en campagne) jalonnent encore les cours d'eau.

La révolution industrielle sonne le glas de toutes les industries traditionnelles entre la fin du XIX[e] siècle et le début du XX[e]. Pourtant, le dynamisme économique demeure et d'autres industries prennent le relais. Au milieu du XX[e] siècle, ce sont beaucoup d'industries agricoles et agroalimentaires qui s'implantent autour des pôles urbains : laiteries, boulangeries et abattoirs. La Ferté-Bernard, en tant que pôle secondaire à l'échelle du département, voit son commerce se développer. Par ailleurs, sa situation à proximité d'un échangeur de l'A11 favorise l'implantation de zones d'activités nombreuses à ses abords.

L'impact paysager de ce tissu d'activités en bord de route et en périphérie urbaine est très fort (contrastes de couleurs, de formes et d'échelle avec l'environnement, etc.) La prise en compte de ces impacts paysagers a abouti, entre autres, à la création à la Ferté-Bernard de la zone d'activités des Ajeux, modèle de traitement qualitatif des néo-paysages d'activités. Ce dernier reste cependant une exception et la qualification de ces espaces qui dévalorisent les entrées dans la ville de la Ferté-Bernard reste un enjeu fort.

A l'échelle du département, le secteur d'activités entre l'A11 et La Ferté-Bernard est un pôle majeur. En cela, les actions qui y sont menées en faveur des paysages acquièrent une valeur exemplaire.

Des vallées structurantes

LES GRANDES VALLÉES PÉRIPHÉRIQUES

L'Orne saosnoise, au nord, et la Sarthe, à l'ouest, ouvrent leurs larges vallées évasées dans la grande dépression centrale, en marge de l'unité paysagère. Leur relief très plan est à l'origine de paysages un peu rigides qui polarisent le regard depuis les reliefs périphériques de l'unité paysagère et mettent en relief les paysages du «Perche sarthois». Le lien visuel entre les deux unités «Perche sarthois» et «Vallée de la Sarthe» est ainsi très fort.

Unité n°8 : PERCHE SARTHOIS

LES VALLÉES ENCAISSÉES DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE

Encaissées jusqu'à 50 mètres sous les plateaux, les vallées se caractérisent par des coteaux abrupts (pente fréquemment supérieure à 20 %). Elles génèrent des paysages contrastés entre plateaux et profondes vallées très typées (forte présence arborée : bois, bocage, ripisylve, etc.).

Cette configuration est toutefois moins lisible au sud-est de l'unité où le relief devient plus désordonné autour de la vallée (localement évasée) de la Braye.

L'HUISNE : UNE VALLÉE TRÈS TYPÉE

Par rapport aux autres vallées, l'Huisne se distingue par son large fond plat, sa plus grande échelle. Ces caractéristiques lui ont de tout temps valu une évolution spécifique.

La vallée de l'Huisne accueille tôt des populations humaines et garde des traces des interventions du Néolithique (dolmen de Duneau par exemple). La nature des sols alluviaux favorise une spécialisation des cultures (élevage essentiellement), la présence de sables induit la mise en place d'activités d'extraction, la ressource en eau permet des implantations d'industries diverses, la présence d'axes de communication vers Paris assure la prospérité du commerce et l'essor de la population. Les paysages de l'Huisne portent ainsi les marques de ces évolutions : paysages verdoyants (prairies et bocage liés à l'élevage), «taches» jaunes (sites d'extraction du sable), patrimoine bâti spécifique (industries anciennes, bourgs, ville de la Ferté Bernard), etc.

Un riche patrimoine bâti

UN BÂTI DISPERSÉ ABONDANT ET DIVERSIFIÉ

Les fermes traditionnelles sont de taille variable mais globalement relativement nombreuses et rarement groupées en hameaux. Des plus petites fermes aux plus gros ensembles (habitation à étage et annexes autour d'une cour), la continuité naît de l'utilisation de matériaux de construction et de techniques récurrentes.

Le bois est très présent (pans de bois, essentage) ; la pierre, selon les ressources locales, peut être utilisée pour les parties basses des murs ; le torchis plus la brique sont utilisés pour les murs ; la tuile est généralement utilisée pour les toits. Les couleurs, liées aux enduits (sables extraits localement) et aux roches (grison, calcaire de Théligny, etc.), sont variées sur l'ensemble de l'unité mais l'utilisation des ressources locales confère de l'homogénéité aux palettes micro-régionales. Par ailleurs, l'utilisation généralisée des tuiles et briques (argile) et du bois (forêts) fait le lien entre les différentes palettes locales.

Les châteaux et les manoirs sont très nombreux sur le territoire. Ils enrichissent le patrimoine bâti de l'unité paysagère et participent à la diversité des paysages de même que les parcs, portails monumentaux et grandes allées arborées qui les accompagnent et les signalent.

QUELQUES BOURGS PROSPÈRES

Dans un contexte d'habitat dispersé, les bourgs sont traditionnellement d'ampleur limitée. C'est encore le cas de ceux qui pâtissent de leur enclavement. Ces petits villages constituent souvent des ensembles intéressants (St-Ulphace, St-Denis-des-Coudrais, etc.). D'autres connaissent aujourd'hui un certain dynamisme.

Si la Ferté-Bernard domine nettement le paysage urbain, des pôles secondaires émergent à l'échelle de l'unité paysagère : Bonnétable et Vibraye. Par ailleurs, de plus petits bourgs bénéficient également d'un certain essor (Tuffé, par exemple).

Le point commun de tous ces bourgs est la présence d'un riche patrimoine bâti ancien qui cohabite avec une urbanisation moderne.

Les églises, les châteaux, les fortifications et divers autres bâtiments (logis anciens, halles, etc.) animent des centres anciens. C'est également le cas des commerces de proximité, d'une manière différente (enseignes, fréquentations). En périphérie, lotissements et zones d'activités incarnent le dynamisme actuel, plus ou moins mis en scène et créent des paysages urbains harmonieux ou dissonants.

Quelques sites remarquables

Ces quelques sites sont rendus remarquables, à l'échelle de l'unité, par leurs qualités paysagères et leur renommée :

LA FERTÉ-BERNARD

La ville tient son charme de la présence des multiples bras de l'Huisne et de la Même qui courent entre les bâtiments remarquables du centre historique. L'église Notre-Dame des Marais (XV^{e} siècle), la porte fortifiée St-Julien (XV^{e} siècle) sont ainsi mises en valeur par les canaux et constituent des images fortes du patrimoine bâti du département. Les étroites ruelles pittoresques sont bordées de nombreux logis, hôtels, maisons à colombage, etc., tous intéressants. Cet ensemble préservé bénéficie d'efforts notables de mise en valeur.

MONTMIRAIL

Ce bourg historique est également un ensemble urbain très pittoresque. Dominé par le château (XV - XVIII^{e} siècles) et l'église légèrement en contrebas, le bourg égraine ses maisons le long des ruelles étroites et en pente, d'où se dégagent des points de vue vers la campagne alentour.

SEMUR-EN-VALLON

Situé au cœur d'une zone boisée, ce petit bourg associe son château (XV - XIX^{e} siècles), son église et ses maisons anciennes dans un même point de vue aux belles harmonies d'ocre.

Unité n°8 : PERCHE SARTHOIS

Le Perche

La région du Perche trouve l'origine de son nom dans la Sylva Pertica, grande forêt de l'époque gallo-romaine dont des siècles de défrichements n'ont laissé que quelques vestiges épars.

Des limites du Perche historique, il ne reste aucune trace dans les périmètres administratifs actuels. Les collines du Perche, parfois mentionnées dans les atlas de géographie, concernent les départements de la Sarthe, l'Orne, l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher, mais demeurent une entité assez floue.

Aujourd'hui, le Perche désigne un ensemble paysager homogène caractérisé par des vallonnements bocagers et boisés, mais surtout une image reconnue de campagne verdoyante, de patrimoine bâti riche, d'élevage équin, d'histoire et de traditions.

C'est cette image patrimoniale qui est utilisée par le biais des nomenclatures des collectivités locales et autres entités touristiques comme gage de cohérence identitaire. Ainsi existe-t-il un Parc Naturel Régional du Perche (dans l'Orne et l'Eure-et-Loir), un pays du Perche sarthois (pays touristique labellisé «d'art et d'histoire»), une communauté de communes du Perche sud (en Eure-et-Loir), etc. Tous revendiquent une identité paysagère commune faisant écho, à différentes échelles, à l'unité paysagère du «Perche sarthois».

Mots clés

Paysages arborés - bocage préservé - petits bois - vallées encaissées - maisons à pans de bois - châteaux et manoir - pôle économique de la Ferté-Bernard et de l'échangeur sur l'A11.

Synthèse

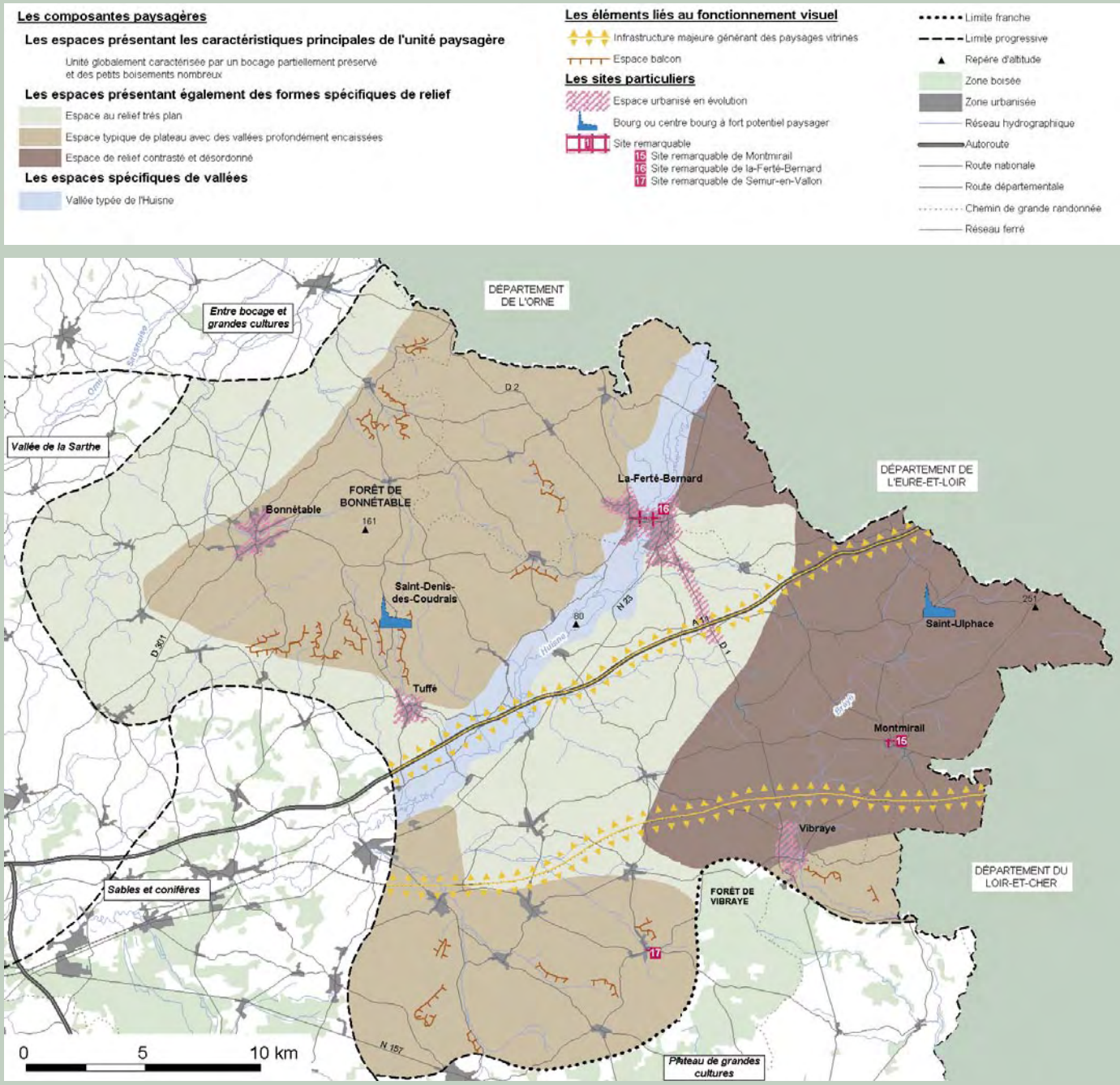

Source : fond BD CARTO ® (IGN).

Unité n°9 : ENTRE BOCAGE ET GRANDES CULTURES

Des premières perceptions marquées par les rythmes

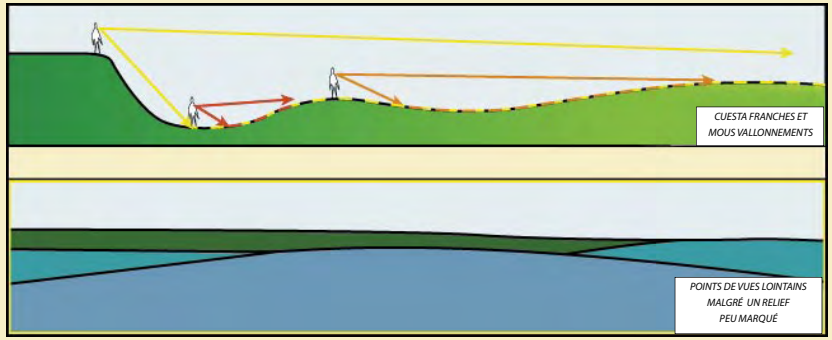

Ces paysages se caractérisent, sur le plan des ambiances, par une rythmicité liée à la répétition de motifs paysagers - tels que les fermes isolées, les fours à chanvre, les arbres ou groupes d'arbres, etc. - mis en scène dans un contexte paysager relativement ouvert (grandes parcelles).

A une échelle plus large, le rythme dû à l'alternance des paysages de plateaux (ouverts) et des paysages de coteaux et de fonds de vallée (semi-fermés à fermés) est également une caractéristique des paysages.

Ces deux niveaux de rythme contribuent à générer une impression de diversité alors que, parallèlement, d'autres caractéristiques (principalement l'harmonie des teintes liées aux matériaux de construction traditionnels) tendent à homogénéiser les paysages de cette unité paysagère.

Des reliefs en « balcon » (cuestas) permettent le développement de points de vue largement ouverts qui bénéficient d'une importante profondeur de champ. Les routes dont le tracé coupe ces reliefs (RD 117, par exemple), ainsi que celles qui en longent les hauteurs (RD 109, par exemple) permettent à l'observateur de profiter de ces vues panoramiques embrassant de très vastes portions de territoire.

Une unité paysagère de transition

Vers le nord, les paysages s'ouvrent et les parcelles agricoles sont progressivement plus grandes. Les fermes dispersées se font nettement plus rares.

Vers l'est, la limite départementale ne matérialise pas de limite paysagère nette, excepté vers le sud-est où l'influence percheronne se fait sentir (présence boisée accrue, notamment).

Vers le sud, la transition est très progressive. C'est d'abord un bocage plus dense qui se généralise en rive gauche de l'Orne saosnoise puis le relief devient contrasté avec des vallées franchement encaissées.

Vers l'ouest et le sud-ouest, l'observateur pénètre dans la zone de confluence de l'Orne saosnoise et la Sarthe. Le relief perd de sa souplesse jusqu'à devenir horizontal (larges plaines alluviales).

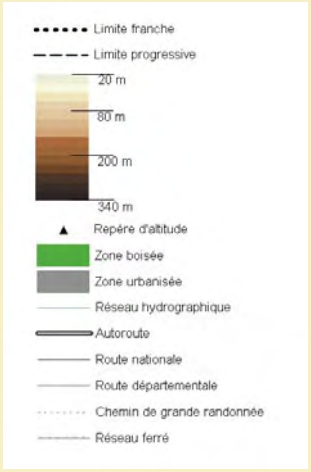

Source : fond BD ALTI ® (IGN), BD CARTO ® (IGN).

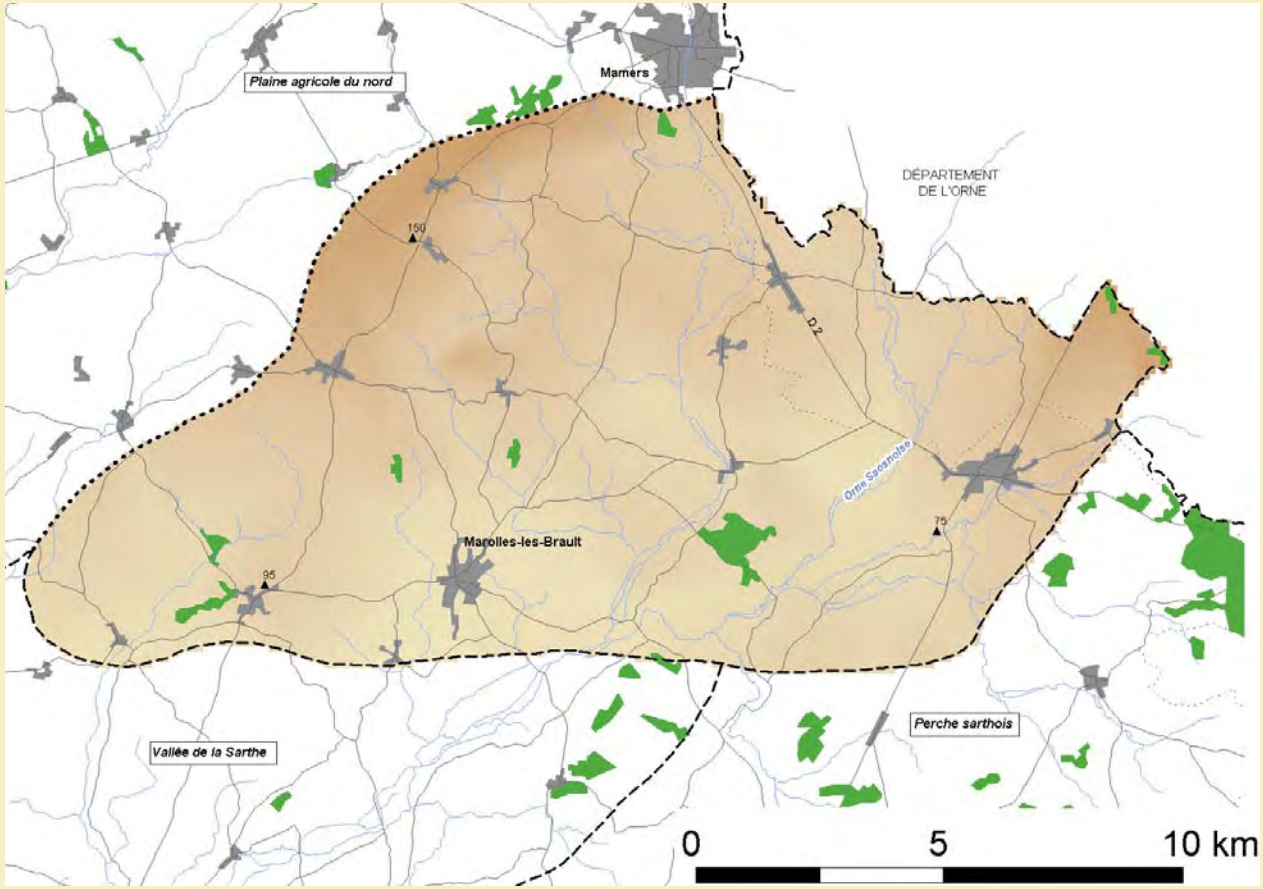

Unité n°9 : ENTRE BOCAGE ET GRANDES CULTURES

Une corrélation entre relief et cultures

UN RELIEF CONTRASTÉ

Le relief de l'unité paysagère se caractérise par de mous vallonnements, animés par des cuestas (fortes ruptures de pentes liées à la géologie, indépendantes du tracé des vallées) et des vallées encaissées (la Gravée, la Malherbe, le Moire, etc.). L'Orne saosnoise ouvre sa large plaine alluviale dans ce contexte relativement tourmenté, tandis qu'à l'ouest de l'unité, le relief s'assagit à proximité de la Sarthe.

UN FORT CONTRASTE ENTRE PLATEAUX ET VALLÉES

La répartition des productions agricoles est liée à ces variations de relief : les plateaux portent les cultures céréalières (paysages ouverts), et les vallées (de l'Orne saosnoise et de ses affluents) et coteaux pentus accueillent l'élevage bovin (prairies bocagères).

Des paysages bocagers en pleine évolution

UNE TRADITION BOCAGÈRE

Cette région traditionnellement bocagère s'est profondément transformée au cours des années 1980. En effet, cette unité paysagère (à l'inverse de l'unité voisine « Grandes cultures du nord ») n'a que récemment vu disparaître son maillage bocager. Avec l'essor du maïs hybride et des grandes cultures de manière générale, les parcelles se sont agrandies et les haies ont été supprimées au cours de remembrements encore peu soucieux de préserver une trame bocagère. Sur les plateaux, la présence arborée est aujourd'hui limitée à quelques arbres isolés (chênes) ou à de petits tronçons de haies, notamment le long des routes et chemins.

UN DÉBUT DE RETOUR AU BOCAGE

Une dynamique de retour au bocage, est amorcée depuis les années 1990. La micro-région a ainsi été élue parmi d'autres par le Ministère de l'Agriculture pour bénéficier de subventions. Un programme de replantations de grande envergure est mis en place entre 1993 et 1996. Il se solde aujourd'hui par un linéaire de haies supplémentaires de 770 km environ. S'il est difficile d'imaginer un revirement complet et une fermeture des paysages, les résultats sont localement déjà sensibles avec une présence arborée renforcée, en particulier le long des routes et chemins ruraux. Les essences favorisées sont des essences locales (cytises, noisetiers, merisiers, etc.). L'essor des élevages avicoles du label Loué, important dans cette micro-région, induit également un certain nombre de plantations.

D'anciennes productions spécifiques qui marquent encore les paysages

LA CULTURE EMBLÉMATIQUE DU CHANVRE

Bien qu'aujourd'hui anecdotique, la culture traditionnelle la plus typique de cette région a été celle du chanvre. Les empreintes de son dynamisme passé sont toujours présentes : il reste encore quelques « loges à brayer » (hangars ouverts où était travaillé le chanvre une fois trempé, séché et chauffé …) et les fours à chanvres sont nombreux.

Ces fours font l'objet d'une attention particulière depuis 1994 de la part de l'Association des fours à chanvre (association de protection et de mise en valeur du patrimoine liée à la culture du chanvre). Environ 500 fours à chanvre ont été recensés sur l'ensemble du département, dont un grand nombre sur l'unité paysagère « entre bocage et grandes cultures ». Ainsi, une dizaine de fours a pu être restaurée autour de Marolles-les-Braults. Leurs silhouettes caractéristiques sont comme un leitmotiv dans les paysages.

DES VERGERS PLUS DISCRETS

L'unité paysagère « entre bocage et grandes cultures » est une des premières régions sarthoises à se lancer dans la culture du pommier, au XVIII[e] siècle. Quelques vergers (constitués d'arbres de haut jet souvent vieillissants) persistent aux abords des fermes et sur certains coteaux …

Des éléments bâtis très dispersés

DES MATÉRIAUX ET RÉPARTITION TRADITIONNELS ENCORE LISIBLES

Comme dans tous les environnements de tradition bocagère, le parcellaire est irrégulier, le bâti dispersé abondant et les bourgs de taille réduite (Peray, Nauvay, Dissé-sous-Ballon, Monhoudou… sont limités à quelques maisons et une église). Les matériaux de construction les plus fréquemment utilisés dans le bâti traditionnel restent très présents dans les paysages d'aujourd'hui. Il s'agit du calcaire, de la tuile et de la brique (produites entre autres par les briqueteries de Courgains, Rouperoux et Saint-Aignan), localement associés avec du bois. Les enduits sont globalement de couleurs claires (beige, gris).

Unité n°9 : ENTRE BOCAGE ET GRANDES CULTURES

L'ÉVOLUTION DES MÉTAIRIES ANCIENNES

Les métairies isolées anciennes sont de tailles importantes (parmi les plus imposantes du département au XVIII[e] siècle, car regroupant souvent plus de 3 bâtiments). Aujourd'hui, ces ensembles bâtis de grande envergure continuent de ponctuer les paysages de l'unité paysagère. Ils sont fréquemment soulignés par des groupes d'arbres hauts : ces plantations sont issues d'une tradition qui permettait de signaler de loin en loin les fermes isolées (du temps de la trame bocagère) ; elles sont aujourd'hui «détournées» pour former des écrans visuels «protecteurs» dans un environnement ouvert. Qu'ils soient encore, ou non, alloués à l'agriculture, ces bâtiments font souvent l'objet de mises en valeur, remarquables lorsque plusieurs bâtiments sont concernés (habitation, grange(s), four à chanvre, etc.).
De nombreuses constructions modernes à usage agricole s'ajoutent au bâti ancien. En effet, les mutations récentes de l'élevage bovin vont de pair avec une multiplication des grands hangars de stabulation auxquels se joignent les bâtiments d'élevage avicole. Ils sont plus ou moins bien insérés dans les paysages (fréquent « soulignage » par une haie de peupliers d'Italie ou de thuyas).

UN REGROUPEMENT DU BÂTI MODERNE ?

Si certaines habitations récentes peuvent être implantées isolément (souvent dans la continuité des fermes et hameaux isolés existants), le bâti moderne se concentre quand même essentiellement en périphérie des bourgs. Sont notamment concernés les bourgs offrant un certain nombre de services (Marolles-les-Braults et Saint-Cosmes-en-Vairais, entre autres).

Quelques sites remarquables

Ces quelques sites sont rendus remarquables, à l'échelle de l'unité, par leurs qualités paysagères et leur renommée :

PERAY

Le village de Peray est réputé pour les mottes féodales qui constituaient jadis l'essentiel des défenses d'une place forte. Leurs dômes aux proportions caractéristiques (environ 6 à 8 mètres de hauteur) marquent les abords du village et leur donnent des allures étranges.

L'ORNE SAOSNOISE

C'est l'un des principaux cours d'eau du département. Sa vaste plaine alluviale marque une rupture franche avec les paysages souples alentours en raison de son horizontalité. L'Orne saosnoise, fréquemment divisée en bras multiples offre des images diverses, tantôt intime et pittoresque sous un alignement de vieux arbres, tantôt ouverte et géométrique vers les prairies horizontales voisines et longée de droits peupliers, ses méandres sont jalonnés d'ouvrages variés (ponts, moulins, lavoirs, etc.) ajoutant à la diversité des paysages.

Cultures de maïs et périodicité des perceptions

Les grandes parcelles allouées à la culture du maïs changent d'aspect au fil des saisons de manière synchronisée. Ce rythme est particulièrement sensible dans les paysages en raison des grandes superficies occupées par ces cultures, mais également du fait des importantes différences de perceptions induites, avec des paysages tour à tour très ouverts ou entièrement fermés.

- Si les labours s'échelonnent tout au long de la saison hivernale, les pratiques culturales se synchronisent fortement au printemps.

- D'avril à juin, les perceptions lointaines sont encore permises par la petite taille des plans de maïs.

- A partir de juillet, les plans de maïs sont déjà hauts (les hauteurs maximales peuvent atteindre jusqu'à 2,50 mètres dans le courant de l'été). Les perceptions sont alors complètement obturées par les cultures (en particulier depuis les bords de routes) et l'observateur peut traverser de longues distances sans voir se dégager le moindre panorama et perdre ainsi tout lien avec la profondeur des paysages.

La présence périodique des tracteurs dans les champs (labours, semis, récolte) accentue encore la saisonnalité de ces paysages.

Mots clés

Transition - grandes cultures (maïs …) - vallons bocagers - cuestas « balcons » - fours à chanvre - vergers haute tige - grandes fermes anciennes dispersées.

Unité n°9 : ENTRE BOCAGE ET GRANDES CULTURES

Synthèse

Les composantes paysagères

Les espaces présentant les caractéristiques principales de l'unité paysagère

Espace caractérisé par des grandes cultures aux parcelles peu cloisonnées, des grandes fermes traditionnelles dispersées, des fours à chanvre et des vergers haute tige

Les espaces spécifiques de vallées

Vallée marquée par le relief et la végétation

Vallée évasée de l'Orne Saosnoise

Les éléments liés au fonctionnement visuel

Espace balcon

Les sites particuliers

Espace urbanisé en évolution

Site remarquable

18 Site remarquable de la vallée de l'Orne Saosnoise

20 Site remarquable de Peray

Limite franche

Limite progressive

Repère d'altitude

Zone boisée

Zone urbanisée

Réseau hydrographique

Autoroute

Route nationale

Route départementale

Chemin de grande randonnée

Réseau ferré

Source : fond BD CARTO ® (IGN).

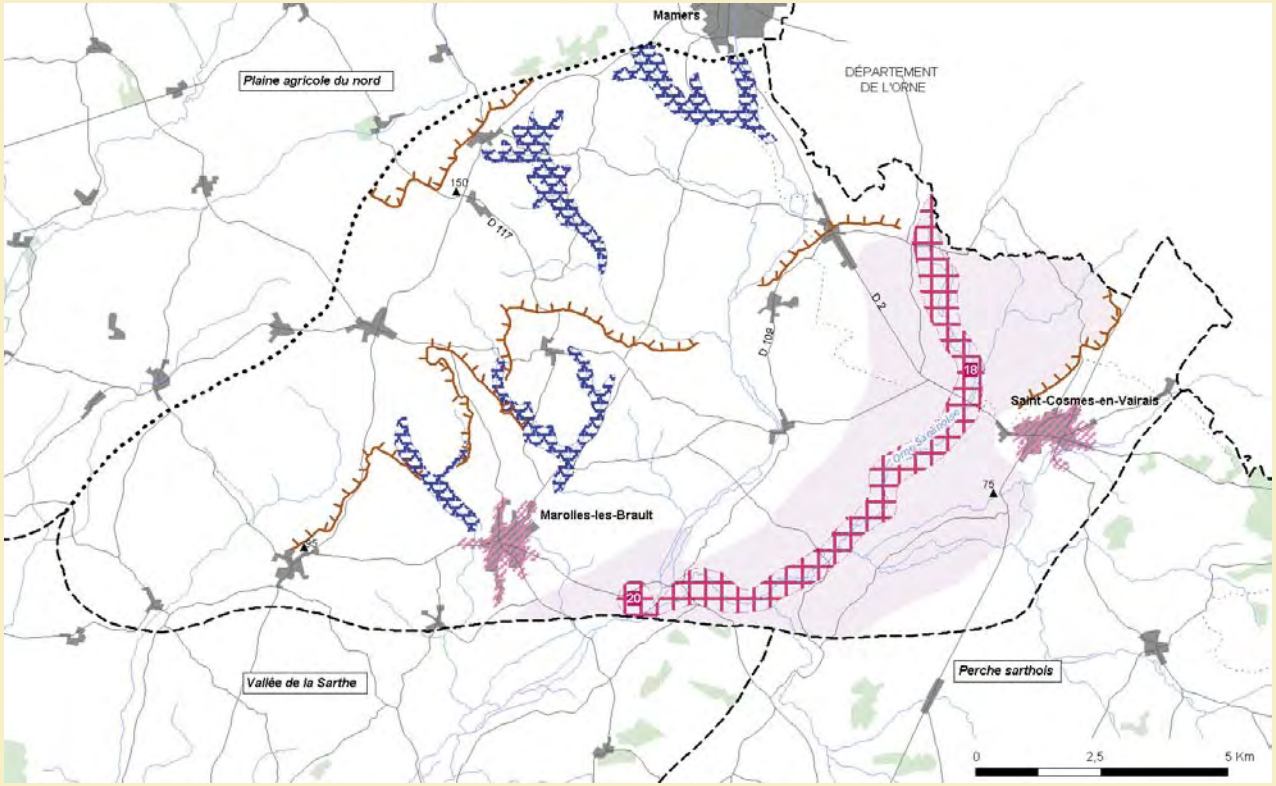

Unité n°10 : PLAINE AGRICOLE DU NORD

Une première impression de démesure

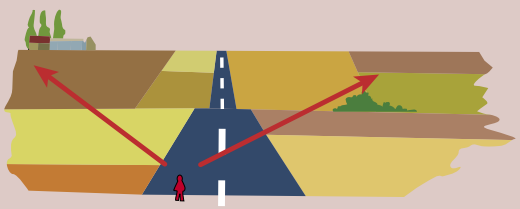

De tous les types de paysage sarthois, cette unité est celle qui donne le plus une impression de démesure. Cette impression est liée à la présence de parcelles agricoles de très grande taille et non cloisonnées par du bocage ainsi qu'à la possibilité de vastes points de vue depuis les vallonnements du relief (vers le nord, certains panoramas portent jusqu'au massif de Perseigne). Les éléments de bâti dispersé sont peu nombreux mais le volume des fermes, silos, etc. qui ponctuent cette unité est bien souvent à la démesure du contexte paysager.

Ces paysages de grandes cultures renvoient une image de modernité et de dynamisme agricole. Toutefois, en la quasi-absence de végétation arborée et d'habitat dispersé, les obstacles visuels sont peu nombreux et les espaces ouverts, générant d'abord un certain calme, peuvent finalement produire une impression de monotonie, accentuée par les déplacements sur des voies au tracé en lignes droites (RD 311, RD 310 par exemple). Globalement, depuis les routes de l'unité paysagère, les points de vue sont larges et profonds.

Des limites souvent progressives liées aux gradients de végétations

Vers le nord-est, le bocage reprend ses droits sur l'openfield et le relief devient plus plan. Les vues se replient sur de plus courtes distances.

Vers le nord, le paysage se referme sur les marges de Perseigne avec une réintroduction de l'arbre et de la haie dans les paysages. La forêt de Perseigne fait obstacle aux points de vue.

Vers le nord-ouest, les vallonnements accentués, les parcelles rétrécies, la trame bocagère de plus en plus continue et l'habitat dispersé (aux couleurs assombries) font progressivement rentrer l'observateur dans l'unité bocagère du massif ancien.

Vers l'ouest, le passage vers la vallée alluviale de la Sarthe est très progressif : le relief s'aplanissant et l'habitat dispersé se multipliant doucement, tandis que les peupleraies font leur apparition.

Vers le sud, les vallonnements s'atténuent tandis que le bâti dispersé et les haies bocagères deviennent plus nombreux. Très progressivement, les paysages se referment pour conduire l'observateur vers la vallée de l'Orne saosnoise.

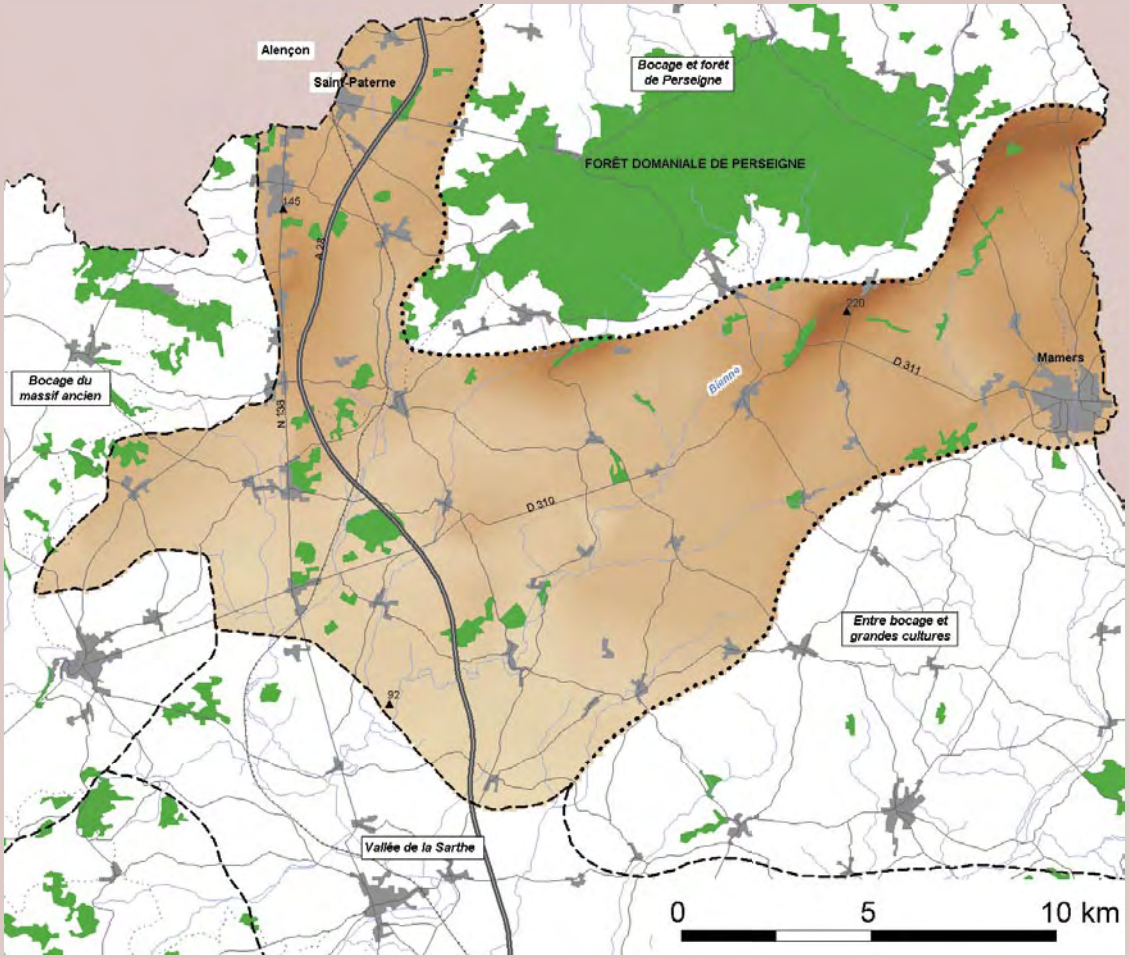

Source : fond BD ALTI ® (IGN), BD CARTO ® (IGN).

Unité n°10 : PLAINE AGRICOLE DU NORD

Une identité très liée au substrat calcaire

UN RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE PEU DENSE MAIS STRUCTURANT

Le relief de cette unité paysagère se caractérise avant tout par des vallonnements mous et amples (excepté au niveau de brusques ruptures de pentes, les cuestas). Ils sont localement animés par des vallées.

La roche mère calcaire, et donc perméable, favorise les écoulements souterrains et le réseau hydrographique apparaît ainsi peu dense au sein des paysages. Les cours d'eau n'en jouent pas moins un rôle paysager important : les fortes pentes de certains tronçons (dans les vallées du Rutin et du ruisseau de Bécherel, par exemple) et, de manière générale, les ripisylves (même réduites) structurent les paysages.

UNE EXPLOITATION DU SOUS-SOL TOUJOURS ACTIVE

Au cours du XIXe siècle, les argiles oxfordiennes sont exploitées pour la briqueterie et les fours à chaux se multiplient en lien avec des carrières de calcaire.

Aujourd'hui, certains fronts de carrières sont encore visibles, par exemple, aux abords de Villaines-la-Carelle où une activité persiste.

UNE AGRICULTURE TRÈS DYNAMIQUE

La roche mère calcaire permet le développement de sols riches en bases, de tout temps favorables à la culture de céréales « nobles » telles que le blé. La richesse induite a toujours été lisible dans les paysages de cette unité paysagère. Aujourd'hui encore, l'omniprésence de l'activité agricole, les grands silos, le matériel d'irrigation, les hangars agricoles volumineux, les nombreux tracteurs qui s'activent sur le territoire sont autant d'éléments qui traduisent le dynamisme agricole de la région au travers des paysages, renvoyant une image toujours plus moderne et quasi industrielle.

UN RETOUR AUX PAYSAGES OUVERTS

Si les sols sont riches, ils n'en sont pas moins superficiels et très séchants. Les conséquences sur l'occupation des sols sont directes :

- la mise en place du bocage au XIXe siècle, sur un territoire traditionnellement voué aux paysages ouverts, se traduit par la plantation d'ormes et de cytises, essences bien adaptées aux conditions pédologiques locales ;
- dans la deuxième moitié du XXe siècle, les remembrements liés à la mécanisation des cultures initient l'ouverture de la trame bocagère ; puis, l'apparition de la graphiose accélère le phénomène en décimant les ormes ; et enfin, les remembrements liés au passage de l'A 28 finissent de disloquer le bocage. Malgré les efforts engagés (aide du Conseil Général pour les plantations et opération « Plantons dans le saosnois »), il ne subsiste plus aujourd'hui que quelques haies de cytises, hautes de 3 à 5 mètres et implantées principalement en bordures de routes et chemins, essentiellement à proximité de Mamers. Leurs floraisons jaunes composent des paysages très caractéristiques de cette unité paysagère.

UN BÂTI TRADITIONNELLEMENT GROUPÉ

Les rares points d'eau concentrent les premières implantations bâties. Par ailleurs, l'abondance des productions se traduit par une organisation agricole qui privilégie les grosses unités (dès le XVIIIe siècle, les métairies de ce secteur sont les plus grosses du département). Aujourd'hui encore, entre les bourgs de taille relativement importante, les habitations dispersées sont peu nombreuses.

L'ensemble du bâti traditionnel présente les couleurs claires de la roche calcaire, égayées par les bruns rouges des tuiles et des briques. Les façades sont lumineuses. Les habitations récentes font assez systématiquement référence aux couleurs traditionnelles ; le bâti agricole, quant à lui, s'inscrit plus fréquemment en rupture avec la palette locale…

Les deux pôles urbains périphériques

AU NORD-OUEST : L'INFLUENCE DE L'AGGLOMÉRATION ALENÇONNAISE

Sous l'influence de l'agglomération alençonnaise, les communes du nord-ouest de l'unité paysagère connaissent un développement relativement important, tant sur le plan des activités (par exemple, sur la commune de Bérus au lieu-dit La Liberge en rive ouest de la RN 138) que sur celui de l'habitat (sur les communes d'Arçonnay, Champfleur, Saint-Paterne et Le Chevain, entre autres). Dans certains cas, les références aux formes et aux matériaux traditionnels, ainsi que l'insertion dans une trame bocagère vestigiale participent à préserver l'harmonie des paysages. Toutefois, bien souvent, les constructions s'affranchissent de leur contexte paysager. Elles sont alors particulièrement prégnantes, et de leur qualité dépend alors celle des paysages alentour.

AU SUD-EST : MAMERS

La ville offre au promeneur l'opportunité d'une promenade dans ses ruelles anciennes bordées de hautes façades calcaires lumineuses. Les traces de son histoire sont nombreuses : monuments - dont certains sont protégés au titre des monuments historiques - (église Notre-Dame du XVe siècle, et couvent de la visitation du XVIIe siècle, en particulier), maisons de tisserands datant du XIXe siècle (nombreuses à aligner leurs soupiraux au niveau des trottoirs de la rue de Cinq Ans entre autres), etc. L'image emblématique de la ville met d'ailleurs en avant son riche passé, puisqu'il s'agit d'une vue des Halles avec le clocher de Notre-Dame dans la perspective. La dynamique des années 1970-1980 a induit un fort développement de l'habitat en périphérie urbaine, en particulier sur les coteaux de la Dive et à l'est de cette rivière. Pourtant, ce pôle urbain secondaire à l'échelle de la Sarthe semble en perte d'attractivité depuis quelques années.

Unité n°10 : PLAINE AGRICOLE DU NORD

Quelques sites remarquables

Ces quelques sites sont rendus remarquables, à l'échelle de l'unité, par leurs qualités paysagères et leur renommée :

LE CENTRE-BOURG DE RENÉ

Rehaussé par la présence de ses fameuses halles (construites en 1533 et restaurées en 2003) et de son église Saint-Pierre (XVI[e] siècle), le centre-bourg de René offre également au regard du promeneur les belles façades restaurées de ses maisons anciennes. L'architecture de ces dernières, ainsi que l'importance de l'église, évoquent l'opulence de la paroisse de René qui fut la première de la région à disposer d'un « droit de foire », sous François 1[er]. L'essor économique qui s'est poursuivi jusqu'à la fin du XIX[e] siècle est lisible dans la richesse des paysages urbains. Ces derniers bénéficient d'une intéressante mise en valeur.

BOURG-LE-ROI

C'est un petit village, fortifié au cours du Moyen Age. La place forte longeait un important axe de communication entre Maine et Normandie. Aujourd'hui, avec ses remparts, ses portes fortifiées et les vestiges de sa tour (tous inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques), c'est un site touristique majeur pour l'unité paysagère.

L'ANCIENNE VOIE ROMAINE

Vue portant jusque vers Perseigne.

Elle prolonge la RD 310 entre les lieux-dits l'Augoterie (à l'ouest) et Brenuche (à l'est), et offre de beaux panoramas vers Perseigne ou vers le sud de l'unité. Son tracé en ligne droite traverse un secteur de grandes cultures particulièrement ouvert : sur toute la longueur de son parcours, l'observateur dispose de larges points de vue, et le ruban rectiligne de la chaussée qui s'éloigne jusqu'au prochain vallonnement constitue une perspective saisissante.

Le rôle paysager des vallées

La vallée du Rutin fait partie d'un site Natura 2000 (« Vallée du Rutin, coteaux du Chaumitton, étang de Saosnes et forêt de Perseigne »). Outre l'intérêt naturaliste, les pelouses sèches, les landes, les falaises calcaires et les fonds humides présentent également un intérêt paysager. Tous ces milieux forment une sorte d'oasis verte et naturelle dans le contexte très ouvert et anthropisé des grandes cultures alentour.

D'autres vallées, moins typées mais tout aussi intéressantes sur le plan paysager pour la diversité qu'elles introduisent dans un environnement relativement monotone, jalonnent l'unité paysagère. Ce sont, entre autres, les vallées du Rosay Nord, de la Saosnette, du Bécherel, de la Bienne, du Moine, de la Gravée. Elles sont perçues, en vision éloignée, comme des rubans verts sillonnant, de loin en loin, le territoire, et l'animant quelque peu.

Les vallées jouent un rôle paysager majeur au sein de cette unité paysagère où elles apportent biodiversité et richesse d'ambiances.

Mots clés

Openfield - plaine calcaire - agriculture intensive - bâti groupé.

Unité n°10 : PLAINE AGRICOLE DU NORD

Synthèse

Les composantes paysagères

Les espaces présentant les caractéristiques principales de l'unité paysagère

Espace caractérisé par des paysages ouverts, les marques d'une agriculture "industrielle", de l'habitat essentiellement groupé et des points de vue larges

Les espaces spécifiques de vallées

Vallée fortement marquée par le relief et la végétation

Coupure verte

Les éléments liés au fonctionnement visuel

Infrastructure majeure générant des paysages vitrines

Paysage polarisé vers un élément paysager clé

Espace balcon

Les sites particuliers

Espace urbanisé en évolution

Bourg ou centre bourg à fort potentiel paysager

Site remarquable

19 Site remarquable du centre bourg de René

21 Site remarquable de l'ancienne voie romaine

22 Site remarquable du centre bourg de Bourg-le-Roi

Limite franche

Limite progressive

Repère d'altitude

Zone boisée

Zone urbanisée

Réseau hydrographique

Autoroute

Route nationale

Route départementale

Chemin de grande randonnée

Réseau ferré

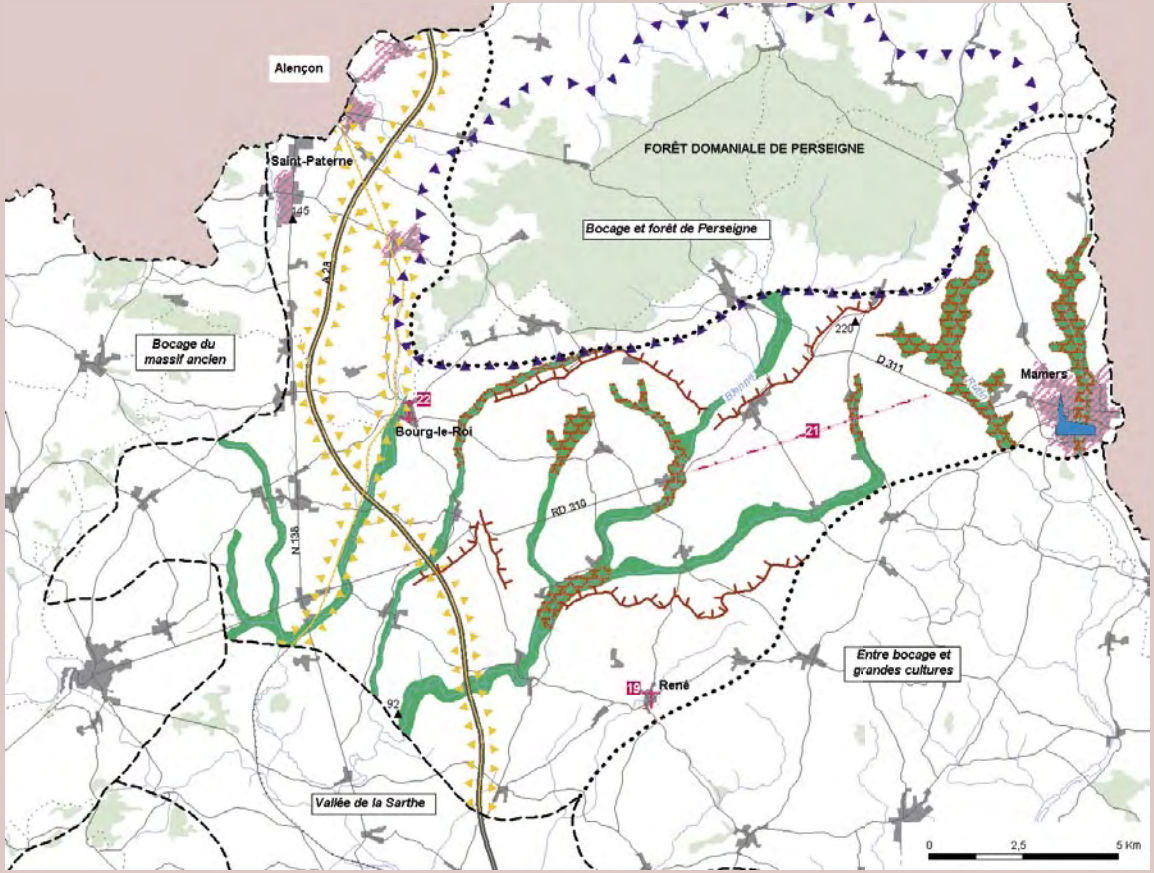

Source : fond BD CARTO ® (IGN).

Unité n°11 : BOCAGE ET FORÊT DE PERSEIGNE

Des premières perceptions marquées par la fermeture des paysages

Cette unité, globalement boisée, renvoie une image double composée des paysages forestiers de Perseigne, d'une part, et des paysages bocagers de la vallée de la Haute Sarthe, d'autre part. Ces deux formations boisées ont en commun un fonctionnement visuel spécifique, constitué :

- de forts écrans boisés engendrant une fermeture des paysages. La dimension verticale domine en forêt de Perseigne (fûts des hêtres, des chênes, etc.) tandis que la dimension horizontale est prépondérante dans la vallée de la Haute Sarthe (large plaine alluviale). Toutefois, dans ce second cas, la fermeture des paysages est franche en raison de la densité du bocage et de l'absence de vallonnements ;
- de points de vue ciblés. Quelques panoramas se développent depuis le versant nord du massif de Perseigne, au gré des trouées dans la couverture arborée et du tracé des routes forestières. Parallèlement, en l'absence d'obstacle visuel proche (haie, bâti, etc.), les vues vers le sud depuis le secteur bocager s'appuient sur l'arrière plan sombre du dôme de Perseigne, omniprésent.

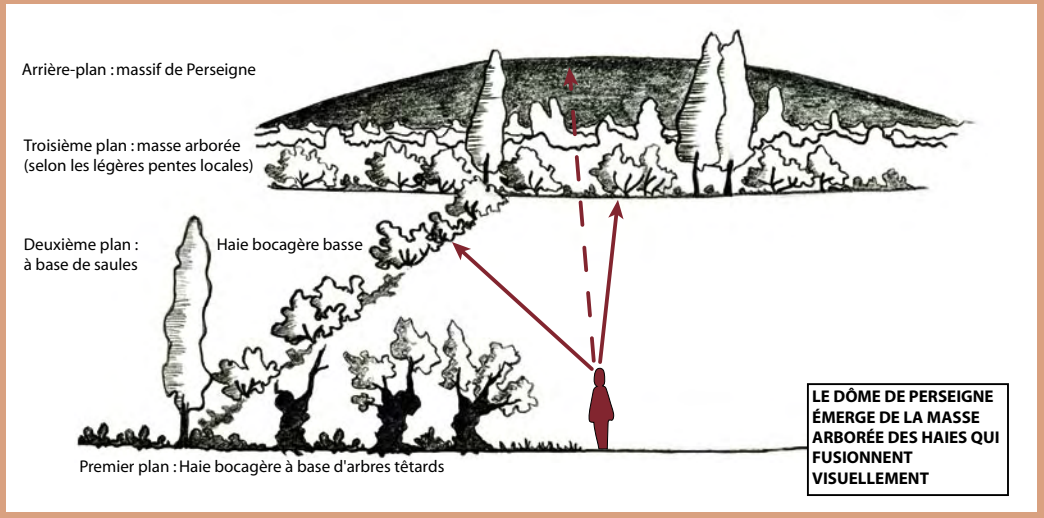

Les paysages forestiers se caractérisent par des ambiances très suggestives : jeux de lumières sous les frondaisons, perception forte du rythme des saisons, cortège de bruits typiques, aspect naturel (bien que la gestion de la forêt soit visible). L'ambiance feutrée évoque ici une cathédrale (grandeur, noblesse et recueillement). Les routes traversant les forêts (RD 311, RD 234, RD 236) sont propices à la perception de ces ambiances.

Les ambiances bocagères sont moins solennelles. Le bocage encore dense et les fermes anciennes isolées, les prairies humides pâturées, les fossés et cours d'eau renvoient une image bucolique et pittoresque. Au nord de Perseigne, les ambiances de vallée sont exprimées par les essences bocagères (saules, frênes, etc), le relief plan, les fossés et les prairies humides. Pourtant, la Haute Sarthe qui coule en limite de département n'est que rarement directement visible.

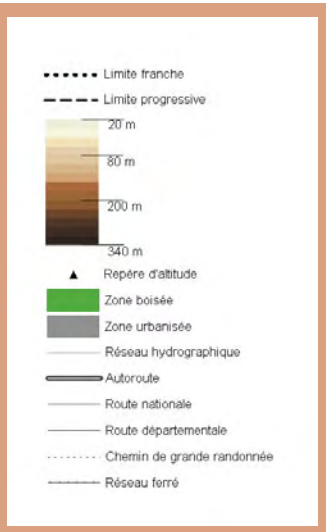

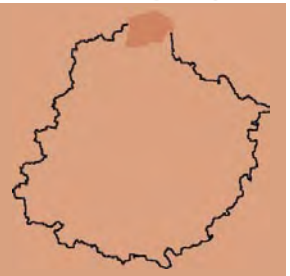

Source : fond BD ALTI ® (IGN), BD CARTO ® (IGN).

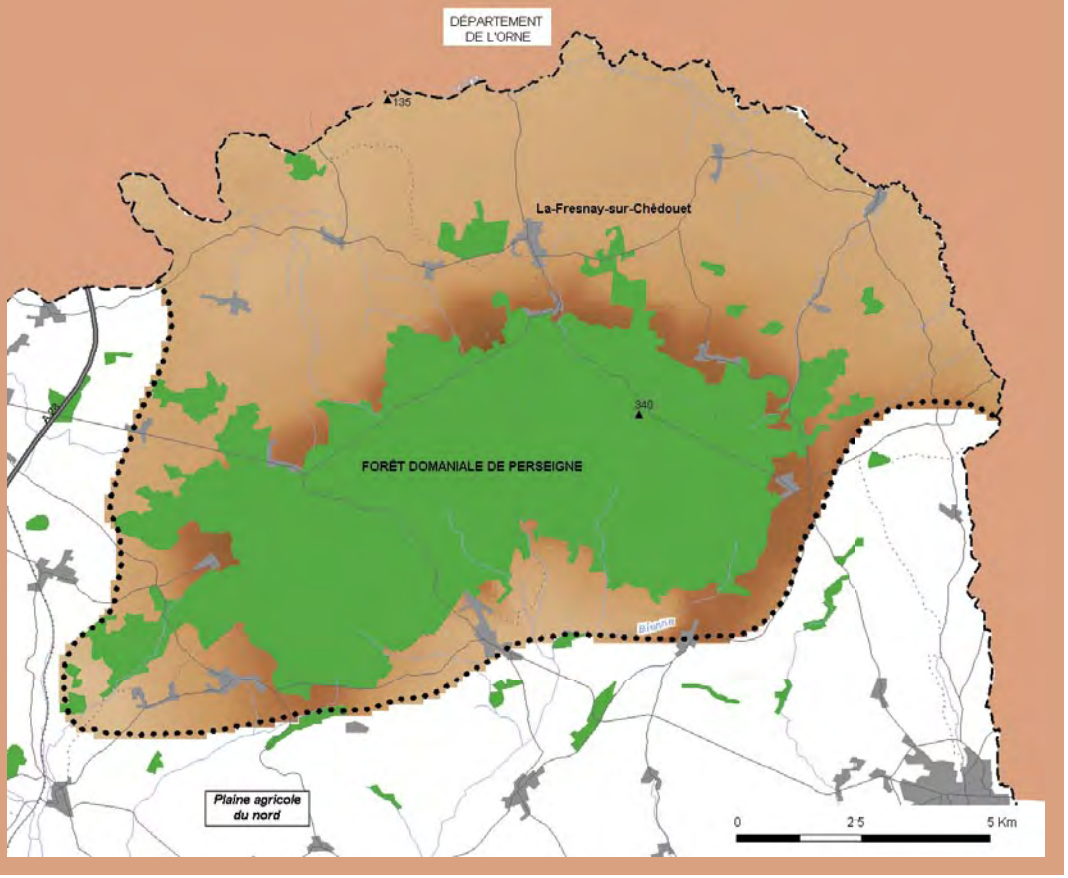

Unité n°11 : BOCAGE ET FORÊT DE PERSEIGNE

Une unité paysagère qui se prolonge vers l'Orne

Au nord et à l'est, ces paysages se prolongent vers l'Orne. La limite départementale ne matérialise pas de limite d'unité paysagère.
Vers le sud et l'ouest, la transition vers les zones de grandes cultures est assez franche. Le paysage s'ouvre nettement.

Une identité paysagère qui repose sur la forêt de Perseigne

UN PATRIMOINE ARBORÉ ET … BÂTI

La forêt de Perseigne, ancienne forêt royale devenue propriété de l'État en 1791, a presque toujours été traitée en futaie et, de ce fait, n'a subi que marginalement la surexploitation liée aux industries du feu (verrerie, forge, etc.). Dès le XVII[e] siècle, s'est développé autour de Perseigne un artisanat lié au travail du bois (saboterie, boissellerie, tournerie, etc.). A la moitié du XIX[e] siècle, la moitié de la population du canton de La Fresnay-sur-Chédouet est constituée par des artisans sabotiers et leurs familles.
Il découle de ce mode d'exploitation et de gestion :

- une richesse actuelle en vieux arbres qui font de Perseigne une des hêtraies les plus réputées de France ;
- la présence d'un patrimoine bâti ancien constitué de maisons d'artisans parfois regroupées en hameaux entiers (par exemple les Ventes du Four).

UN DÔME BOISÉ OMNIPRÉSENT

Perseigne constitue la dernière avancée orientale du Massif Armoricain (grès primaires) : un dôme massif, culminant à 340 mètres d'altitude et dominant de 200 mètres environ l'étendue horizontale de la vallée de la Haute Sarthe. Il s'agit du point culminant du département.
Perseigne se caractérise aujourd'hui par une couverture forestière à dominante de feuillus (hêtres et chênes) qui habille l'éminence gréseuse. La forêt domaniale s'étend sur plus de 5 000 hectares et forme un dôme sombre visuellement omniprésent. En vue de proximité, se distinguent les frondaisons souples et claires des feuillus (représentant environ les trois quarts de la surface boisée avec une majorité de hêtres) et celles hérissées et sombres des conifères (représentant moins d'un quart de la surface totale, dispersés en placettes, avec essentiellement des pins de Douglas).

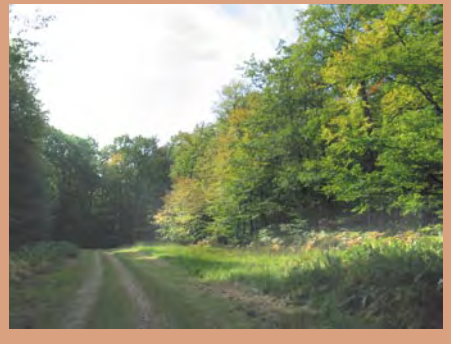

UN POTENTIEL TOURISTIQUE ÉVIDENT

Avec le développement du tourisme vert, la forêt domaniale s'est imposée comme un des principaux sites touristiques du nord-est du département. L'accueil des touristes est pris en compte et des aménagements sont réalisés à cet effet : tour du Belvédère, aires de pique-nique, chemins de randonnée balisés (passage des chemins de grande randonnée 22 et 22 C).

Un bocage dense qui constitue un prolongement visuel de Perseigne

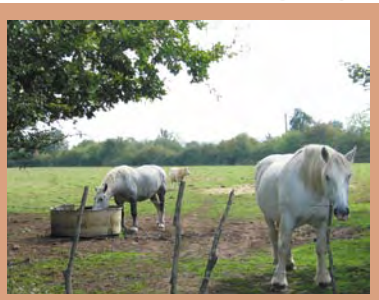

DES CONTRAINTES AGRONOMIQUES FORTES

Les terres argileuses, lourdes et humides, ne permettent pas le développement d'une agriculture florissante. Les élevages de bovins, puis de chevaux au cours du XIX[e] siècle, se développent dans un contexte de prairies bocagères aujourd'hui encore très lisible.

UN BOCAGE PRÉSERVÉ

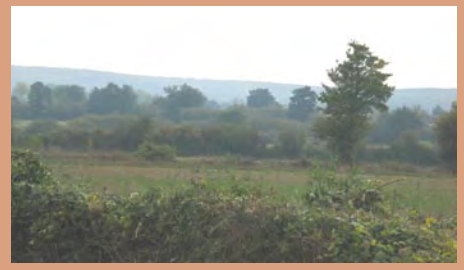

Les opérations de drainage intervenues dans les années 1970 n'ont pas bouleversé la trame bocagère qui cloisonne encore aujourd'hui les petites parcelles de prairie. Des haies de différents types se rencontrent :

- haies de chênes ;
- haies de frênes têtards ;
- haies arbustives (à base de saules).

Les deux premières, sont aujourd'hui souvent vieillissantes (pyramide des âges des arbres très déséquilibrée en faveur des vieux arbres) et souffrent d'un manque d'entretien (les arbres têtards sont devenus rares). Les haies arbustives sont plus répandues. Elles relèvent plus du taillis que de la futaie (et s'accommodent mieux du manque d'entretien).
Les ripisylves forment des alignements arborés et/ou arbustifs qui complètent la maille bocagère. Elles se caractérisent par leur tracé ondulant.
L'ensemble du bocage de cette unité paysagère constitue un patrimoine écologique important à l'échelle départementale.

UN BÂTI TRADITIONNEL INTÉGRÉ À LA TRAME ARBORÉE

Le bâti traditionnel est de couleur claire (calcaire) avec des toits en tuile. A l'ouest de l'unité paysagère, les encadrements des ouvertures sont fréquemment en granite. Vers l'est, le bois est souvent présent dans le bâti. Les enduits traditionnels sont globalement de couleurs claires. Toutefois, ces caractéristiques s'expriment peu dans les paysages. En effet :

- la taille souvent modeste des secteurs urbanisés traditionnels (les bourgs sont également peu importants et souvent étirés le long des voies sous forme de villages - rues).
- leur insertion dans la trame bocagère,
- l'absence de points de vue lointains (autres que vers Perseigne …),

rendent ces éléments bâtis très discrets.

Unité n°11 : BOCAGE ET FORÊT DE PERSEIGNE

Quelques sites remarquables

Ces quelques sites sont rendus remarquables, à l'échelle de l'unité, par leurs qualités paysagères et leur renommée :

SAINT-RIGOMER-DES-BOIS
Le village, enserré sur presque 360° par la forêt de Perseigne, occupe une situation très originale. Le vallon au sud, les vergers, le relief pentu et le bâti traditionnel ajoutent au pittoresque de l'ensemble.

LE BELVÉDÈRE DE PERSEIGNE
Il s'agit d'une tour de 30 mètres de haut située sur le point culminant du département. Le panorama s'étend de la plaine d'Alençon aux Alpes mancelles, au-delà de la mer de feuillages …

LA VALLÉE D'ENFER
C'est un vallon encaissé et boisé en plein cœur de la forêt de Perseigne. Les paysages contrastés de cette vallée forestière en font un site typiquement « romantique »...

La Haute Sarthe : une limite départementale purement administrative

La limite nord du département suit approximativement le cours de la Haute Sarthe, incluant la rivière tantôt dans la Sarthe, tantôt dans l'Orne. Du point de vue paysager, la limite départementale ne matérialise aucune frontière paysagère, de sorte que la Haute Sarthe constitue une entité continue.
La vallée de la Haute Sarthe constitue ainsi une entité paysagère de transition entre les départements de la Sarthe et de l'Orne, et également entre les parcs naturels régionaux Normandie-Maine et Perche (entités elles-mêmes pluridépartementales).

Dans cet espace transitoire, la Sarthe est une petite rivière paisible et animée de méandres. Elle draine des fossés et de modestes ruisseaux qui sillonnent des parcelles humides et verdoyantes où le bocage est préservé. La richesse faunistique et floristique de ces espaces participe à leur valeur.

Mots clés

Dôme de Perseigne - massif ancien culminant - hêtraies réputées - bocage humide dense - Haute Sarthe - tourisme vert.

Synthèse

Source : fond BD CARTO ® (IGN).

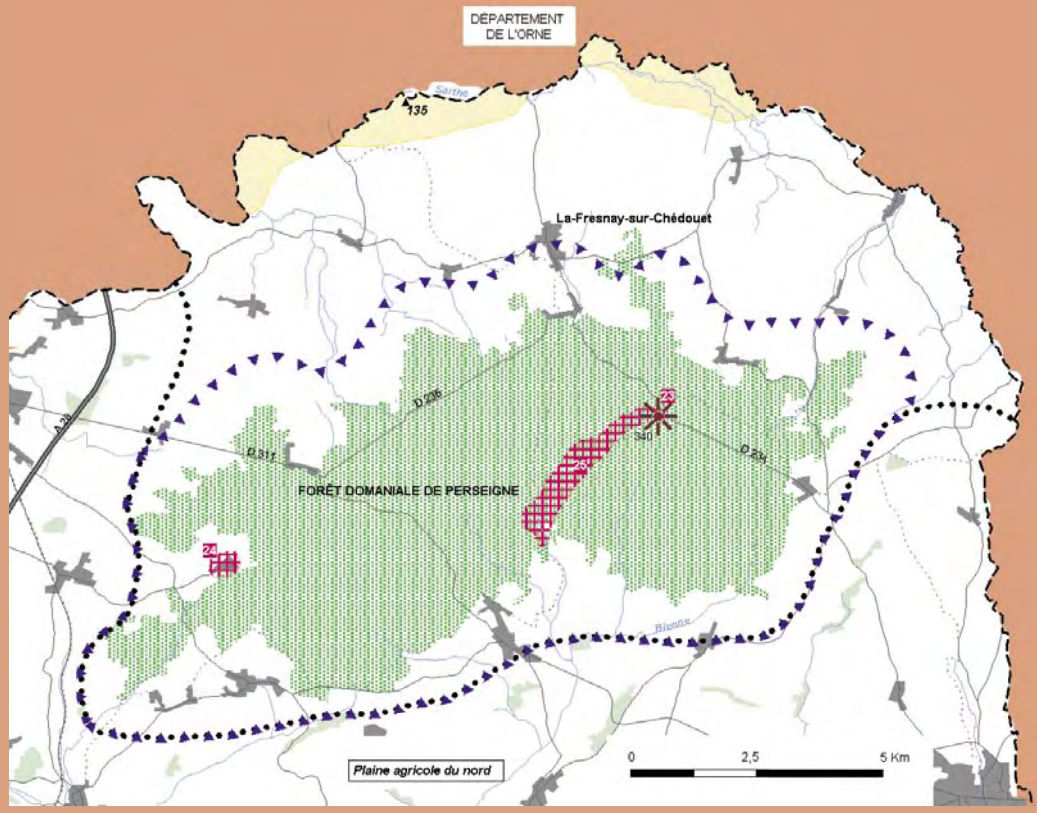

Unité n°12 : VALLÉE DE LA SARTHE

Des impressions diverses mais souvent marquées par la présence de l'eau

La dimension horizontale est prépondérante dans cette unité paysagère. Le relief y est en effet particulièrement plan, au point qu'il confère une certaine raideur aux paysages. Cette impression est sensible ici plus que n'importe où ailleurs dans le département et plus particulièrement depuis les routes en ligne droite (par exemple, les RD 306 et RN 138).

Bien que les franchissements de cours d'eau soient fréquents et que l'eau y soit souvent perçue directement, en vision rapprochée, les points de vue larges embrassent rarement le cours de rivière. Celles-ci demeurent en effet invisibles en perception lointaine.

Toutefois, dans ces mêmes points de vue large, la présence de l'eau est sensible indirectement, surtout en saison sèche, lorsque les prairies verdoyantes et les essences arborées spécifiques (saules, frênes, peupliers) permettent de deviner cette ressource. Le contraste entre les paysages verdoyants des vallées (dont est quasi entièrement constituée cette unité) et les camaïeux de jaunes - bruns des cultures à la fin de l'été est saisissant.

Cette unité est également le lieu de l'accumulation de nombreux motifs paysagers prégnants, à l'origine d'un certain désordre (infrastructures, zones d'activités, bâti, peupleraies, etc.). Il peut ainsi devenir difficile de "lire" les paysages, de ressentir leur cohérence.

Malgré la constance de certains paramètres, l'unité se caractérise par la succession de séquences paysagères distinctes. Celles-ci empruntent leurs caractéristiques aux unités paysagères limitrophes, faisant évoluer les paysages du nord vers le sud et d'est en ouest.

Les paysages de l'unité s'ouvrent et se ferment au gré des influences paysagères diverses. Toutefois, d'une manière générale, les larges panoramas sont relativement limités en raison de l'horizontalité du relief. Quelques sites particuliers, au sein de l'unité paysagère, permettent néanmoins à l'observateur de prendre un peu de hauteur. De là, de très vastes panoramas peuvent s'ouvrir (depuis les coteaux de la Sarthe au nord de Beaumont-sur-Sarthe et aux abords de Sablé-sur-Sarthe, depuis les contreforts du plateau de Sargé vers la Sarthe et l'Huisne, depuis la cuesta de Ballon vers l'Orne saosnoise et la Sarthe, etc.).

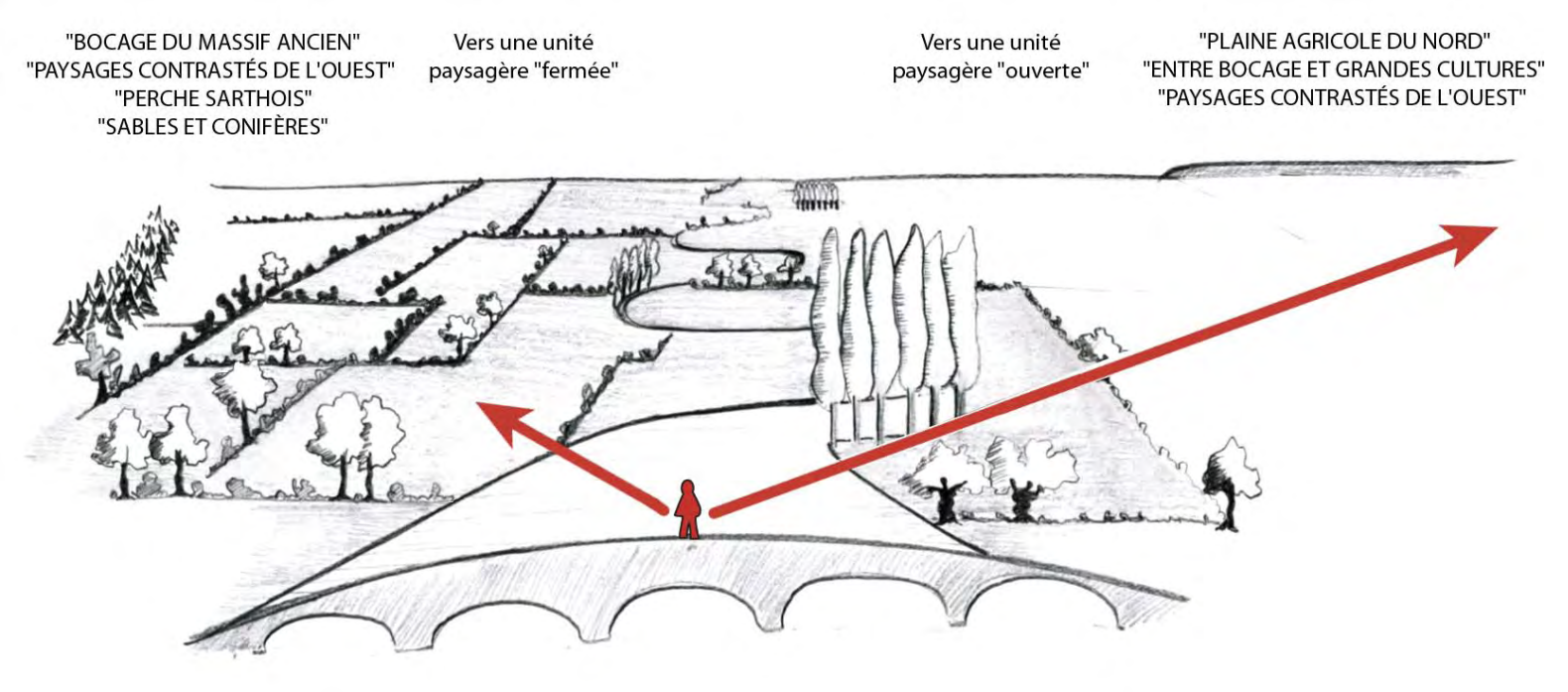

Unité n°12 : VALLÉE DE LA SARTHE

Une absence de limites franches

Toutes les limites de l'unité paysagère sont très progressives. Les unités paysagères limitrophes de la "Vallée de la Sarthe" déploient certaines de leurs caractéristiques sur le relief plan qui caractérise l'unité centrale.

Du nord au sud et d'ouest en est, sont concernés :

- le "Bocage du massif ancien" ;
- la "Plaine agricole du nord" ;
- l' "Entre bocage et grandes cultures" ;
- les "Paysages contrastés de l'ouest" (faciès paysager bocager) ;
- le "Perche sarthois" ;
- les "Sables et conifères" ;
- les "Paysages contrastés de l'ouest" (faciès paysager bocager puis de grandes cultures) ;
- les "Paysages bocagers en mutation" ;
- la "Vallée du Loir".

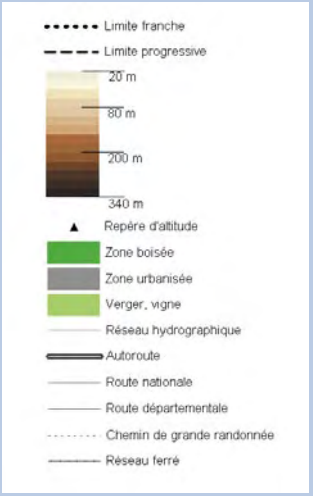

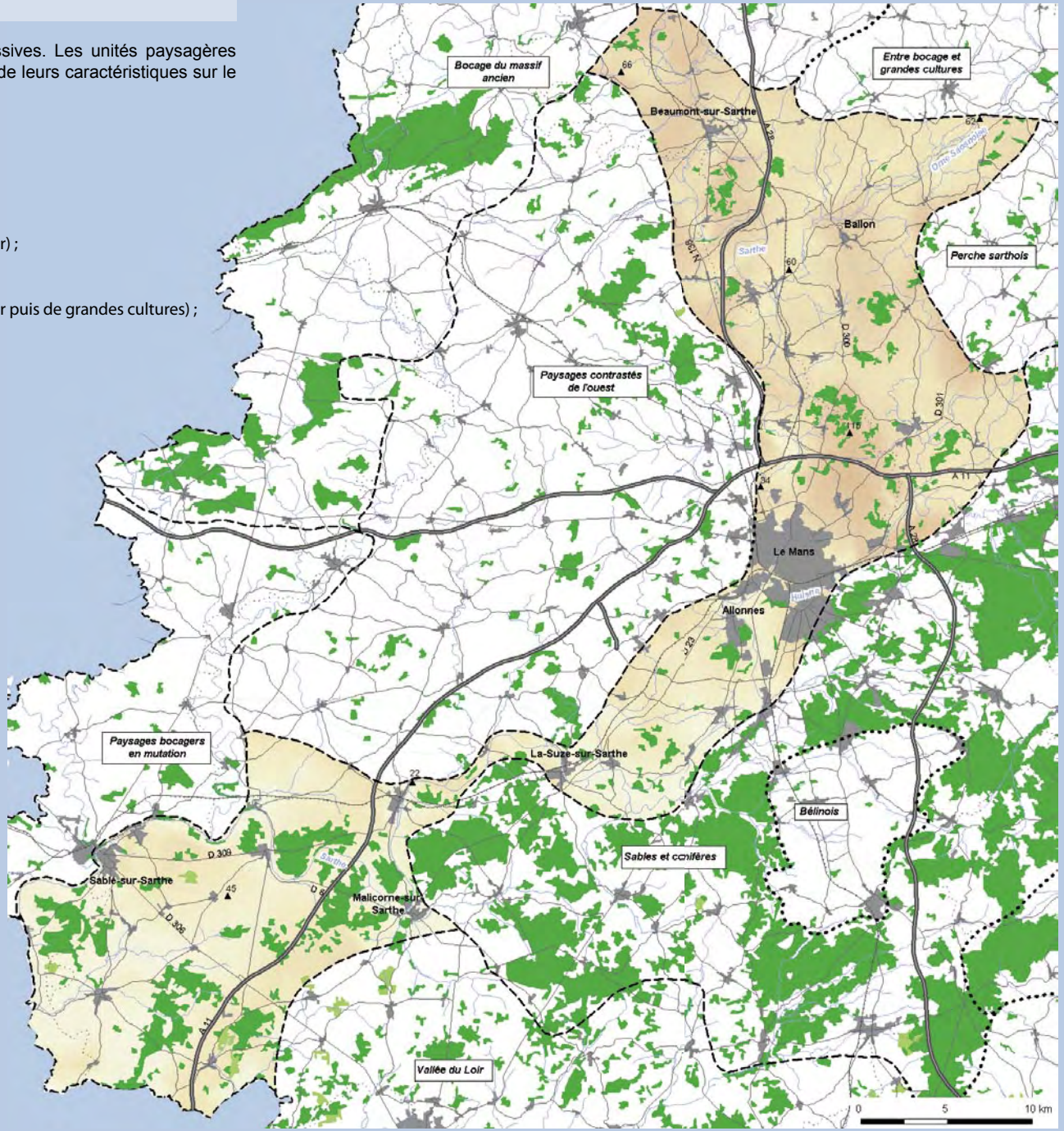

Source : fond BD ALTI ® (IGN), BD CARTO ® (IGN).

Unité n°12 : VALLÉE DE LA SARTHE

L'eau comme dénominateur commun

DES VALLÉES ÉVASÉES

La Sarthe, l'Huisne et l'Orne saosnoise ont creusé leur vallée dans les sables cénomaniens, meubles. Elles ont ainsi façonné des vallées très largement évasées et dont le fond est rendu particulièrement plan par les abondants dépôts alluviaux. Ces trois vallées forment ainsi la grande dépression centrale qui est une caractéristique géomorphologique structurante du département de la Sarthe. Cet espace est clairement délimité par l'ensemble des reliefs qui le cernent.

Un certain nombre d'éléments de relief vient rompre la relative monotonie de ces espaces plans :

- les coteaux abrupts ne sont pas fréquents mais il en existe dans les vallées de la Sarthe et de l'Huisne. Depuis ces coteaux, de beaux panoramas peuvent permettre au regard d'embrasser de vastes tronçons de vallée et la large plaine alluviale. Inversement, depuis les fonds de vallée, ces coteaux, souvent boisés, dressent leur haut rempart vert et font localement obstacle aux vues lointaines ;

- quelques buttes animent ponctuellement le relief de la dépression centrale. Leur aspect de dômes isolés aux formes parfois caractéristiques dessine des repères visuels dans l'unité paysagère. C'est le cas notamment de la butte de Ballon surmontée du célèbre donjon médiéval en "talon de botte". Ces silhouettes se découpent d'autant mieux dans les arrière-plans souvent brumeux, que le relief plan alentour assure leur mise en valeur.

DES INONDATIONS RÉCURRENTES

La Sarthe et l'Huisne sortent fréquemment de leur lit pour générer des paysages inondés très frappants. Les crues peuvent s'étendre, dans des cas exceptionnels (crue de référence de 1995), sur près de 700 mètres en amont de Roëzé-sur-Sarthe dans la vallée de la Sarthe et sur environ 500 mètres en aval de Roëzé-sur-Sarthe et dans la basse vallée de l'Huisne. L'eau s'approche alors des bourgs prudemment implantés en retrait et souligne encore la dimension horizontale de ces espaces.

UNE IMAGE VÉGÉTALE FORTEMENT LIÉE À L'EAU

Dans ces larges vallées évasées, le cours des rivières se fait très discret. Pourtant, la présence de l'eau est partout sensible.

Les peupleraies sont l'expression la plus prégnante du caractère humide de ces espaces alluviaux. Leurs silhouettes caractéristiques jalonnent le cours des rivières. Vers le sud, l'ampleur des plantations et leur nombre augmentent.

En outre, la basse vallée de l'Orne saosnoise est particulièrement marquée par la présence d'alignements de peupliers qui introduisent dans les paysages la même touche de raideur que les plus grands ensembles.

Les prairies, plus ou moins cloisonnées par du bocage et plus ou moins vastes selon les influences paysagères périphériques, présentent un caractère verdoyant durant une grande partie de l'année, ce qui peut s'inscrire en rupture avec l'aspect des labours et des cultures à maturité dans les champs alentours.

D'autres éléments, plus discrets, participent à l'ambiance de vallée. Ce sont les nombreux fossés qui drainent les zones humides et qui sont bordés d'une végétation spécifique (roseaux, carex, mais aussi saules, frênes, peupliers).

Des paysages fortement anthropisés

UN RÉSEAU DE COMMUNICATION DENSE

Depuis les premières colonisations humaines, au néolithique, la dépression centrale a été un espace privilégié pour les implantations (ressource en eau, sols légers, richesse des alluvions, etc.).

Avec l'essor des échanges commerciaux, ces vallées ont été confortées comme axes privilégiés : transport fluvial sur la Sarthe (d'abord jusqu'à Malicorne-sur-Sarthe puis jusqu'au Mans au début du XIX^{e} siècle), et surtout relief favorable à la construction de voies diverses (depuis les premières voies romaines et le "grand chemin mansais" du XVIII^{e} siècle - par les vallées de la Sarthe et de l'Huisne - jusqu'aux actuelles autoroutes A28, A11).

Aujourd'hui, les infrastructures sont particulièrement nombreuses à suivre un itinéraire dans cette dépression centrale dans l'axe des vallées : les A28 (Le Mans - Alençon), A11 (sur toute sa traversée du département), RN 138 (Le Mans - Alençon), RD 23, RD 309, voies ferrées dont la ligne TGV (à l'aval du Mans) sont les principales.

Ces infrastructures ont un impact visuel majeur (par exemple, les importants remblais qui portent la voie ferrée d'intérêt régional dans les vallées de la Sarthe et de l'Huisne). D'une manière générale, ce sont surtout les remblais qui sont visuellement présents, ainsi que les divers ouvrages d'accompagnement (réseau électrique ferroviaire, ouvrages d'art, embarcadères, etc.).

Parallèlement, ces infrastructures favorisent la connaissance des paysages. D'une part, le grand public qui emprunte ce réseau découvre des paysages qui prennent une valeur "vitrine" et fortement représentative du département (même si cette vision est faussée parce que partielle). D'autre part, en prélude à la réalisation de ces ouvrages, des études paysagères sont réalisées qui participent également à la connaissance des paysages et à leur "promotion" (même si elles ne visent qu'un public plus réduit). Par ailleurs, la promotion de certains sites emblématiques est faite par le biais de panneaux illustrés le long des autoroutes (sites de Ballon et de l'Abbaye de Solesmes, par exemple).

Unité n°12 : VALLÉE DE LA SARTHE

DES ESPACES DE TOUT TEMPS FAVORABLES AUX ACTIVITÉS

C'est d'abord l'eau qui "draine" les activités industrielles dans les vallées (rôle énergétique, épurateur, régulateur thermique, etc.). Entre les XVI^{e} et XIX^{e} siècles, les industries traditionnelles se multiplient le long des plus grandes rivières dont elles marquent encore aujourd'hui les paysages. Des plus grands bâtiments (forges, fonderies) aux plus discrets (moulins à grains), ils peuvent ou non faire l'objet de restauration et sont parfois reconvertis (habitats, locaux d'activités, etc.).

De nos jours, ce sont bien plus la desserte de ces sites (voies routières et ferrées proches) et l'accessibilité du Mans qui déterminent les sites privilégiés pour l'implantation des activités. En raison de la situation centrale du Mans au niveau d'un nœud d'infrastructure et de l'abondante desserte de l'unité, cette dernière est particulièrement bien pourvue en zones d'activités.

Ce sont les sites proches des échangeurs autoroutiers ou en périphérie directe de l'agglomération mancelle qui concentrent le plus d'activités. Toutefois, les voies nationales et les routes départementales importantes permettent la mise en place d'un tissu d'activité diffus et généralisé dans toute l'unité paysagère. Celle-ci souffre en cela d'une certaine banalisation des paysages perçus depuis les voies de communication (paysages "vitrine").

UNE FORTE CONCENTRATION DU BÂTI

La richesse des prairies a permis l'établissement de nombreuses fermes dispersées, les emplois industriels ont attiré un grand nombre d'ouvriers, de même que les possibilités de travaux d'appoints offerts par une basse Sarthe navigable. Les empreintes paysagères de cette attractivité sont lisibles au travers de la répartition du bâti traditionnel. L'abondance de la ressource en eau a favorisé la multiplication du bâti agricole dispersé, et les bourgs concentrant les activités ont connu un essor important dès le XIX^{e} siècle (Sainte-Jamme-sur-Sarthe, le Mans et la Suze-sur-Sarthe, par exemple).

Les bourgs les plus importants sont implantés en bordure des rivières et, principalement, de la Sarthe. Différents modes d'implantations se succèdent : dominant la rivière depuis une butte (Ballon), étagé sur un coteau pentu d'un seul côté de la rivière (Roëzé-sur-Sarthe), s'étalant de part et d'autre de la rivière (Sablé-sur-Sarthe), etc. (ces modes d'implantation pouvant être mixtes). Fréquemment, les berges urbaines de la rivière sont constituées d'espaces privés jardinés et sont relativement peu accessibles.

Actuellement, le bâti dispersé à vocation d'habitation se multiplie. Ce phénomène de mitage est lié d'une part à l'attractivité du cadre de vie (en bord de rivière, se concentrent beaucoup de résidences secondaires), mais également aux gisements d'emplois (cf. activités). Le bâti agricole se concentre (diminution du nombre des exploitations mais intensification de l'agriculture se traduisant par les importants volumes du bâti agricole). La plupart des éléments bâtis anciens restent entretenus pour l'habitat. De nombreux bourgs de l'unité connaissent un important développement urbain. Ce dynamisme prend la forme soit de "nappes pavillonnaires", soit de zones d'habitat collectif d'ampleur variable, en fonction de la pression urbaine. Certains de ces ensembles, notamment à proximité du Mans, sont remarquables par leurs volumes (Allonnes). Cette urbanisation est typique des opérations des années 1960-1970 et rares sont les grands ensembles collectifs récents.

Les traversées d'agglomérations par des infrastructures sont fréquentes dans l'unité paysagère. Les rapports d'échelle entre l'habitat individuel et les voiries structurantes, les aménagements de sécurité, la signalisation, les réseaux aériens et les enseignes publicitaires s'accumulent et génèrent très souvent un grand désordre. L'accompagnement végétal est encore aujourd'hui rarement suffisant pour structurer ces espaces et en améliorer l'aspect (bacs de fleurs et arbres de faible développement).

UNE ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE LISIBLE DANS LES PAYSAGES

Le tourisme vert (paysages de vallée à découvrir, randonnées sur les chemins de halage, etc.), le tourisme fluvial (nautisme de loisirs, baignade, etc.), les loisirs divers (pêche, chasse, etc.) attirent une population nombreuse dont l'accueil est plus ou moins encadré. Des aménagements en découlent : aires de camping au bord de l'eau, entretien des chemins de halage, construction d'embarcadères et de "ports" de plaisance, etc. Parallèlement à cela, des aménagements plus "sauvages" sont réalisés : cabanes de pêcheurs, caravanes - résidences secondaires, etc. mitent les berges des principaux cours d'eau et déqualifient bien souvent ces espaces.

Unité n°12 : VALLÉE DE LA SARTHE

Des sous unités paysagères identifiables

DES RÉFÉRENCES PAYSAGÈRES AUX UNITÉS LIMITROPHES

Au-delà du fond de vallée proprement dit, les coteaux et autres espaces transitoires présentent des caractéristiques variables au sein de l'unité paysagère. Ces caractéristiques font directement référence aux unités paysagères proches et concernent aussi bien les pratiques agricoles que la nature de la trame arborée (densité et structure) et les matériaux traditionnels de construction. Ces secteurs de transition constituent autant de sous-unités paysagères.

LES PAYSAGES ARBORÉS DU PLATEAU DE SARGÉ

Territoire perché et vallonné, coincé entre la Sarthe et l'Huisne, le plateau de Sargé prolonge les plateaux arborés de l'est et annonce le faciès bocager des paysages contrastés de l'ouest. Si la géologie et sa morphologie le rattachent plutôt aux plateaux de l'est, la densité du bâti et la dynamique urbaine des bourgs de Sargé-lès-le-Mans et Coulaines font référence à la couronne nord-ouest du Mans.

Cerné de toute part par des vallées largement ouvertes, ce plateau constitue une sorte de parenthèse vallonnée et boisée dans des paysages plans et globalement ouverts.

LE BOCAGE DENSE DES CONFINS DU "HAUT ANJOU"

Le Haut Anjou est constitué des plateaux bocagers du nord de la région de Segré (Maine-et-Loire). Les abords de Précigné, Notre-Dame-du-Pé et la Chapelle d'Aligné font référence à ces secteurs de bocage préservé où les haies cloisonnent de petites parcelles agricoles. L'horizontalité du relief rattache toutefois ces paysages "angevins" à la dépression centrale de la Sarthe.

Quelques sites remarquables

Ces quelques sites sont rendus remarquables, à l'échelle de l'unité, par leurs qualités paysagères et leur renommée :

LA BUTTE DE BALLON

Il s'agit d'un site emblématique du département de la Sarthe. Le donjon qui se dresse au sommet de la butte date du XII[e] siècle. Depuis ces hauteurs, des points de vue remarquables se développent vers l'Orne sanoisne et la Sarthe.

LE SITE DE L'ABBAYE DE SOLESMES

La Sarthe défile entre deux coteaux fortement marqués. Cette configuration est relativement rare dans le département et constitue un écrin pour la fameuse abbaye de Solesmes dont la haute façade a été élevée en surplomb de la rivière. Il s'agit, là encore, d'une image fortement emblématique du département de la Sarthe.

PARCÉ-SUR-SARTHE

La petite ville, perchée sur un coteau rocheux, accroche ses maisons anciennes et ses fortifications au-dessus de la Sarthe. Cet espace pittoresque est délimité par les silhouettes caractéristiques du calvaire et de la tour Saint Pierre.

LE CENTRE VILLE DU MANS (voir paragraphe suivant)

Le développement de la ville du Mans

La ville actuelle du Mans est implantée à l'extrémité sud-ouest du plateau de Sargé et s'étend dans les vallées de la Sarthe et de l'Huisne, et au delà de la confluence. Cette forme actuelle du Mans est la résultante de diverses phases de croissance et de restructuration urbaines qui se sont succédé depuis sa fondation à l'époque celtique. Certaines périodes ont laissé des empreintes qui marquent encore aujourd'hui les paysages urbains manceaux.

ÉPOQUE CELTIQUE

- Serindunum, "colline blanche fortifiée", est le premier noyau urbain qui évoluera au fil des siècles pour donner le Vieux Mans, en haut et à flanc de coteau. Cette situation, jadis stratégique, est aujourd'hui favorable au développement de points de vue réciproques intéressants entre les quartiers ouest et le Vieux Mans.

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

- Le premier essor de la cité de Vindunum date des II[e] et III[e] siècles ap. J-C., la ville couvre alors plus de 100 hectares à flanc de coteau et en rive gauche de la Sarthe principalement, ce qui correspond à l'emplacement des quartiers les plus anciens de la ville actuelle.
- L'actuelle rue des chanoines correspond approximativement au cardo romano (axe structurant toute cité romaine). Le tracé des rues de la Juiverie, de la Barillerie et de la Falotière, entre autres, pourrait correspondre à celui de voies romaines.
- L'enceinte fortifiée, dont la partie surplombant la Sarthe est devenue une image emblématique des paysages manceaux, a également été érigée au cours du III[e] siècle.

BAS MOYEN AGE

- L'avènement du christianisme, au cours du VI[e] siècle, voit la fondation de certains des principaux édifices religieux de la ville : église de la Couture, église Notre-Dame-du-Pré, mais surtout cathédrale Saint-Julien dont la silhouette (issue des nombreuses modifications intervenues au cours des siècles suivants…) signale aujourd'hui Le Mans depuis l'autoroute A28.

HAUT MOYEN AGE

- Le tracé de la voirie du Vieux Mans date en grande majorité de cette époque.
- Vindunum devient définitivement Le Mans au XII[e] siècle.

RENAISSANCE (ET SIÈCLES SUIVANTS)

- Les maisons à pans de bois (XIV[e]-XVI[e] siècles) et les hôtels particuliers (XV[e]-XVI[e] siècles) qui font le prestige du Vieux Mans traduisent le dynamisme économique de la cité à cette époque (piliers d'anciennes échoppes en rez-de-chaussée jalonnant les ruelles, ornementation des façades, expressions de l'opulence des propriétaires, incitant le promeneur contemporain à lever les yeux).

Unité n°12 : VALLÉE DE LA SARTHE

XVIII^e ET XIX^e SIÈCLES

- Les faubourgs des quartiers artisanaux et industriels d'outre Sarthe, constitués de maisons à un étage régulièrement juxtaposées le long de la voirie ("mancelles"), acquièrent leur forme quasi définitive.
- Les quais de la Sarthe sont aménagés en lien avec la navigation commerciale qui gagne Le Mans au début du XIX^e siècle.
- Les jardins qui aèrent aujourd'hui le centre ville du Mans sont plantés (promenade des Jacobins, parc de Tessé, jardin d'Horticulture, jardins sur les berges de la Sarthe, etc.).
- Le tunnel, image mancelle forte et élément urbanistique structurant, est creusé dans les années 1870.

XX^e SIÈCLE

- Les paysages urbains manceaux connaissent une forte accélération de leurs transformations au cours de ce siècle.
- Depuis les premières opérations de logements collectifs dans les années 1920 aux programmes les plus récents, la ville se couvre de formes architecturales très diverses, soit dans des quartiers nouveaux (secteurs périphériques qui deviennent péricentraux au fur et à mesure de la croissance de la ville), soit dans le cadre de restructurations de quartiers anciens (centraux). C'est le cas de l'opération de la "percée centrale" dans les années 1960 (avenue Charles De Gaulle) le long de laquelle se côtoient bâtiments anciens et immeubles récents sur environ 6 hectares.
- Dès les années 1950, des mesures sont prises en faveur de la restauration du centre ancien, alors insalubre et détaché.
- Le choix de rendre le centre facilement accessible aux véhicules automobiles se traduit par une forte présence d'aires de stationnement, particulièrement prégnantes (par exemple, place des Jacobins).
- Le développement récent de la ville se fait essentiellement en périphérie. Les zones d'activités (industrielles et/ou commerciales) accompagnent les entrées de ville le long de toutes les voies d'accès, et les lotissements constituent une trame quasi continue entre le Mans et ses communes limitrophes (Coulaines, Allonnes, St-Pavace, etc.). Ces espaces comptent quelques éléments bâtis remarquables comme la Tour Solaire (boulevard Demorieux, 2000), la salle Antarès (route de Tours, 1996), etc. Les entrées de ville sont réinterprétées au moyen de nouveaux codes. Par exemple, des œuvres d'art monumentales sont élevées sur des ronds-points et mettent en scène un seuil que la continuité urbaine et le mitage ont rendu par ailleurs peu lisible (par exemple, le "signal" des compagnons du devoir, rond-point de l'université (1998), et "l'arbre magique" rond-point de la route de Bonnétable (2000)). Ces constructions deviennent les nouvelles images emblématiques de la ville du Mans.

Mots clés

Relief plan - présence directe ou indirecte de l'eau - prairies - peupleraies - inondations - zones urbanisées très développées - infrastructures nombreuses - agglomération mancelle.

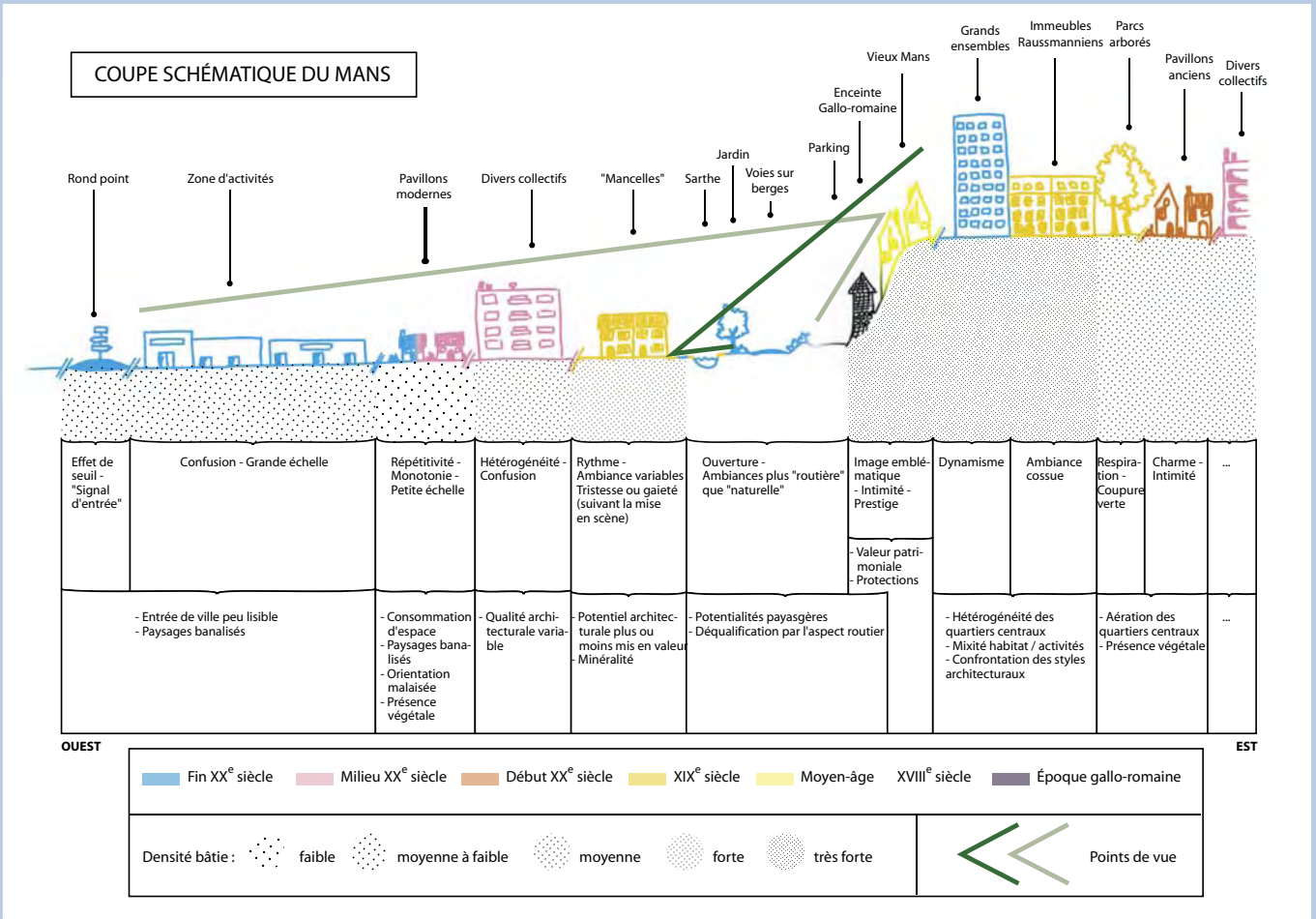

Unité n°12 : VALLÉE DE LA SARTHE

Synthèse

Les composantes paysagères

Les espaces présentant les caractéristiques principales de l'unité paysagère

Unité globalement caractérisée par la présence de l'eau directe (inondations, etc.) ou indirecte (peupleraies, etc.), une forte anthropisation (bâtis et infrastructures)

Les espaces présentant également des formes spécifiques de relief

- Espace au relief très plan
- Espace de transition au relief légèrement marqué

Les espaces également caractérisés par une présence arborée spécifique

- Espace à dominante boisée

Les espaces influencés par les unités paysagères limitrophes

- Séquence influencée par le "bocage du massif ancien"
- Séquence influencée par les "paysages contrastés de l'ouest - faciés bocager"
- Séquence influencée par les "paysages contrastés de l'ouest - faciés grandes cultures"
- Séquence influencée par les "paysages bocagers en mutation"
- Séquence influencée par la "vallée du Loir"
- Séquence influencée par les "sables et conifères"
- Séquence influencée par le "perche sarthois"
- Séquence influencée par le "entre bocage et grandes cultures"
- Séquence influencée par la "plaine agricole du nord"

Les sous-unités paysagères

- Plateau de Sargé (secteur vallonné au bocage structuré)
- Bocage du Haut Anjou (secteur de bocage dense)

Les éléments liés au fonctionnement visuel

- Infrastructure majeure générant des paysages vitrines

Les sites particuliers

- Espace urbanisé en évolution
- Site remarquable
  - 26 Site remarquable de Parcé-sur-Sarthe
  - 27 Site remarquable de la butte de Ballon
  - 28 Site remarquable de l'abbaye de Solesme
  - 29 Site remarquable du centre ville du Mans

- Limite franche
- Limite progressive
- Repère d'altitude
- Zone boisée
- Verger, vigne
- Zone urbanisée
- Réseau hydrographique
- Autoroute
- Route nationale
- Route départementale
- Chemin de grande randonnée
- Réseau ferré

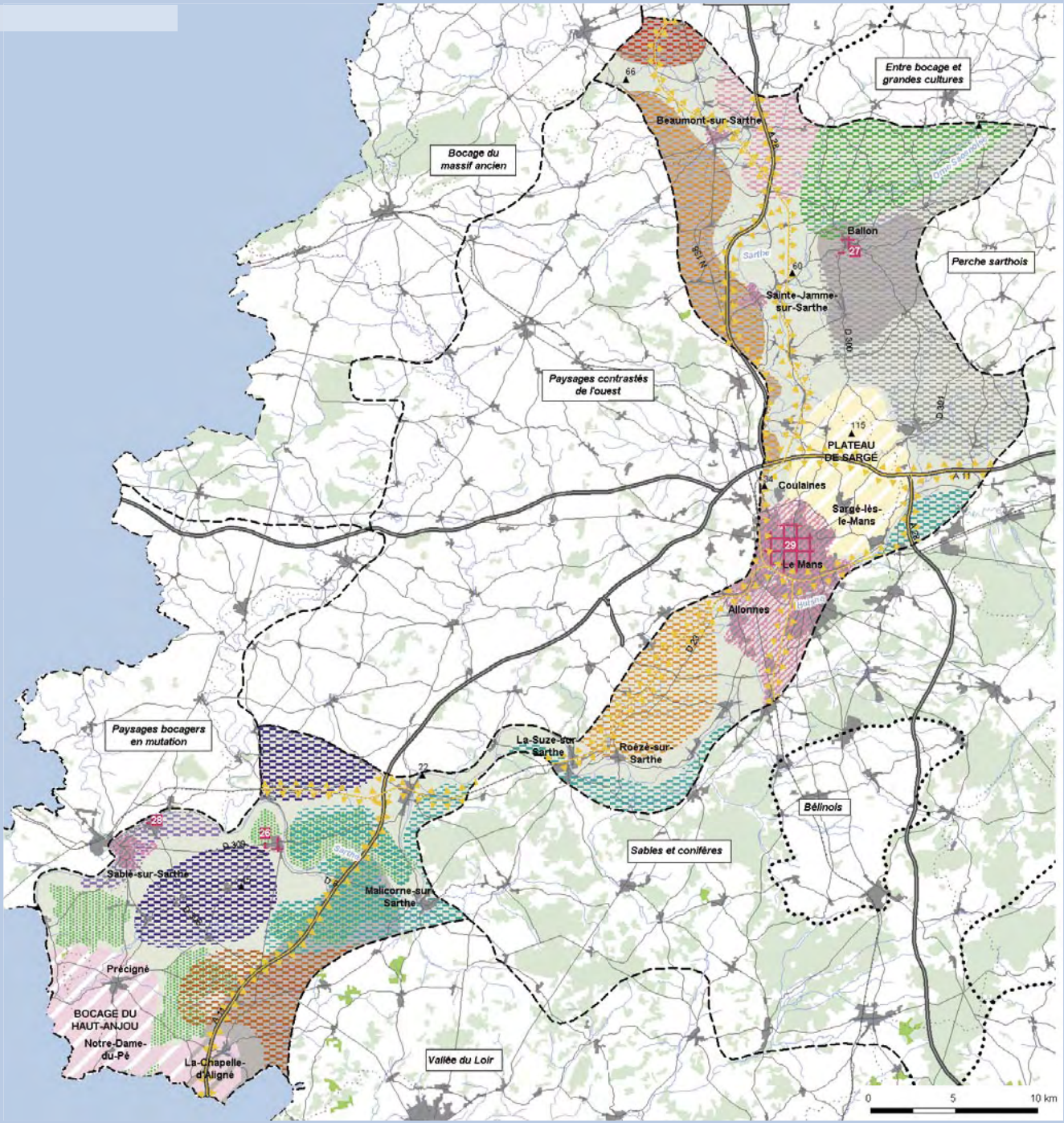

Source : fond BD CARTO ® (IGN).

DYNAMIQUES ET ENJEUX PAYSAGERS EN SARTHE

- VERS UNE PRISE EN COMPTE CONCRÈTE DES PAYSAGES
- DÉVELOPPEMENT URBAIN
- PRISE EN COMPTE DES PAYSAGES URBAINS CENTRAUX ET DU PATRIMOINE BÂTI
- MULTIPLICATION DES ACTIVITÉS ET DES INFRASTRUCTURES
- ÉVOLUTIONS DES PRATIQUES AGRICOLES
- ÉVOLUTION DES GRANDS PAYSAGES IDENTITAIRES
- SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS

S

DÉMARCHE PROSPECTIVE DANS L'ATLAS DES PAYSAGES DE LA SARTHE

Prendre conscience des enjeux

L'objectif de cette troisième partie de l'Atlas, "Dynamiques et enjeux paysagers en Sarthe", est d'amener les différents acteurs territoriaux à prendre conscience des grands enjeux paysagers sarthois, ainsi que des leviers d'actions qui sont à leur disposition pour promouvoir un cadre de vie et un patrimoine paysager de qualité.

Ces enjeux paysagers découlent de la nécessité de préserver les identités paysagères, en lien avec les dynamiques qui régissent l'évolution des paysages sarthois.

Les orientations et pistes d'actions proposées dans le présent document résultent d'une concertation entre les services de l'État et du département de la Sarthe. Elles illustrent la politique paysagère départementale.

L'échelle de travail ne permet pas une analyse détaillée des différentes démarches de projets envisageables. A partir des suggestions de l'Atlas et des sensibilités des différents acteurs, il appartiendra à ces derniers de mettre en œuvre les études paysagères complémentaires et les outils nécessaires à une bonne prise en compte des contextes locaux.

Clés de lecture

Cette troisième partie de l'Atlas des Paysages se développe autour de cinq grands thèmes départementaux :

- développement urbain ;
- prise en compte des paysages urbains centraux et du patrimoine bâti ;
- multiplication des activités et infrastructures ;
- évolutions des pratiques agricoles ;
- évolutions des grands paysages identitaires.

Chacun de ces thèmes est introduit par un rappel de l'état des lieux et des dynamiques le concernant. Sont ensuite précisées les "échelles de réflexion" préconisées ainsi que les "priorités" à l'échelle départementale. Ces dernières peuvent cibler des unités paysagères, mais également des secteurs plus réduits - agglomérations, etc. - ou plus vastes - groupes d'unités paysagères, etc.

Afin d'orienter les acteurs territoriaux, "quelques pistes d'actions envisageables" sont présentées. Elles illustrent une ligne de conduite découlant de la politique paysagère départementale. Enfin, "quelques outils" sont listés qui mettent en évidence les moyens incitatifs ou de sensibilisation (subventions, conseils, etc.) et réglementaires qui permettent la mise en œuvre des projets de paysage.

La "synthèse des enjeux paysagers" récapitule, au moyen de cartes, les différents enjeux transversaux ("Enjeux paysagers départementaux") et spécifiques ("Enjeux paysagers par unité paysagère").

Glossaire

ANAH	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
AOC	Appellation d'origine contrôlée
APSI	Avant-projet sommaire d'itinéraire
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CRAPE	Contrat régional pour l'amélioration des paysages de l'eau
CRPF	Centre régional de la propriété forestière
EBC	Espace boisé classé
HQE	Haute qualité environnementale
ITD	Installations et travaux divers
LGV	Ligne à grande vitesse
MEDD	Ministère de l'écologie et du développement durable
ONF	Office national des forêts
OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
ORAH	Opération régionale d'amélioration de l'habitat
PADD	Plan d'aménagement et de développement durable
PLU	Plan local d'urbanisme
PNR	Parc naturel régional
PPRI	Plan de prévention des risques d'inondations
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDAP	Service départemental de l'architecture et du patrimoine
SRU	Solidarité et renouvellement urbains
ZA	Zone d'activités
ZAC	Zone d'aménagement concerté
ZI	Zone industrielle
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêts écologique, floristique et faunistique
ZPPAUP	Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

DÉVELOPPEMENT URBAIN QUANTITATIF ET QUALITATIF

Des dynamiques urbaines peu maîtrisées

L'étalement urbain qui caractérise la dynamique de l'habitat dans certains secteurs dessine de nouveaux paysages et crée de nouveaux équilibres entre le monde rural et le monde urbain. Les composantes architecturales, paysagères (liées au cadre de vie) ou routières (évolution en parallèle des infrastructures) ne semblent guère maîtrisées, ni sur le plan quantitatif, ni, bien souvent, sur le plan qualitatif. Ce constat (qui dépasse largement le cadre départemental) pose entre autres la question de la densité et de la perte d'identité des paysages et micro-paysages sarthois (banalisation et répétitivité). Or, sur ce thème, la recherche d'un paysage de qualité est intimement liée à la notion "d'urbanisme" de qualité.

Des paysages urbains identitaires respectant les différents équilibres territoriaux dans lesquels ils s'inscrivent.

Quelles échelles de réflexion ?

Ces réflexions sont à prendre en compte à toutes les échelles (État, régions, départements, pays, communautés de communes, communes).

Quelles priorités ?

En Sarthe, le diagnostic a permis d'identifier plusieurs secteurs à forte croissance urbaine :

- la région mancelle avec principalement les 9 communes du Mans métropole, mais également l'ensemble des communes dont le territoire est situé jusqu'à environ 15 kilomètres du Mans ;
- les pôles économiques et urbains secondaires dans une moindre mesure (Sablé-sur-Sarthe, La Flèche, Château-du-Loir, La Ferté-Bernard, Bonnétable, Sillé-le-Guillaume sont les principaux) ;
- la périphérie alençonnaise (Le Chevain, Saint-Paterne, Champfleur, Arçonnay) ;
- certains bourgs ruraux bénéficiant d'un essor économique spécifique (Brûlon à proximité d'un échangeur de l'A 81, Ecommoy à proximité d'un échangeur de l'A 28, etc.).

Toutefois, si la récurrence du phénomène est accrue dans ces secteurs, il touche peu ou prou toutes les agglomérations, voire même tous les villages.

Quelques pistes d'actions envisageables

- Tendre vers une architecture des spécificités en s'interrogeant sur les données locales, techniques ou culturelles (matériaux, savoir faire locaux, modes d'implantation, organisations spécifiques des pôles urbains, etc.). Une adaptation de ces données aura pour objectif d'éviter toute forme de pastiche régionaliste.
- Considérer le lotissement comme un outil d'aménagement nécessitant une approche qualitative particulière, et privilégier les démarches prenant en compte, très en amont, les sensibilités du site (recherche de périmètre, définition des espaces à préserver, identité paysagère et végétale, fonctionnement visuel).
- Favoriser les réflexions sur le développement durable, les démarches sur la qualité environnementale.
- Adapter les règles d'urbanisme aux nouvelles directives (de la loi SRU en particulier). Par exemple : favoriser au besoin la densification urbaine et le renouvellement urbain afin de limiter la consommation d'espace.

Quelques outils

OUTILS RÉGLEMENTAIRES

Le principal outil est l'introduction de la loi paysage dans :

- les principaux outils d'ordre réglementaire que sont le SCOT et le PLU. Ces documents d'urbanisme sont la clé de voûte de tout acte urbain que ce soit sa programmation d'ensemble ou de détail via les schémas du SCOT ou le PLU (PADD, règlement du PLU, servitudes à respecter, etc.).
  La décentralisation ayant défini le rôle de l'Etat parmi les personnes publiques associées alors même que se mettait en place la loi SRU a conduit les communes à se tourner vers des prestataires privés, ce qui entraîne une plus forte disparité entre les documents établis.
- les principales procédures d'aménagement : lotissement, ZAC, permis de construire (importance du volet paysager).

OUTILS INCITATIFS OU DE SENSIBILISATION

- Conseils du CAUE.
- Concertation.
- Subventions.

ÉVOLUTION DE LA CROISSANCE DE LA SUZE-SUR-SARTHE ENTRE 1848 ET 2005

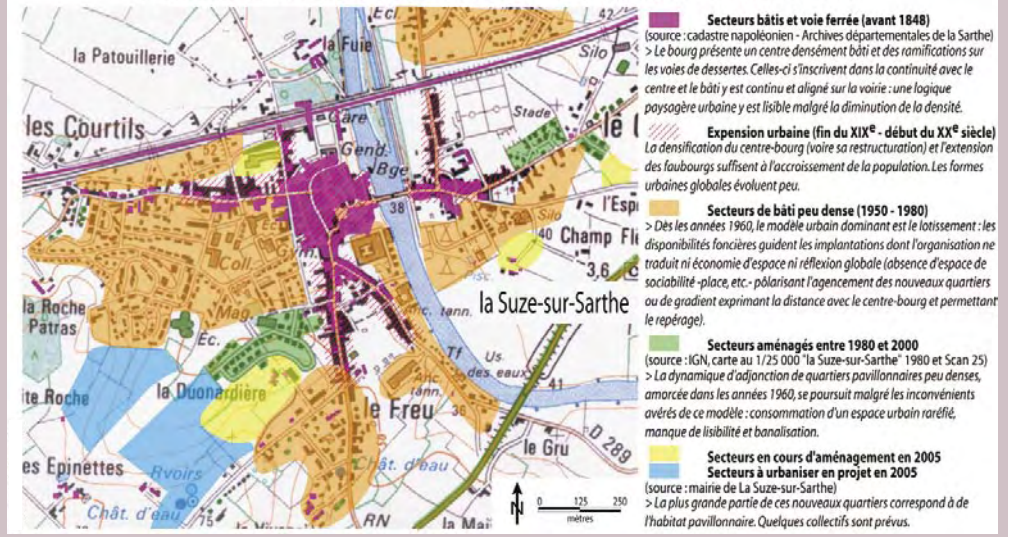

Source : SCAN 25 ® (IGN).

Un développement urbain à maîtriser pour :
- affirmer ou recréer une identité urbaine ;
- respecter les équilibres territoriaux entre milieux urbains et ruraux.

DÉVELOPPEMENT URBAIN QUANTITATIF ET QUALITATIF

LA PRISE EN COMPTE DU PAYSAGE DANS LES PLU

Outre la prise en compte de la dimension paysagère dans le rapport de présentation et dans la définition du Plan d'Aménagement et de Développement Durable, plusieurs règles paysagères peuvent être intégrées au règlement et au plan de zonage. Ainsi, à titre d'exemple il pourra être fait appel aux outils suivants :

DES RÈGLEMENTS DE ZONES URBAINES FAISANT RÉFÉRENCE À DES MODES D'IMPLANTATION BIEN SPÉCIFIQUES

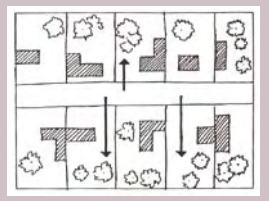

L'implantation des constructions en retrait de la limite séparative offre une perméabilité visuelle vers les cœurs d'îlots.

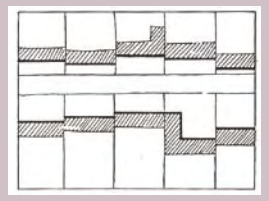

L'implantation des constructions sur les deux limites séparatives latérales crée un front bâti continu.

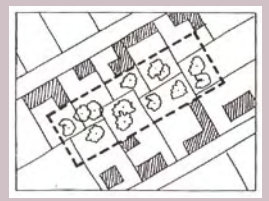

Inscrire au document graphique une limite d'implantation des constructions en fond de parcelle permet de conserver une aération des cœurs d'îlots.

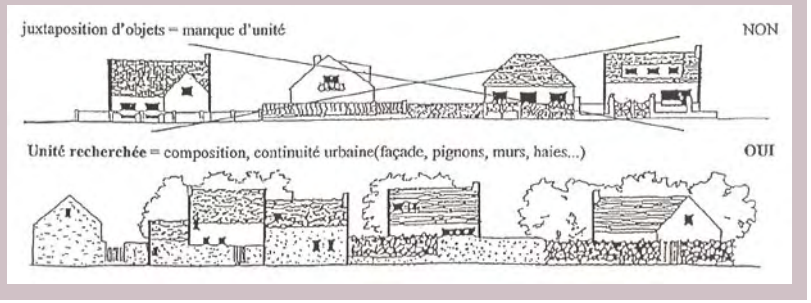

DES RÈGLEMENTS DE ZONES URBAINES FAISANT RÉFÉRENCE À DES GABARITS SPÉCIFIQUES

La hauteur du bâti et la largeur de la rue sont deux éléments qui donnent à la rue sa personnalité. Le rapport détermine le profil des espaces publics, qui donnent au paysage urbain, son volume, son enveloppe.

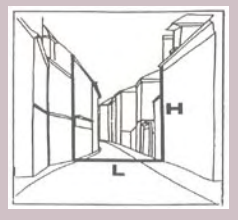

DES RÈGLEMENTS DE ZONES URBAINES FAISANT RÉFÉRENCE À DES ASPECTS EXTÉRIEURS SPÉCIFIQUES

• Réalisation d'un cahier de recommandations architecturales et paysagères plus ou moins repris sur le plan strictement réglementaire (en particulier au niveau de l'article 11 relatif à l'aspect extérieur des constructions :
  - définition de sous zones urbanisées spécifiques,
  - recherche d'une composition d'ensemble et d'une continuité urbaine.
• Intégration dans les plans de zonage des éléments clés porteurs de l'identité paysagère de la commune :
  - préservation de certains jardins ou terrains cultivés en zone urbaine,
  - identification et localisation des éléments paysagers remarquables (L. 123 - 1 7°),
  - préservation des points de vue remarquables.

(exemple fictif)

CENTRES URBAINS

Des requalifications encore peu nombreuses

Les centres urbains (qu'il s'agisse de centres-villes ou de places de villages) correspondent à des "cœurs" qui doivent impulser le mouvement et le rythme à l'agglomération toute entière.

La prise en compte de ces espaces centraux, si elle est loin d'être généralisée à l'ensemble des pôles urbains, est d'ores et déjà amorcée au niveau des principales villes sarthoises. Par exemple, le centre ancien du Mans est préservé et mis en valeur (site inscrit, secteur sauvegardé, ZPPAUP, présence de nombreux monuments historiques). Il est le siège d'une certaine activité tout en confortant l'identité de la ville. Entre la place des Jacobins, la place de la Préfecture et la Gare, les projets réalisés et à venir tendent à renforcer les connexions entre les espaces clés du centre. La création d'espaces de sociabilité favorise la vie urbaine (exemple du projet de pôle culturel place des Jacobins).

À l'échelle des plus petits villages, bien souvent, les espaces centraux sont encore délaissés ou traités avec insuffisamment de considération.

Des centres vivants ayant une portée culturelle et facilitant les activités et les connexions urbaines.

Quelles échelles de réfléxion?

Si la réflexion sur les centres urbains est de portée régionale ou départementale, elle est essentiellement communale dans son application.

Quelles priorités ?

Certaines agglomérations disposent d'un patrimoine architectural, paysager et environnemental de grand intérêt. Quelques uns des plus remarquables ont été signalés au cours de l'étude des différentes unités paysagères ("bourg ou centre-bourg à fort potentiel paysager" et "site remarquable") et nécessitent une vigilance particulière. Néanmoins, l'aménagement des centres-bourgs reste un enjeu fort pour l'ensemble des agglomérations.

L'aménagement de cette ruelle passe par un traitement sobre et original : gravier rappelant la couleur du bâti traditionnel local et végétaux herbacés prolongeant les jardins privés dans l'espace public).

L'église est mise en valeur par une végétalisation très simple (pelouse et buis).

Quelques pistes d'actions envisageables

- Privilégier les démarches de recomposition des espaces publics qui s'appuient non sur des modes urbains (en matière de composition, de matériau, de végétaux) mais sur la spécificité des lieux (culturelle, historique, environnementale, paysagère, fonctionnelle). Le lien de la ville avec l'eau peut trouver, par exemple, toute son expression par le biais du traitement de l'espace public. Ainsi, le centre-ville de la Ferté-Bernard, traversé par les bras multiples de l'Huisne et la Même, bénéficie d'un patrimoine bâti riche et abondant. Ce sont ces éléments urbains remarquables (eau et architecture) qui ont orienté les pistes de mise en scène pour l'aménagement urbain. Les espaces publics y gagnent en qualité : dégagement au pied de l'église Notre-Dame-des-Marais jouant sur l'effet miroir du canal qui le traverse, promenade paysagée soulignant les limites de l'ancienne ville forte longée par l'Huisne, etc.

L'aménagement de cette place se caractérise par un mobilier urbain homogène et soigné, et un revêtement de pierres en accord avec les couleurs du bâti environnant (photo du CAUE de la Sarthe).

- Développer les liens entre les centres anciens et les nouveaux quartiers.
- Prendre en compte systématiquement l'intégration des objets urbains dans la composition des espaces publics (mobilier, signalisation, publicité, etc.).
- Envisager les modalités, les sujétions et les coûts d'entretien des espaces dès leur conception, les adapter aux moyens humains et financiers de la maîtrise d'ouvrage. Ces réflexions peuvent influencer la conception de l'espace dans son ensemble, le choix des revêtements, du mobilier ou encore de la végétation et offrent de meilleures garanties de pérennisation.

Quelques outils

OUTILS DE PROTECTIONS, OUTILS RÉGLEMENTAIRES

- PLU.
- ZPPAUP.
- Législation publicitaire (plan de publicité restreint).

OUTILS INCITATIFS OU DE SENSIBILISATION

- Effacement des réseaux (subventions).
- Subventions des Conseil général (fond départemental d'aménagement urbain) et Conseil régional.
- Conseil et sensibilisation sur ce thème par le CAUE.
- Plans de paysage, plans verts, études paysagères...

Des centres urbains à valoriser pour :
- exprimer une valeur patrimoniale et culturelle ;
- animer la vie urbaine ;
- connecter les différents quartiers.

PATRIMOINE BÂTI TRADITIONNEL

Une prise en compte paysagère partielle à l'échelle du département

Le patrimoine bâti traditionnel, dont la typologie a été soulignée dans la première partie de cet atlas, est largement représenté. Il s'agit bien là d'une caractéristique départementale dont il convient de tenir compte, parce qu'elle participe à la qualité et à l'identité des paysages.
Ce patrimoine comprend, outre l'habitat, des éléments de moindre importance de par leur taille mais qui contribuent également à l'émergence des identités locales (murets, croix de chemins, fours, etc.).
L'abandon d'une partie de ce patrimoine (habitat dans les zones de déprise et ancien bâti utilitaire d'une manière générale) constitue une menace pour l'identité des paysages de demain. De même, les "mauvaises" restaurations (qui ne respectent pas les règles de l'art), ou encore la juxtaposition, au bâti patrimonial, de villas neuves et de lotissements, constituent une dynamique en cours qui menace les intérêts paysagers.

Un patrimoine bâti traditionnel préservé et valorisé constituant un ancrage fort des paysages sarthois dans leurs racines.

Quelles échelles de réflexion ?

Cette prise en compte doit se faire à l'échelle des pays, des communautés de communes, des communes.

Quelles priorités ?

D'une part, plusieurs typologies spécifiques caractérisent fortement la Sarthe et confortent son identité paysagère et culturelle :

- Les manoirs et châteaux de la "Vallée du Loir" et du "Perche sarthois" dans une moindre mesure ;
- L'habitat troglodytique de la "Vallée du Loir" ;
- L'habitat rural traditionnel (fermes) ;
- Le petit patrimoine bâti.

Ainsi, le patrimoine bâti joue un rôle paysager clé dans les unités paysagères dont il représente le "fil conducteur" principal. C'est le cas notamment pour l'unité "Paysages bocagers en mutation" avec les enduits et le calcaire qui donnent leur couleur jaune doré au bâti, et pour l'unité "Entre bocage et grandes cultures" avec les fours à chanvre et les grandes fermes isolées en calcaire clair, ou encore dans l'unité "Paysages contrastés de l'ouest" (faciès bocager) où les grès roussards apparaissent dans les chaînages d'angle, les appuis de fenêtres, les encadrements de portes et aussi dans les enduits (couleur brun-ocre).

D'autre part, le diagnostic a permis d'identifier plusieurs secteurs en déprise urbaine qui méritent une attention particulière. D'une manière générale, cela correspond aux secteurs ruraux éloignés des pôles économiques et urbains majeurs et secondaires. Plus précisément, les zones rurales des unités paysagères suivantes sont concernées : "Bocage du massif ancien", "Paysages contrastés de l'ouest", "Sables et conifères", "Plateau de grandes cultures", "Entre bocage et grandes cultures", "Plaine agricole du nord" et "Bocage et forêt de Perseigne".

PART DES LOGEMENTS VACANTS

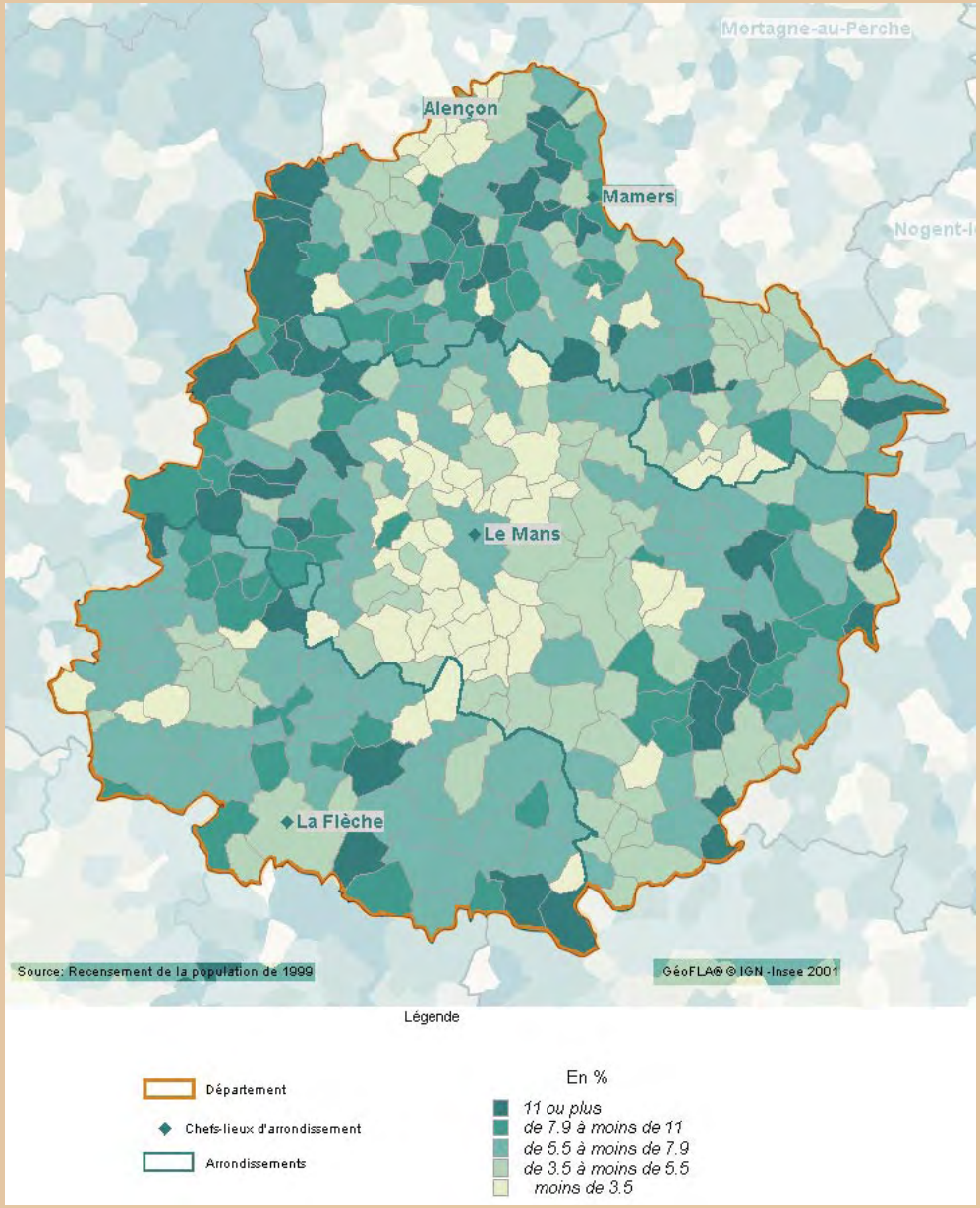

La part des logements vacants n'exprime pas directement la proportion de ruines dans le parc de logements. Toutefois, elle donne une idée des régions dans lesquelles les bâtiments abandonnés sont susceptibles d'être les plus nombreux. En l'occurrence, il s'agit principalement des régions rurales du nord-ouest et du sud-est.

PATRIMOINE BÂTI TRADITIONNEL

Quelques pistes d'actions envisageables

- Inventorier ce patrimoine, en ne se limitant pas aux éléments les plus remarquables, organiser une "surveillance" communale.
- Multiplier les actions de communication et de sensibilisation sur ce thème.
- Inciter à la préservation et au respect de ces formes bâties tant au niveau de leur évolution propre (restauration, réhabilitation) qu'au niveau des évolutions de leur environnement immédiat (constructions, aménagements modifiant leur rapport au site).
- Favoriser la formation des entrepreneurs locaux aux techniques traditionnelles.
- Rechercher, favoriser de nouveaux usages pour le bâti en déprise (en particulier quand son implantation peut présenter un intérêt collectif - exemple bâti en centre bourg).

Quelques outils

OUTILS DE PROTECTIONS, OUTILS RÉGLEMENTAIRES

- Classement, inscription de monuments historiques ou de paysages remarquables par leur bâti. La Sarthe compte 313 édifices inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, 72 édifices classés au titre des monuments historiques, 28 sites classés ou inscrits protégeant des monuments (sur 45). La très grande majorité de ces protections concerne des châteaux et manoirs, du bâti religieux ou encore du bâti urbain. Le patrimoine rural reste peu pris en compte, si ce n'est au niveau de simples inventaires.
- ZPPAUP.
- SCOT. Il peut permettre de spatialiser certaines priorités en délimitant des secteurs à l'échelle du Pays, où le patrimoine bâti sera à préserver et à valoriser.
- Le PLU, à travers des orientations d'aménagement et le règlement, peut être adapté dans certaines conditions à la prise en compte des caractères spécifiques du bâti ancien (en terme de volumétrie, d'implantation, d'aspect extérieur) et ainsi imposer le respect des grandes clés d'organisation de ce bâti. Le PLU permet également d'identifier les éléments paysagers remarquables et d'organiser les conditions de leur préservation. Enfin, les documents d'urbanisme peuvent affirmer la volonté de réhabilitation au niveau des schémas et plans. Ils peuvent mettre en place des orientations et dispositions facilitant la réalisation de ces projets (exemple : autoriser, dans certains cas, les extensions et le changement de destination, supprimer les coefficients d'occupation des sols, concentrer l'habitat, éviter, dans les PLU, les immenses zones urbanisables qui découragent la réhabilitation des centres...).

OUTILS INCITATIFS OU DE SENSIBILISATION

- Recensement, diagnostic des bâtiments en ruine.
- Aides et subventions du Conseil général et du Conseil régional (aides financières délivrées sous certaines conditions par l'ANAH, primes départementales à l'amélioration de l'habitat dans les communes de moins de 2000 habitants, aides départementales pour l'amélioration des logements sociaux anciens, etc.).
- OPAH (il n'y en a plus d'actives aujourd'hui) et ORAH (opérations non reconduites actuellement par la région).
- Travail de sensibilisation des communes et des particuliers mené par le SDAP, le CAUE (permanences des architectes et paysagistes du CAUE dans différentes communes rurales).

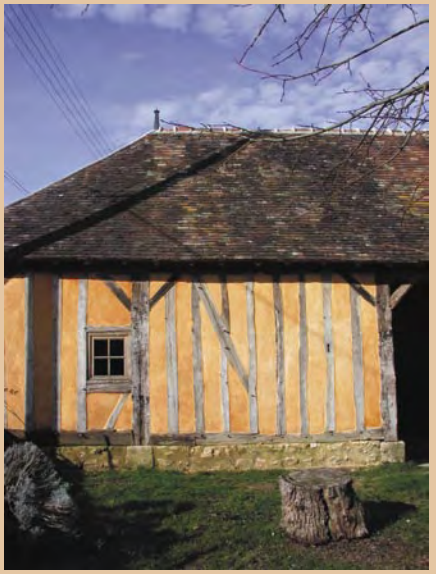

La restauration de ce bâtiment met en valeur la technique traditionnelle des colombages (photo du CAUE de la Sarthe).

L'église de Saint-Ulphace, XVe siècle, est classée au titre des monuments historiques depuis le 25 avril 2003.

Un patrimoine bâti traditionnel à préserver pour :
- inscrire les paysages sarthois dans une continuité historique ;
- pérenniser la richesse du patrimoine paysager.

ESPACES À VOCATION D'ACTIVITÉS

Une qualité paysagère qui fait trop souvent défaut

L'importance quantitative du développement des activités en Sarthe (en terme d'extension ou de création) correspond à une dynamique qui marque fortement les paysages départementaux. L'insuffisance des réflexions lors des phases d'implantation ainsi que leur manque de gestion et de suivi qualitatif semble un constat récurrent sur ce type d'espace. Aussi, il apparaît souhaitable de tendre, au sein de ces zones de développement économique, vers un équilibre satisfaisant et pérenne entre cadre de vie, développement économique et respect de l'environnement.

Plusieurs dynamiques peuvent être identifiés :

- les zones artisanales, commerciales, industrielles implantées en secteur rural, le plus souvent greffées sur une infrastructure majeure (zone industrielle des Clottées, au niveau d'un échangeur de la rocade sud du Mans, sur la commune de Voivres-lès-le-Mans par exemple) et qui se multiplient actuellement dans toutes les communes rurales ;
- les zones implantées en secteur périurbain qui composent au-delà même de leurs vocations premières des entrées de ville (zone d'activité nord-ouest, le long de la RD 306 à l'entrée nord-ouest de la commune de la Flèche, par exemple).

Un schéma départemental pour l'aménagement qualitatif des zones d'activités de la Sarthe existe d'ores et déjà, fruit d'un partenariat entre le CAUE, le Comité d'Expansion Économique et le Conseil Général de la Sarthe. Fondé sur un diagnostic complet de zones d'activités sarthoises, il aboutit à des préconisations visant à orienter les démarches de projets. En 2002, une vingtaine de zones sur les 103 que comptaient alors la Sarthe étaient considérées comme des cibles stratégiques pour une démarche de qualification.

Des paysages d'activités ayant une fonction représentative du dynamisme économique sarthois.

Quelles échelles de réflexion ?

L'échelle supra communale tend à s'imposer (communautés de communes) bien que certaines réflexions soient encore à l'échelle de la commune (cas de certaines zones artisanales).

Quelles priorités ?

- Entrées de l'agglomération mancelle (Le Mans métropole compte 19 zones d'activités qui s'égrainent le long des principaux axes d'accès au Mans et dont certaines sont d'une ampleur particulièrement importante - ZI nord et ZI sud (plus de 300 entreprises chacune). L'image de l'agglomération mancelle est fortement liée au traitement de ces espaces vitrines peu porteurs en terme d'identité.
- Abords des infrastructures (les échangeurs routiers, sur les routes nationales et les autoroutes en particulier, sont des espaces prisés par les entrepreneurs). La maîtrise du foncier et la qualification paysagère dans ces espaces vitrines sont un enjeu fort, à anticiper pour les futures infrastructures (A 28).
- Pôles secondaires. La Ferté-Bernard, Sablé-sur-Sarthe, La Flèche, les abords d'Alençon, sont également des espaces sensibles.
- Régions très rurales. Le développement des zones d'activités dans les régions qui en sont encore aujourd'hui peu pourvues est également une préoccupation majeure.

Quelques pistes d'actions envisageables

Elles ont vocation à être développées dans le cadre du schéma départemental pour l'aménagement qualitatif des zones d'activités.

- Privilégier les démarches de requalification de l'existant (éventuellement en parallèle de démarches d'extension) afin de résorber les secteurs de faible qualité et éviter d'accroître l'éparpillement des zones.
- Prendre en compte un projet de développement global (éviter l'éparpillement et la dilution d'une urbanisation éclair répondant avant tout à une logique d'opportunité foncière et commerciale et favoriser les démarches intercommunales).
- Appréhender les différents objectifs du développement (identifier les éventuels conflits d'usages, les rôles urbains ou paysagers inhérents au choix du site).
- Travailler le rôle vitrine de ces espaces à l'échelle d'une commune (en entrée de ville notamment), ou à l'échelle d'une intercommunalité en mettant en scène des éléments de l'identité locale (tendre vers la mise en œuvre d'une zone d'activités "vitrine" par communauté de communes ?).
- Systématiser une démarche de développement durable du territoire qui tienne compte des réalités du site (contexte humain, environnemental, économique) et de la cohésion urbaine et architecturale. Le parc d'activité départemental des Ajeux (La Ferté-Bernard) est un modèle en la matière. Implanté sur une île artificielle, sa conception prend en compte des problématiques paysagères (plan de végétalisation soigné de l'ensemble favorisant l'insertion des bâtiments et des aires de stationnement et de stockage), environnementales (épuration des eaux au moyen, entre autres, d'une lagune plantée de végétaux dépolluants), humaines (cheminements piétons continus, sécurisés et suffisamment agréablement paysagés pour constituer un lieu de promenade en bordure du canal).

Le parc d'activités départemental des Ajeux (La Ferté-Bernard) bénéficie d'une mise en scène paysagère soignée, à l'origine d'un cadre de travail de grande qualité (photos du CAUE de la Sarthe).

- Favoriser les démarches HQE dont les répercussions sont également visibles en terme de paysage (composition d'ensemble, choix des matériaux, gestion des espaces verts).
- Travailler en concertation et en partenariat sur l'ensemble des thématiques sous-tendues par la démarche de développement durable (paysage naturel et bâti, eau et milieux naturels, environnement, déchets, fonctionnement et circulation, services, gestion, etc.).

Quelques outils

OUTILS DE PROTECTIONS, OUTILS RÉGLEMENTAIRES

La stratégie globale peut être inscrite au niveau de documents de planification tels que :

- SCOT intégrant les chartes de pays et les projets d'agglomération ;
- PLU ;
- loi Barnier (par exemple, dans le cas de la ZA de la Pommeraie (Bérus) un recul de 75 mètres et/ou une mise en scène paysagère de la vitrine sur la RN 138, aujourd'hui déqualifiée, aurait été imposée par la législation) ;
- loi sur l'eau ;
- loi paysage du 8 janvier 1993 (la généralisation des démarches de qualification paysagère est le fruit d'une prise de conscience de la problématique à tous les niveaux de la planification des aménagements. L'émergence des parcs d'activités départementaux et du schéma départemental de qualification des zones d'activités en est une expression sarthoise).

Ces différentes lois et ces règlements doivent également être pris en compte au niveau des différents outils liés aux procédures d'urbanisme :

- étude d'impact ;
- ZAC ou lotissement ;
- mise en place de chartes et de partenariats.

OUTILS INCITATIFS OU DE SENSIBILISATION

- Schéma départemental d'aménagement qualitatif des zones d'activités.
- Subventions des Conseil général et Conseil régional.

La paysagiste Pascale Hannetel a exploité le thème de l'eau et des canaux dans la mise en scène du parc d'activités départemental des Ajeux. Celui-ci s'inscrit harmonieusement dans le contexte sensible de la vallée de l'Huisne.

Des paysages d'activités à mettre en scène pour représenter qualitativement le dynamisme économique sarthois.

CAS PARTICULIER DE L'ACTIVITÉ ÉOLIENNE

Des mutations paysagères à envisager

Cette rubrique concerne le développement d'équipements pouvant, à l'échelle du département, marquer fortement les paysages tant par l'objet lui-même que par la soudaineté de leur apparition. En 2005, une des principales pressions de cette nature sur les paysages est liée au développement de l'énergie éolienne.

Cette dynamique est à l'ordre du jour à l'échelle nationale. En réponse aux engagements de l'État et face à l'émergence de projets et de réalisations de plus en plus nombreux sur le territoire, se pose la question de la création de nouveaux paysages à partir des éoliennes, éléments industriels hors d'échelle (plus de 100 m de haut) et répétitifs, et des parcs éoliens dans le paysage rural souvent sur les hauteurs plus ventées. Les réponses à ces questions font appel aux concepts de :
• préservation stricte des paysages les plus sensibles ;
• identification des paysages se prêtant à l'accueil des éoliennes ;
• mise en scène des éoliennes par le biais de projets "volontaristes" ;
• définition des niveaux de co-visibilité acceptables entre parcs éoliens.

Des implantations éoliennes "dialoguant" avec les différents paysages sarthois.

Quelles échelles de réfléxion ?

L'échelle des projets éoliens nécessite des réflexions globales, régionales ou départementales pouvant se traduire par des schémas d'implantation à l'échelle du département, ou plus localement des pays.

Quelles priorités ?

La réflexion départementale étant nécessaire, il ne peut être défini de priorités locales. Notons toutefois que les projets et études en cours concernent plus particulièrement certains secteurs au nord de l'unité paysagère "Bocage du massif ancien" et les unités paysagères "Plateau de grandes cultures" et "Vallée du Loir".

Quelques pistes d'actions envisageables

- Ne pas autoriser l'implantation d'éoliennes dans les secteurs patrimoniaux déjà identifiés et protégés (sites classés, abords de monuments historiques, zones Natura 2000, etc.).
- Prendre en compte l'identité de chaque unité paysagère pour définir son niveau de sensibilité par rapport aux projets éoliens. Se poser la question, sur chaque unité, des sensibilités spécifiques vis-à-vis des éoliennes. Par exemple, les paysages ouverts et caractérisés par une grande échelle peuvent parfois se prêter localement bien à ce genre d'aménagement ("Plaine agricole du nord", "Plateau de grandes cultures", "Paysages contrastés de l'ouest" (faciès grandes cultures). Les autres unités paysagères, globalement plus arborées et/ou plus préservées sur le plan des patrimoines naturels et culturels présentent à la fois des aptitudes (intégration, dissimulation) et des inconvénients (fort contraste potentiellement dérangeant entre modernité et tradition) à analyser avec précaution.
- Définir des recommandations paysagères adaptées à chaque cas particulier pour l'implantation des éoliennes et des équipements liés à l'éolien (accès, poste, connexion au réseau de distribution) ainsi que pour la gestion des phases de chantier. A cet égard, l'accompagnement des "petits projets" se révèle tout aussi important que celui des installations les plus conséquentes.
- Prévoir d'emblée la restauration du site en fin d'exploitation (démontage et remise en état du site).
- Se doter de méthodes et d'outils performants pour visualiser les modalités d'insertion des éoliennes (choix des points de vue, mode de représentation des phtomontages).

Quelques outils

OUTILS DE PROTECTIONS, OUTILS RÉGLEMENTAIRES
- Prise en compte et traduction de cette réflexion au niveau des documents d'urbanisme (définition des zones d'implantation à éviter et celles possibles sous conditions, etc.).
- Etudes paysagères préalables à l'implantation des éoliennes, volet paysager de l'étude d'impact et du permis de construire (outil d'appréciation et de réglementation du paysage dans le projet éolien).

OUTILS INCITATIFS OU DE SENSIBILISATION
- Schémas départemental et régional des éoliennes.
- Document de recommandations du Ministère de l'écologie et du développement durable.

À gauche, les grandes dimensions des éoliennes, implantées régulièrement, font écho à la grande échelle du paysage. À droite, l'intimité de ce paysage et les points d'appels visuels nombreux se prêtent mal à l'introduction de ces structures très prégnantes ; leur implantation irrégulière ajoute à la confusion induite. Ces photomontages n'illustrent aucun projet réel.

Des implantations éoliennes à adapter à leur environnement pour :
- affirmer le lien entre développement durable et paysage ;
- faire "dialoguer" les éoliennes et les paysages sarthois.

Des problématiques récurrentes pour des infrastructures très nombreuses

Les axes routiers et les voies ferrées sont aujourd'hui des vecteurs importants de découverte des paysages. Eux-mêmes composent des paysages parfois à portée culturelle. C'est notamment le cas du motif paysager récurrent des ponts ferroviaires des anciens tramways sarthois. Par ailleurs, certains grands échangeurs routiers, aux formes amples et géométriques, font l'objet de représentations photographiques et tendent d'ores et déjà à prendre une valeur emblématique.

L'insertion des infrastructures dans le paysage n'est pas sans impact direct (terrassements, dépendances routières, etc.) ou indirect (développement urbain ou économique induit, désenclavement, publicité, le long des axes).

La Sarthe ayant toujours occupé une situation carrefour, sur les plans régional, national, voire international, les infrastructures majeures s'y multiplient ; en témoignent la construction de l'autoroute A 28, en voie d'achèvement dans la Sarthe, et le projet de ligne à grande vitesse Bretagne - Pays-de-Loire.

La création d'infrastructures nouvelles, la rectification des tracés des "petites routes", ou encore la découverte de nouveaux paysages longés ou traversés à toutes les échelles territoriales caractérisent les dynamiques actuelles.

Des infrastructures s'intégrant avec respect et composant des vitrines paysagères maîtrisées.

Quelles échelles de réfléxion ?

Les échelles départementales ou celles des unités paysagères sont adaptées aux réflexions de projet d'insertion et de valorisation d'ensemble des infrastructures. Les paysages plus locaux sont également concernés par des projets ponctuels dont les incidences paysagères peuvent être fortes (voire retrouver une dimension départementale en cas de récurrence des interventions, par exemple, la déviation des agglomérations le long d'un itinéraire).

Quelles priorités ?

- Suivi de la mise en place des mesures paysagères liées au "1% paysage et développement" de l'A 28. Ces mesures font l'objet d'une charte d'itinéraire (signée en 1999). Cette charte est complétée par des "chartes locales" qui précisent les grandes pistes d'action énoncées à l'échelle départementale.
- Suivi des travaux d'accompagnement de la future ligne à grande vitesse Bretagne - Pays-de-la-Loire. Les études d'avant-projet sommaire abordent d'ores et déjà dans le détail la prise en compte des sites d'intérêt paysager majeur, l'intégration globale de la ligne à son environnement, etc.
- De manière générale, prise en compte de l'ensemble des paysages routiers. Ils composent les premiers plans de beaucoup de perceptions du territoire, sont l'objet de transformations progresssives et constituent des paysages sensibles.

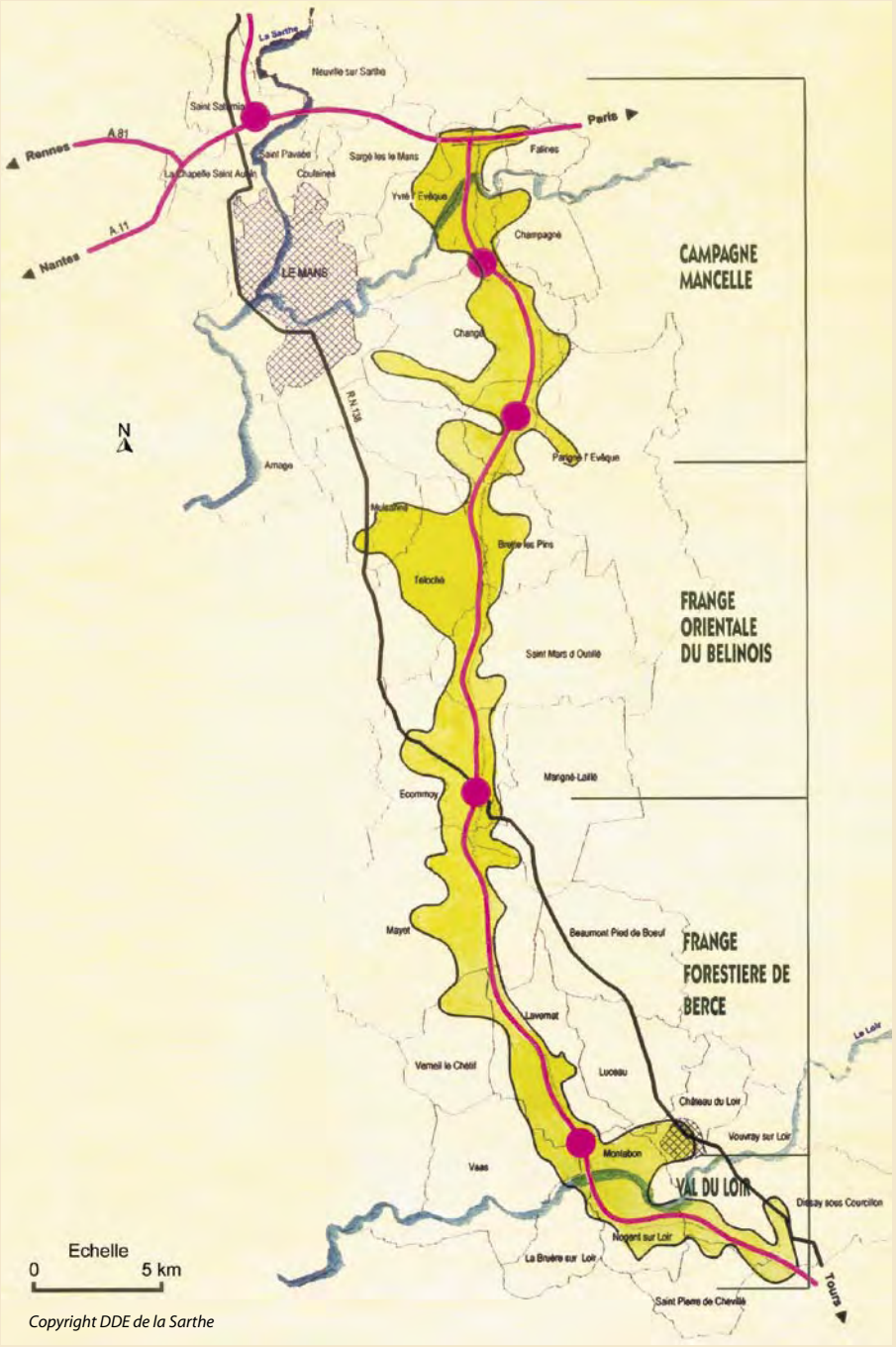

Copyright DDE de la Sarthe

Représentées en jaune, les portions de territoire potentiellement visibles depuis l'autoroute A 28 (existante et en cours de construction) pourront faire l'objet d'actions en faveur des paysages (extrait du document "Autoroute A 28 dans la Sarthe - Charte d'itinéraire - 1% paysage et développement", DDE de la Sarthe).

Quelques pistes d'actions envisageables

- Privilégier des projets paysagers globaux à l'échelle de l'ensemble des itinéraires afin de définir :
  - les recommandations et contraintes paysagères en matière de choix de tracé (préserver, recréer la cohérence des paysages traversés) ;
  - les prescriptions d'ensemble et de détail concernant l'insertion de l'infrastructure dans le paysage (intégration, mise en scène, valorisation, prise en compte des identités paysagères locales) ;
  - les principes de traitement paysager des ouvrages (ponts, bassins, etc.) ponctuant l'itinéraire;
  - les moyens de découverte du patrimoine local (touristique et culturel).
- Définir au préalable les modalités d'entretien et de gestion des espaces liés à l'infrastructure afin d'assurer leur pérennité (maintien des vues, contrôle de la végétation).
- Veiller à la maîtrise des développements induits (activités, habitat), y compris le long des routes anciennes existantes.
- Inventorier le patrimoine paysager routier sarthois.
- Etablir de véritables programmes d'aménagement paysager sur des itinéraires (et non des tronçons disparates).
- Accompagner la réorganisation des territoires traversés (approche paysagère des remembrements article 10, opérations de requalification des sites mis en lumière par l'infrastructure).
- Maintenir la qualité des petites routes dans le respect des règles de sécurité routière (plantations d'alignement, haies, voûtes d'arbres, virages, ouvrages d'art, perspectives, etc.).

Quelques outils

OUTILS DE PROTECTIONS, OUTILS RÉGLEMENTAIRES

- Prise en compte des problématiques paysagères dès les réflexions préalables afin d'aboutir à un programme d'aménagement cohérent à l'échelle de l'itinéraire.
- Volet paysager des études d'environnement et d'impacts des projets routiers.

OUTILS INCITATIFS OU DE SENSIBILISATION

- Procédure "1% paysage et développement" (dont a bénéficié l'A 28).
- Politique départementale routière.

Les courbes des petites routes sont des composantes à part entière des paysages qu'elles participent, par ailleurs, à faire découvrir.

Des infrastructures à intégrer pour :
- ne pas dénaturer les paysages ;
- générer des paysages de qualité ;
- ouvrir des fenêtres sur des paysages "vitrines" de valeur.

TERROIRS AGRICOLES

Des enjeux accrus par la diversité paysagère des terroirs agricoles

La diversité des paysages, leur complémentarité, telle qu'elle est apparue lors de la définition des unités paysagères constitue une richesse et un patrimoine indéniable à l'échelle départementale : "vous prenez la Sarthe, vous la multipliez par 90 et vous avez une idée de la France entière – Jeanne Dufour". Or, certaines évolutions agricoles peuvent tendre vers une uniformisation des pratiques et, par là même, des paysages induits (exemple de la généralisation des élevages avicoles, de la culture du maïs, etc.). Inversement, d'autres pratiques semblent amener à une affirmation des différentes identités des terroirs sarthois (productions plus locales telles que les fraises ou les asperges, liées à des conditions spécifiques de cultures).

Les mutations agricoles en cours et à venir induisent ainsi une dynamique des paysages sarthois. Toutefois, notons que si les paysages agricoles se composent d'éléments locaux relativement maîtrisables en terme de dynamique (trame arborée, bâti, etc.), ils se composent également d'éléments plus difficilement maîtrisables (cultures). Ces derniers relèvent de décisions nationales, européennes, voir mondiales, et à l'échelle du département, le paysagiste ne peut guère "qu'accompagner" ces dynamiques.

Des terroirs agricoles extrêmement diversifiés, composant une véritable "signature" de l'identité départementale.

Quelles échelles de réflexion ?

L'évolution des pratiques agricoles est le fruit de décisions et d'orientations mondiales, européennes et nationales, mais aussi parfois locales (subventions du Conseil Général). La prise en compte de cette dimension est désormais incontournable (tant sur le plan législatif de ces politiques, qu'économique). La question de l'échelle d'intervention reste posée.

Quelles priorités ?

- L'ensemble des unités paysagères est concerné par des mutations des structures agricoles. Par exemple, les problématiques liées à la multiplication et l'augmentation de la taille du bâti agricole sont récurrentes. Mais certaines unités sont particulièrement sensibles en raison d'une identité agricole vacillante, souvent parce qu'elles constituent des espaces de transitions entre des milieux plus typés ("Paysages bocagers en mutation" et "Entre bocage et grandes cultures") ou des espaces où des intérêts divergents (urbanisation et agriculture) cohabitent plus ou moins bien ("Bélinois" et "Vallée de la Sarthe" où a été créée, en 1994, l'association "Ceinture mancelle" visant à faire coexister au mieux agriculture et urbanisation en périphérie mancelle).
- Les images identitaires agricoles clairement affirmées constituent également des enjeux majeurs en ce sens que certains terroirs y trouvent une valeur emblématique qu'il convient de préserver : les prairies d'embouche de l'Huisne, dans les paysages du "Perche sarthois", les vignobles et les vergers basses tiges de la "Vallée du Loir", les châtaigniers greffés "Nouzillard" des paysages de "Sables et conifères", les vergers hautes tiges des unités "Bocage du massif ancien" et "Entre bocage et grandes cultures", les grands champs ouverts de céréales et d'oléoprotéagineux des unités "Plaines agricoles du nord", "Paysages contrastés de l'ouest" et "Plateau de grandes cultures".

Les vieux vergers de châtaigniers de la variété 'Nouzillard' font partie du patrimoine paysager de l'unité paysagère "Sables et conifères".

Quelques pistes d'actions envisageables

- Encourager la prise en compte des préoccupations environnementales qui, le plus souvent, sous-entendent une réflexion liée systématiquement au territoire local (prise en compte des microclimats, des écoulements, des haies, des sols, etc. en place).
- Prendre en compte le tourisme qui se développe en milieu rural et qui est demandeur d'authenticité et de qualité des terroirs. Eviter aussi que les résidences secondaires transforment de manière inadaptée le caractère du bâti rural.
- Raisonner l'insertion des bâtiments d'élevage dans le paysage, en terme d'implantation, d'environnement végétal, d'architecture elle-même (matériaux, couleur, volumes, orientation). Remarque : insérer ne signifie pas nécessairement camoufler, des actes architecturaux volontaires peuvent être envisagés pour créer une expression contemporaine des paysages agricoles tout en prenant en compte les sensibilités locales.
- Anticiper les processus de restauration des sites agricoles bâtis (notamment liés aux élevages), pour éviter la multiplication de friches agricoles bâties (problèmes de successions, de normes, économiques, etc.).
- Surveiller l'évolution et le développement de certaines pratiques pouvant avoir des impacts paysagers forts afin d'accompagner leur dynamique à l'échelle des terroirs (exemples : introduction de nouvelles cultures, abandon de certaines pratiques, mise aux normes, quotas).

Quelques outils

OUTILS DE PROTECTIONS, OUTILS RÉGLEMENTAIRES

- Orientations portées par les documents d'urbanisme.
- Labels et procédures d'AOC.

OUTILS INCITATIFS OU DE SENSIBILISATION

- Mesures agri-environnementales.
- Contrats d'agriculture durable.
- Charte du Parc naturel régional.
- Subvention - Conseil général (dans le cadre du 1% paysage).
- Mesures d'accompagnements initiées par la Chambre d'agriculture.

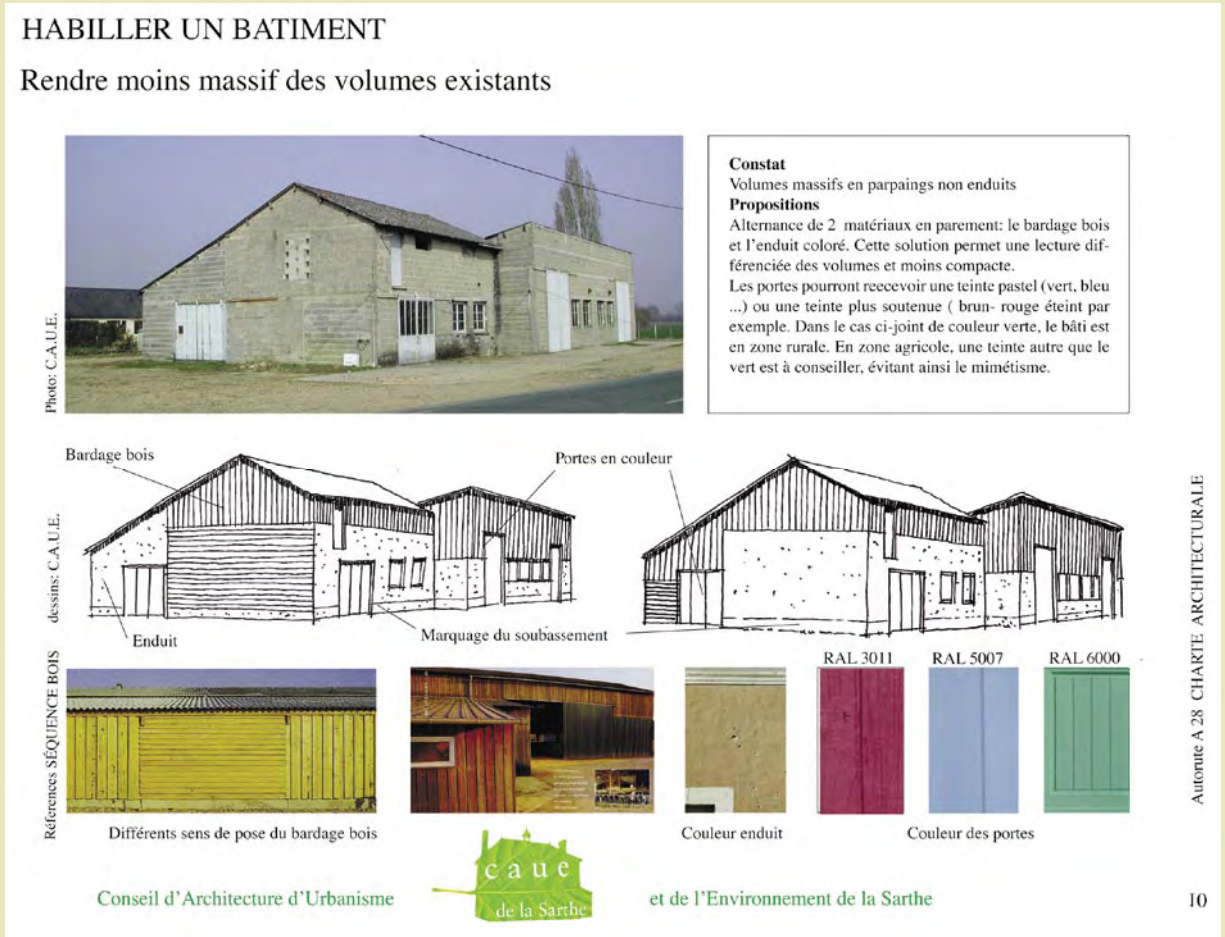

Un bâtiment agricole mal intégré à son environnement peut toujours faire l'objet de mesures d'intégration a posteriori (extrait du document "Autoroute A 28 dans la Sarthe - 1% paysage et développement - Charte locale Loir et Bercé", CAUE de la Sarthe).

Des identités agricoles multiples à affirmer pour fonder l'identité paysagère départementale sur une richesse signifiante et réellement perceptible.

Un bocage en constante évolution

Les haies bocagères présentes aujourd'hui sur le territoire sarthois correspondent à un état d'équilibre entre :

- le résultat des pratiques anciennes (défrichement original puis généralisation du bocage au cours du XIXe siècle);
- l'adaptation progressive du maillage à l'évolution des pratiques agricoles ;
- les replantations et les actions liées à l'émergence d'actions politiques volontaristes sur le cadre de vie et l'environnement (opération "plantons dans le Saosnois" initiée par le Conseil Général de la Sarthe et la Chambre d'agriculture et replantations liées aux remembrements de l'A 28, par exemple) ;
- l'évolution des techniques et des fréquences d'entretien, ainsi que celui du rôle économique des haies.

Ainsi, les paysages bocagers sarthois sont la résultante évolutive de dynamiques complexes qui interagissent différemment en fonction des terroirs.

Des paysages bocagers évolutifs mais toujours vivants.

Quelles échelles de réflexion ?

La recherche des identités bocagères, la mise en évidence de la diversité de l'expression bocagère et la définition d'outils de contrôle, de gestion, d'incitation ou de sensibilisation, se font à l'échelle départementale. La définition de politiques plus locales et leurs schémas d'application sont à traduire à l'échelle des unités paysagères ou des communes afin de tenir compte des spécificités territoriales et de bénéficier de l'engagement de personnes relais qui ont une influence locale.

Quelles priorités ?

La "lisibilité" des identités bocagères telle qu'elle est apparue à l'issue du diagnostic semble plus préoccupante:

- les unités paysagères au bocage plus ou moins déstructuré : "Paysages bocagers en mutation", "Entre bocage et grandes cultures", "Bélinois", "Vallée de la Sarthe", "Vallée du Loir", "Sables et conifères", où une politique de recréation d'une logique de la trame arborée est à mener ;
- les unités paysagères dont le bocage est un caractère identitaire fort : "Bocage du massif ancien", "Paysages contrastés de l'ouest" (faciès bocager), "Perche sarthois", "Bocage et forêt de Perseigne" où l'enjeu est la préservation du caractère bocager (entretien et renouvellement) ;
- ailleurs, l'ouverture des paysages a acquis une valeur identitaire qu'il convient de prendre en compte ("Plaine agricole du nord", "Plateau de grandes cultures" et "Paysages contrastés de l'ouest" - faciès grandes cultures). Toutefois, les vallées s'y affirment souvent par leur caractère bocager (particulièrement sur le "Plateau de grandes cultures") ;
- l'ampleur prise par les élevages du label Loué et l'impact des plantations imposées par le cahier des charges (environ 500 mètres de haie par élevage) nécessitent une réflexion afin que ces plantations fassent écho à la logique locale du bocage (essences végétales, orientations, etc.).

Quelques pistes d'actions envisageables

- Protéger les haies et les formes de haies qui présentent un intérêt patrimonial (sites Natura 2000 pour les habitats à Osmoderma eremita) ou paysager (accompagnement des chemins de randonnée, des franges urbaines). Ces intérêts patrimoniaux et paysagers peuvent être liés à des essences spécifiques (cytises dans les terroirs calcaires à proximité de Mamers et de Domfront, saules et frênes au nord de Perseigne et dans les fonds de vallées, noyers dans les "Paysages contrastés de l'ouest" - faciès grandes cultures) ou à des modes d'entretien caractéristiques (l'émondage des frênes, aulnes, saules etc. dans les vallées, le recépage des châtaigniers dans les "Sables et conifères" et le plessage des haies champêtres dans le "Perche sarthois" sont les plus typiques).

L'entretien du bocage sarthois fait l'objet d'actions de sensibilisation et d'information (extrait de la brochure "Un avenir pour le bocage de la Sarthe", Chambre d'agriculture de la Sarthe et CAUE de la Sarthe).

- Se doter d'analyses préalables visant à déterminer les identités locales (choix des essences, modes de plantation et de gestion) et les fonctionnalités locales (lutte contre l'érosion, coupe-vent, etc.). Ces données pourront être utilisés pour toute intervention sur le bocage (aménagement foncier, accompagnement d'infrastructure, plantation aux abords des bâtiments).
- Encourager le développement et la valorisation économique des produits du bocage (chauffage, bois d'œuvre). La filière bois-énergie étant de mieux en mieux connue, elle commence à faire des adeptes : 5 à 10 kilomètres de haies suffisent à l'autosuffisance d'une exploitation pour le chauffage. Le débitage des produits de la taille en plaquettes nécessite un outillage spécial qui peut être utilisé en coopérative.
- Prendre en compte le vieillissement des haies et anticiper leur régénération pour éviter d'avoir à mener des opérations lourdes de recomposition à terme (et ce, en particulier dans les secteurs périurbains où le maintien des haies est nécessaire pour répondre à la demande des futurs habitants en terme de qualité de cadre de vie). Là encore, l'association "Ceinture verte mancelle" joue un rôle important de sensibilisation auprès des agriculteurs et non agriculteurs pour la participation de chacun à la composition de paysages périurbains de qualité (signature de la "charte pour un développement durable des espaces agricoles et forestiers en zone périurbaine mancelle" (2004), sortie du livre "La nature en commun" présentant les intersections entre les mondes agricole et urbain, notamment en terme de cadre de vie).
- Sensibiliser à ces problématiques non seulement les agriculteurs, mais également les néo-résidents en milieu rural (acteurs potentiels, sensibles à la qualité du cadre de vie, collectivités et élus locaux).

Quelques outils

OUTILS DE PROTECTIONS, OUTILS RÉGLEMENTAIRES

- Possibilité de classement au PLU de haies en tant qu'espace boisé classé à conserver, à protéger ou à créer (articles L.130-1 et R.130-1 du code de l'urbanisme) ou ITD (art. L.442.2 CU) ou au titre de la loi paysage (art.L.123-1-7).
- Classement ou inscription d'un site (au titre des articles L.341-1 à L.341-22 du code de l'environnement) allant de pair avec des sujétions relatives aux haies bocagères ou ZPPAUP.
- Prise en compte dans tous les projets d'aménagements des impacts et des règlements en lien avec l'environnement ayant des incidences directes sur le bocage (maintien des corridors écologiques, préservation de certains habitats, de certaines espèces).
- Volet écologique et paysager des études d'impact.

OUTILS INCITATIFS OU DE SENSIBILISATION

- Subvention du Conseil général.
- Contrats d'agriculture durable pouvant avoir un volet relatif aux haies.
- Sensibilisation par le CAUE (diffusion des plaquettes réalisées sur l'entretien du bocage et les plantations, etc.) et la Chambre d'agriculture.
- Soutien aux associations agissant en faveur du bocage (par exemple, dans le cadre de démarches de sauvegarde des techniques anciennes de conduite).
- Code rural (exonérations fiscales attachées aux boisements applicables aux haies).
- Schémas directeurs communaux de plantations pouvant être initiés sous l'égide du Conseil général et ayant pour but d'orienter les replantations subventionnées selon une réflexion globale intégrant la gestion de l'existant.

Une évolution du bocage à encadrer pour :
- "faire vivre" les paysages bocagers ;
- réinterpréter les paysages bocagers en mutation.

Composition et gestion des haies...

Une haie, de même que son talus, nécessitent un **entretien régulier** pour être efficace. En **fonction de l'effet recherché, de leur rôle et des traditions locales**, la taille des végétaux sera plus ou moins fréquente et effectuée avec des outils différents.
Les plans de plantation ne sont que des exemples, il y en a bien d'autres.
(La plupart des arbustes et cépées sont recépées, dès la première année.)

La haie parapluie

La haie parapluie est le plus souvent composée d'arbres et d'une strate d'arbustes bas, dont le feuillage est appréciée par le bétail. En broutant, le bétail assure l'entretien courant.
Il suffit de tailler les branches mortes ou génantes, de recéper les arbustes régulièrement et d'effectuer une taille d'entretien sur les arbres .

La haie brise-vent taillée

La haie brise vent tondue est, dans ce cas, composé de cépées et d'arbustes plantés assez densément, en quinconce.
Pour les tailler, on utilise, tous les 2 ans, une épareuse ou un lamier à scies. Les cépées nécessitent un recépage, tout les 6 à 15 ans, en fonction des essences.

Le tétard

L'arbre têtard fait traditionnellement partie des haies, mais aujourd'hui, on peut le trouver en arbre isolé. Il est le fruit d'une taille sévère régulière, tous les 10 à 15 ans. La taille forme un bourrelet, sur lequel on laisse une branche tire-sève pour que l'arbre repousse plus facilement.

La haie basse libre

Une haie basse laissée libre est composée d'arbustes plantés et espacés les uns des autres, pour leur laisser la place de bien se développer.
La haie peut être taillée tous les 2 ans sur les 3 faces, ou bien recépée tous les 10 ans.

La haie basse taillée

La haie taillée est composée d'arbustes plantés très rapprochés les uns des autres. Elle doit être taillée sur les trois faces, tous les ans, et recépée tous les 10 ans.

Ce dépliant a été réalisé par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Sarthe, avec le concours de la Chambre d'Agriculture. Conçu par Coralie Madeira.
Crédit photo : CAUE de la Sarthe, 1999 / Sources graphiques : Coralie Madeira et I.D.F.

Adresses utiles

C.A.U.E. 72
1, rue de la Mariette - 72000 Le Mans
Tél. : 02 43 72 35 31

Chambre d'agriculture
34, rue Paul Ligneul
72013 Le Mans cedex 2
Tél. : 02 43 29 24 24

D.D.A.F.
12, rue Ferdinand de Lesseps
72013 Le Mans cedex 2
Tél. : 02 43 50 46 00

Conseil Général, Service Environnement
6, av. Pierre Mendès France - 72000 Le Mans
Tél. : 02 43 54 72 52

Des paysages emblématiques très sensibles

Les vallées sont un thème omniprésent en Sarthe. Elles apportent une forte diversité d'ambiances qui constituent un patrimoine d'une grande richesse à l'échelle du département. Les vallées regroupent un grand nombre de composants patrimoniaux particulièrement fragiles et sensibles tels que :

- des ambiances paysagères spécifiques (paysage replié sur lui-même, vues orientées, miroirs d'eau lors d'inondation, jeux de lumière et de reflet) ;
- des éléments bâtis caractéristiques (moulins, ponts, lavoirs, écluses, anciennes activités économiques liées à l'eau);
- la présence de milieux naturels et d'espèces patrimoniales.

Des dynamiques de protection et de valorisation de ces paysages s'observent d'ores et déjà : zones de protections en place à Saint-Calais, à Parcé-sur-Sarthe, à La Ferté-Bernard, sites classés et inscrits au titre des articles L.341-1 à L.341-22 du code de l'environnement (site inscrit du Manoir de l'Isle avec son moulin dans un méandre de la Vègre, site inscrit du Vieux pont sur l'Huisne à Yvré-l'Evêque, site inscrit du Loir à Bazouges, site classé du château de la Marcellière sur la Dême, etc.)

Toutefois, les dynamiques inverses sont également présentes de manière récurrente (enfrichement, populiculture, urbanisation non maîtrisée, etc.).

Des paysages de vallées indispensables à la qualité globale des paysages départementaux.

Quelles échelles de réflexion ?

L'échelle de la vallée semble la plus adaptée à ces réflexions (quelques hectares à plusieurs milliers dans le cas de la vallée de la Sarthe, par exemple). Ainsi les vallées les plus conséquentes (la Sarthe, le Loir et l'Huisne) relèvent de réflexions à l'échelle départementale. Les vallées secondaires seront traitées à des échelles plus locales.

Quelles priorités ?

- Les trois vallées principales de la Sarthe, de l'Huisne et du Loir, correspondent à des enjeux spatialisés à l'échelle de la Sarthe ;
- Certaines vallées secondaires présentent également des enjeux très forts liés à leur valeur emblématique. Les vallées de la Misère, de l'Orne saosnoise, de la Vègre, de la Dême, de la Veuve, la basse vallée de la Braye sont les principales, mais l'ensemble des vallées présente des enjeux paysagers non mineurs.

Quelques pistes d'actions envisageables

- Lutter contre la fermeture des vallées (entretien des prairies alluviales, gestion des zones de déprise). Si les plantations de peupliers sont aujourd'hui stabilisées, il n'en demeure pas moins qu'elles représentent des surfaces importantes (plus de 5 000 hectares) concentrées, pour leur plus grande majorité, dans les fonds de vallées. Parallèlement à cela, les coteaux les plus abrupts, difficilement exploitables pour l'agriculture, se boisent. La convergence de ces deux phénomènes aboutit à une fermeture et une banalisation des paysages de vallées qu'il convient de maîtriser.
- Promouvoir et contrôler, lorsque le site le permet, certaines formes de tourisme liées aux vallées et vallons (sports nautiques, chemins de halage, navigation, tourisme culturel).
- Maîtriser quantitativement et qualitativement le développement urbain, lié à l'attractivité de ces secteurs (multiplication des résidences secondaires, des habitats de loisir, des plans d'eau privés, "cabanisation" des bords de rivière). Une étude menée par le CAUE de la Sarthe montre l'ampleur du phénomène de "cabanisation" des bords de rivières (en 1993, sur 44 communes proches ou riveraines de la Sarthe, 27 sont touchées par ce phénomène, soit en recul par rapport à la berge, soit directement au bord de l'eau). Des préconisations ont été faites de manière à réduire le phénomène et à en limiter les impacts lorsque se pose un problème de "droit acquis" (palette de couleurs, accompagnement végétale, etc.).

Des résidences secondaires nombreuses sont aménagées en bord de Sarthe, hors agglomération : l'hétérogénéité et la prégnance des clôtures signalent ici les parcelles.

- Promouvoir la reconquête publique des berges des cours d'eau, aussi bien en espace rural que dans les villes et les bourgs.
- Requalifier les itinéraires routiers longeant les vallées.

VALLÉES

- Identifier et prendre en compte la diversité biologique et le rôle écologique des vallées et vallons lors de toute intervention. La diversité biologique a souvent des résonances sur le plan de la qualité des paysages. Elle fait l'objet de protections (Natura 2000, etc.) et de suivis (ZNIEFF) spécifiques. Par exemple, la Sarthe compte quatre sites Natura 2000 concernant des vallées : Haute Sarthe, Rutin, Narais, Dinan, Loir.
- Identifier, recenser et protéger les éléments patrimoniaux bâtis. Des outils permettant de protéger et de mettre en valeur des espaces de vallée présentant un patrimoine bâti intéressant sont d'ores et déjà en place dans la Sarthe : ZPPAUP, monuments historiques et leurs abords.
- Contrôler l'implantation des carrières et assurer la prise en compte des caractéristiques de l'unité paysagère concernée lors de la remise en état des sites. Le schéma départemental des carrières en place dans la Sarthe garantit depuis 2001-2002 que les zones sensibles que constituent les lits majeurs des rivières ne soient pas surexploités mais des mesures restent à prendre pour accompagner au mieux la restauration des carrières existantes.
- Assurer la pérennité de certains ouvrages hydrauliques importants pour la régulation des débits des principaux cours d'eau. Par exemple, le niveau du Loir est dépendant, entre autres, des 27 ouvrages qui jalonnent son cours entre Poncé et Bazouges. Dix sont déjà endommagés et la destruction de tous les ouvrages pourrait entraîner des baisses du niveau de l'eau de l'ordre de 50 centimètres. La mise en scène des nombreux châteaux longeant la rivière pourrait en être très affectée. Dans ce cas, la préservation des intérêts écologiques (favorisés par la suppression des retenues) et des intérêts paysagers appelle au compromis (maintien des ouvrages nécessaires à la régulation du niveau du Loir et aménagement de passes à poissons, par exemple).
- Veiller à l'insertion paysagère des nouveaux aménagements de régulation des cours d'eau, qui peuvent avoir un fort impact paysager (digues, ouvrages ou tranchées de décharge, retenues sèche, etc.).

Quelques outils

OUTILS DE PROTECTIONS, OUTILS RÉGLEMENTAIRES

- Prise en compte dans les documents d'urbanisme des vallées et vallons en tant que "trame verte" structurante et composante de la maîtrise de l'urbanisme.
- Protection stricte de certains espaces (sites classés, monuments historiques, ZPPAUP).
- Mise en place des PPRI.
- Protection environnementale (réserves naturelles, et Natura 2000 pouvant avoir une incidence sur la protection des paysages par le biais de leurs documents de gestion et des conventions induites).
- SAGE, CRAPE, contrats de rivières.
- Etude d'impact de carrières (plan d'exploitation / remise en état).

OUTILS INCITATIFS OU DE SENSIBILISATION

- Contrat d'agriculture durable.
- Mesures agri-environnementales (impact sur le paysage même si l'objectif premier est là encore d'ordre environnemental).
- Incitations, subventions liées à la restauration du petit patrimoine bâti.

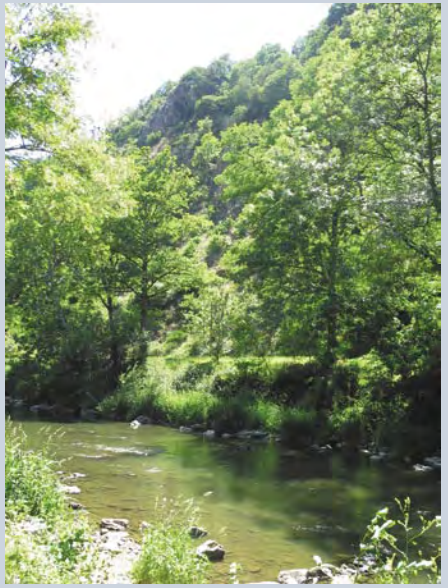

L'aspect sauvage de la Haute Sarthe est préservé dans le site Natura 2000 des Alpes mancelles (également site classé).

Le périmètre de protection de 500 mètres autour du château de Bazouges, classé au titre des monuments historiques, ainsi que le site inscrit du "Loir et ses rives " à Bazouges-sur-le-Loir, assurent la préservation d'une portion de la vallée du Loir.

Des vallées à préserver pour :
- affirmer une identité paysagère départementale fortement liée à la présence de vallées emblématiques ;
- générer des paysages de qualité à toutes les échelles ;
- développer des potentialités récréatives.

MASSIFS BOISÉS

Une gestion paysagère réservée aux grands massifs

L'identité paysagère sarthoise est fortement liée à la présence des massifs boisés (Bercé, Vibraye-La Pierre, Perseigne, Sillé, Grande et Petite Charnie et ensembles boisés des conifères du sud-est du Mans). Ces massifs sont à la croisée de préoccupations économiques (productions), sociales (rôle récréatif, ludique, sportif ou pédagogique de certains boisements), culturelles (témoignage historique des hêtraies de Bercé) et paysagères. La dimension paysagère est transversale, elle concerne aussi bien les forêts privées que domaniales, elle s'appréhende en vue lointaine (silhouette, lisières) aussi bien qu'en vue rapprochée (ambiances, richesse paysagère, etc.). Les dynamiques en cours sont avant tout liées à une prise en compte accrue des critères environnementaux et du caractère récréatif de ces espaces. Mais il existe aussi une consommation de ces espaces forestiers pour l'urbanisme et les équipements.

Mais le patrimoine forestier sarthois est également constitué d'un nombre croissant de boisements de tailles petite à moyenne. C'est alors leur situation particulière (forêt perchée de Mézières) ou leur récurrence (petits bois des Alpes mancelles ou du "Perche sarthois") qui en font des éléments importants du patrimoine paysager.

Les massifs boisés : une vitrine départementale affirmant sa dimension paysagère.

Quelles échelles de réflexion ?

L'approche paysagère peut être systématique sur tous les massifs du département.

Quelles priorités ?

Les massifs principaux doivent être pris en compte avec un intérêt départemental. Ils seront traités dans le cadre des enjeux prioritaires spatialisés à l'échelle de la Sarthe.

Toutefois, certaines unités paysagères semblent plus concernées :

- de par l'étendue des surfaces boisées (la "Vallée du Loir" et le "Perche sarthois" comptent de nombreux boisements de tailles petite à moyenne) ;
- de par la notoriété des massifs existants (Vibraye-La Pierre, Bercé sur le "Plateau des grandes cultures" ; Perseigne dans le "Bocage et forêt de Perseigne" ; Sillé, Grande et petite Charnie dans le "Bocage du massif ancien") ;
- de par la typologie actuelle des boisements (conifères dans les "Sables et conifères").

Les principaux massifs (Petite Charnie, Sillé, Perseigne et Bercé) sont des forêts domaniales dont les plans de gestion, à partir d'une analyse fine de données environnementales, paysagères, sociologiques et économiques, planifient les évolutions. L'ampleur et la forme des coupes, le mode de conduite (futaie régulière ou jardinée), l'aspect des lisières, les sites d'exploitation et de plantation sont guidés par des considérations paysagères souvent corrélées avec la fréquentation touristique des sites.

Les plus grands massifs privés font l'objet de plans simples de gestion qui peuvent intégrer des considérations paysagères notamment dans les sites inscrits ou classés au titre des articles L.341-1 à L.341-22 du code de l'environnement.

La priorité semble donc plus porter sur l'évolution des boisements privés, et en particulier des petites propriétés. En effet, ils ne font pas tous l'objet d'un suivi particulier pour leur gestion et leur impact paysager est parfois très important, y compris pour les plus petites propriétés (comme dans le "Perche sarthois", les "Sables et conifères", et le "Bocage du massif ancien" - Alpes mancelles).

Quelques pistes d'actions envisageables

- Respecter les ambiances paysagères locales par un choix adapté des essences, des modes de plantations, et des principes de gestion.
- Privilégier les feuillus, en particulier au niveau des espaces visuellement les plus exposés (lisières, secteurs ouverts au public, bordures des routes forestières), et les forêts mixtes (notamment en replantation après résineux).
- Prendre en compte les lignes structurantes des paysages pour définir les espaces à boiser (faciliter, appuyer la lecture du relief, contrôler les boisements sur les espaces de forte pente, de vallées, prendre en compte les équilibres espaces boisés / espaces ouverts).

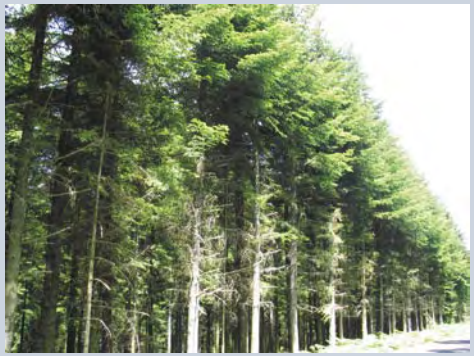

Les lisières de feuillus offrent un aspect plus engageant (jeux de lumière, souplesse, etc.) que les lisières de conifères (monotonie, rigidité, etc.).

Le maintien des arbres en ligne de crête rend cette coupe rase moins prégnante que ce que sa situation à flanc de coteau laissait envisager.

- Privilégier la futaie jardinée et limiter les coupes à blanc franches dans les secteurs de forte sensibilité visuelle (par exemple, en bordure de la RD 13 qui traverse Bercé, les coupes ménagent certains arbres qui permettent de préserver l'ambiance forestière).
- Favoriser l'ouverture au public des forêts tout en prenant en compte les sensibilités des différents espaces forestiers (le PNR Normandie-Maine a élaboré une carte des sensibilités des forêts de Sillé et des Alpes mancelles avant d'y promouvoir des activités de randonnée et va le faire pour Perseigne).

Quelques outils

OUTILS DE PROTECTIONS, OUTILS RÉGLEMENTAIRES

- Prise en compte des grandes masses boisées au niveau des SCOT (affirmation des enjeux de gestion ou récréatifs de ces espaces dans les schémas du SCOT).
- Classement au PLU des principaux boisements en tant qu'espace boisé classé à conserver, à protéger ou à créer (articles L.130-1 et R.130-1 du code de l'urbanisme).
- Mise en place de plans de gestion pour des groupements de petits propriétaires forestiers volontaires dont les parcelles accolées, mises en commun, représentent des surfaces importantes.
- Classement ou inscription d'un site (au titre des articles L.341-1 à L.341-22 du code de l'environnement) allant de pair avec des sujétions relatives aux boisements.
- Prise en compte, dans les projets d'aménagement, des impacts et des règlements en lien avec l'environnement ayant des incidences sur les boisements (maintien des connexions boisées).
- Mise en place de conventions dans le cadre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 (la forêt de Vibraye et les Alpes mancelles pourraient être concernées).

OUTILS INCITATIFS OU DE SENSIBILISATION

- Préconisation du recours au paysagiste conseil dans le cadre de projets de plantations ou de gestion (département, ONF, etc.).
- Code rural (exonérations fiscales attachées aux boisements).
- Sensibilisation auprès des propriétaires privés (par exemple, relayer la démarche du CRPF qui édite un journal trimestriel "Bois et forêt" intégrant des notions de paysage et de biodiversité auprès des propriétaires de bois de plus de 4 hectares).
- Sensibilisation des usagers de la forêt (les démarches pédagogiques font partie des préoccupations de l'ONF et du PNR Normandie-Maine).
- Application de chartes pour maîtriser le devenir des espaces boisés là où l'application de plans de gestion n'est pas envisageable.
- Prise en compte de ces éléments de gestion dans les contrats d'agriculture durable.

Le maintien de certains chênes permet de limiter l'impact visuel de cette coupe en bord de route.

Des massifs boisés à entretenir pour :
- affirmer une identité départementale forestière de qualité ;
- structurer de nombreux paysages ;
- développer des potentialités récréatives.

ENJEUX PAYSAGERS DÉPARTEMENTAUX

Grandes problématiques agricoles

- Secteur de bocage structuré (préserver les valeurs patrimoniale et identitaire)
- Secteur de bocage partiellement déstructuré (recomposer le bocage pour sa valeur identitaire)
- Secteur de bocage déstructuré (restructurer éventuellement une trame arborée en fonction du rôle du bocage dans les paysages actuels)
- Secteur de grandes cultures (accompagner l'industrialisation des paysages agricoles)

Problématiques liées aux entités paysagères à forte valeur identitaire à l'échelle du département

- Vallée de la Sarthe (préserver l'identité humide, lutter contre le mitage, maîtriser les aménagements – zones d'activités, infrastructures, carrières, etc. -, mettre en valeur le patrimoine bâti spécifique, accompagner l'évolution des paysages de la périphérie mancelle, contrôler la populiculture)
- Vallée de l'Huisne (préserver l'identité humide, lutter contre le mitage, maîtriser les aménagements – zones d'activités, infrastructures, carrières, etc. -, mettre en valeur le patrimoine bâti spécifique, accompagner l'évolution des paysages de la périphérie mancelle, contrôler la populiculture)
- Vallée du Loir (préserver l'identité humide, lutter contre le mitage, maîtriser les aménagements – zones d'activités, infrastructures, carrières, etc. -, mettre en valeur le patrimoine bâti spécifique – régulation hydraulique, châteaux, troglodytes, etc. -, contrôler la populiculture)

- Quelques sites remarquables (mettre en œuvre des mesures de protection qui permettent une gestion appropriée) :

01	Fresnay-sur-Sarthe	10 c	Château du Lude	20	Peray
02	Alpes Mancelles	11	Montfort-le-Gesnois	21	Ancienne voie romaine
03	Forêt domaniale de Sillé	12	L'abbaye de l'Epau	22	Bourg-le-Roi
04	Vallée de la Gée	13	Saint-Calais	23	Belvédère de Perseigne
05	Crannes-en-Champagne	13 bis	Forêt domaniale de Bercé		(forêt de Perseigne)
06	Forêt de Mézières	14	Grand-Lucé	24	Saint-Rigomer-des-Bois
07	Sablé-sur-Sarthe	15	Montmirail	25	Vallée de l'Enfer
08	Asnières-sur-Vègre	16	La Ferté-Bernard	26	Parcé-sur-Sarthe
09	Vallée de la Vègre	17	Semur-en-Vallon	27	Butte de Ballon
10	Centre ancien de La Flèche	18	Vallée de l'Orne Saosnoise	28	Abbaye de Solesmes
10 b	Vignoble de Jasnières	19	Centre bourg de René	29	Centre ville du Mans

Problématiques liées aux dynamiques induites par le développement des infrastructures

- Route nationale (maîtriser le développement des activités et de l'urbanisation induit par un trafic important, l'accessibilité des agglomérations et la présence de nombreux carrefours et prendre en compte la valeur "vitrine" des paysages perçus)
- Autoroute (prendre en compte la valeur "vitrine" des paysages perçus)
- Autoroute en cours de réalisation (A 28)
- Échangeur autoroutier existant (contrôler la cristallisation des activités et du développement urbain)
- Échangeur autoroutier prévu ou différé (contrôler la cristallisation des activités et du développement urbain)
- Ligne à grande vitesse (prendre en compte la valeur "vitrine" des paysages perçus)
- Ligne à grande vitesse en projet (accompagner l'implantation de cette infrastructure très prégnante modifiant fortement les paysages traversés)
- Route départementale importante (prendre en compte la valeur "vitrine" des paysages perçus)
- Voie ferrée (prendre en compte la valeur "vitrine" des paysages perçus)

Problématiques liées au développement des pôles urbains

- Pôle urbain du Mans
- Aire d'influence du Mans en terme de dynamiques urbaines et d'activités
- Pôle urbain secondaire
- Aire d'influence des pôles secondaires en terme de dynamiques urbaines et d'activités

- Quelques bourgs ou centres bourgs à fort potentiel paysager (préserver et mettre en valeur ces paysages de qualité)

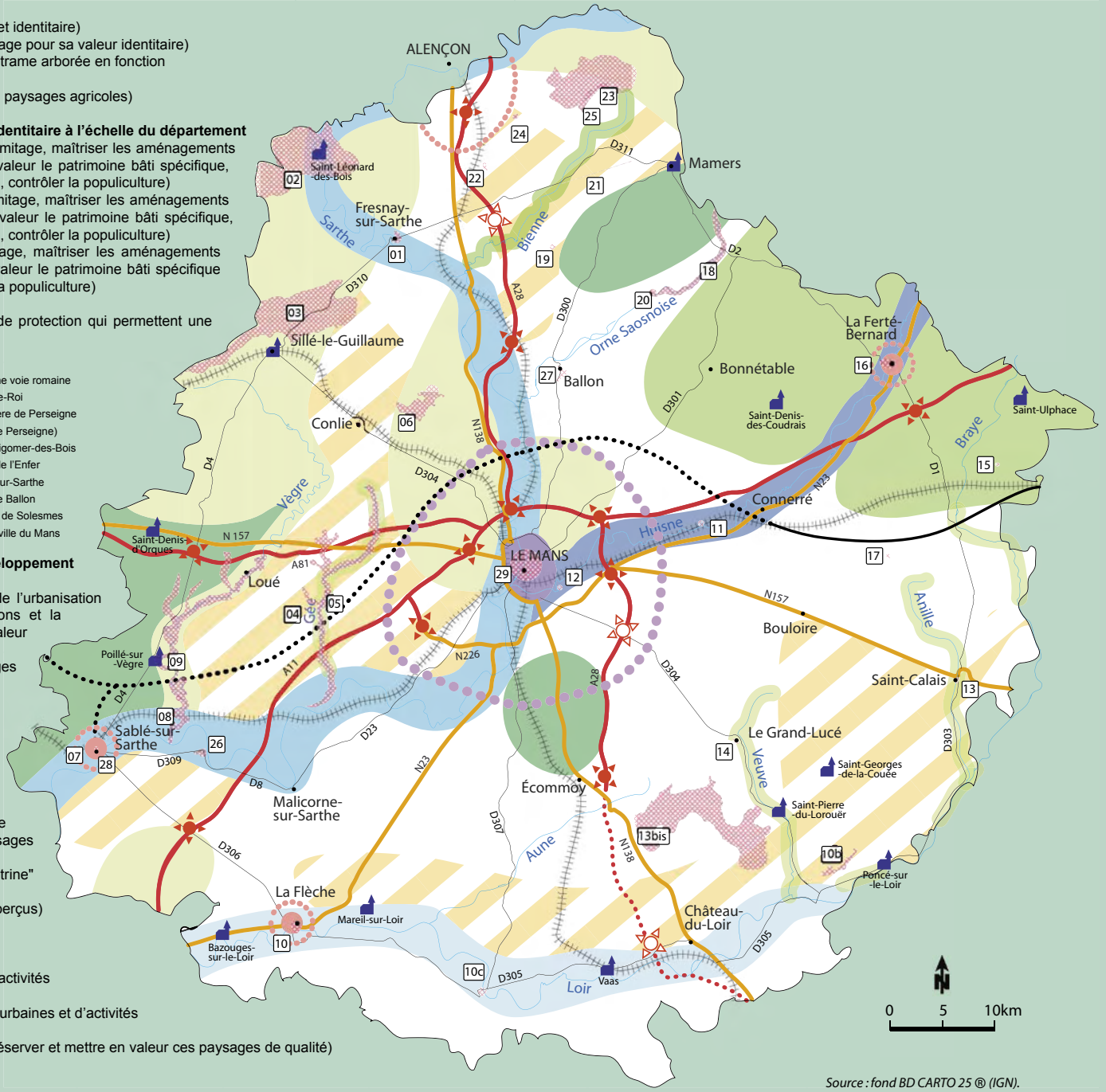

Source : fond BD CARTO 25 ® (IGN).

SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS

ENJEUX PAYSAGERS PAR UNITÉ PAYSAGÈRE

1 BOCAGE DU MASSIF ANCIEN

- Prise en compte conjointe de la préservation d'un paysage traditionnel pittoresque et du développement économique (mutations agricoles, tourisme vert, etc.).
- Affirmation du caractère bocager des paysages (entretien et replantation).
- Protection des espaces de bâti traditionnel globalement préservés.
- Mise en scène des points de vue favorisés par le relief accidenté.
- Mise en scène des paysages "vitrines" (voie ferrée Le Mans – Rennes, en particulier).
- Maîtrise de l'urbanisation à la périphérie de Sillé-le-Guillaume.
- Prise en compte des axes structurants (ouest – sud - ouest / est – nord – est) dans d'éventuels aménagements.
- Limitation de l'introduction de centrales éoliennes dans un contexte paysager intimiste.

2 PAYSAGES CONTRASTÉS DE L'OUEST

- Préservation de la dualité paysages ouverts – paysages bocagers.
- Affirmation de la valeur identitaire du roussard (dans les restaurations comme dans les constructions).
- Maîtrise du développement urbain aux abords du Mans et en périphérie conlinoise.
- Préservation du caractère bocager et verdoyant des vallées (notamment de celles qui jouent un rôle de coupure verte dans les paysages ouverts).
- Mise en scène des paysages "vitrines" (A 81, A 11, future LGV Bretagne – Pays de la Loire, voie ferrée Le Mans – Rennes, en particulier).
- Préservation des haies de cytises existantes, voire replantation.
- Réflexions sur les possibilités d'implantation de sites éoliens dans les paysages ouverts.

3 PAYSAGES BOCAGERS EN MUTATION

- Recréation d'une logique pour la trame arborée déstructurée.
- Affirmation de la valeur du bâti traditionnel comme fil conducteur de l'identité paysagère (couleurs chaudes des calcaire, sables et roussard).
- Intégration des élevages avicoles.
- Préservation du caractère bocager et verdoyant des vallées.
- Accompagnement du travail d'insertion de la LGV Bretagne – Pays de la Loire.
- Mise en scène des paysages "vitrines" qui marquent l'entrée ouest dans le département de la Sarthe par l'A 81.
- Maîtrise de l'urbanisation des abords de la Sarthe (et de Sablé-sur-Sarthe en particulier), ainsi que des abords de Brûlon.

4 VALLÉE DU LOIR

- Valorisation des divers éléments – même anecdotiques - qui font le caractère emblématique de la vallée du Loir, mais aussi de la Dême, la Braye, la Veuve et le Long : châteaux, troglodytes, vignobles, vergers, moulins, lisibilité des coteaux abrupts.
- Affirmation de la valeur identitaire de l'association tuffeau - ardoise (dans les restaurations comme dans les constructions).
- Maîtrise du développement des pôles économiques et urbains de La Flèche, Château-du-Loir et Le Lude.
- Contrôle de l'essor du tourisme (résidences secondaires, campings, etc.).
- Application des mesures paysagères proposées dans la charte locale d'itinéraire "Loir et Bercé" dans le cadre du "1% paysage et développement" de l'A 28 (comprenant la mise en scène des paysages "vitrines").
- Pérennisation des cultures qui font l'identité du sud du département de la Sarthe : vergers et vignes.
- Limitation des plantations de peupliers.

5 BÉLINOIS

- Maîtrise du développement urbain de l'ensemble de l'unité paysagère (lutte contre la dilatation des bourgs et le mitage).
- Qualification des néo-paysages d'activités et d'infrastructures.
- Mise en valeur du patrimoine bâti traditionnel (dont les fours à chanvre).
- Recréation d'une logique de la trame arborée (pas forcément synonyme de bocage dense…).

6 SABLES ET CONIFÈRES

- Valorisation de l'identité de l'enrésinement par la mise en scène (création d'un patrimoine de vieux conifères, etc.).
- Maîtrise du développement urbain aux abords du Mans et en périphérie de Connerré et Mayet.
- Préservation du caractère verdoyant et bocager des vallées (prédominance des feuillus), en particulier dans la vallée emblématique de l'Huisne.
- Mise en scène des paysages "vitrines" (A 11, A28, LGV Paris – Le Mans, en particulier).
- Application des mesures paysagères proposées dans la charte locale d'itinéraire "Loir et Bercé" dans le cadre du "1% paysage et développement" de l'A 28 (comprenant la mise en scène des paysages "vitrines").
- Préservation des vergers de châtaigniers de la variété 'Nouzillard'.

ENJEUX PAYSAGERS PAR UNITÉ PAYSAGÈRE

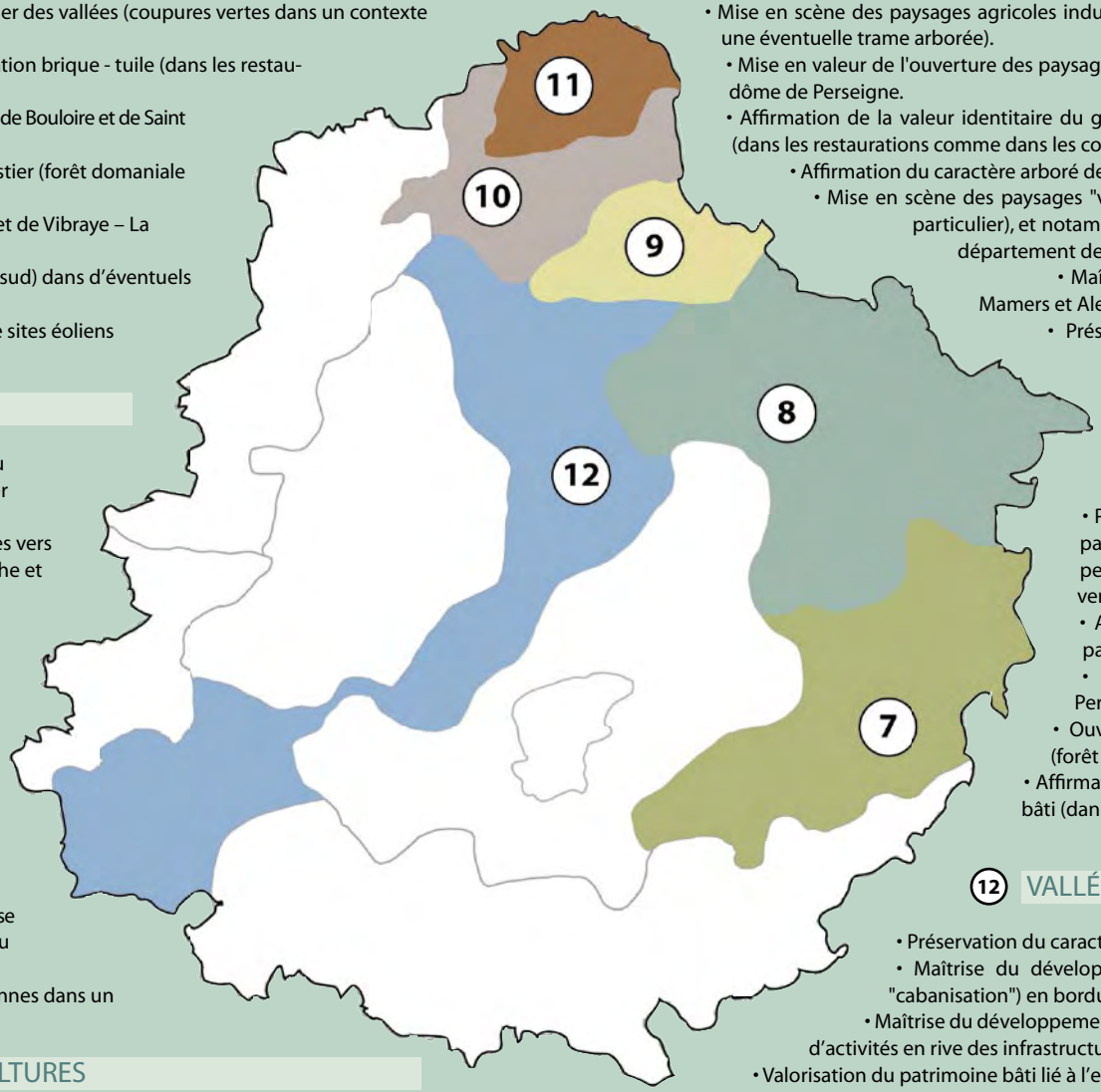

7 PLATEAU DE GRANDES CULTURES

- Préservation du caractère verdoyant et bocager des vallées (coupures vertes dans un contexte ouvert).
- Affirmation de la valeur identitaire de l'association brique - tuile (dans les restaurations comme dans les constructions).
- Maîtrise du développement urbain en périphérie de Bouloire et de Saint Calais.
- Ouverture à la découverte du patrimoine forestier (forêt domaniale de Bercé).
- Mise en scène des massifs forestiers de Bercé et de Vibraye – La Pierre comme seuils de l'unité paysagère.
- Prise en compte des axes structurants (nord – sud) dans d'éventuels aménagements.
- Réflexion sur les possibilités d'implantation de sites éoliens dans les paysages ouverts.

8 PERCHE SARTHOIS

- Entretien voire recomposition du bocage là où une trame arborée peut jouer un rôle paysager identitaire et fonctionnel.
- Mise en scène des points de vue panoramiques vers les grandes vallées de l'Orne saosnoise, la Sarthe et l'Huisne.
- Valorisation du patrimoine bâti (châteaux, manoirs et églises).
- Préservation du caractère verdoyant et bocager des vallées, en particulier dans la vallée emblématique de l'Huisne.
- Mise en scène des paysages "vitrines" (A 11, LGV Paris – Le Mans, en particulier), et notamment de ceux qui marquent l'entrée est dans le département de la Sarthe par l'A 11.
- Maîtrise de l'urbanisation aux abords de Bonnétable, Vibraye, Tuffé et La Ferté-Bernard, où se pose également le problème de la gestion du tissu d'activités en direction de l'échangeur de l'A 11.
- Limitation de l'introduction de centrales éoliennes dans un contexte paysager globalement intimiste.

9 ENTRE BOCAGE ET GRANDES CULTURES

- Recréation d'une logique pour la trame arborée déstructurée.
- Affirmation de la valeur du bâti traditionnel comme fil conducteur de l'identité paysagère (entretien des fours à chanvre, usage du calcaire clair pour les restaurations comme pour les constructions).
- Intégration des éléments bâtis (notamment agricoles) isolés dans les paysages.
- Mise en scène des perceptions panoramiques.
- Préservation du caractère verdoyant et bocager des vallées, en particulier dans la vallée emblématique de l'Orne saosnoise.

10 PLAINE AGRICOLE DU NORD

- Mise en scène des paysages agricoles industriels (introduction d'une nouvelle logique pour une éventuelle trame arborée).
- Mise en valeur de l'ouverture des paysages et des vastes points de vue, notamment vers le dôme de Perseigne.
- Affirmation de la valeur identitaire du groupement de l'habitat et de l'usage du calcaire (dans les restaurations comme dans les constructions).
- Affirmation du caractère arboré des vallées qui jouent un rôle de coupures vertes.
- Mise en scène des paysages "vitrines" (A 28, voie ferrée Alençon – Le Mans, en particulier), et notamment de ceux qui marquent l'entrée nord dans le département de la Sarthe par l'A 28.
- Maîtrise du développement urbain en périphérie de Mamers et Alençon.
- Préservation des haies de cytises existantes, voire replantation.
- Réflexion sur les possibilités d'implantation de sites éoliens dans les paysages ouverts.

11 BOCAGE ET FORÊT DE PERSEIGNE

- Prise en compte conjointe de la préservation d'un paysage traditionnel pittoresque et du développement économique (mutations agricoles, tourisme vert, etc.).
- Affirmation du caractère bocager et humide des paysages (entretien, replantation).
- Mise en scène de la perception du dôme de Perseigne.
- Ouverture à la découverte du patrimoine forestier (forêt domaniale de Perseigne).
- Affirmation de la valeur identitaire du bois utilisé pour le bâti (dans les restaurations comme dans les constructions).

12 VALLÉE DE LA SARTHE

- Préservation du caractère prairial et arboré des abords de la rivière.
- Maîtrise du développement du tissu urbain (étalement, mitage et "cabanisation") en bordure de la Sarthe.
- Maîtrise du développement du tissu urbain (étalement et mitage) et du tissu d'activités en rive des infrastructures (A 81, A 11, A 28, etc.).
- Valorisation du patrimoine bâti lié à l'eau.
- Ouverture à une découverte ludique des paysages de vallée.
- Mise en scène des paysages "vitrines" (A 81, A 11, A 28, LGV Paris – Le Mans, en particulier), et notamment de ceux qui marquent l'entrée sud dans le département de la Sarthe par l'A 11.

BIBLIOGRAPHIE

S

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

ADEMA, Chambre de commerce et d'industrie du Mans et de la Sarthe, "Les Zones d'Activités du Mans et la CUM – Guide pratique édition 2002-2003", 2002.

Agreste, Ministère de l'agriculture et de la pêche, "Recensement général agricole 2000 / La fiche comparative Pays de la Loire", 2000.

ALLIOU Didier et coll., "Le Mans – métamorphose d'une ville", Editions Bourdessoules, SAINT-JEAN-D'ANGELY, 1987.

AMBROISE Régis, BONNEAUD François et BRUNET-VINCK Véronique, "Agriculteurs et paysages, dix exemples de projets de paysage en agriculture", Ed. educagri, 2000.

BOILLOT Henri et DURAND Guy, "Sarthe, tourisme et culture", Siloë, 2000.

Chambre d'agriculture de la Sarthe, carte géologique, "Sols, climats et productions végétales de la Sarthe", 1983.

CHÉNEAU Willy, "L'éducation à l'environnement en Pays Fléchois (Sarthe) : valoriser le patrimoine local et les paysages à partir des chemins de randonnée", rapport de stage de DESS, 2003.

Comité départemental du tourisme de la Sarthe, "Mémento 2002 – Les chiffres clés du tourisme en Sarthe", LE MANS, 2003.

Comité départemental du tourisme, "Schéma départemental du tourisme 2003 – 2008 / État des lieux 1995 – 2001 / Première Étape", 2002.

Comité d'expansion économique de la Sarthe et Chambre de commerce et d'industrie du Mans et de la Sarthe, "Profil Sarthe – Repères économiques", LA FERTÉ-BERNARD, 2003.

Conseil en architecture, urbanisme et environnement de la Sarthe, "Analyse iconographique des paysages de la Sarthe", Tome 1 et Tome 2, Le Mans, Août 2001.

Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de la Sarthe, "Architectures rurales en Sarthe", LE MANS, 1991.

Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de la Sarthe et Association A 28 Sarthe-Touraine, "Autoroute A 28 en Sarthe – 1% paysage et développement – Charte locale Loir et Bercé (document provisoire)", 2003.

Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de la Sarthe et Comité d'expansion économique de la Sarthe, "Aménagement qualitatif des zones d'activités – Schéma départemental".

Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de la Sarthe et Comité d'expansion économique de la Sarthe, "Aménagement qualitatif des zones d'activités – Démarche de projet".

Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de la Sarthe, Association pour le développement et le tourisme dans la vallée de la Sarthe, Syndicat interdépartemental du bassin de la Maine et Conservatoire des rives de la Loire et de ses affluents, "L'environnement de nos rivières – Enquête auprès des élus", 1993.

Conseil général de la Sarthe, "Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée".

Direction départementale de l'équipement de la Sarthe, "Atlas départemental des risques de la Sarthe", juin 1996.

Direction départementale de l'équipement de la Sarthe, "Autoroute A 28 dans la Sarthe – 1% paysage et développement", 1999.

Direction régionale de l'environnement des Pays de la Loire, "Les sites protégés de la Sarthe – art. L341.1 à 22 du code de l'environnement", étude réalisée par CERESA, 2003.

DUFOUR Jeanne, "Agriculture et agriculteurs dans les campagnes mancelles : le devenir des régions agricoles", Thèse, 1981.

DUFOUR Jeanne et MOINET Evelyne, "Les Alpes Mancelles", FRESNAY-SUR-SARTHE, 1998.

GRÉGOIRE Philippe et BÉTIN Alain, "Les manoirs dans la Sarthe – architecture et vie quotidienne", Siloë, LAVAL, 2001.

HOTTEVART Rose-Marie, PETIT Thierry, MEVEL Bernard, DUTHEIL Arnaud, DEVÈCHE Jean et COHIN Laurent, "Architectures rurales en Sarthe", CAUE de la Sarthe, Conseil général de la Sarthe, Le Maine libre, 1991.

Météo France Ouest, "Le climat de l'Ouest", BRUZ, 2001.

LIGNÉ André, KERVELLA Gilles, "La Sarthe et ses richesses", Ed. La Reinette, 2000.

LEVY André et coll., "La Sarthe, des origines à nos jours", Ed. Bourdessoules, 1983.

PHILLIPS Roger, "Les arbres", Solar, R.F.A., 1988.

Société météorologique et Centre départemental de Météo France, "Bulletin de la Société Météorologique de la Sarthe 1996-1997", LE MANS, 1997.

VIDAL Laurence et coll., "Exploitations agricoles du Parc Normandie-Maine – Guide d'aménagement", PNR Normandie Maine, CAUE de la Sarthe, Chambre d'agriculture de la Sarthe, Région des Pays de la Loire, 2002.

BIBLIOGRAPHIE

SITES INTERNET CONSULTÉS

www.culture.gouv.fr
www.francebalade.com
www.ifn.fr
www.inapg.inra.fr
www.insee.fr
www.lelude.com
www.valdeloir.org
www.parc-naturel-normandie-maine.fr
www.recensement.insee.fr
www.sable-sur-sarthe.com
www.saosnois.com
www.sarthe.com
www.ter-sncf.com
www.vallee-du-loir.com
www.ville-lemans.fr

BROCHURES TOURISTIQUES

Association pour le développement de la Vallée du Loir, "Tourisme en vallée du Loir – Le plaisir des sens", 2005.

Association vallée de la Sarthe, "Vallée de la Sarthe – le bonheur en toute simplicité", LE MANS, 2004.

Château du Lude, "Notice historique".

Conseil général de la Sarthe, "Carte touristique de la Sarthe", LE MANS, 2001.

Conseil général de la Sarthe, Comité régional du tourisme des Pays de la Loire et Comité départemental du tourisme de la Sarthe, "Envie de liberté en Sarthe – le guide de vos envies".

Conseil régional de Basse Normandie et conseil régional des Pays de la Loire, "Parc Naturel Régional Normandie Maine - Terre de tradition".

Office de tourisme de Mamers et du Saosnois et Conseil général de la Sarthe, "Saosnois – Découverte – Tourist Guide", 2004.

Pays de la Haute Sarthe, Conseil Général de la Sarthe et Conseil régional des Pays de la Loire, "Pays de la Haute Sarthe – Guide d'accueil 2004 – Welcome Guide", LE MANS, 2004.

BROCHURES ET PLAQUETTES TECHNIQUES

Centre régional de la propriété forestière des Pays de la Loire, "Fiches d'information", NANTES.

Chambres de commerce et d'industrie des Pays de la Loire, "Les chiffres clés de l'économie 2004 – Pays de la Loire – Sarthe".

Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de la Sarthe, Chambre d'agriculture de la Sarthe et Conseil général de la Sarthe, "Techniques de plantation de haies en Sarthe".

Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de la Sarthe, Chambre d'agriculture de la Sarthe et Conseil général de la Sarthe, "Un avenir pour le bocage de la Sarthe".

Conseil général de la Mayenne, "Les haies bocagères en Mayenne", 1999.

Maison botanique et association passage, "Le plessage de la haie champêtre – clôture vivante", LE MANS, 2003.

EXTRAITS DE REVUES

SPECKELIN Gérard, "Sarthe : les "petites terres" freinent l'expansion", *Cultivar / Spécial sols – sous-sols n°184*, juin 1985.

TANGUY Frédérique, "Lire le paysage", *Paysage & Aménagement n°32*, août-septembre-octobre 1995.

JOFFROY Pascale, "La Ferté-Bernard – Une zone d'activités aux champs", *Le Moniteur n°4966*, 29 janvier 1999.

"Ont contribué à l'élaboration de cet Atlas ..."

Pour les études : CERESA : Emmanuelle Caillard, Lisa Fraisse, Bernard Prat.

Pour la maîtrise d'ouvrage :

- Conseil général de la Sarthe : Emmanuelle Lafont-Leclercq, Jean-Charles Gesland,
- Direction régionale de l'environnement des Pays de la Loire : Daniel Robbe, Germaine Niqueux, Geneviève Sasia,
- Direction départementale de l'équipement de la Sarthe : Jean-Pierre Martin, Annie Bon, Claude Trichard, Joséphine Hisland.

Associés au comité de pilotage :

- Paysagistes-conseils de l'Etat : Sonia Laage, Jacques Querelou,
- Service départemental de l'architecture et du patrimoine de la Sarthe : Jean-Pierre Grenier,
- Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de la Sarthe : Jean Devêche, Stéphane Fougeray, Laurence Vidal.

Avec nos remerciements aux membres du comité de suivi pour leurs apports et leurs enrichissements ainsi qu'à toutes les personnes ayant contribué à la réalisation de document.